JANVIER 1978 — N° 286 - 25e année

LE MONDE diplomatique

Prix : 6 F
Algérie : 6,00 DA — Maroc : 6,00 dir.
Canada : 1,50 $c. — Roy.-Uni : 50 p.
Espagne : 70 pes. — Suisse : 3 F.S.
Italie : 900 lires — Tunisie : 600 mil.
Abonnements : voir tarif page 2.
Publication mensuelle
5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

LA JUSTICE EN QUESTION

(Pages 13 à 18.)

Le Monde diplomatique présente à ses lecteurs ses meilleurs vœux pour 1978.

Diplomatie et propagande

Par CLAUDE JULIEN

DANS un monde où les communications de masse jouent un rôle si important, il est bien naturel qu'elles aient trouvé leur place dans la panoplie du diplomate. Il est moins satisfaisant de constater qu'elles obscurcissent parfois le fond du problème au lieu de l'éclairer, le dénaturent ou le relèguent au dernier plan. Tel fut le cas avec la spectaculaire visite de M. Sadate à Jérusalem, qui a suscité un espoir excessif en éclipsant provisoirement des obstacles qui n'ont pas tardé à réapparaître. Tel est encore le cas avec les prisonniers du Polisario, dont la capture puis la libération laissent dans l'ombre les données essentielles d'un dossier mal connu du grand public (1).

L'efficacité des techniques de relations publiques obéit à des règles. Lorsque, sous la dictature de Batista, les révolutionnaires, dont la propagande officielle disait qu'ils étaient à bout de souffle, s'emparèrent, en plein jour, en plein centre de La Havane, du célèbre coureur automobile Fangio, le retentissement de cette action d'éclat fut considérable. Il en fut encore accru lorsque, au bout de quelques jours seulement, les révolutionnaires cubains libérèrent Fangio, qui ne tarissait pas d'éloges sur la parfaite courtoisie de ses gardiens et sur la générosité de leur programme politique. Ce lointain précédent montre bien que l'efficacité dans l'opinion publique dépend de l'action d'éclat elle-même — enlèvement et libération — alors qu'une détention prolongée peut lui nuire.

MAIS la dénonciation d'une prise d'otages relève pour une part, elle aussi, de la technique des relations publiques. Paris n'a guère convaincu que son attitude à l'égard des Français détenus puis libérés par le Polisario était dictée par une morale supérieure et un souci humanitaire. L'extrême discrétion observée dans des cas analogues, le grand retard avec lequel un négociateur fut saisi du dossier, les péripéties du retour, etc., démentent l'impression que l'on voulut créer. Ainsi, toute l'affaire n'a pas pu dissimuler les véritables motivations de l'intervention française dans la crise du Sahara occidental, intervention antérieure à l'enlèvement de Français en Mauritanie.

Une fois de plus, la politique française en Afrique s'inspire de considérations qui paraissent beaucoup trop étroites pour répondre convenablement aux intérêts à la fois des Africains et des Français.

Le premier principe de cette politique fut formulé au printemps dernier à propos de la fourniture d'une aide logistique au Zaïre. Il s'agissait alors d'assurer « la sécurité, l'indépendance et la stabilité » des Etats. Le même calcul prévaut aujourd'hui, et il est vrai que, sans la protection assurée par l'aviation française, le régime de Nouakchott eût été beaucoup plus rudement ébranlé par les coups du Polisario. Mais cette stratégie comporte, et pour la France et pour l'Afrique, un inconvénient majeur : c'est en théorie seulement qu'elle écarte toute distinction entre régimes conservateurs et progressistes, et un jour viendra où sera menacé un Etat dont Paris n'osera pas ou ne voudra pas protéger la « stabilité ». Alors éclatera au grand jour le choix dont on voudrait faire croire qu'il n'a pas été fait.

LE second principe n'a pas été et ne sera pas formulé. Il concerne les intérêts économiques de la France en Afrique. Aucun rideau de fumée ne saurait le dissimuler, et aucune rhétorique ne peut convaincre que les interventions d'une nation industrialisée sont désintéressées, qu'elles répondent exclusivement à des considérations touchant le respect des régimes en place et des droits des personnes.

La préférence marquée à l'égard de certains régimes n'a cessé de détériorer les relations de la France avec des pays africains appelés à un grand avenir. Elle privilégie les intérêts économiques immédiats au détriment de calculs à plus longue portée. Elle discrédite les principes dont on entend parer des actions qui ne leur doivent rien. Elle écarte la France de la mission conciliatrice qui pourrait être la sienne.

(1) Voir *le Monde diplomatique* d'août et décembre 1974, août 1975, février 1976, juin et août 1977.

LES ÉQUIVOQUES DE LA SOCIAL-DÉMOCRATIE

Un carrefour de cynisme et d'espérances

Par JEAN ZIEGLER *

EN juin 1971 au congrès d'Epinay, M. François Mitterrand et les conventionnels avaient soutenu un amendement visant à éliminer des statuts l'appartenance du nouveau parti à l'Internationale socialiste (1). 27 novembre 1976 : dans l'immense salle des conférences de l'Organisation internationale du travail à Genève, s'ouvre le XIIIe congrès de l'Internationale socialiste. Le président de la séance solennelle d'ouverture s'appelle François Mitterrand. Son discours programmateur sur « *le socialisme démocratique dans le monde d'aujourd'hui* » ouvre trois jours de travaux et de débats qui devaient bouleverser l'organisation et ouvrir le chemin de sa renaissance.

L'Internationale socialiste représente aujourd'hui une puissance considérable : elle regroupe trente-trois partis membres qui, ensemble, comptent plus de huit millions de militants ; le seul S.P.D. allemand réunit plus d'un million de membres. Près de cent millions de personnes vivent — en Occident — sous un gouvernement socialiste. Et si l'on compte les citoyens d'autres pays où des socialistes, sans être majoritaires, participent d'une façon décisive à la direction de l'Etat, ce chiffre dépasse 300 millions.

Fait surprenant : l'Internationale, qui abrite quelques-uns des hommes politiques les plus cyniques de ce siècle (M. Helmut Schmidt, d'Allemagne, ou M. Daniel Obduber, du Costa-Rica) reste aux yeux des peuples une institution morale, une autorité de foi. Illusion, mensonge ? Non. L'Internationale charrie la raison d'Etat comme elle charrie la morale de justice (2). Elle est, de ce fait, une organisation ambiguë, équivoque. D'une part, une sorte de club privé où se rencontrent les chefs et ministres de gouvernements socialistes ; d'autre part, le lieu où se croisent les espérances, où s'investissent les rêves de milliers de militants. Mais surtout elle est un incomparable instrument potentiel pour la lutte de classe, la lutte anti-impérialiste.

Il existe aujourd'hui un imaginaire socialiste, un « *imaginaire de convocation* » (Regis Debray) (3). Cet imaginaire s'incarne dans l'Internationale socialiste. Ou, plus précisément, les espérances immenses qu'éveillent chez les peuples dominés du tiers-monde les progrès des partis socialistes en Europe se reportent sur l'Internationale. Cinq partis arabes (le F.L.N. algérien, le Néo-Destour tunisien, l'Union socialiste d'Egypte, le Baas syrien, l'Union populaire des forces progressistes du Maroc), quatre partis africains, six mouvements latino-américains, se rapprochent aujourd'hui de l'Internationale. Celle-ci (résolution de Madrid du 17 octobre 1977) appuie la lutte du peuple sahraoui. En septembre, M. Olof Palme a conduit une mission d'information et de solidarité de l'Internationale en Afrique australe, à travers les cinq Etats de la « ligne de front ».

M. Mario Soares, M. Bernt Carlson et des délégués des partis français, italien, suisse, vont partir prochainement au Mexique, au Costa-Rica, au Venezuela et en République Dominicaine, afin de resserrer les liens de l'Internationale avec les mouvements socialistes d'Amérique latine.

Face à l'eurocommunisme

L'INTERNATIONALE charrie avec elle un certain nombre de problèmes anciens. Ils restent dangereux, parfois paralysants. Il y a d'abord un problème d'organisation : l'appareil de l'Internationale est faible. Exemple : le nouveau — et efficace — secrétaire général, M. Bernt Carlson (ancien secrétaire international du parti suédois), siège dans des locaux exigus à Londres, entouré de deux secrétaires à plein temps et de deux collaborateurs à temps partiel. Le seul parti socialiste italien — pourtant de peu de poids dans les affaires de son pays — occupe à Rome un somptueux immeuble de cinq étages. Il compte, dans son seul siège central, plus de deux cent cinquante fonctionnaires à plein temps.

Le XIIIe congrès a pris des résolutions : le nouveau président, M. Willy Brandt — qui met une fin heureuse à l'ère Pittermann (ancien président et ancien vice-chancelier d'Autriche) — exige une réforme et un renforcement du secrétariat, qui devrait en plus être soustrait à la tutelle du parti travailliste britannique et déménager son siège à Genève ; mais, une année après le congrès, aucune de ces décisions n'est réalisée, les fonds, curieusement, manquent.

Problème difficile : du temps de la présidence Vandervelde et jusqu'à la deuxième guerre mondiale, l'Internationale était en mesure d'imposer les résolutions de ses congrès aux partis membres récalcitrants. Contre la raison d'Etat — parfois — la morale de la justice triomphait. Léon Blum avait des sueurs froides lorsqu'il devait expliquer sa politique espagnole à l'Internationale (4). Autre exemple : en 1904 l'Internationale (congrès de Bruxelles et d'Amsterdam) impose pratiquement — à Guesde et à Jaurès — la réunification du parti français (5).

L'actuel déséquilibre qui s'accentue depuis 1945, entre l'appareil administratif et financier déficient de l'Internationale et la puissance des appareils de certains partis membres (notamment allemand, italien, autrichien) limite le pouvoir d'intervention et de contrôle de l'Internationale dans l'application de ses résolutions.

Deuxième problème : un fossé sépare les partis membres qui pratiquent une politique d'union des gauches et ceux qui, tels les partis allemand, scandinave, autrichien, restent farouchement opposés à toute collaboration avec un parti communiste quel qu'il soit.

Juin 1972 : signature du programme commun en France. Quelques semaines après, l'Internationale se réunit à Vienne. M. François Mitterrand et le parti français restent isolés.

Mai 1975 : M. François Mitterrand réunit à Latche les dirigeants des partis socialistes du sud de l'Europe : MM. Mario Soares, Felipe Gonzalez, Beno Craxi, les dirigeants du PASOK grec et du P.S. belge. La position du P.S. français et de son premier secrétaire est la suivante : « *Il s'agit de savoir comment développer dans nos pays l'union des masses autour et avec les partis politiques représentant les forces populaires. Ce qui pose le problème de l'alliance, de l'union, de la cohésion entre P.S. et P.C. Il s'agit pour nous tous d'un choix socialiste. Voilà l'aspect particulier, nouveau, moderne de nos préoccupations* » (6).

(Lire la suite page 2.)

* Député socialiste de Genève au Conseil national suisse, professeur de sociologie à l'université et à l'Institut d'études du développement de Genève.

(1) Claude Estier, *la Plume au poing*, préface de François Mitterrand, Ed. Stock, Paris, 1977, page 304. L'amendement n'a pas réuni 10 % de suffrages.

(2) Colette Audry : *les Militants et leur morale*, Ed. Flammarion, Paris, 1976. Colette Audry analyse le conflit permanent, à l'intérieur du mouvement socialiste, entre la morale de l'efficacité et la morale de la justice.

(3) Régis Debray, *les Rendez-vous manqués*, Ed. du Seuil, Paris, 1975, page 38.

(4) Jean Lacouture : *Léon Blum*, Ed. du Seuil, Paris, 1977.

(5) Michel Bataille, *Jaurès*, préface de François Mitterrand, Ed. Pygmalion, Paris, 1977.

(6) Claude Estier, *la Plume au poing*, *op. cit.*, page 306.

« Révolution verte » et besoins alimentaires

LES ÉCHECS D'UNE POLITIQUE ANTISUBVERSIVE EN ASIE

Par PATRICE DE BEER

IL y a une dizaine d'années, l'Asie non communiste vivait dans le rêve de la « *révolution verte* ». C'était l'époque de l'engagement militaire américain au Vietnam, de l'arrivée au pouvoir des militaires et du massacre de centaines de milliers de « *communistes* » en Indonésie. Il s'agissait alors, pour les stratèges et les experts des organismes internationaux comme la Banque mondiale puis la Banque asiatique de développement (BAD), de faire l'économie d'une « *révolution rouge* » menaçante, grâce à une injection massive de matériel et de nouvelles techniques. Il fallait faire faire à l'agriculture un bond en avant afin de satisfaire les besoins alimentaires de la population et d'assurer une stabilité économique et sociale indispensable au maintien de l'ordre établi. Il s'agissait aussi, pour l'agrobusiness occidental, de trouver un nouveau marché pour ses produits, et de nouveaux fournisseurs de matières premières pour ses usines.

La technique suppléait la politique : l'irrigation, les engrais et les semences miracles mises au point au centre de Los Banos, aux Philippines — qui servit aussi à des expérimentations moins pacifiques pour la guerre du Vietnam — devaient permettre de faire échec au communisme. Riz miracle IR-28 contre fusil AK-47 ! La bataille paraissait trop inégale entre le progrès et la prospérité promis par les savants et la guerre de libération, le sang, les larmes et l'idéologie dont se réclamaient les maquisards.

Le temps semble venu de dresser le premier bilan, près de trois ans après l'effondrement de la politique américaine dans toute l'Indochine. En effet, la Banque asiatique de développement a rédigé, en 1977, son deuxième rapport agricole décennal — pour la période 1965-1975 (1) — qui est en fait une véritable autocritique de la politique suivie en matière de développement, avec une franchise que seuls peuvent se permettre les documents qui ne sont pas destinés au grand public. Au risque parfois, pour cet organisme financier représentant essentiellement les intérêts de l'économie japonaise, d'énoncer des constatations quasi-révolutionnaires.

« *Les gouvernements* (asiatiques) *ne peuvent plus se permettre de freiner le potentiel de production de leur économie en pourvoyant aux besoins de la minorité de privilégiés. La pauvreté doit être réduite et cela doit se faire en fournissant des emplois productifs aux masses qui ont faim.* » En effet, les « *structures hiérarchiques* » ont un « *effet négatif sur le développement rural* »... « *Selon les vues les plus optimistes, la situation alimentaire dans la région* (asiatique) *n'est pas beaucoup plus mauvaise qu'il y a dix ans. (...) En général, l'impact de la* « révolution verte » *sur l'emploi a probablement été très modeste dans la plupart des endroits.* » « *Les tentatives* [des gouvernements asiatiques] *pour développer des systèmes de crédit viables pour les petits paysans n'ont pas beaucoup réussi.* » « *Il y a peu de preuves que l'utilisation des tracteurs ait eu beaucoup d'effet sur le rendement des terres.* »

(Lire la suite page 11.)

(1) « *Rural Asia : Challenge and Opportunity* », dont sont tirées les citations.

Dans ce numéro :

Vers un approfondissement théorique et politique

L'EUROCOMMUNISME ET LA CRISE DE LA GAUCHE

Par LILLY MARCOU *

LES interprétations multiples, et parfois contradictoires, de la détérioration des relations à l'intérieur de la gauche en France réactualisent un débat ancien relatif à la nature des liens qu'entretient le P.C.F. avec le mouvement communiste international. On voit ainsi refleurir les formules expressives — œil, main, or... de Moscou — qui ont longtemps tenu lieu de raisonnement pour rendre compte de la nature de ces liens. A ces exhumations — en forme d'interrogations — qui invitent à réfléchir sur le passé en longue période s'ajoute une question tout à fait actuelle : quelle est la validité de la voie eurocommuniste ? Ou, encore, la rupture provisoire ou définitive de l'union de la gauche ne remet-elle pas en cause la notion même d'eurocommunisme et ne réinstalle-t-elle pas le P.C.F. dans l'orbite soviétique ? Ce qui, accessoirement, pourrait administrer la preuve qu'il n'en est jamais véritablement sorti.

Pour répondre à ces questions, il convient de repenser l'eurocommunisme dans son processus historique et son devenir politique. Et, dans ce contexte, replacer l'évolution du P.C.F., mise en cause par sa politique, à l'intérieur de la gauche.

Flou, difficile à saisir, parfois contesté d'une façon ponctuelle par ses propres protagonistes, selon les aléas de leur politique intérieure et de leurs relations inter-partis, hypothétique pour de nombreux spécialistes et observateurs, l'eurocommunisme existe quand même.

Certes, le concept en soi pose problème, mais ce qu'il couvre comme processus et ce qu'il contient comme caractéristiques semblent s'insérer dans l'histoire du communisme ouest-européen des dernières vingt années.

Hantant le monde politique de l'Est et de l'Ouest (pour des raisons bien différentes), exacerbant les spéculations intellectuelles (les colloques et les ouvrages qui lui sont consacrés l'attestent), entraînant des réponses ambiguës et partielles de la part de ses principaux artisans, l'eurocommunisme apparaît pour certains comme une mode, une boutade, un bluff, pour d'autres comme un sujet de contestation et de mise en cause permanente, pour d'autres encore comme l'espoir, la seule alternative possible à la crise économique et politique du monde capitaliste.

S'agit-il d'une nouvelle organisation, ou simplement d'un état d'esprit ? S'agit-il d'un communisme substantiellement nouveau ou bien d'une socio-démocratisation de certains P.C. succombant au révisionnisme ? Ne s'agit-il enfin que d'une tactique, opportuniste, parlementaire, sous laquelle se cacherait la vraie nature, éternelle, stalinienne des P.C. ?

Une étude sérieuse de l'évolution des P.C. de l'Europe capitaliste telle qu'elle ressort de l'analyse de leurs documents internes (travaux des congrès et sessions des comités centraux) et externes (documents et interventions aux conférences internationales et européennes et déclarations établies à l'issue de rencontres bi et multilatérales) permet de formuler une définition provisoire de l'eurocommunisme compris comme phénomène international.

L'eurocommunisme signifie bien une nouvelle variante du mouvement communiste, exprimée à travers une tendance à l'inorganicité ; se situant en rupture avec une série de concepts léninistes et avec l'héritage de l'Internationale communiste en ce qui concerne les relations inter-partis ; dégageant, enfin, une stratégie graduelle de conquête du pouvoir et de passage vers une société socialiste caractérisée par le pluralisme politique et idéologique.

Si on décrypte, l'une après l'autre, les caractéristiques que contient cette définition, et si on les situe dans l'évolution du P.C.F. depuis le XXII[e] congrès, on se rend compte qu'elles ne sont pas remises en cause par la politique récente de celui-ci à l'intérieur de la gauche.

Ce congrès stabilise l'évolution eurocommuniste du P.C.F. dont les prémices historiques remontent aux événements de 1968 — révolte étudiante en France et invasion de la Tchécoslovaquie — et qu'exprime pour la première fois le Manifeste de Champigny (décembre 1968).

Certes, les positions défendues par le P.C.F. ces derniers mois — d'une façon plutôt implicite qu'explicite — à l'égard de son allié d'hier ou de demain, si elles ne remettent pas en cause la voie eurocommuniste, reposent en tout cas le problème de l'hégémonie dans l'alliance ou, plus précisément, le point de vue du P.C.F. sur ce problème.

Les documents des P.C. espagnol, français et italien divergent et restent d'une façon générale encore vagues sur ce point.

Or, seule une réflexion théorique sur l'hégémonie à l'intérieur de l'alliance pourra expliquer le pourquoi du comportement du P.C.F. ces derniers temps. Il s'agit, en fait, de la problématique liée au principe léniniste selon lequel le parti communiste est le parti de la classe ouvrière, *« son avant-garde »*, puisqu'il est le seul détenteur d'une méthode scientifique, le marxisme (1). Les thèses eurocommunistes n'ont pas encore formulé une position définitive sur ce principe, bien qu'un processus de réflexion semble s'engager surtout dans les P.C. italien et espagnol.

La tendance à l'inorganicité

MAIS à part cet aspect, certes de taille, les caractéristiques de la définition de l'eurocommunisme proposée ci-dessous résistent à la secousse qu'a subie la gauche en France. Le cheminement eurocommuniste engagé par certains partis dès 1956 (le P.C. italien notamment), par d'autres à partir de 1968 et surtout de 1973 (comme le P.C. espagnol), par le P.C.F. enfin depuis 1976 n'est pas arrêté.

L'eurocommunisme ne se présente pas comme un modèle, ayant une vocation universalisante. Ce refus de se présenter comme une voie à suivre est constant dans le discours eurocommuniste qui met l'accent sur les voies nationales. Il implique, d'abord et surtout, le droit de chacun à forger son propre programme politique et à avoir sa propre vision des alliances. Ce n'est qu'à partir de la prise en compte des différences et des diversités, soulignées et accentuées, qu'est entreprise la recherche du commun et de la convergence.

D'où le refus d'apparaître comme un nouveau pôle du monde communiste, comme une nouvelle régionalisation, et par conséquent de créer un nouveau centre. Ce refus de toute organicité, même dans le sens du polycentrisme togliattien, exprime la caractéristique principale et irréversible de l'eurocommunisme. D'où le refus opposé par les partis eurocommunistes à toute structure — fût-elle sporadique comme les conférences — qui pourrait, de quelque façon que ce soit, porter atteinte à leur autonomie. D'où la recherche de formes nouvelles de contact et de solidarité, épisodiques et pragmatiques, hors de tout rituel et de tout formalisme.

Des ruptures (abandon du concept de dictature du prolétariat) et les mutations conceptuelles (substitution de la notion d'internationalisme prolétarien par celle de solidarité internationale) s'inscrivent dans une stratégie de changement qui prend en compte les erreurs du passé et ce qu'ont de négatif les expériences socialistes existantes. Cette évolution de certains P.C. occidentaux, à laquelle le P.C.F. depuis le XXII[e] congrès est partie prenante, n'est, elle non plus, pas remise en cause par la rupture de l'alliance à l'intérieur de la gauche en France.

Louis Althusser a certes raison lorsqu'il marque la distinction entre le sens théorique et le sens politique qu'on accorde à un concept donné. Si, sur le plan théorique, il est inconcevable de supprimer un concept par une décision politique parce qu'il *« fait corps avec un ensemble d'autres concepts »*, la décision politique en soi, prise comme un *« acte symbolique »*, marque le tournant du P.C.F. *« ouvrant la voie à un autre socialisme* (que celui qui règne en U.R.S.S.) » (2).

De même, le fait que le concept de parti unique a depuis bien longtemps disparu du discours communiste ouest-européen marque encore davantage ce phénomène de rupture avec les expériences concrètes de socialisme ailleurs dans le monde.

La mutation s'observe au niveau des « rites » légués par l'Internationale. Le concept d'internationalisme prolétarien, tel qu'il fut défini par le sixième congrès de l'Internationale en 1928, codifiait et figeait les relations inter-partis à l'intérieur du mouvement communiste, en fonction d'un attachement et d'une allégeance inconditionnels à l'Union soviétique. Ce principe, qui au fil de l'histoire se révéla plusieurs fois néfaste pour les positions nationales des P.C., est complètement exclu — et sûrement d'une façon irréversible — de la démarche eurocommuniste. D'où le refus systématique de cautionner ce que les pays socialistes comportent de contraire à leur propre projet de société ; d'où le refus de continuer d'assimiler antisoviétisme et anticommunisme ; d'où leurs critiques ponctuelles sur une série de faits concrets qui se passent en U.R.S.S., notamment sur l'absence de libertés individuelles et collectives.

La démarche eurocommuniste signifie que chaque P.C. forge son propre programme de conquête du pouvoir, choisit sa propre tactique d'alliance, dresse son propre projet de société socialiste. La cohésion d'ensemble, le dénominateur commun sont constitués par la volonté de réconcilier le socialisme avec la démocratie, et surtout avec les libertés conquises par les masses populaires, libertés auparavant qualifiées de *« bourgeoises et formelles »*, maintenant considérées comme fondamentales.

Enfin et surtout, il s'agit d'une voie nouvelle d'édification du socialisme, voie différente de celles qui ont été suivies par les autres pays. *« L'histoire a ses lois universelles, mais elle ne se répète pas. Il ne s'agit pour aucun peuple de mettre ses pas dans ceux d'un autre et la question n'est pas de recommencer la révolution d'Octobre »* (3), précise avec netteté Francis Cohen lors de la conférence internationale organisée par la revue *Problèmes de la paix et du socialisme* de Prague (l'unique vestige du mouvement communiste organisé) à l'occasion du soixantième anniversaire de la révolution d'Octobre.

L'ensemble de caractéristiques qui contribuent à définir l'eurocommunisme ne peuvent pas être remises en cause par les aléas des alliances contractées par les P.C. dans leur contexte national.

Mais la nature et le contenu des alliances — provisoires ou durables, de type frontiste ou d'union nationale — ainsi que le sens qu'on donne à l'hégémonie à l'intérieur de l'alliance, devront être davantage repensés aussi bien au niveau théorique que politique. Il s'agit d'un des points faibles de l'eurocommunisme, par le biais duquel sa crédibilité peut être remise en cause. Cependant cet aspect du problème n'est que l'une des composantes de la démarche eurocommuniste.

C'est pour cela qu'on ne peut pas gommer d'un trait l'eurocommunisme en le considérant soit comme un épiphénomène, soit comme une tactique éphémère, uniquement parce que l'« union de la gauche » se porte mal en France, ou parce que le « compromis historique » rencontre des problèmes en Italie. L'eurocommunisme est avant tout un processus historique qui s'insère dans une stratégie de changement.

Si la cause de la crise à l'intérieur de la gauche française est actuellement difficile à saisir dans ses motivations complexes, cette crise ne gomme en aucun cas une évolution qui la dépasse par son étendue et sa profondeur. On peut attendre que cette crise, en même temps qu'elle révèle un retard, sera l'occasion d'un approfondissement théorique qui aboutira à une politique d'alliance efficace et constructive.

* Fondation nationale des sciences politiques.

(1) Cf. Fernando Claudin, *l'Eurocommunisme*, François Maspero, Paris, 1977, 151 pages, et le compte rendu de Daniel Singer, *le Monde diplomatique*, novembre 1977.

(2) Louis Althusser, *Vingt-deuxième congrès*, François Maspero, Paris, 1977, pages 32-33.

(3) Cf. *la Nouvelle revue internationale*, septembre 1977.

LES ÉQUIVOQUES DE LA SOCIAL-DÉMOCRATIE

(Suite de la première page.)

Au début de 1976, les délégués de l'Internationale se réunissent à Elseneur (Danemark). Le conflit est à son comble : un violent incident oppose M. Helmut Schmidt à M. François Mitterrand.

Aujourd'hui le conflit est en voie de résorption. La politique conséquente, rigidement unitaire, courageuse du parti français a fini par impressionner même les socialistes allemands.

Un conflit nouveau, plus dangereux, plus chargé de menaces que tous les précédents, divise aujourd'hui l'Internationale : il s'agit du combat à mener contre la domination impérialiste des pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie par les Etats capitalistes du « centre ».

La question du tiers-monde

CHAQUE jour, douze mille personnes meurent de faim sur notre planète. Le monde où nous vivons n'est qu'un immense Auschwitz. Pour les trois quarts des hommes, chaque nuit qui passe, chaque jour, ne sont qu'un interminable martyre. Le monde des Etats est un monde de froide cruauté, de calculs de force (les Etats socialistes n'y faisant pas exception).

Les vieux marxistes allemands (Horkheimer, Marcuse, Bloch) l'ont dit, inlassablement : l'instauration du socialisme commence par une rupture épistémologique. C'est par la destruction de la vieille parole humaniste, bourgeoise, génératrice de toutes les indifférences, de toutes les lâchetés, de tous les meurtres qui se commettent en toute légalité, que commence la fin du règne du capital. Edgar Morin : « *La morale antérieure au fascisme d'où est issu, justement, le fascisme est naturellement la morale humaniste bourgeoise, celle qui glorifie l'homme abstrait et couvre de silence le meurtre quotidien de l'homme concret* » (7).

Deux camps s'affrontent au sein même de l'organisation : le premier est celui des social-démocraties allemande et anglo-saxonne, dont le but est la redistribution du revenu national selon des paramètres d'équité, la construction d'un Etat social et d'une Europe anticommuniste s'appuyant sur l'Amérique. Elles ne mettent en question ni le mode de production capitaliste, ni la propriété monopolistique des moyens de production, ni la rente foncière, ni aucune des structures de base de la société inégalitaire bourgeoise.

Face aux peuples dominés du tiers-monde, la position du S.P.D. et du parti travailliste est simple : c'est l'augmentation du produit national brut, l'action « bénéfique » des sociétés multinationales, des empires bancaires et, pourquoi pas, de certains régimes musclés d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique qui assureront à ces peuples de la nuit une lente et progressive évolution vers le bien-être. Pour cela, il faut, en accord avec l'allié nord-américain, combattre les mouvements révolutionnaires, « *communistes* » et « *anarchistes* » du tiers-monde. Une institution financée par les syndicats allemands justement s'y emploie : l'Institut latino-américain de recherche sociale (ILDIS), dont le siège était au Chili jusqu'en 1964 et maintenant à Quito, en Equateur (8).

L'argent du S.P.D. allemand domine aujourd'hui encore l'Internationale. La Friedrich Ebert-Stiftung (9) est sa première source de financement — les partis socialistes portugais et espagnol en savent quelque chose. La Fondation Friedrich-Ebert dispose d'un énorme budget, dont le chiffre réel est un secret jalousement gardé. Plus de trois cents personnes travaillent dans son seul « département international ». Elle a des succursales dans un grand nombre de pays, surtout en Amérique latine (10). Sa direction est entre les mains des personnalités les plus réactionnaires du S.P.D., parmi lesquelles M. Walther Hesselbach, président de la Bank fuer Gemeinwirtschaft (le principal institut financier de la S.P.D. et du mouvement syndical), qui dirige son conseil de surveillance. A ses côtés siègent le président de l'IG-Metall (le syndicat le plus puissant), M. Eugen Loderer, le ministre de la défense, M. Georg Leber, le président du Deutsche Gewerkschafts-Bund (Confédération des syndicats allemands), M. H.O. Vetter. MM. Loderer et Vetter sont intimement liés aux dirigeants américains et participent, à la demande de M. David Rockefeller, à la Commission trilatérale, où ils rencontrent depuis des années MM. Carter, Vance et Brzezinski. Derrière MM. Vetter, Loderer, Hesselbach, il y a M. Helmut Schmidt, chancelier de la plus puissante nation d'Europe, fidèle allié du pouvoir américain. La Commission trilatérale élabore la stratégie à long terme de l'agression capitaliste impérialiste contre les peuples de la périphérie.

Le deuxième camp est conduit par le parti français. Au récent congrès de Nantes, ses dirigeants ont évoqué l'« *empire germano-américain* ». Devant les représentants du FRELIMO (Mozambique), du M.P.L.A. (Angola), de la SWAPO (Namibie), de l'A.N.C. (Afrique du Sud) et de Carlos Altamirano (secrétaire général du P.S. chilien), M. François Mitterrand a promis le soutien sans réserve du parti — et éventuellement du gouvernement de demain — aux mouvements de libération que combat justement l'ILDIS...

M. François Mitterrand : « *Faut-il, lorsqu'on défend la liberté et qu'on avance hardiment, faut-il regarder où l'on met les pieds ou faut-il avoir le regard haut sans s'occuper de tout cela, et dire partout la vérité que l'on ressent ?... Je dis bien que nous avons le devoir d'intervenir auprès de la conscience universelle, et, le cas échéant, auprès de la politique universelle quand nous parvient l'écho des fusillades d'Iran, d'Indonésie... La liste est si longue ! Nous aiderons les mouvements révolutionnaires d'indépendance partout où cela sera possible* » (11).

Pour les socialismes français, scandinave, belge, suisse, la tâche du mouvement socialiste est l'unification graduelle de toutes les forces progressistes d'un pays (plus tard, du monde) ; l'abolition de la propriété monopolistique des moyens de production ; la transformation des rapports de travail ; la décentralisation des appareils de production et de décision ; en bref, la création de toutes les conditions objectives nécessaires pour que puissent naître, dans la liberté, la complémentarité des communautés autogérées d'hommes et de femmes responsables de leur destin. La tâche du mouvement socialiste est enfin de faire disparaître du monde la faim et la torture.

Mais l'Internationale socialiste ne se résume pas à cette simple opposition entre projets divergents. Les choses sont plus compliquées : le S.P.D. est aujourd'hui un parti profondément divisé. A Hambourg, 15 novembre 1977, la gauche et la droite du congrès du S.P.D. s'affrontent durement, sur le *Berufverbot*, la question nucléaire, la lutte contre le « terrorisme ». M. Ehmke dit : « *C'est un miracle que cette coalition d'idées aussi diverses et souvent contradictoires puisse se maintenir* » (12).

Aile gauche et raison d'Etat

EN 1976, une sorte de « *répartition tacite des compétences* » s'est effectuée au sein du S.P.D. : l'aile droite garde le pouvoir en Allemagne (gouvernement, parti, syndicat) et l'aile gauche s'occupe de l'Internationale (13). C'est ainsi que M. Willy Brandt (président du S.P.D.) devint président de l'Internationale. Derrière M. Brandt, il y a M. Horst Ehmke. Homme fascinant, originaire de Dantzig, M. Ehmke arrive en Allemagne de l'Ouest après la guerre. Il devient professeur de droit à l'université de Fribourg-en-Brisgau, rénove les « *Reuter Kreise* » (sortes de clubs de réflexion portant le nom du premier maire de Berlin-Ouest), qui renouvellent la pensée socialiste allemande, ouvrant ainsi la voie aux mouvements étudiants de 1968 et aux *Jusos* des années 70. Il est ministre conseiller auprès de M. Brandt, son chef de cabinet (titre officiel : Kanzleramts-Minister). Après la démission de M. Brandt, il devient le chef de l'aile gauche au sein du groupe socialiste du Bundestag et son porte-parole de politique étrangère. Lui et ses amis (tel M. Karsten Voigt, ancien président des *Jusos*, aujourd'hui député de Francfort) subissent alors tout le poids de l'hostilité de M. Schmidt. Le rayonnement international de M. Brandt, le cerveau politique de M. Ehmke, le discret appui de M. Egon Bahr (secrétaire général du S.P.D., ancien ministre et négociateur de M. Brandt), font que la nouvelle équipe allemande placée à la tête de l'Internationale éveille, chez les progressistes de tous les partis membres, des espoirs certains. Espoirs déçus ? Non. Mais la raison d'Etat allemande (ou plus précisément germano-américaine) semble peser lourdement sur l'actuel président de l'Internationale (et comme malgré lui). Les conférences régionales décidées par le XIII[e] congrès à Genève et destinées à porter la parole socialiste dans les régions d'outre-mer sont annulées. La conférence de Dakar n'aura pas lieu. Celle de Mexico (ou Caracas) est reportée *sine die*. L'admission des partis frères arabes est bloquée. En matière de politique proche-orientale, M. Yitzhak Rabin, vice-président de l'Internationale, fait la loi. Deux missions Kreisky au Proche-Orient n'engendrent aucune suite concrète. L'Internationale est toujours absente du conflit palestino-israélien.

Aujourd'hui il existe, à l'intérieur de l'Internationale, un équilibre fragile entre l'aile pro-impérialiste et l'aile anti-impérialiste. M. Willy Brandt, grâce à son prestige personnel, tente d'arbitrer.

JEAN ZIEGLER.

(7) Cf. Edgar Morin, *Autocritique*, Ed. du Seuil, coll. « Points », Paris, 1975, page 266.

(8) C'est le gouvernement Frey, sous la pression de l'aile gauche de la démocratie chrétienne, qui a mis l'ILDIS à la porte du Chili.

(9) Ebert, dirigeant socialiste de la République de Weimar, ordonna l'écrasement du mouvement spartakiste et du mouvement des Conseils allemands, étouffant dans le sang la révolution ouvrière de l'immédiat après-guerre (1919-1924). Les finances de la Fondation opèrent à partir de plusieurs bases, et notamment de la Suisse.

(10) Cf. l'exemple de l'ILDIS.

(11) Texte du discours dans *le Monde* du 21 juin 1977.

(12) Horst Ehmke, cité par Gérard Sandoz dans *le Nouvel Observateur* du 28 novembre 1977.

(13) Cf. *Der Spiegel*, n° 50, 1976.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Fondateur : Hubert BEUVE-MERY
Directeur de la publication : Jacques FAUVET
Rédacteur en chef : Claude JULIEN
Rédactrice en chef adjointe : Micheline PAUNET

Prix de l'abonnement annuel (en francs)
VOIE NORMALE

France, DOM, TOM, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Mauritanie, République malgache, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Haute-Volta, Cameroun, Togo, Guinée, Tunisie, Poste militaire, Poste navale, Andorre, Monaco 65
Autres pays 83

PAR AVION (abonnement et textes) :

Europe, Turquie d'Asie, Chypre, Açores, Canaries, Madère, Algérie, Maroc, Tunisie 97
DOM, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Haute-Volta, Territoire français des Afars et des Issas 106
TOM (sauf T.F.A.I.), République malgache, Etat comorien 126
Libye, Egypte, Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Syrie 111
Birmanie, Brunei, Chine, Corée, Hongkong, Indonésie, Japon, Macao, Malaisie, Mongolie, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam, Australie, Nouvelle-Guinée, Fidji, Nouvelle-Zélande, Laos, Cambodge 156
Canada, Amérique du Nord, Amérique centrale, Amérique du Sud, autres pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie 131

(Chèque postal : Paris n° 4207-23)

Rédaction et administration, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. Abonnements : 830-63-03 — Tél. Rédaction : 246-72-23
Adresse télégraphique : Journonde, Paris — Télex : Le Monde 650-572 Paris

LA CONVENTION EUROPÉENNE POUR LA RÉPRESSION DU TERRORISME

Recul du droit et « vestiges d'inculture »

La lutte contre le terrorisme en Europe occidentale continue de susciter de graves inquiétudes que certains estiment tout à fait injustifiées. M. Heribert Golsong, directeur des droits de l'homme au Conseil de l'Europe, nous a adressé un article, que nous publions ci-contre, dans lequel il conteste l'argument, souvent utilisé, selon lequel la convention pourrait porter atteinte au droit d'asile. Un autre juriste, dont l'anonymat doit être respecté, considère au contraire que certaines clauses de cette convention constituent un net recul du droit, notamment en ouvrant la porte à des « délits qualifiés par le résultat ».

IL était une fois, en Occident, d'archaïques figures de crimes, non moins aberrantes pour le droit pénal que la « question » pour la procédure. On crut, pendant le dix-neuvième siècle, les avoir pour toujours expulsées de la doctrine, la loi positive en conservant encore quelques formes résiduelles, comme dans des bocaux. On les retrouve à propos de l'incendie, ou du sacrilège (porter la main sur la personne du prêtre à l'occasion d'une cérémonie religieuse, déclenchant ainsi des résultats criminels non voulus, non prévisibles), ou de l'enlèvement, ou de l' « exposition » d'enfants.

Carrara les stigmatisa dans son programme tout illuminé, encore, par les Lumières (1). Mezger les disséqua dans son traité, à l'époque plus sombre des croix gammées et de l'après-guerre (2). Car elles étaient réapparues et s'étaient multipliées dans la nuit et le brouillard. La paix et les miracles économiques semblèrent les avoir exorcisées. Mais voilà qu'elles reprennent force et menacent de s'étendre à nouveau sur le monde civilisé. Radotage d'un vieux juriste alchimiste, histoire d'un fou racontée par un idiot, allégorie, faux conte de Noël ? C'est malheureusement un récit moderne rigoureusement vrai, voire scientifique, bien que raccourci, portant sur certains types pénaux que les théoriciens allemands appellent des « *délits qualifiés par le résultat* ».

En saine doctrine, le crime suppose toujours la culpabilité. C'est-à-dire qu'il faut avoir prévu et voulu un fait — ou bien l'avoir voulu et en avoir prévu ses plus graves conséquences sans toutefois les avoir voulues mais en persistant cependant dans le vouloir d'un tel fait. De son côté, la négligence — qui produit des « quasi-délits » — consiste à ne pas souhaiter l'effet ultérieur d'un acte, et à ne l'avoir même pas prévu bien qu'il fût possible de le prévoir et qu'on dût l'avoir prévu conformément « *au devoir moral qui incombe à tout homme d'être diligent dans la prévision des conséquences de ses propres actes* » (Carrara, *Opuscule « Culpa »*). En outre, il existe aussi des situations anormales dans lesquelles on ne trouve pas une action exclusivement malicieuse (un dol), ou exclusivement négligente ou tout à fait fortuite. Par exemple, lorsque le résultat le plus grave a pour cause un cas fortuit, bien que cette cause ait été précédée d'une position illicite de l'auteur d'un premier crime ou délit qui déclenche objectivement une situation où le cas intervient. Le lien de causalité est alors subjectivement rompu : l'auteur n'a ni prévu ni voulu le résultat final, il ne pouvait pas le prévoir et n'avait même pas le devoir raisonnable de le prévoir.

Si cependant la loi lui inflige une peine correspondant au résultat, c'est qu'on « *qualifie le délit par le résultat* », sans que celui-ci soit, à son tour, qualifié par la culpabilité. Il s'agit de la plus grave des atteintes au principe absolu du droit pénal civilisé : *nulla poena sine culpa.*

« Opinions » et « activités » politiques

LORSQUE des figures pénales de cet ordre apparaissent dans la législation d'un pays, ou à plus forte raison dans des traités internationaux, c'est que, dans tout le domaine juridique des infractions visées, foisonnent des atteintes à l'exigence de culpabilité. La définition doctrinale du « délit » n'est alors plus « *l'action typiquement antijuridique et coupable* » (Mezger).

En somme, les « *délits qualifiés par le résultat* » constituent des cas où s'est produit une rupture totale du lien de causalité : le résultat punissable n'était aucunement présent dans la culpabilité attribuable à leur auteur. Elle fait totalement défaut, et dans la conscience et dans la volonté, et dans la représentation et dans la prévision que l'auteur faisait, pouvait faire, devait faire, des ultimes effets de sa première action délictueuse.

Punir pour un fait qui n'était pas en rapport avec la culpabilité (3) ? Barbare, disait Carrara, au dix-neuvième siècle ; intolérable, écrivait Mezger au vingtième.

Et cependant on trouve de ces « *vestiges d'inculture* » (4) dans les initiatives concernant la lutte internationale contre le terrorisme. Telle n'est peut-être pas l'intention de leurs auteurs, mais les résultats se moquent parfois des intentions...

On peut supposer que les régimes politiques engagés dans cette lutte sont analogues, comme cela semble être le cas pour la convention européenne pour la répression du terrorisme. Et si, un beau jour, un des pays signataires de la convention devenait une dictature, cesserait-on d'être engagé à son égard ? Certes non.

Mais, dira-t-on, des précautions contre une telle extrémité ont été prises dans l'article 5 de *la convention. Cet article* autorise, en effet, les Etats à ne pas accorder l'extradition s'ils ont « *des raisons sérieuses de croire* » qu'elle est demandée aux fins de poursuivre ou de punir une personne pour, entre autres, des considérations d' « *opinions politiques* », ou encore s'ils ont de sérieuses raisons de croire que « *la situation de la personne risque d'être aggravée* » par les mêmes considérations d'opinions politiques.

L'honneur des démocraties serait-il alors sauvé ? Les choses doivent être vues de plus près :

a) L'article 5 ne sauvegarde que les *opinions* politiques. Or l'opinion est le sentiment de celui qui opine et délibère, le sentiment qu'il se forme des choses, le jugement en bien ou en mal qu'il porte, une croyance probable, une doctrine politique. Le texte ne concerne nullement les *activités* politiques qui, courantes et tout à fait licites dans une démocratie, deviennent punissables sous une dictature. L'article 5 ne fonctionne donc pas si l'extradition est demandée en raison d'*activités* politiques, courantes en démocratie mais honnies par une dictature.

b) Parler ici d'*opinions* et d'*activités* politiques, c'est exclure formellement les attentats « *terroristes* ». Mais, pour toute dictature, un parti politique clandestin qui s'oppose à elle est intrinsèquement voué au « *terrorisme* ». Selon l'article 2, alinéa 1, de la convention, tout Etat contractant (en l'espèce, une dictature) peut ne pas considérer comme infraction politique ou connexe ou inspirée par des mobiles politiques (ou, plus clairement, il peut considérer comme terroriste) « *tout acte de violence qui n'est pas visé à l'article premier et qui est dirigé contre (...) la liberté des personnes* ». Violences contre la liberté ? Mais, pour toute dictature avoir des opinions politiques qui lui sont contraires, les manifester, agir en conséquence, a toujours été faire violence à la « *liberté* ». Et une violence « *grave* ». De telle sorte que l'article 2 permet d'avance, aux éventuelles dictatures, l'extension indéfinie de la notion de « *terrorisme* ».

c) Les Etats qui auraient des raisons sérieuses de croire que l'extradition d'une personne leur est demandée en raison de ses opinions politiques ne *sont* pas *obligés* par l'article 5 à la *refuser*. Non. Cet article leur *permet* simplement de ne pas extrader. Un Etat peut avoir de fort sérieuses raisons de croire qu'une dictature veut écrouer *ou* tuer quelqu'un pour ses *opinions* politiques, et la convention ne lui interdit pas de consentir, selon son bon et beau plaisir, à l'extradition.

d) Pour l'autoriser à ne pas extrader, l'article 5 ne demande pas seulement à l'Etat sollicité d'avoir des « raisons », mais des « raisons *sérieuses* ». A croire qu'il y aurait parfois des raisons peu sérieuses dans la tête des Etats... Mais, contredisant un autre membre du Conseil de l'Europe, auquel il infligerait ainsi l'offense de le considérer comme une dictature, l'Etat requis d'extrader rendra-t-il publiques ses sérieuses raisons de refuser l'extradition ? Au grand jamais... Le caractère sérieux des raisons du refus devra être établi au cours du procès d'extradition, en accord avec les règles des autres conventions d'extradition. Et la démonstration qu'il existe des raisons « *sérieuses* » de refuser l'extradition devra être faite par qui ? Par le procureur ? Ose-t-on l'imaginer ? C'est au pauvre « *opinant politique* » qu'il appartiendra de prouver qu'il y a des raisons de croire que... — eh oui ! — et que ces raisons sont bien « *sérieuses* ». Ainsi *on renverse nécessairement la charge de la preuve*. Le soupçonné sera présumé coupable. Même s'il est soupçonné de complicité dans une tentative d'avoir une opinion... Absurde ? Mais cela ressort de l'analyse concordante de l'article 5 et de l'article 2, alinéa 3.

Présumé coupable... Ce détour par l'hypothèse d'une dictature sollicitant une extradition nous ramène au point de départ : le danger est réel qu'une lutte aussi empressée et nerveuse contre le terrorisme fasse fi des principes occidentaux qui définissent la culpabilité.

Le mouton à cinq pattes

PASSONS maintenant à l'article qui a plus particulièrement trait à la substance du droit pénal, l'article 13. L'Etat requis « *se réserve le droit de refuser l'extradition* » parce qu'il considère l'infraction (« *terroriste* », selon les définitions de l'article premier) « *comme une infraction politique, comme une infraction connexe à une infraction politique ou comme une infraction inspirée par des mobiles politiques* ». Enfin, dira-t-on, voilà que la souveraineté de l'Etat est à l'abri ; ses tribunaux conservent leur compétence ; bref il y a tout lieu d'être rassuré. Cette lourde prose sur les infractions politiques et connexes, sur les mobiles politiques définis selon les lois internes, etc., redore le blason des principes démocratiques.

Il n'en est pas ainsi.

Car, avec ses allures libérales, cet article 13 est, en fait, celui qui porte le plus gravement atteinte aux principes de droit : il impose des *conditions* externes aux lois pénales internes. L'Etat, qui se réserve le droit de refuser l'extradition et donc d'appliquer ses propres lois pénales est assujetti (« *engagé* », dit la convention) à « *prendre dûment en considération, lors de l'évaluation du caractère de l'infraction, son caractère de particulière gravité* ». On peut certes excuser les cacophonies et la syntaxe de cette prose conventionnelle (5). Mais on ne peut certes pas se dissimuler que, sous cette cape, perce une épée.

La convention internationale, qui prend le pas sur les textes légaux internes (6), ajoute de nouveaux éléments aux figures ou types pénaux définis par le législateur. L'Etat et ses tribunaux doivent désormais faire des « *considérations* » sur le « *caractère* » des infractions pénales décrites par la loi interne, ils doivent en faire des « *évaluations* » en portant surtout attention à la « *particulière gravité* » que la convention surimpose dès maintenant aux actes politiquement motivés.

Serait-ce tout ? Aucunement. Les paragraphes *a)*, *b)* et *c)* de l'article 13, alinéa 1, précisent quelques-unes de ces formes superfétatoires qui feront de chaque délit politique un véritable monstre polycéphale *ou...* un mouton à *cinq* pattes. Le paragraphe *a)*, par exemple, oblige à juger avec une particulière sévérité l'infraction qui « *a créé un danger collectif pour la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté des personnes* ». Créer un danger n'est pas avoir attenté à la vie, à l'intégrité ou à la liberté des personnes. Et encore faudrait-il, dans ce cas, punir la complicité dans une tentative de créer un tel danger... Voyons donc ! Si cela n'ouvre pas la possibilité de créer des « *délits qualifiés par le résultat* »... C'est bien ce paragraphe *a)* qui recèle lui-même un réel danger collectif pour la vie, l'intégrité et la liberté des personnes.

Le bout des temps civilisés ?

LE paragraphe *b)* de l'article 5, pour sa part, oblige l'Etat, qui réserve sa juridiction, à considérer le caractère de particulière gravité d'une infraction lorsqu'elle « *a atteint des personnes étrangères aux mobiles qui l'ont inspiré* ». Très bien : il faut protéger les innocents, les anonymes, étrangers aux mobiles qui inspirent les crimes politiques. Cette formulation semble viser les otages dont les terroristes qui s'en emparent entendent faire un instrument de chantage, mais elle va plus loin. Au nom de mobiles politiques, quelqu'un commet une infraction et, au cours de la longue chaîne des effets de l'action, des personnes tout à fait autres que celles qui étaient visées deviennent victimes. Objectivement, une des conséquences du crime initial les a atteintes. Elles étaient étrangères aux « *mobiles* » et pouvaient bien l'être à l'intention de l'auteur du crime politique. Mais, pourra-t-on observer, l'auteur devait-il prévoir de tels effets excessifs ? Un devoir tout spécial lui incombait de prendre le soin tout particulier de les épargner.

La lettre du texte cité ne le dit pas. Bien que le mal causé à ces personnes ait été, semble-t-il, étranger aux mobiles, il suffit que l'infraction ait porté « *atteinte* » à ces personnes : c'est le résultat seul qui est considéré, et l'intention, au regard du résultat, n'est pas prise en compte.

Le problème est encore plus grave lorsqu'il s'agit de complices, ou de recéleurs s'il y a lieu de les considérer comme complices. Osera-t-on dire que les effets les plus graves qui ont atteint des personnes étrangères aux mobiles du délit entraient dans la subjectivité de tels « complices » ? Qu'à cela ne tienne ! Leurs actes devront être évalués et *punis* conformément au résultat le plus grave, sans qu'il soit question d'invoquer leur culpabilité effective à cet égard.

Bref, on ouvre le « type pénal » à des catégories possibles de « *délits qualifiés par le résultat* ». On pourrait continuer l'analyse des tentatives de ce genre qui ont cours sous prétexte de lutte contre le terrorisme. Mais il suffit. On crée politiquement un devoir arbitraire qui exige un soin particulier de ceux qui commettent certains actes (fautes, délits ou crimes). De par cette obligation externe, sans lien nécessaire avec la conscience ou la volonté du sujet, on lui impute des résultats néfastes. Il voulait quelque mal, on le rend responsable d'autres maux, de tout le Mal — et on le condamne en conséquence.

Cela n'est pas dans la tradition de l'Occident. Ni Beccaria au dix-huitième siècle, ni Grotius au dix-septième, ni même le roi Alphonse X le Sage, empereur d'Occident, au treizième, ne l'admettaient. Pour eux tous, à chacun selon sa culpabilité. L'enfer de Dante a des cercles. « *Le mal même obéit à des lois* » écrivait Barrès à Charmes en 1912. Et, peu auparavant : « *Le proverbe, d'après Maurras, dit : Qui s'éloigne d'Avignon, s'éloigne de la raison* » (7).

Tout cela ressemble à un conte du bout de l'année, à un conte du Jour de l'an. Ne faut-il pas plutôt craindre que ce soit un chapitre supplémentaire de la triste et véritable histoire du bout des temps civilisés ?

(1) « *Dans les principes cardinaux*, écrivait Carrara, *les lois criminelles sont absolues.* » « *Le délit n'est pas une entité de fait mais une entité juridique.* » « *Le cas ne sera jamais imputable s'il n'y a pas (...) négligence* (culpa) *ou malice* (dolus). » « *Et il doit en être ainsi pour une raison ontologique et absolue. Toute entité est modifiée par les changements de ses conditions intérieures et ne peut pas l'être par des accidents externes.* » (Francesco Carrara, *Programme du cours de droit criminel*, préface et sections 10 et 1111, note 1.)

(2) « *Pas de peine sans culpabilité. Ce postulat constitue une partie intégrante de la conscience juridico-pénale de notre temps. C'est, en premier lieu, seulement un programme ; pour le droit en vigueur, il signifie un principe juridique reconnu de façon générale qui n'a pas toujours été mis en pratique ; pour l'interprétation du droit positif, c'est un principe régissant les cas douteux ; et, pour le droit pénal à venir, il constitue un principe et un but, dont la réalisation pratique est impérieusement exigée par la conscience culturelle de notre temps.* » « *Peut-être la ligne la plus dangereuse de l'égarement contemporain dans le domaine de la pure culpabilité est l'évolution des délits justifiés par le résultat.* » (E. Mezger, *Traité de droit pénal*, deuxième partie A, section 3 a, 34 II.)

(3) Et pourquoi ne pas punir finalement le cas fortuit et la force majeure, pourquoi pas le « *guilt through association* », la responsabilité collective que connurent des clans et tribus d'autrefois ?

(4) Beling, *Unschuld*, 1910, page 13 ; dans Mezger, *op. cit.*

(5) La convention a été rédigée « *en français et en anglais, les deux textes faisant également foi* »

(6) Article 55 de la Constitution de la République française.

(7) *Mes Cahiers*, t. IX, pages 310 et 362.

Le glas du droit d'asile ?

Par HERIBERT GOLSONG *

A L'OCCASION d'une affaire récente, de nombreuses critiques ont été portées contre la convention européenne pour la répression du terrorisme, ouverte à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe le 27 janvier 1977.

Je voudrais me référer à celle qui me semble la plus grave et la plus mal fondée : la convention européenne sonnerait « *le glas du droit d'asile* ». La passion et les préjugés peuvent expliquer une certaine confusion et des conclusions hâtives. Mais il est temps, à présent, d'apporter des clarifications et des précisions.

Il est en particulier nécessaire de rappeler deux idées essentielles :

— *L'asile territorial : c'est le fait pour un Etat de permettre à un étranger de rester sur son territoire alors qu'il y a des raisons sérieuses de croire que le refoulement de cette personne vers l'Etat d'où elle vient l'exposerait à une persécution du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses opinions politiques, etc.* ;

— Le champ d'application géographique de la convention européenne : seuls les Etats membres du Conseil de l'Europe peuvent devenir parties à cette convention

Le simple rapprochement de ces deux idées fait apparaître le caractère excessif, sinon déplacé, de certains arguments qui empruntent des exemples au passé ou en dehors des Etats membres actuels du Conseil de l'Europe pour faire apparaître les aspects « redoutables » de cette convention. Non, la France n'aurait pas été obligée de livrer une personne au gouvernement du général Franco et ne sera pas obligée de le faire à l'égard du régime chilien. Lorsqu'elle deviendra partie à la convention européenne, elle sera simplement amenée à répondre favorablement à des demandes d'extradition présentées par l'un de ses partenaires du Conseil de l'Europe, organisation qui regroupe des Etats démocratiques. Tous ont signé la convention européenne des droits de l'homme et, à l'exception des derniers membres, le Portugal et l'Espagne, ils l'ont ratifiée. Cette convention, on le sait, impose aux parties contractantes des obligations de droit international étendues et précises dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le respect de ces engagements est placé sous le contrôle de deux organes indépendants, la Commission européenne des droits de l'homme et la Cour européenne des droits de l'homme. Et leur action de contrôle peut être déclenchée non seulement par des gouvernements mais aussi, en ce qui concerne la plupart des Etats contractants, par des individus.

Entre Etats démocratiques

C'EST là une donnée fondamentale que l'on semble avoir oubliée, dans un pays où, il y a encore peu de temps, on reprochait au gouvernement de ne pas se décider à ratifier la convention européenne des droits de l'homme.

Ce n'est donc pas utiliser un subterfuge que d'affirmer qu'entre les Etats membres du Conseil de l'Europe l'asile territorial ne devrait pas trouver d'application pratique Il est en tout cas normal que l'on soit parti de ce principe, sans lequel l'organisation n'aurait plus de sens comment des Etats qui, aux termes mêmes du statut du Conseil de l'Europe, sont « *inébranlablement attachés aux valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit, sur lesquels se fonde toute démocratie véritable* », et qui se sont engagés à reconnaître « *le principe de la prééminence du droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous* (leur) *juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales* », pourraient-ils tolérer que l'un d'entre eux persécute une personne pour, par exemple, ses opinions politiques ?

Mais, dira-t-on, il n'est pas impossible qu'un régime dictatorial se mette en place, même dans un Etat membre du Conseil de l'Europe, comme cela s'est produit dans un passé récent. L'exemple de la Grèce soumise au régime des colonels a montré qu'un tel Etat ne peut pas continuer à appartenir à l'organisation. Par ailleurs, et surtout, la convention pour la répression du terrorisme elle-même prévoit que, dans une telle situation, l'Etat requis d'accorder l'extradition peut refuser d'extrader la personne demandée. Cette rège est susceptible de jouer non seulement dans les circonstances exceptionnelles où un Etat membre du Conseil de l'Europe aurait perdu tout caractère démocratique mais aussi dans les cas d'espèce, lorsque l'Etat requis a des doutes sur les véritables intentions de l'Etat requérant, sur les garanties qui seront accordées à la personne. Dans un tel cas de refus d'extradition, la convention européenne fournit à l'Etat requis une possibilité juridique qui n'existait pas nécessairement en vertu des accords d'extradition applicables : celle de déférer l'auteur de l'infraction devant ses propres juridictions compétentes aux fins de jugement. Ainsi, l'auteur d'un acte de terrorisme pour lequel l'extradition ne serait pas accordée pourra cependant être poursuivi et jugé, c'est-à-dire que les Etats ne seront plus mis devant le choix d'extrader ou de libérer une personne ayant commis des actes d'une particulière gravité

La convention européenne pour la répression du terrorisme est destinée à s'appliquer uniquement entre Etats démocratiques et, en ce sens, elle se situe dans le prolongement direct de la convention européenne des droits de l'homme. La rejeter, inviter les Etats à ne pas la ratifier sous prétexte qu'elle mettrait en danger le droit d'asile, c'est finalement nier à ces Etats leur caractère démocratique. Quiconque est libre d'avoir sur ce point une opinion, mais il faut bien en percevoir toute la portée.

* Directeur des droits de l'homme au Conseil de l'Europe.

« ULRIKE », *un film de Nadja et Florence*

ARRETEE en juin 1972, enfermée durant deux ans dans l'« aile morte » de la prison Cologne-Ossendorf, puis transférée en 1975 à Stammheim, Ulrike Meinhof, qui avait rejoint la « bande à Baader » dès 1970, sera trouvée morte, le dimanche 9 mai 1976, pendue à un barreau de sa cellule.

Suicide ? Exécution déguisée ? Toutes les questions formulées à propos des morts de Baader, Ensslin et Raspe dans la même prison, se posaient déjà. Deux femmes cinéastes sont parties enquêter à Francfort au lendemain de la disparition d'Ulrike. Le film qu'elles en rapportent remonte l'itinéraire politique de la RAF, rappelle les grèves de la faim, « offensives » contre les conditions de détention, mais insiste surtout sur les abus de pouvoir commis par le gouvernement allemand. Elles montrent comment la délation est érigée en vertu civique en reproduisant des émissions télévisées où d'aimables présentateurs sollicitent la complicité du pays : « La possibilité de réprimer, *dit l'un d'eux,* dépend de façon décisive de la collaboration de la population » *; des primes sont offertes, des portraits géants des personnes recherchées sont exhibés à flanc de fourgon à travers les villes, la police va même jusqu'à confectionner une poupée-robot ayant les traits physiques d'une « terroriste » traquée, et habillée des mêmes vêtements, qu'elle promène dans les quartiers de travailleurs immigrés (en lançant des appels en turc et serbo-croate) supposés plus nécessiteux et donc plus sensibles, aux compensations économiques offertes aux délateurs.*

« Le pouvoir, *déclare dans le film Daniel Cohn-Bendit,* a tenté d'accréditer l'idée que l'extrême gauche n'appartenait pas au genre humain » *; dans ce but, il a répandu des informations alarmistes selon lesquelles la RAF allait lancer des roquettes contre des stades durant des matches de football, empoisonner l'eau potable des grandes villes ou prendre des enfants en otages.* « On a fait croire, *dit le cinéaste Volker Schlöndorff au cours d'un entretien,* que six personnes pouvaient terroriser soixante millions d'Allemands. »

En enquêtant sur la mort d'Ulrike, les cinéastes déclarent avoir perçu dans le discours de l'extrême gauche le « même renfermement » *que dans des discours officiels. Leur film apporte des matériaux originaux qui sans doute favoriseront une réflexion globale sur ce qu'il est convenu d'appeler l'* « affaire allemande ».

I. R.

POUR DES PROJECTIONS-DEBATS :

Ulrike, réal. Nadja et Florence, 1977, Vidéo 1/2 pouce, noir et blanc, 45 min. — Diffusion : Mon Œil, 20, rue d'Alembert, 75014 Paris. Tél. : 331-69-00.

UN LIVRE DE JOSEPH COMBLIN

Pouvoir militaire et sécurité nationale en Amérique latine

Par JEAN-PIERRE CLERC

DEPUIS le début du dix-neuvième siècle, c'est-à-dire dès l'émancipation des anciennes colonies espagnoles, l'Amérique latine a été la terre d'élection des tyrans galonnés. Mais la routine des pronunciamientos ne doit pas cacher l'essentiel. Naguère, comme dans les aventures de Tintin, le général Tapioca remplaçait le général Alcazar, dans une sorte de ballet où le ridicule l'emportait fréquemment sur le tragique. Aujourd'hui, les nouveaux centurions qui ont pris le pouvoir dans de nombreux pays entendent le garder au nom d'une doctrine : celle de la « *sécurité nationale* ». Le livre du Père Joseph Comblin, *le Pouvoir militaire en Amérique latine* (1), démonte les rouages de cette « idéologie » esquissée et mise en œuvre dans les années 60 par une poignée d'officiers brésiliens. De par son sujet, cet ouvrage est l'un des plus importants qui aient été publiés ces dernières années sur l'Amérique latine.

Joseph Comblin ne croit pas que les militaires brésiliens, chiliens ou argentins au pouvoir soient des butors ou des dupes. Il éclaire leurs plans, ou du moins le plan de cette minorité d'entre eux qui l'a emporté : car c'est, entre autres, l'intérêt de cet ouvrage de démontrer que, dans la plupart des cas, il y a eu deux coups d'Etat : celui qui a renversé les civils, et celui qui a ensuite permis aux tenants de la « sécurité nationale » de s'imposer au sein de l'armée.

« Sécurité nationale », qu'est-ce à dire ? Pour parvenir à son noyau dur, il faut d'abord débarrasser le concept des oripeaux « *géopolitiques* » et « *organicistes* » (2) dont l'ont affublé, comme pour faire plus sérieux, ceux qui l'ont pris pour axe de leur réflexion. Cela fait, il reste deux ou trois axiomes qui fondent une doctrine d'une effrayante simplicité.

Première affirmation : *la nation est la réalité centrale de la vie sociale*. Elle agit par l'Etat, s'exprime par l'Etat. Plus que son incarnation, l'Etat est son essence même. L'Etat est aussi le défenseur de la nation. Car la nation est menacée. De l'extérieur, d'abord. De l'intérieur, ensuite, en raison de la nature particulière du monde contemporain.

Un deuxième axiome est que la planète est aujourd'hui partagée en deux camps irréconciliables : l'Occident chrétien et l'Orient communiste. L'histoire, la géographie, la culture : tout démontre que l'Amérique latine, dans son ensemble, fait *naturellement* partie de l'Occident. Il importe, en conséquence, d'organiser la « sécurité nationale » de chacun des Etats du sous-continent en fonction de cette donnée. En tenant compte, bien entendu, du fait que l'Occident a un leader naturel : les Etats-Unis, auxquels échoient donc des responsabilités — mais aussi des prérogatives — particulières.

Le corollaire de tout cela est qu'une guerre « *permanente* », « *totale* », ravage aujourd'hui la planète. L'agresseur est l' « *impérialisme soviétique* », plus souvent nommé le « *mouvement communiste international* » ou encore le « *M.C.I.* ». Il s'agit d'une guerre « *froide* », non déclarée, d'allure « *révolutionnaire* » : l'ennemi, au lieu de lancer à l'attaque ses avions et ses tanks, utilise l'arme de la « *subversion* » — ce cancer qui ronge les forces vives des nations. Celles-ci doivent réagir par tous les moyens afin de protéger leur sécurité menacée.

Ainsi se justifie la prise du pouvoir par les militaires. A la différence des politiciens, corrompus et incapables, ils ont su, eux, comprendre la vraie nature du danger. En outre, qui mieux que les forces armées saurait mettre la nation à l'heure de la mobilisation générale et permanente contre le « *M.C.I.* » ?

Guerre aux opposants

CETTE succession d'affirmations peut paraître simplette ; ses conséquences n'en sont que plus redoutables. La guerre étant une situation extrême, il faut s'y préparer avec des moyens extrêmes. D'où la mise en place d'un « *système* » renforçant considérablement le pouvoir de l'exécutif — représenté par un général-président désigné à ce poste par ses compagnons d'armes. Ce chef suprême est, le plus souvent, assisté par un conseil national de sécurité, où siègent les plus influents de ses collègues, et aidé par une police politique qu'il contrôle directement. En l'absence d'un Parlement — dissous lors du coup d'Etat — un conseil d'Etat, ou tel autre organe désigné, exerce la « *fonction législative* ». Les partis politiques, symboles des divisions de la nation, sont suspendus ou interdits. Des magistrats à la botte exercent la « *fonction judiciaire* ».

Les violations des droits de l'homme, si souvent dénoncées à propos des pays sud-américains, s'expliquent ainsi aisément : lorsque la critique n'est plus considérée comme l'expression normale d'une divergence, mais comme un acte visant à saper les bases de la sécurité du pays, l'opposant n'est plus un simple adversaire politique, mais un véritable ennemi. Il convient de le mettre hors d'état de nuire, y compris par les moyens les plus extrêmes — torture, emprisonnement, assassinat, exil. Ceux-ci justifient la fin : la survie de la nation.

Le Père Comblin a recherché les origines de cette doctrine. Aux sources philosophiques, il a trouvé Hobbes — le pessimiste auteur du *Leviathan*, convaincu que, pour étancher leur soif éperdue de sécurité, les citoyens doivent s'en remettre à un Etat tout-puissant. Aux origines politico-militaires, il y a le général allemand Lüdendorf : cet « anti-Clausewitz » pour qui — en un vingtième siècle où les conflits peuvent être totaux — la guerre devient la donnée centrale, et la politique sa simple poursuite par d'autres moyens.

Le Père Comblin voit dans la « sécurité nationale » une théorisation de pratiques modernes. Américaines d'une part, avec le vote, en 1947, du National Security Act, qui a créé, outre le Conseil national de sécurité et la C.I.A., une mystique — dont le maccarthysme devait être l'expression la plus grinçante. L'un des cinq chapitres de l'ouvrage est consacré à ce pèlerinage aux sources américaines. Il montre comment la doctrine a émigré au sud : par l'intégration progressive des forces armées de tout le



continent ; par l'aide militaire et les ventes d'armements de Washington ; et par les programmes de formation d'officiers latino-américains dans les collèges de guerre des Etats-Unis et de la zone du canal de Panama. Théorisation de pratiques françaises, d'autre part : et l'auteur se réfère longuement aux écrits sur « *la guerre contre-révolutionnaire* » des colonels Trinquier et Château-Jobert, et aussi du général Beaufre — après leurs expériences vietnamiennes puis algériennes.

L'auteur étudie, d'autre part, les traits nationaux de cette idéologie quasi continentale. La « sécurité nationale » ne s'incarne pas de la même façon au Brésil, qui a été son berceau, et en Argentine, où un nationalisme rémanent lui interdit de s'épanouir pleinement ; au Chili, où le modèle est porté à son paroxysme, et au Pérou ou en Equateur, où les impératifs de sécurité ont été longtemps mis en parallèle avec ceux du développement économique et de la promotion sociale des masses ; en Uruguay, où les militaires se cachent derrière le paravent d'un président civil, et en Bolivie, où la « sécurité nationale » demeure mâtinée d'un populisme hérité d'époques antérieures.

Une couverture idéologique

LE dernier chapitre, intitulé « *la paix et la politique* », pose plusieurs questions de fond. Où aboutit, se demande l'auteur, cette recherche effrénée de la « sécurité nationale » ? Il répond : à l'insécurité absolue. En accroissant indéfiniment ses moyens de protection, défensifs et offensifs, un Etat est, en effet, conduit à menacer ses voisins ou adversaires potentiels de façon de plus en plus intolérable. Ce livre qui dénonce maints aspects néfastes de l'action des Etats-Unis en Amérique latine s'ouvre sur une citation du général Eisenhower : « *Le fondement d'un ordre stable est la sécurité relative — et donc l'insécurité relative — de ses membres.* »

A l'intérieur, la répression se révèle rapidement insuffisante pour assurer la protection de l'Etat. Celui-ci doit donc passer à l'action préventive — détectant non seulement ses ennemis cachés, mais aussi ses adversaires virtuels, les indifférents, et enfin les tièdes. Sa logique le conduit donc à faire, peu à peu, un vide effrayant autour de lui.

Joseph Combin se demande si « *toute cette armature conceptuelle* » n'est pas « *une simple couverture idéologique et pseudo-scientifique servant à cacher un système de domination et d'exploitation des travailleurs par des bourgeoisies habiles et capables de se servir des forces armées pour leurs intérêts privés... Peut-être y a-t-il toujours [chez les militaires] une part d'illusion, volontaire ou non, à côté de la volonté de tromper et d'exploiter. Toujours est-il que, de fait, les objectifs nationaux coïncident de manière surprenant avec ceux de la bourgeoisie* ». La « sécurité nationale » vise en effet à assurer la survie de la nation. Mais la nation, qu'est-ce à dire ?

Ce n'est pas seulement un territoire à défendre contre les armées étrangères. C'est « *un certain nombre d'attributs considérés comme essentiels à sa survie : des croyances, une religion, des institutions...* ». La nation est donc, aussi, une certaine manière d'être, un certain mode de vie. Or, en Amérique latine, il y a au moins deux modes de vie bien différents : celui des privilégiés, et celui des laissés-pour-compte. La conviction s'impose donc que la « sécurité nationale » exprime ce désir des classes bourgeoises de ne pas être contraintes de changer d'existence par la pression populaire. Le « *communisme* » est l'ennemi principal. Mais on le craint moins, tout compte fait, sous son avatar international — dont on est protégé par le « parapluie » américain — que sous sa manifestation nationale (3).

L'auteur s'interdit d'examiner les systèmes de « sécurité nationale » en fonction d'une analyse politique partisane. Il les soumet à un examen de passage intellectuel, s'attachant à débusquer les erreurs, les contre-vérités, les sophismes, les mensonges, les « *fumisteries* » qui émaillent les raisonnements des théoriciens.

Prêtre, il juge, enfin, le système à l'aune du christianisme « *Il n'y a pas d'autre moyen de produire du christianisme que de le pratiquer* », conclut sévèrement ce jésuite belge, qui travaille aujourd'hui au Chili, à l'adresse des croisés bottés de l'Occident. Explicitant ce point de vue à l'occasion d'un entretien que nous eûmes récemment avec lui à Paris, il déclarait : « *La sécurité nationale est totalement incompatible avec le christianisme, car elle part d'une conception radicalement pessimiste de l'homme, considéré comme « un loup pour l'homme ». Elle ne fait aucune confiance à ses capacités de rédemption. Cela supprime toute l'expérience chrétienne, et tout ce qui se fait pour incarner cette expérience dans l'histoire. Comme chez Maurras, le christianisme n'existe plus que comme signe d'identité nationale — en ce qu'il s'oppose au communisme athée.* » Après ce livre, il sera, en tout cas, moins facile aux tenants galonnés de la « sécurité nationale » de proclamer que Dieu est de leur côté.

(1) Ed. Jean-Pierre Delarge, Paris, 1977, 229 pages, 50 F. Le numéro d'août-septembre 1977 de la revue *Critique* a consacré, de son côté, plus de cent pages aux « *Énarchies militaires* » d'Amérique latine avec, notamment, des articles de Philippe Meyer, Hubert Lafont et Alain Joxe. Editions de Minuit, 9, rue Bernard-Palissy, 75006 Paris, 28 F.

(2) La « géopolitique » est l'étude des facteurs géographiques qui influencent la vie des Etats, avec la préoccupation d'en tirer des orientations pour une politique. Le premier des géopoliticiens a été l'Allemand Frédéric Ratzel (1844-1904), qui a développé la théorie de l' « espace vital », trouvée chez H.G. von Treitschke. Mais le terme de « géopolitique » a été inventé par le Suédois Rudolf Kjellen, auteur, d'autre part, de la théorie « organiciste » — selon laquelle l'Etat est un véritable organisme, un être vivant, qui naît, grandit et meurt.

(3) Etant entendu que l'on disqualifie, sous le vocable de « *communiste* », quiconque manifeste des opinions réformistes. Les libéraux eux-mêmes sont souvent appelés, par la droite, en Amérique latine, les « *tontos utiles* » — littéralement : « *les idiots utiles* » ; sous-entendu : au communisme international.

● *L'Association des journalistes spécialistes de l'Amérique latine et des Caraïbes* (A.J.A.L.C.) vient d'être créée à Paris. Elle a pour but de promouvoir la connaissance de l'Amérique latine et des Caraïbes en France, ainsi que de faciliter la circulation de l'information relative à cette région du monde. Le comite directeur de l'A.J.A.L.C. est ainsi constitué : président, Edouard Bailby (*l'Express*) ; vice-présidents, Jean-Pierre Clerc (*le Monde*) et José Fort (*l'Humanité*) ; secrétaire général, Jean Rey ; secrétaire général adjoint, Bernard Cassen (*le Monde diplomatique*). La prochaine assemblée générale de l'A.J.A.L.C. aura lieu le samedi 4 février 1978, à 14 h 30, à l'Institut des hautes études d'Amérique latine, 28, rue Saint-Guillaume, Paris-7e.

« L'acteur et le système »

L'art d'évacuer les rapports de classes

Par JACQUES CAPDEVIELLE *

VOICI un ouvrage qui interpelle deux dimensions décisives de la sociologie contemporaine et qui est, à ce titre, particulièrement stimulant (1). Il refuse d'une part les approches déterministes, que celles-ci se réclament de la tradition fonctionnaliste en termes de fonctions, statuts et rôles ; qu'elles relèvent d'une approche culturaliste en termes de socialisation des valeurs et des attitudes ; ou enfin qu'elles s'inscrivent dans la tradition marxiste. Il condamne, d'autre part, une tendance générale à théoriser — même si cette théorisation se dissimule souvent sous les apparences de recherches empiriques — en l'absence d'une connaissance concrète suffisante de la réalité concrète. Plus généralement, Michel Crozier et Erhard Friedberg opposent au caractère rétrospectif et déductif dominant dans les recherches actuelles une démarche hypothético-inductive « qui se sert de l'expérience vécue des participants pour proposer et vérifier des hypothèses de plus en plus générales sur les caractéristiques de l'ensemble » (p. 394).

S'appuyant sur les recherches empiriques menées depuis plusieurs années dans le cadre du Centre de sociologie des organisations, rejetant tout modèle de rationalité a priori, ils placent au centre de leur approche le concept de « stratégie ». « Il n'y a donc plus, à la limite, de comportement irrationnel. C'est l'utilité même du concept de stratégie que de s'appliquer indifféremment aux comportements en apparence les plus rationnels et à ceux qui semblent tout à fait erratiques. Derrière les humeurs et les réactions affectives qui commandent ce comportement au jour le jour, il est en effet possible à l'analyste de découvrir des régularités, qui n'ont de sens que par rapport à une stratégie. Celle-ci n'est donc rien d'autre que le fondement inféré « ex post » des régularités de comportement observées empiriquement. Il s'ensuit qu'une telle « stratégie » n'est nullement synonyme de volonté, pas plus qu'elle n'est nécessairement consciente » (p. 48).

Mais ne risque-t-on pas alors de centrer exclusivement l'analyse sur l'acteur au détriment du système dans lequel il agit, et de tomber dans le volontarisme en voulant échapper au déterminisme ? Les auteurs répondent à cette objection en complétant l'analyse des stratégies d'une approche systémique. La première est inductive et fondée sur un modèle de négociation et de calcul ; la seconde est déductive et renvoie à une logique de finalité et de cohérence. Contradictoires, ces deux approches n'en sont pas moins, pour les auteurs, indissociables, leur rencontre se réalisant dans le concept de « jeu » :

« Au lieu de nous centrer sur une série de concepts bien délimités, structure, rôle, personne, qui ne nous permettent pas d'appréhender les phénomènes que nous jugeons essentiels et qui sont des phénomènes de relations, de négociations, de pouvoir et d'interdépendance, nous nous centrons sur les mécanismes d'intégration de ces phénomènes eux-mêmes (...). *Le jeu est l'instrument que les hommes ont élaboré pour régler leur coopération. C'est l'instrument essentiel de l'action organisée. Le jeu concilie la liberté et la contrainte.* » (p. 97).

ICI apparaît la dimension nettement « instrumentaliste » et « intégratrice » de cette démarche, en même temps que son point faible : le concept de pouvoir. En limitant le pouvoir à une relation entre acteurs, en refusant de le considérer comme un attribut, en privilégiant exagérément la « zone d'incertitude », d' « imprévisibilité » que chaque acteur contrôle face à ses partenaires, les deux auteurs traitent des modalités d'exercice du pouvoir (ou même, plus souvent d'ailleurs, des phénomènes de délégation du pouvoir) et non du pouvoir lui-même, de ses fondements, de sa source, contrairement à ce qu'ils laissent supposer. Chaque acteur disposant toujours d'une certaine marge de négociation, d'un certain contrôle d'incertitude, il dispose donc toujours d'une certaine part de pouvoir. Le pouvoir, dans cette construction, est donc partout et de ce fait... nulle part. Michel Crozier et Ehrard Friedberg sont ainsi conduits à nier les rapports de classe, mais aussi à minimiser leurs formes phénoménales, ainsi par exemple dans le rôle marginal qu'ils attribuent au marché comme facteur de contrainte.

En fait, en passant directement (quelles que soient les médiations prises en compte : contraintes extérieures de l'environnement) de l'étude du fonctionnement des organisations à l'étude du fonctionnement de la société, les auteurs tombent dans le travers qu'ils sont pourtant les premiers à dénoncer, la généralisation dans une théorie macro-sociologique de résultats relevant de la micro-sociologie. Si le concept de « classe sociale » est opérationnel au niveau de la compréhension théorique d'un mode de production donné, il est évident qu'on ne saurait en déduire l'existence des classes comme donnée empiriquement repérable dans une société donnée à un moment donné, mais on ne peut pas davantage en faire l'économie. En évacuant les rapports de classes dans leur définition du pouvoir, Michel Crozier et Ehrard Friedberg limitent la portée que pourrait avoir le concept de stratégie dans une analyse concrète des classes sociales aujourd'hui, dans une étude de la crise et du devenir de l'actuel « bloc au pouvoir ».

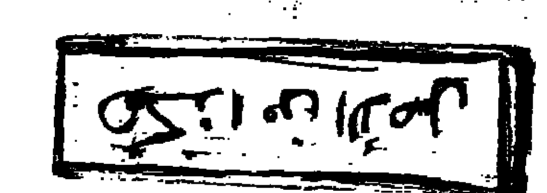
* Attaché de recherches à la Fondation nationale des sciences politiques.

(1) Michel Crozier et Erhard Friedberg, *l'Acteur et le système*, éditions du Seuil, Paris, 1977, 488 pages, 65 F.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe


Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 438



Remous autour d'un référendum

LA JUNTE CHILIENNE EN QUÊTE DE LÉGITIMITÉ

Le référendum organisé par le général Pinochet le 4 janvier a provoqué des dissensions au sein de la junte elle-même, en même temps qu'il suscitait de divers côtés des hostilités nettement marquées. C'est ainsi que le « contrôleur général » de la République a publiquement contesté la validité constitutionnelle de cette initiative. Unanimes, les évêques chiliens ont estimé qu'il convenait d'annuler ou, au moins, d'ajourner la consultation populaire. Au nom de la démocratie-chrétienne, l'ex-président Eduardo Frei a rejeté le référendum « dans sa forme et dans sa substance ». Conçu comme une *tentative* de donner une légitimité à la junte, l'appel aux urnes a marqué avec un certain éclat les faiblesses de la dictature. Ce sentiment est renforcé par une décision de la Cour suprême qui, réunie le 19 décembre en séance plénière mais en l'absence de son président, avait annulé par dix voix contre deux un décret-loi du mois de mai retirant la nationalité chilienne à un syndicaliste chilien, M. Humberto Elgueta.

Par ARMANDO URIBE

VOILA déjà cinquante mois que j'écrivais mon premier article d'exilé pour étaler la détresse d'un Chilien devant le spectacle de l'Etat historique détruit par les militaires, de la nation abandonnée par une classe qui se disait « supérieure » tout en abdiquant ses valeurs au profit de l'étranger (1).

Quatre ans plus tard, bien que chacun sache que l' « *on n'a pas de patrie ni de foyer définitif sur la terre* » (2), il faut bien étayer le drame d'être chilien. Comme l'écrivent les évêques dans leur « *lettre aux Chiliens du dehors* », « *l'exil vous a finalement permis de connaître d'autres hommes, d'autres idées, d'avoir d'autres expériences. (...) Peu après la Nativité, la famille de Jésus connut aussi la souffrance de l'exil.* La fuite en Egypte *de Joseph, de Marie et de l'enfant ressemblait assez à l'exil de beaucoup d'entre vous, et elle fut accompagnée des mêmes angoisses, déchirements et privations que vous connaissez. Nous voulons dire que* nous sommes avec vous » (3).

Le Chili sous la botte, c'est encore le Chili au pilori. Le régime des militaires n'est pas seulement brutal : il s'ébat entre la honte et le ridicule. « *Ils ne sont pas, eux, ma patrie, je le dis à qui voudra m'ouïr dans ces contrées* » (4).

Le penchant au ridicule a voulu que les « experts » proposés aux relations publiques de la junte aient, voilà quelques mois, passé contrat avec Gallup pour substituer aux élections un sondage d'opinion. « *Etes-vous satisfait du sens de l'autorité que manifeste le président Pinochet ?* » Telle était la question-clé. Réponses très satisfaisantes, on peut s'en douter. Jusqu'au moment où, trop empressé ou enthousiaste, quelque technocrate américain, laissant une marge involontaire à l'humour noir du peuple meurtri, formula ainsi la question fatale : « *Le général Pinochet est-il très intelligent — ou d'une intelligence simplement courante ?* » Et vint la réponse écrasante : d'une intelligence simplement courante. Fin de l'opération Gallup, du marketing politique, des « *élections* » par sondage.

Alors, le 21 décembre dernier, après le plus récent camouflet reçu par la junte aux Nations unies, Pinochet annonce la décision solennelle de sonder les intentions du pauvre marché politique chilien par le moyen d'un « référendum ». La date du 4 janvier 1978 a été choisie pour ce nouveau recensement, à la Hérode, des innocents voués au massacre. Telle est la proclamation sur laquelle le peuple chilien était invité à se prononcer par oui ou par non :

« *Face à l'agression internationale dont le gouvernement de notre patrie est victime, j'appuie le président Pinochet dans sa défense de la dignité du Chili et je réaffirme la légitimité de la République pour mener souverainement le cours de l'institutionnalisation du pays* » (5).

C'est essentiellement en raison de cette « *agression internationale* » que, plus de quatre ans après leur méfait, Pinochet et ses complices cherchent encore, désespérément, la légitimité perdue. Pendant que se poursuit notre longue traversée du désert, les militaires et l'engeance sociale qui, dans l'ombre, les guide fouinent en pure perte, sans pouvoir trouver cet objet d'autrui. Pourtant, il existe en théorie plusieurs formes de légitimité, et Max Weber en avait identifié *trois*, qui, aujourd'hui encore, constituent des critères de base.

D'abord, l'autorité « *légalement* » exercée (6), dont le type le plus pur, s'appuyant sur un corps bureaucratique administratif, consiste en une « *compétence* » dans la sphère des lois généralement connues et s'exprime par une hiérarchie clairement délimitée, rationnellement définie. Bref, un Etat de droit. Mais la junte a démantelé l'appareil bureaucratique chilien sous prétexte d'épurations idéologiques et de libéralisation économique. Elle n'a pas été capable de définir les limites du pouvoir dans un pays où les dispositions de rang constitutionnel s'échelonnent, ou plutôt s'enchevêtrent, à cinq différents niveaux d' « imperium » :

a) La Constitution de 1925, trouée comme une écumoire aux formes vagues et incertaines ; nul ne peut dire quelles normes de cette Constitution sont encore en vigueur et lesquelles ne le sont plus.

b) Les décrets-lois signés lors de la première étape de promulgations sauvages des règles concernant les droits et devoirs des citoyens, entamant les préceptes constitutionnels, souvent de façon implicite et tacite.

c) Les décrets-lois qui, selon une déclaration de fin 1974, se réfèrent de manière explicite à la Constitution de 1925 en y introduisant des réformes.

d) Les actes constitutionnels, qui créent par exemple un Conseil d'Etat fantoche ou proclament des droits personnels vite éliminés par décrets-lois ; tel fut le cas pour le droit à la *protection* légale *et judiciaire*, qui ne convenait évidemment pas aux besoins de l'arbitraire, comme on le vit à propos d'une station de radio démocrate-chrétienne, fermée par la force, et d'un ancien ministre de M. Frei, expulsé du pays par la force.

e) La « Déclaration de principes » de la junte, au lendemain de la prise du pouvoir, et d'autres fils naturels de la dictature, comme la « Déclaration de l'objectif national », ou l'éloquence normative à laquelle se livre parfois le chef de la junte, par exemple en annonçant le référendum du 4 janvier.

Mais ce serait se donner beaucoup trop de peine que de vouloir analyser sérieusement l'embrouillamini légal et constitutionnel de la junte : ils ont tué Allende, président légal et constitutionnel de la République, et avec lui mourut la légitimité « *légale* » et l'autorité administrative « *compétente* » au Chili. On peut donc abréger toute référence à la légitimité traditionnelle qui se fonde dans « *la croyance établie en la sainteté des traditions immémoriales et dans la légitimité du statut de ceux qui exercent l'autorité en accord avec ces traditions* » (7).

En second lieu, militaires et civils « *juntistes* » font appel aux traditions étatiques fondées dans les années 1830 par Diego Portales, à l'autorité impersonnelle arbitrant le pouvoir d'une bourgeoisie nationale alors naissante, au nationalisme en expansion de la république portalienne du dix-neuvième siècle. Ils arrivent parfois à se rattacher, de façon déguisée, à l'ancien régime de la belle époque coloniale, avant l'indépendance. Mais rien de tout cela ne résiste à l'examen. Leur prétention à une fidélité nationale et traditionnelle est infirmée par leur politique de « compradore » à l'égard des sociétés multinationales (le Chili est désormais associé par contrat avec I.T.T., en dépit des ingérances de cet Etat souverain privé, et lui a payé des compensations financières indues, comme d'ailleurs aux sociétés Anaconda et Kennecott, contre qui le Parlement chilien avait unanimement statué en 1971 en nationalisant le cuivre) et surtout par le nombre et la qualité des agents de la C.I.A. aujourd'hui au pouvoir à Santiago. Etre agent des Etats-Unis n'était pas, autrefois, au Chili, un titre suffisant pour prétendre à l'exercice de hautes fonctions.

Le troisième type de légitimité concerne l'autorité charismatique (8). Faut-il citer Weber quand on parle de Pinochet ? Ce dernier *est* l'anti-charisme à un degré rare et, toutes choses égales, ses trois compagnons de la junte ne sont pas mieux partagés.

L'argument du double standard

DES sociologues et historiens contemporains ont élaboré d'autres arguments qui permettraient que la violence d'Etat, la coercition, la dictature soient légitimées par le biais idéologique, fondant ainsi l'Etat ; c'est la « *force justifiée* » de Pascal, l' « *hégémonie cuirassée de coercition* » selon Gramsci (9). Ces nouvelles notions de légitimité sont peut-être plus discutables que celles de Weber. Mais la science politique, aujourd'hui, a autant de conceptions de la légitimité que le politicien possède de justifications au jour le jour.

Ainsi, au cours de la dernière décennie, des Américains ont développé, pour l'Amérique latine, le concept *valable*, selon eux, *depuis les caudillos* modernisants et positivistes de la fin du dix-neuvième siècle jusqu'aux régimes militaro-technocratiques de nos jours, d'une légitimité par « l'ordre et le progrès » (Martin C. Needler), par l'efficacité ou *effectiveness* (Seymour Martin Lipset), et par l'*achievement - expertise* (Peter Smith) (10). Le régime de Pinochet serait-il technocratiquement progressiste, efficace, expert et accompli ? Avec les « Chicago-boys » de Milton Friedman incrustés dans son appareil économique, il a bien cherché une efficacité de technocrates accomplis. Mais les résultats montrent à quel point cette politique est régressive. Leur « économie sociale de marché » n'arrête ni l'inflation ni les spasmes des taux d'intérêt, elle accroît le chômage, installe la famine, désagrège le capital d'Etat, suce des crédits à court terme et à un coût énorme tout en effrayant les investisseurs. La santé, l'éducation, la Sécurité sociale sont en peau de chagrin, le produit national brut et le revenu par tête diminuent, et de même le nombre de têtes chiliennes : un million d'émigrés et d'exilés selon le cardinal de Santiago (déclaration du 1er mai 1977) L'Eglise catholique, grande institution légitimatrice en Amérique latine, leur en fait grief. Du point de vue de la rationalité économique et sociale, le Chili a rétrogradé de plusieurs décennies. Décidément, son « efficacité » ne saurait légitimer la junte.

On sait bien que l'autorité se légitime à travers plusieurs procédures simultanées. La concurrence de divers indices de légitimation provoque parfois une situation d'ambiguïté qui, dans des époques de transition, a l'avantage de l'incertain. L'hypothèse d'une légitimation par l'ambiguïté vient d'être présentée dans un mémoire à l'université de Paris-I. Le secret et le mystère arrivent parfois à faire office éphémère de moyens de légitimation des nouveaux pouvoirs. Malheureusement, le régime de la junte n'a rien de clandestin, il est sans équivoque, le Chili est public et notoire.

Reste la légitimité par un système international (11). Il existe actuellement des systèmes et une communauté organisée des nations, une opinion publique *mondiale*, informée et souvent agissante, et des groupes, laïques ou religieux, qui, au nom de la conscience et de l'histoire, suivent les activités des gouvernements. Les rapports ou déclarations d'Amnesty International, du Conseil mondial des Eglises, des commissions ou associations internationales de juristes, d'autres organismes non gouvernementaux reconnus par les Nations unies, et surtout les résolutions de l'ONU elle-même et des systèmes régionaux qui s'y rattachent, autant d'instruments de délégitimation ou d'illégitimation privilégiés.

C'est du moins ce que considèrent les gouvernements ainsi atteints. Parmi les régimes condamnés par les Nations unies pour violation de ses principes figurent, notamment, l'Afrique du Sud et le Chili, tandis que bien d'autres violateurs des droits de l'homme et des peuples sont épargnés. Pourquoi ce double standard, pourquoi le Chili, se demandent les galonnés de la junte comme les civils du *Mercurio* (12) ? Ils n'y comprennent goutte — honnêtement. Pourquoi pas l'Ouganda *ou* l'U.R.S.S., Bokassa ou Fidel ?

Pourquoi ? Parce que le Chili *était* une démocratie. L'Etat chilien *était* parmi les plus vieux d'Occident. Le peuple chilien connaissait, avait expérimenté et exercé les droits humains dans leur version laïque et chrétienne. Ces droits de l'homme étaient, au Chili, culturellement « internationalisés ».

Le Chili ne peut être jugé à l'aune de l'Ouganda, du Cambodge ou de la Chine ; au Chili, il n'y a pas eu de tsars, comme dans l'histoire de l'Union soviétique ; le Chili n'est même pas une réplique de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay ou du Guatemala. Sous l'égide des militaires, le Chili, qui ne produit pas de bananes, s'est transformé *en* « Banana Republic ». Une République ? Pinochet est allé jusqu'à dire que, ni de son vivant ni sous son successeur, le régime ne changerait. *Regem habemus !*

Un autre mémoire de 1977 à l'université de Paris-I a raisonnablement conclu que la cause des droits de l'homme ne connaît d'essor international que dans les cas où les valeurs historiques, culturelles et traditionnelles dans le pays mis en cause correspondent aux principes qu'on lui demande de respecter. Ce qui n'est évidemment pas le cas de l'empire centrafricain ou d'autres empires centraux.

La junte se proclame *occidentale* et chrétienne. Ces traditions politiques, *le Chili*, effectivement, les a. La junte, pas. Du point de vue *formel*, pratiquement tous les membres des Nations unies se sont engagés à respecter les conventions internationales concernant les droits de l'homme, les droits politiques et sociaux, les droits et *devoirs* économiques des Etats. Mais, au fond, les pays sont, en première instance, comparés à eux-mêmes plutôt qu'à des normes internationales. Et, par rapport à lui-même, le Chili tenu sous la botte manque gravement à ce qu'il a été, à ce que, sans plus, il est.

Les traditions chrétiennes des Afrikaners de souche protestante, des Chiliens « *occidentaux et catholiques* », requièrent d'eux un soin tout particulier dans le maniement de certains principes. D'où les condamnations du *Chili* de la junte (13). Elles sont en faveur du Chili et des Chiliens. La junte crie au danger international. Pinochet, son régime, ses serviteurs, leurs actes sont la source du véritable danger international, extrêmement grave en ce moment, auquel le Chili est exposé.

Parce qu'ils ont eu la bonté de ne pas nous tuer tous, simplement de nous exiler, ils semblent croire que, reconnaissant leur magnanimité, nous devrions nous taire et attendre le bon plaisir des *dieux* et des maîtres. Las, nous sommes ingrats et, comme des morts en sursis, nous écrivons leur épitaphe : *Homo nullo numero...*

(1) *Le Monde diplomatique*, novembre 1973.

(2) *Lettre des évêques aux Chiliens du dehors*, à l'occasion de Noël 1977, dans *El Mercurio*, de Santiago, du 17 décembre 1977.

(3) Id. : les caractères en romain correspondent à des membres de phrases soulignés dans l'original.

(4) Pablo Neruda, *Chant général*, XIII, 9.

(5) *Le Monde*, 24 décembre 1977.

(6) Max Weber, *The Theory of Social and Economic Organisation*, Edited by Talcott Parsons, Oxford University Press, New-York, pages 333-341.

(7) Id., pages 328 et 341-358.

(8) Id., pages 358-392.

(9) *Pensées*, nº 299 : « On a justifié la force, afin que le juste et le fort fussent ensemble et que la paix fût, qui est le souverain bien. » Nº 298 : « La force sans la justice est tyrannique. » *Note sul Machiavelli sulla politica e sullo stato moderno* : « Etat = société politique + société civile, d'où l'hégémonie cuirassée de coercition » (Opere di Antonio Gramsci, Quaderni del Carcere, 4, Giulio Einaudi édit., Turin, 1966, page 132).

(10) Voir Peter H. Smith, *Political Legitimacy in Spanish America*, dans l'ouvrage collectif *New Approaches to Latin American History*, publié sous la direction de R. Graham and P.H. Smith, University of Texas Press, Austin et Londres, 1974, pages 236-255.

(11) Voir Henry Kissinger, *A World Restored*, traduct. française : *Les Chemins de la paix*, chap. I.

(12) Voir, par exemple, le discours de l'ambassadeur de la junte aux Nations unies expliquant son vote hostile à la résolution qui la condamne (quatre-vingt-dix-huit voix pour, douze contre), et *El Mercurio* du 17 décembre 1977 ; voir aussi l'éditorial de ce journal le 9 décembre : « Le double standard des Nations unies ».

(13) Le Chili a été condamné, depuis 1973, par toutes les instances mentionnées et par d'autres encore, notamment les deux dernières Assemblées de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) et cinq résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies, la dernière en date étant la plus grave par son contenu, par sa portée et par les explications de vote, y compris celle des Etats-Unis, l'un des co-auteurs de la résolution, dont l'intervention va plus loin que le texte voté.

L'image de la dictature en France

ANCIEN ambassadeur du Chili en France (1965-1970), puis principal conseiller diplomatique de la junte entre 1973 et 1976, M. Enrique Bernstein a publié à Santiago un article dans lequel il analyse l'attitude de la France à l'égard de la dictature chilienne (1). *Dans un précédent article, il avait expliqué qu'il avait été invité par le gouvernement français à faire une visite au cours de laquelle il a eu, explique-t-il, des entretiens avec des* « leaders de la majorité politique qui appuie le gouvernement » *français. Il cite MM. Poher, président du Sénat ; André Colin, président de la commission sénatoriale des affaires étrangères ; Couve de Murville, Michel Debré, Jean Lecanuet ; Jean de Lipkowski, ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.* « Tous, *croit-il devoir préciser,* sont clairement antimarxistes » *et ont* « montré une connaissance claire et précise » *de la situation qui règne au Chili. M. Enrique Bernstein écrit :*

« Je résume leur pensée sur le présent et sur l'avenir de notre pays. J'écris « *leur* » pensée, parce qu'elle fut unanime.

« (...) Ils reconnaissent le rôle très particulier que nous avons eu en Amérique latine comme gardiens jaloux d'une démocratie effective et de droit. Mais, en même temps, ils sont conscients que le régime de l'unité populaire nous conduisit au désastre économique, moral et social. En l'absence d'une issue politique, et devant l'imminence d'une guerre civile, il ne restait d'autre solution que l'intervention des forces armées. Ils savent qu'elle eut un appui immense des citoyens. Ils comprennent aussi que, après ce qui s'est produit, il n'est pas facile de rétablir la démocratie traditionnelle. Ils pensent que le Chili est libre de choisir le modèle de gouvernement qui lui convient le mieux et, bien entendu, qu'il appartiendra au peuple de choisir ce gouvernement. Sur cette base, ils reconnaissent qu'il est possible et désirable de maintenir de bonnes relations d'amitié et de coopération avec des régimes constitutionnels différents du système traditionnel qu'ils préconisent pour la France. »

Un peu plus loin M. Bernstein ajoute :

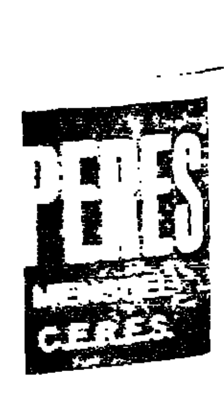
« Ils sont sincèrement préoccupés du respect des droits de l'homme. Les dénonciations de la torture, des disparitions, des détentions arbitraires dans des camps de concentration les impressionnent de manière spéciale parce qu'elles leur rappellent l'occupation nazie. Ils sont conscients que beaucoup de nouvelles diffusées à l'étranger sont fausses ou exagérées. »

Il est évident que la situation serait plus simple si de telles nouvelles n'avaient pas été diffusées...

C. J.

(1) Henrique Bernstein, « Nuestra imagen en Francia », dans *Ercilla*, Santiago-du-Chili, 21 décembre 1977.





VERS UN NOUVEL ORDRE

Réticences arabes et perspectives de règlement séparé

Après l'euphorie du mois de décembre, c'est de nouveau l'incertitude au Proche-Orient. Le « plan de paix » de M. Begin, publié au lendemain de sa rencontre à Ismaïlia avec le président Sadate, a rappelé que les dirigeants israéliens, quelle que soit leur appartenance politique, ne pouvaient envisager en Cisjordanie et à Gaza des concessions qui laissent la moindre chance aux représentants de la résistance palestinienne de prendre un jour en main la destinée d'un éventuel Etat palestinien. Moyennant un allégement du régime d'occupation militaire actuel, l'autonomie proposée aux habitants de la Cisjordanie, pour une durée indéfinie, devrait laisser le temps faire son office pour ruiner le crédit des partisans de l'O.L.P., rendus responsables du maintien de la présence israélienne sur ce territoire. Comme si dix années d'occupation n'avaient pas contribué au renforcement de l'influence de l'O.L.P. chez les Palestiniens ; comme si le propre de toute occupation étrangère n'était pas d'engendrer sans cesse de nouveaux espoirs de résistance et de libération.

Un député israélien

Après trente ans de guerre un optimisme justifié

Par AMNON RUBINSTEIN *

POUR *la première fois depuis les* pourparlers d'armistice de 1949 à Rhodes, l'Egypte et Israël s'assoient à la même table et, dans une atmosphère *sereine, discutent* d'une paix réelle au Proche-Orient. Mais la rencontre en Egypte des deux chefs d'Etat, qui n'était que la partie visible d'un iceberg de *négociations* et de *discussions*, a aussi marqué la fin de l'acte I, scène 1 de l'étonnant spectacle inauguré au Proche-Orient par l'initiative du président Sadate. Les discussions de Mena House ont mis fin à l'euphorie et ouvert un *marchandage* serré autour d'une *mission* impossible : mettre un terme à la guerre qui, pendant trente ans, a opposé Israël aux Etats arabes.

La guerre la plus longue de notre époque s'est terminée sans confrontation finale, sans vainqueurs ni vaincus. La guerre menée par les Arabes contre Israël n'était pas dirigée contre un gouvernement ou contre une politique. Elle symbolisait le refus total de l'idée même d'un Etat juif au Proche-Orient. Il n'est pas facile, même dans les circonstances les plus favorables, de mettre un terme à un conflit aussi émotionnel et aussi durable. Mais les circonstances sont loin d'être les plus favorables et sont, en outre, aggravées par deux obstacles apparemment insurmontables.

Tout d'abord, le président Sadate exige un règlement global au nom de tous les autres Etats de la confrontation et au nom des Palestiniens. Cependant, au moins la Syrie et l'O.L.P. refusent d'envisager avec lui un marchandage — la paix en échange de territoires — et elles ont renforcé leurs attaques verbales contre Israël — et contre l'Egypte, — accroissant ainsi les soupçons d'Israël et sa crainte d'un retrait qui aurait pour effet de réduire la distance géographique le séparant de ses ennemis vengeurs.

Ensuite se pose, bien sûr, le problème de la rive occidentale et des Palestiniens. Le premier ministre Begin a remporté les récentes élections grâce à un programme qui exclut formellement une « *domination étrangère* » sur toute partie d'Eretz-Israël, y compris la Judée et la Samarie. M. Begin n'emploie jamais le terme « Palestiniens » (sinon pour parler des « Arabes palestiniens ») et il a réaffirmé le droit des Juifs à s'installer n'importe où sur la rive occidentale. Cela étant, son projet d'accorder l'autonomie à la rive occidentale et à Gaza, dans le cadre d'une souveraineté non définie et en les maintenant sous le contrôle militaire israélien, représente, certes, une concession magnanime par rapport à ses vues doctrinaires antérieures, mais il reste insuffisant par rapport à ce que Sadate considère comme une exigence minimum.

Un commun besoin de paix

ET cependant, malgré ces divergences entre deux positions inconditionnelles, on peut trouver bien des raisons d'être optimiste en se fondant sur toute une série de facteurs. Et d'abord la nécessité *objective*, à la fois pour Israël et pour l'Egypte, de mettre un terme aux menaces de g u e r r e. L'engagement important de l'Egypte dans le conflit judéo-arabe était surtout le résultat de la politique de Nasser, laquelle reposait sur deux piliers de « non-sagesse » : le panarabisme sous h é g é m o n i e égyptienne et l'hostilité à l'Occident. M. Sadate ayant détruit ces deux principes, toute justification s'écroule d'une guerre longue et coûteuse contre Israël. Les problèmes intérieurs de l'Egypte réduisent à peu de chose les slogans de guerre traditionnels. Simple détail significatif à cet égard : le nombre des pauvres et des sans-abri en Egypte est supérieur à celui des réfugiés palestiniens qui reçoivent l'aide de l'ONU et dont le sort est devenu une affaire internationale.

L'Egypte ne veut pas — et peut-être ne le peut-elle pas — traiter avec Israël sur une base bilatérale. Cependant, si les concessions israéliennes sur la rive occidentale sont substantielles et raisonnables, et si le « Front du refus » continue à dire « non » à la paix, M. Sadate peut être tenté d'offrir un règlement global à la Jordanie, à la Syrie et aux Palestiniens, leur faisant comprendre que c'est « à prendre ou à laisser ». La responsabilité de l'échec incombera alors à ceux qui refusent la paix et non à l'Egypte, ce qui pourra inciter M. Sadate à accepter un arrangement *séparé* avec Israël, la paix avec les autres parties restant en suspens dans l'attente de leur acceptation.

Ou bien la Jordanie peut faire sienne (avec l'appui tacite de l'Arabie Saoudite) la sentence du président égyptien voulant que « *Tripoli a annulé Rabat* », moyennant quoi la décision de considérer l'O.L.P. comme l'unique représentant des Palestiniens est nulle et non avenue. Si la Jordanie adopte ce point de vue et prend part aux négociations de paix, les deux autres parties concernées, la Syrie et l'O.L.P., auront perdu leur capacité d'infléchir le cours des événements et d'empêcher un règlement pacifique.

Ces deux possibilités dépendent, en somme, des concessions israéliennes sur Gaza et sur la rive occidentale. L'idée d'une « *division fonctionnelle* » dans ces régions — c'est-à-dire autonomie plus présence militaire d'Israël — présente bien des inconvénients et ne peut que rencontrer de vigoureuses objections de la part des Palestiniens et des Arabes. Mais sa force réside dans sa faiblesse : il s'agit d'un concept vague et souple. L'importance de ses deux composantes (autonomie interne et contrôle militaire israélien) peut être modulée au cours des négociations. Selon les dirigeants du Likoud, le fait qu'il n'exige aucune annexion légale des territoires par Israël est un avantage supplémentaire. La présence militaire israélienne compenserait ainsi les principales rectifications des frontières que presque tous les Israéliens considèrent comme absolument indispensables à leur défense, et que tous les Etats arabes refusent. En outre, si cette *division* fonctionnelle et l'autonomie palestinienne sont considérées par les deux parties non comme un accord définitif mais comme une mesure provisoire susceptible d'être, périodiquement, réexaminée et renégociée, la formule deviendra moins inacceptable aux Egyptiens. En d'autres termes, l'idée de l'autonomie peut et doit être considérée comme un passage menant à la seule solution viable à long terme : deux nations indépendantes dans la Palestine originelle, exprimant toutes deux le besoin d'*autodétermination* des juifs et des Arabes.

Régime de transition pour les Palestiniens ?

IL existe des précédents internationaux à ce genre d'accord provisoire, en certaines régions où aucun Etat n'exerce une pleine et entière souveraineté. Peut-être l'exemple qui se rapproche le plus de la conception de M. Begin à propos des régions palestiniennes autonomes est-il le régime qu'a connu la Sarre entre 1947 et 1957, date de son retour à l'Allemagne occidentale. Sous ce régime, la Sarre jouissait de l'autonomie politique, elle avait un Parlement élu et son propre premier ministre (Johannes Hoffman). La Sarre était liée à la France dans une union diplomatique et économique et elle était soumise au contrôle militaire français. En vertu d'une convention franco-sarroise signée en 1950, ses mines furent concédées pour cinquante ans à la France. L'Allemagne de l'Ouest s'étant affirmée comme un partenaire pacifique et démocratique de l'Europe unie, et les appréhensions en France d'un renouveau du militarisme germanique s'étant atténuées, la Sarre put être rendue à l'Allemagne et elle devint, le 1er janvier 1957, le dixième Land de la République fédérale. Un scénario analogue peut être envisagé *pour la rive occidentale* et *la* bande de Gaza.

Les précédents internationaux ne sont utiles que s'il existe des dirigeants désireux de s'en servir dans un esprit constructif. Tout indique que MM. Begin et Sadate sont également décidés à saisir l'occasion unique de mettre fin à la guerre indiscutablement, tous deux ont pleinement conscience de leur rôle historique et de l'appui de l'opinion publique de leurs pays respectifs. La clairvoyance et le courage du président Sadate et la souplesse inattendue de M. Begin ont déjà créé une réalité nouvelle au Proche-Orient. Le spectacle de cette nouvelle réalité, qui apparaît chaque soir sur les écrans de télévision, exerce un effet dynamique sur l'évolution politique. Les manifestations publiques d'amitié entre Israël et l'Egypte modifient l'état d'esprit dans les deux peuples. Pour les Israéliens, l'idée d'une paix véritable a brusquement cessé d'appartenir au domaine du rêve. Les Egyptiens, quant à eux, découvrent des aspects inconnus d'Israël : ses traumatismes encore vivaces, sa crainte de la guerre, sa passion pour la paix. Les mentalités nationales ont évolué dans les deux pays d'une manière probablement sans précédent, du moins à l'époque où la télévision n'existait pas. Un retour à la guerre entre Israël et l'Egypte devient moins probable : non seulement *les événements spectaculaires* du Proche-Orient engendrent leur propre dynamique, mais ils créent aussi des effets irréversibles. Après une ruineuse guerre de trente ans, il y a place, en dépit des oppositions et des réserves, pour un optimisme justifié.

* Député du Mouvement démocratique pour le changement (Dash) membre de la commission des affaires étrangères et de la sécurité de la Knesset.

Une alliance informelle entre l'Egypte Israël et l'Iran ?

Avant même que la visite du président Carter à Téhéran attire l'attention sur l'entrée en scène de l'Iran dans les efforts de paix au Proche-Orient, le magazine américain Time *faisait état (numéro daté du 2 janvier) de certaines spéculations qui avaient cours à ce propos en Egypte à la fin du mois de décembre :*

« Au Caire, des Egyptiens spéculaient, la semaine dernière, sur l'éventualité d'une alliance informelle entre l'Egypte, Israël et l'Iran qui unirait trois pays aux assises économiques complémentaires : main-d'œuvre *[égyptienne]*, technologie occidentale *[Israël]* et richesse pétrolière *[Iran]*. Pour la première fois, l'Egypte aurait des alliés non arabes dans la région. Le fondement d'une telle association serait une opposition commune à l'extension de l'influence des Soviétiques ou des forces de gauche au Proche-Orient — ce qui reflète la conviction de Sadate que, pour lui, le réel danger est représenté par l'Union soviétique et non par Israël. »

Un intellectuel égyptien

La sécurité par le développement des liens économiques ?

Par MOHAMED SID-AHMED *

CERTES, le voyage de M. Sadate à Jérusalem a été une surprise renversante, mais c'est aussi l'aboutissement logique de toute une évolution au Proche-Orient. Depuis longtemps déjà, pour les parties arabes en mesure d'orienter le cours du conflit, la recherche de la paix était moins déterminée par les revendications nationales arabes que par des considérations de classe, par la volonté de sauvegarder la structure des rapports inter-arabes échafaudés à partir de la nouvelle richesse pétrolière, par la stabilisation d'intérêts énormes menacés tout autant par la perpétuation de la non-paix que par une paix aux conditions israéliennes.

Depuis déjà longtemps, la satisfaction des revendications palestiniennes n'est plus pour les négociateurs arabes le fond même du règlement. C'est là une hypothèse que la guerre civile libanaise a amplement vérifiée. La coalition de la résistance palestinienne avec la gauche au Liban a été perçue par les régimes arabes comme un élément de subversion, menaçant la structure du monde arabe bien plus qu'Israël ne peut le faire. Dès lors, il ne s'agissait plus de satisfaire ces revendications, mais plutôt de circonvenir le danger qu'elles représentaient. Désormais, le règlement du contentieux avec Israël se posait en termes de persuasion bien plus que de dissuasion : « *Accordez aux Palestiniens suffisamment pour empêcher qu'ils ne deviennent un élément de subversion contre nous ; nous vous garantirons en contrepartie qu'ils ne soient plus un élément de subversion contre vous.* »

Face à l'intransigeance du Likoud, M. Sadate s'est senti obligé de franchir le seuil que ses pairs arabes n'osaient aborder. Dans une logique du règlement où ce sont les *positions de force*, et non pas les *droits violés*, qui déterminent la conduite des protagonistes, l'Egypte occupe une place toute spéciale : elle est le plus vulnérable des interlocuteurs arabes, vu l'effondrement accéléré de ses infrastructures ; mais aussi, si l'Egypte à elle seule ne peut pas faire la paix, sans elle les autres Etats arabes ne peuvent pas lancer une guerre. En prenant ouvertement et directement contact avec l' « ennemi sioniste », M. Sadate, apparemment, coinçait tout le monde :

— *Les Etats-Unis*, qui, soucieux de ne pas subir les retombées d'un piétinement de plus en plus évident dans la préparation de la conférence de Genève, avaient cherché à multiplier les engagements mutuels et étaient allés jusqu'à réintroduire l'U.R.S.S. dans le circuit de la négociation (par le biais d'une déclaration conjointe), après que M. Kissinger eut tout fait pour l'exclure. Or voici que M. Sadate, en engageant avec Israël un dialogue direct, libérait du même coup toutes les autres parties de leurs engagements antérieurs. Il ne pouvait plus être question d'une délégation arabe unifiée à Genève. L'administration Carter, toutefois, n'avait d'autre choix que de lui emboîter le pas (elle avait toujours préconisé la nécessité de négociations directes), quitte à s'évertuer après coup à récupérer les parties arabes récalcitrantes ;

— *Les Etats conservateurs arabes* : c'était leur intimer que leur manque de générosité envers l'Egypte l'avait conduite à un réalignement que, quelle que soit leur répugnance, ils ne pouvaient qu'avaliser. Après tout, c'est grâce aux sacrifices de l'Egypte, à son sang abondamment versé au cours des batailles « victorieuses » d'Octobre, que le quadruplement de leurs revenus du pétrole avait été possible ;

— *Les régimes arabes militants* : c'était leur lancer le défi que leur hostilité ne pouvait être qu'inconséquente ; ils pouvaient bien protester avec véhémence, proférer des accusations de trahison et de capitulation, — pouvaient-ils sans l'Egypte arrêter à l'égard d'Israël une politique plus heureuse ?

Entreprises de récupération

LE peuple égyptien a *grosso modo* suivi son président, non seulement parce que, en vue de produire cette impression, les appareils bureaucratiques officiels ont été totalement mobilisés, parce qu'aucun véritable débat public n'a été toléré et que l'on a privé les oppositions de tout moyen d'expression, mais aussi à cause d'une propagande insidieuse, menée de longue date, qui faisait valoir les frustrations légitimes des Egyptiens envers la prodigalité arrogante des nouveaux riches arabes : au lieu de chercher dans une politique de servilité à leur égard les raisons profondes du mécontentement populaire, cette propagande présentait la volonté de résistance arabe comme un mal dont l'Egypte seule devait subir le fardeau. Dans un certain sens, il s'est agi d'une réaction qu'on pourrait comparer aux troubles de janvier 1977. Dans les deux cas, il a été question d'une révolte contre une situation économique insupportable. En janvier 1977, la révolte éclatait contre le président. Cette fois-ci, ce dernier, en présentant son voyage à Jérusalem comme une promesse de paix et de prospérité, récupérait la révolte à son compte.

Or, en se rendant à Jérusalem, M. Sadate offrait à Israël l'essentiel de ce que l'Etat hébreu exigeait de l'Egypte : la preuve tangible qu'une normalisation future des relations, voire l'admission, fût-elle implicite, par l'Egypte, « *du droit historique des juifs à la terre de Palestine* », étaient déjà choses acquises. Cela était encore corroboré par l'abandon de l'O.L.P. en tant qu'*unique* représentant légitime du peuple palestinien. Cet abandon est gros de signification, non pas tellement parce que c'est une violation des résolutions du « sommet » arabe de Rabat, ou encore de résolutions, dont certaines très récentes, de l'Assemblée générale de l'ONU, mais surtout parce que l'O.L.P. cristallise toujours la résistance arabe à l'oppression sioniste en Palestine ; — et cette fois, l'O.L.P. étant déconsidérée et acculée à la dislocation, même s'il fallait abandonner quelques enclaves aux Palestiniens, il deviendra plus facile au gouvernement égyptien de récupérer la résistance arabe à son profit.

L'offre sans contrepartie de M. Sadate présentait tout de même un inconvénient sérieux. Le seul atout de négociation qui lui restait, c'était que son propre territoire occupé, le Sinaï, devienne un instrument de marchandage pour Israël. En effet, Israël aurait tout avantage à ne céder du territoire à l'Egypte que dans la mesure où un repli l'aiderait à mieux manipuler les parties arabes qui lui résisteraient toujours, à les induire à suivre la voie inaugurée par M. Sadate.

Or le jour où l'Egypte aura recouvré l'ensemble de ses territoires occupés, Israël aura perdu cet instrument. Contradiction inhérente qui fait que la satisfaction d'une des deux parties ne peut que désavantager l'autre.

Pourtant une solution, que tant M. Sadate que M. Begin pourraient présenter comme totalement satisfaisante, n'est pas exclue. Le Sinaï ne constitue pas pour M. Begin une partie d' « Eretz Israël ». La sécurité d'Israël, la garantie qu'aucune autre guerre avec l'Egypte ne pourra avoir lieu (quels que soient les changements qui y interviennent), peuvent être assurées, une fois l'évacuation décidée, par des moyens autrement plus efficaces que la seule interposition de zones démilitarisées.

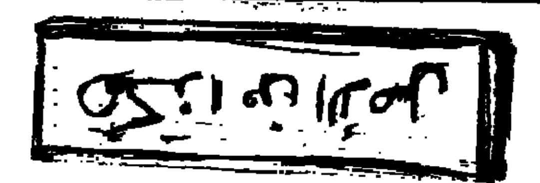
Déplacement des contradictions

L'EGYPTE en ce moment souffre d'une situation économique quasi désespérée. Il lui serait difficile de parer aux atteintes à sa souveraineté qu'impliquerait une éventuelle invasion économique venant de l'extérieur. C'est plutôt elle qui se débat, par l'entremise de sa politique d' « ouverture », en vue d'attirer des investisseurs qui demeurent encore très réticents. Or Israël pourrait très bien se porter garant de gros investissements en Egypte, ayant recours aux capitaux juifs, aux milieux d'affaires internationaux qui ont toujours soutenu Israël et ont longtemps été boycottés par les pays arabes. Déjà diverses propositions ont été faites, concernant l'exploitation en commun

* Journaliste égyptien, auteur de *Quand les canons se seront tus* (Editions Belfond, Paris, 1976).

RECTIFICATIF. — Plusieurs lecteurs — dont certains ont omis de mentionner leur adresse, — ainsi que l'ambassade d'Israël, nous prient de préciser qu'il n'existe, sur les portes de la Knesset, aucune carte d'Israël « *allant du Nil à l'Euphrate* », contrairement à ce qu'écrivait Marie-Christine Aulas dans son article du mois dernier « Une victoire de l'Egypte égyptienne ? ».

[Nous avons reproduit dans notre numéro de juin 1977 (page 21) le document officiel qui illustre la politique des autorités israéliennes pour ce qui concerne les frontières de l'Etat.]



RÉGIONAL AU PROCHE-ORIENT

L'Egypte s'étant détachée du monde arabe à la suite de la politique d'« ouverture » du président Sadate et de son voyage à Jérusalem, l'Etat d'Israël se trouve pourtant délivré, dans les circonstances présentes, de la principale menace militaire dirigée contre son existence. Si le président égyptien et ses alliés occidentaux n'arrivent pas à convaincre rapidement les autres Etats arabes directement intéressés à un règement global du conflit de se rendre aux conditions de paix israéliennes, un règlement séparé entre Jérusalem et Le Caire devra intervenir pour sauver le régime de M. Sadate en échange d'avantages économiques substantiels pour l'Egypte.

Jusqu'à présent, l'aide financière à l'Egypte — principalement d'origine saoudienne — était savamment dosée pour lui permettre tout juste de maintenir à flot une économie ruinée par la guerre et où les investissements étrangers n'arrivent pas. Fidèle alliée de l'Amérique, l'Arabie Saoudite ne réserve cependant pas ses largesses financières à la seule Egypte : elle doit servir de relais à la pénétration des capitaux pétroliers dans d'autres pays islamiques d'Afrique et d'Orient, comme au Soudan, par exemple, où les projets de développement agricole sont censés ouvrir de larges perspectives au monde arabe (voir pages 10 et 11 l'article de Christophe Batsch).

Lors de son récent voyage, le président Carter ne s'est pas contenté de rencontrer le roi Hussein de Jordanie à Téhéran. Il a aussi consacré une bonne part de ses entretiens avec le chah aux perspectives de règlement du conflit israélo-arabe. Non seulement il a couvert le souverain iranien d'éloges « personnels », mais il a aussi marqué à cette occasion sa volonté d'associer plus étroitement cet autre partenaire privilégié aux efforts de stabilisation de la région. L'Iran n'est pas un pays arabe, mais « il n'existe aucun pays qui soit plus proche de nous en ce qui concerne la programmation de notre sécurité militaire mutuelle **», a précisé M. Carter. La participation de Téhéran à la mise en place du nouvel ordre économique régional permettrait du même coup de gommer la dimension proprement arabe du conflit.**

Devant de telles perspectives, les Etats arabes « modérés » ou du nouveau « front du refus » apparaissent d'autant plus désunis qu'ils sont tous engagés dans le même choix de développement, qu'ils disposent ou non de revenus pétroliers. La marge de manœuvre des actuels dirigeants de l'O.L.P. n'en apparaît que plus réduite. L'intransigeance du refus palestinien, réaffirmée par le comité exécutif de l'Organisation après la conférence d'Ismaïlia, est-elle désormais la meilleure carte pour l'avenir du peuple palestinien ?

Les trois opinions ci-dessous et l'article de Selim Turquié sur les relations syro-palestiniennes (page 8), traduisent la nouvelle complexité du problème que la diplomatie américaine s'emploie maintenant à résoudre à partir des surenchères israélo-égyptiennes.

du pétrole du Sinaï et de la mer Rouge, l'aménagement de terres au Sinaï et leur bonification, la désalinisation de l'eau de mer par l'entremise de centrales nucléaires. Des projets bien plus ambitieux, recouvrant l'ensemble de l'Egypte, pourraient être envisagés. M. Sadate serait en mesure de dire qu'il a obtenu non seulement l'évacuation des territoires, mais aussi une impressionnante collection de projets audacieux, donnant finalement plein essor à sa politique d'« ouverture » et garantissant, avec l'avènement de la paix, une ère de prospérité. Cet acquis pour l'Egypte sera présenté comme un modèle pour l'ensemble du monde arabe.

En fait, ce décollage de la politique d'« ouverture » ne sera envisagé que dans la mesure où il se produira *en passant par Israël*. Pour les investisseurs auxquels Israël fera appel, il s'agira moins de renflouer l'économie égyptienne que d'assurer la sécurité de l'Etat hébreu. Ce dernier, étant la partie garante, exigera en contrepartie un droit de regard. L'économie égyptienne devra être organiquement liée à l'économie israélienne, tant et si bien que, jamais plus, il ne pourrait être question de guerre. En fait, il ne s'agira *pas* seulement de la sécurité d'Israël, mais aussi de la mise en condition de l'économie égyptienne afin de résoudre les problèmes de l'économie israélienne. La contradiction *nationale* entre l'Egypte et Israël n'aura pas été éliminée ; elle aura *tout simplement* été déplacée pour venir exacerber encore davantage les contradictions *sociales* au sein même de la société égyptienne, même si cette exacerbation des conflits sociaux devait être pour un temps camouflée par l'euphorie d'une soudaine réanimation de l'économie qui, en définitive, ne pourrait qu'accentuer encore davantage les clivages et disparités sociaux et économiques. L'Egypte ne sera pas la seule à en pâtir. Des réalignements au Proche-Orient, faisant fi des aspirations légitimes de toutes les parties concernées, peuvent éventuellement déboucher sur un règlement, mais n'immunisent pas la région contre de nouveaux facteurs de déstabilisation, prenant des expressions inédites.

MOHAMED SID-AHMED.

Un Palestinien de Cisjordanie

Scepticisme nuancé d'espoir sur la rive occidentale du Jourdain

Par BACHIR BARGHOUTI *

LA rive occidentale du Jourdain (Cisjordanie) est au premier plan des spéculations sur l'avenir de l'O.L.P. et sur les perspectives de paix au Proche-Orient. Car, après tout, la position prise par les Palestiniens vivant en territoire occupé sera déterminante, tant pour les projets d'autodétermination que pour l'approbation par les Palestiniens d'un quelconque règlement politique.

Ce fait est clairement compris par toutes les parties en cause qui se disputent la rive occidentale et la bande de Gaza. Le gouvernement israélien a essayé, par tous les moyens, de créer une base sociale susceptible de légitimer sa présence sur la rive occidentale ; mais en vain. Les résultats des élections municipales d'avril 1976 ont prouvé l'influence considérable de l'O.L.P. Pour sa part, le gouvernement jordanien, dont les anciens hauts fonctionnaires de la rive occidentale cherchent très activement à obtenir le soutien, n'ont pas réussi, par des moyens financiers, économiques ou administratifs, à enlever la vedette à l'O.L.P.

Mais, par une ironie du sort, le succès de l'O.L.P. fut, en même temps, la cause de nombreux ennuis pour certains éléments de cette organisation. Se fiant à des assurances données par l'Egypte et l'Arabie Saoudite, l'aile droite de l'O.L.P. pensait que la constitution d'un Etat palestinien sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza était imminente. Elle essaya donc de contenir la gauche sur la rive occidentale tout en entreprenant de faire des avances aux éléments conservateurs, tel le maire de la ville de Gaza (nommé par Israël), et d'entretenir une atmosphère de doute et de suspicion parmi les éléments bourgeois des conseils municipaux. Elle encouragea aussi les éléments religieux à se réorganiser.

Ces activités finirent par entraîner la désintégration du Front national palestinien que l'O.L.P. considérait comme un poste avancé au sein des territoires occupés. A l'heure actuelle, les conséquences de cette politique sont plus sensibles qu'elles ne l'ont jamais été.

Les nouvelles initiatives prises par le président égyptien, en contraste avec la politique officielle de l'O.L.P., ont déclenché un processus de différenciation accrue entre les classes sociales de la rive occidentale. Tous les éléments conservateurs appuyèrent activement les démarches de M. Sadate, alors que les éléments de gauche continuèrent à soutenir la politique de l'O.L.P.

En d'autres termes, le processus de différenciation visait à partager en deux groupes ce que l'on considérait comme le camp nationaliste. L'un de ces groupes conçoit le retrait israélien comme un prélude à l'indépendance politique ; l'autre cherche seulement à se débarrasser de l'occupation israélienne et se montre favorable à une réintégration au sein de la Jordanie. La conférence de la paix au Caire et la visite en Israël du président Sadate ont encouragé le second groupe à manifester publiquement son opposition à la politique de l'O.L.P. Il bénéficie des encouragements des autorités israéliennes. Il serait cependant erroné d'en conclure qu'il exerce une grande influence. Jusqu'à présent, ses représentants attendent l'issue de la conférence du Caire. Si elle débouche sur de vrais progrès, on peut s'attendre qu'ils se montreront enclins à soutenir la politique de l'O.L.P., notamment dans des villes importantes comme Naplouse, Hebron et Gaza.

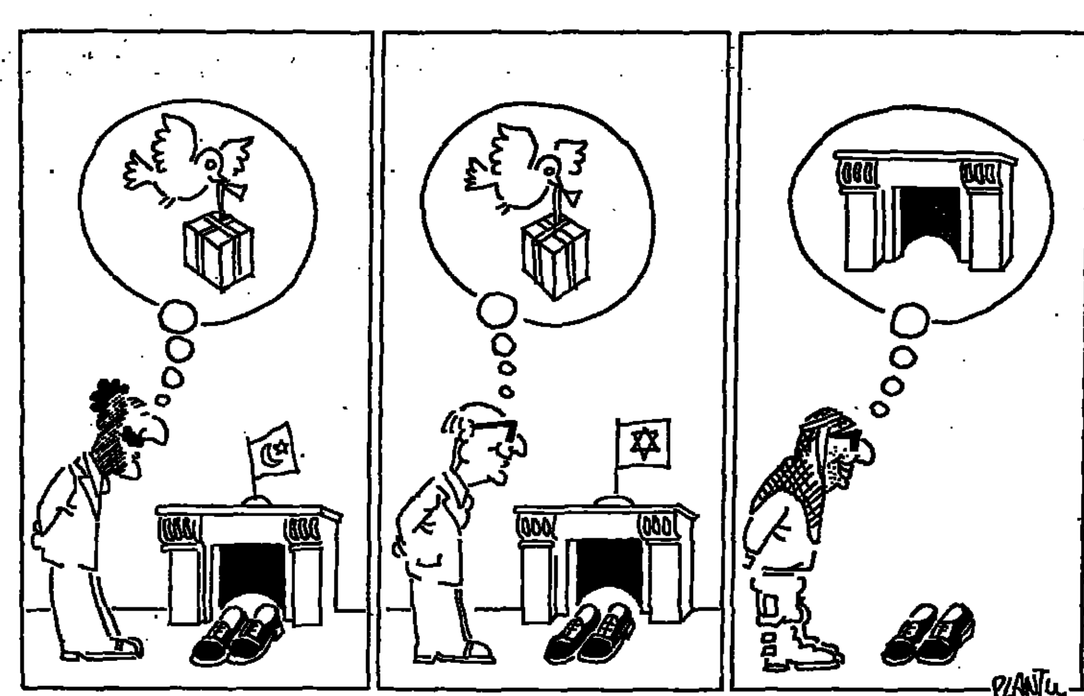
Mais il ne faut pas non plus minimiser l'influence de ces éléments que l'on désigne habituellement sous le nom de « chefs traditionnels ». Certaines personnalités politiques, notamment parmi les maires, ont tendance à négliger leur importance en prenant argument des résultats des élections municipales au cours desquelles ces mêmes chefs traditionnels n'avaient pas réussi à obtenir le soutien populaire. Ce raisonnement néglige le fait qu'ils exercent une grande influence dans les campagnes, où la majorité des paysans n'ont pas participé aux élections municipales.

Toutefois, le Mouvement national sur la rive occidentale qui fait partie de l'O.L.P. est encore le plus fort et le plus important. Récemment, vingt maires sur vingt-cinq, de concert avec des représentants des syndicats, des personnalités religieuses et d'autres institutions, ont signé un communiqué par lequel ils exprimaient leur désaccord sur la visite de M. Sadate en Israël et leur appui à la politique de l'O.L.P. De plus, la rue est encore contrôlée par les étudiants et autres jeunes favorables à l'O.L.P.

« Nous voulons manger nos raisins... »

MAIS on ne saurait négliger l'impact des nouveaux développements dans la recherche d'un règlement du conflit du Proche-Orient. Dans les territoires occupés, l'opinion des Palestiniens peut se résumer dans cette remarque que nous faisait un simple paysan : « *Nous voulons manger nos raisins, nous ne voulons pas avoir à nous quereller avec des gardiens* » ; en d'autres termes, ce qu'ils souhaitent, c'est d'être libérés de l'occupation, peu importe comment. Mais, en même temps, ils mettent en doute la *sincérité et l'efficacité de la méthode* choisie par le président Sadate, notamment parce qu'elle dépend un peu trop des bons offices du gouvernement américain. En général, les Palestiniens se méfient beaucoup de la politique américaine au Proche-Orient. Ces soupçons s'expriment presque quotidiennement dans la presse arabe de la rive occidentale ou dans les déclarations de maires importants, en particulier ceux de Ramallah, Naplouse et Tulkarem.

Les Palestiniens des territoires occupés ne se laissent pas fasciner par les mots et les promesses. Vivant sous l'occupation depuis plus de dix ans maintenant, ils estiment être les mieux placés pour juger des intentions du gouvernement israélien. Tout au long des négociations avec l'Egypte, ce dernier n'a pas renoncé à appliquer sa politique consistant à installer de nouvelles colonies, à confisquer des terres, à appliquer des lois d'exception discrétionnaires, à dénier aux Palestiniens le droit à l'autodétermination, à prendre des dispositions économiques appauvrissant la rive occidentale et à contraindre un nombre croissant de jeunes à émigrer. En 1976, environ vingt mille travailleurs qualifiés, médecins, ingénieurs et autres, sont partis travailler dans les pays voisins.



Les espérances éveillées par la visite du président égyptien en Israël se sont estompées quand les Palestiniens ont constaté que cela ne changeait rien aux pratiques des autorités israéliennes. Dans la région de Nabi-Saleh, où réside l'auteur de ces lignes, 450 dounams (1) ont été confisqués le jour même où le président Sadate était reçu à Jérusalem. Ce sont de tels procédés, malheureusement fréquents, qui forcément déterminent la manière de penser des habitants de la rive occidentale. Et, dans ces conditions, leurs doutes s'aggravent quant à la capacité et à la crédibilité des efforts de M. Sadate pour obtenir la restitution des territoires occupés en juin 1967.

Dans l'attente d'une initiative de l'O.L.P.

CEPENDANT, le maintien de l'occupation est leur préoccupation principale : aussi apportent-ils résolument leur soutien à un règlement pacifique qui leur assurerait un Etat indépendant à l'intérieur des frontières de 1967 et qui fournirait une solution équitable au problème des réfugiés de 1948. Pour les habitants de la rive occidentale, l'acceptation d'une telle formule de règlement répond à des nécessités concrètes. Pour eux, ce serait un soulagement et un gain. Quoiqu'ils ne soient pas fascinés par la « méthode Sadate », ils attendent de l'O.L.P. qu'elle leur offre un plan réaliste qui leur permettrait de recouvrer leur statut national.

Si l'O.L.P. y faillit, il n'est pas déraisonnable d'envisager une modification de l'équilibre des forces sur la rive occidentale en faveur des éléments conservateurs. Un peuple de petits propriétaires terriens vivant en permanence sous la menace de l'expropriation et de l'anéantissement politique et économique peut-il, en effet, se satisfaire du refus pur et simple de la méthode Sadate ? D'autre part, la conférence de Tripoli, en dépit de certains effets positifs, n'a pas offert une solution de rechange bien convaincante.

En somme, l'unanimité est à peu près complète, parmi les personnalités nationalistes influentes, sur la nécessité de changer l'équilibre des forces en faveur des Arabes, et cela comme condition préalable à un règlement pacifique et équitable.

Le prestige et l'influence de l'O.L.P. dépendent finalement, en grande partie, de son aptitude à offrir une solution de rechange concrète à ce que proposent ses adversaires. Les habitants de la rive occidentale sont plus pragmatiques que leurs compatriotes de l'étranger. Ils ont en propre des soucis terre à terre assez différents des idéaux largement répandus à l'étranger.

(1) 1 dounam = 0,0919 ha.

* Journaliste palestinien de Cisjordanie.

« PARATROOPERS »

Un film de Yehuda Judd Ne'eman

IL existe des films antimilitaristes bien plus violents, bien mieux construits. L'intérêt de Paratroopers *cependant est de mettre en question, de l'intérieur, la réputation quasi mythique de* Tsahal, *l'armée israélienne.*

Depuis trente ans, les guerres du Proche-Orient ainsi que des opérations spectaculaires comme l'intervention à Entebbé ont contribué dans les médias occidentaux à dessiner l'image d'une armée sans peur et sans reproches. Le cinéma américain y a largement aidé, dans des films passionnément sionistes comme Rosebud *(1974), d'Otto Preminger* (1) *ou* Victoire à Entebbé *(1976), de Marvin Chomsky.*

Paratroopers *dénonce, quant à lui, le climat qui règne dans les camps d'entraînement des jeunes volontaires parachutistes. Le réalisateur, Yehuda Judd Ne'eman, membre du Sheli, a lui-même servi dans le corps des parachutistes durant la guerre de six jours en 1967. L'œuvre de fiction lui offre l'occasion de décrire la vie quotidienne dans un campement où les nouvelles recrues reçoivent leur première instruction. Sous prétexte qu'* « Israël a encore des guerres à gagner », *les officiers exigent de leurs hommes des efforts absurdes, humiliants et inhumains. Les mythes de la fraternisation avec les officiers ou de la motivation sioniste des soldats, entre autres, s'effondrent. L'armée qui nous est présentée se plie aux rites militaires de la plupart des armées du monde : gradés distants et indiscutables, priorité de la discipline, valorisation des qualités physiques, corvées, punitions... Le tout baignant dans une vulgarité troupière pétrie de machisme et de sexisme.*

Qu'un soldat se montre, dans ce milieu, plus fragile que les autres et les brimades des officiers, les douteuses plaisanteries sexuelles de ses camarades ou les « passages à tabac » qu'il devra supporter le mettront dans un tel état psychologique qu'aux premières manœuvres il se tuera en suivant les ordres suicidaires de son supérieur. Dès lors, l'armée fera jouer la solidarité ; on mentira à la famille sur les circonstances de cette mort et on effectuera une enquête pour mieux laver l'officier de toute responsabilité. Envers les hommes qui rechignent devant ces procédés, on redoublera la discipline, les marches forcées, l'effort aveugle.

I. R.

(1) Voir « Regards sur le racisme », dans le *Monde diplomatique* de juin 1975.

POUR DES PROJECTIONS-DÉBATS

Paratroopers, réal. : Yehuda Judd Ne'e'man, 1977, couleur, scope, 90 min. Diffusion : ERE-Films, 93, avenue du Général-Leclerc, 75014 Paris. Tél. : 540-80-30 et 540-80-38.

Censure au Maroc

Comme nos lecteurs le savent, le Monde diplomatique est interdit au Maroc depuis le mois de janvier 1977. Cette mesure relève de la souveraineté marocaine et ne peut qu'illustrer l'usage qui en est fait. Mais plusieurs citoyens français résidant au Maroc nous signalent que les services de la douane marocaine retiennent les exemplaires de ce journal que leur famille leur envoie chaque mois sous enveloppe. Cet abus est intolérable non pas parce qu'il gênerait « le Monde diplomatique », mais parce qu'il viole la liberté de correspondance de ressortissants français.

À la lumière de la guerre civile au Liban

L'ALLIANCE CONFLICTUELLE ENTRE LA SYRIE ET LES PALESTINIENS

Par SELIM TURQUIÉ

L'INTERVENTION militaire syrienne en faveur de la droite libanaise, au cours de l'été 1976, avait dressé les Palestiniens contre le régime de Damas. Aujourd'hui, l'Organisation de la Palestine (O.L.P.) compte la Syrie parmi ses plus fermes soutiens face aux initiatives égypto-israéliennes. Plusieurs facteurs avaient déjà contribué à pousser le président Assad à infléchir sa politique dans un sens favorable à l'O.L.P. avant que le chef du gouvernement égyptien prenne la décision de se rendre à Jérusalem : l'attitude agressive de la droite libanaise et son alliance avec Israël au Sud-Liban ; les conséquences de la victoire électorale du Likoud qui compliquait les perspectives d'un règlement de paix négocié, et aussi le discret chantage financier exercé par l'Arabie Saoudite.

Mais ce nouveau retournement d'alliance de la part de Damas s'est trouvé limité par les méfiances accumulées de part et d'autre et par la volonté syrienne de tenir la balance égale entre les protagonistes du conflit libanais. Les Syriens ont réussi à mettre fin aux hostilités au Liban, ce qui leur a valu une certaine popularité parmi les chrétiens et surtout parmi les musulmans, mais le « gel » de la situation a entraîné la paralysie de leur politique. Ils n'ont pu résoudre les problèmes fondamentaux qui avaient conduit à la guerre civile, ni atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés en intervenant militairement.

Ainsi, la plupart de leurs tentatives visant à faire passer les Palestiniens sous leur coupe ont-elles été battues en brèche. Leurs efforts pour imposer la Saïka pro-syrienne à la direction de l'O.L.P. se sont heurtés à l'habileté manœuvrière de M. Arafat et de ses amis et à des pressions extérieures, notamment saoudiennes (1). Dès lors, le régime syrien s'est employé à circonscrire l'implantation palestinienne au Liban, où l'O.L.P. et ses alliés locaux avaient été conduits à se substituer dans une large mesure à l'Etat. C'est de ce rôle que l'armée syrienne, sitôt Beyrouth investie, a voulu dessaisir la centrale palestinienne. Elle interdit le déplacement de ses forces armées hors des camps de réfugiés, exigea et obtint la fermeture des bureaux palestiniens installés dans les quartiers populaires, demanda le regroupement et le ramassage des armes lourdes et insista pour l'application des accords du Caire de 1969 régissant la présence de la résistance au Liban, particulièrement dans le Sud.

Dans un premier temps, l'opération se solda par un demi-succès, l'O.L.P. cédant du terrain mais conservant la majeure partie de son artillerie et de ses arsenaux. Ensuite, tout au long de l'année 1977, le régime syrien devait moduler ses exigences selon les rebondissements politiques et la pression militaire exercée au Sud-Liban par Israël et la droite chrétienne. Ce mouvement de balancier ne l'a pas empêché, toutefois, de poursuivre ses efforts visant à diviser le mouvement palestinien à son profit.

Par exemple, utilisant les liens privilégiés du F.D.L.P. (2) avec l'Union soviétique, la Syrie a maintenu de bonnes relations avec ce mouvement et tenté de jouer cette carte contre les autres formations de la résistance. Plus significative est la scission qu'elle a provoquée au sein du F.P.L.P.-C.G. (3) et qui a conduit à l'affrontement entre les deux ailes de cette formation, l'une lui étant favorable et l'autre hostile. Saisissant l'occasion de ces combats, la Force arabe de dissuasion (FAD), composée en grande majorité de troupes syriennes, a procédé le 10 février à l'encerclement des camps palestiniens de Beyrouth.

Le principal prétexte d'intervention a cependant été fourni par les tentatives répétées de rétablir la Saïka dans les positions qu'elle occupait et dont elle avait été violemment expulsée au moment où les troupes du président Assad franchissaient la frontière libanaise. Des formations palestiniennes, notamment celles appartenant au Front du refus, se sont opposées sans relâche à cette réintégration.

Opération de division de la gauche

PLUS d'un an après l'occupation du Liban, le régime de Damas n'avait donc pas réussi à éliminer un seul des mouvements palestiniens qui lui étaient ouvertement hostiles. Sa tentative pour séparer l'O.L.P. de ses alliés locaux, groupés au sein du Mouvement national libanais, n'a pas eu davantage de succès. Par contre, la Syrie est parvenue à semer des germes de division à l'intérieur de ce dernier, en amenant le Parti socialiste progressiste (P.S.P.), dirigé par M. Walid Joumblatt, à se joindre au Front national pro-syrien créé le 12 septembre. Opération qui eût été impossible sans l'assassinat, le 16 mars, de Kamal Joumblatt, dont l'hostilité à l'intervention de Damas au Liban ne s'était jamais démentie. C'est d'ailleurs sous prétexte de mettre un terme aux représailles déclenchées contre les chrétiens de la région, à la suite de cette disparition que cinq mille hommes de la FAD avaient investi le Chouf, fief du principal dirigeant de la gauche libanaise. Le terrain occupé, il fallut bien six mois pour contraindre le fils de Kamal Joumblatt à souscrire à un accord qu'il ne pouvait accepter qu'à contre-cœur. Une tactique similaire a été suivie à l'égard d'une autre organisation appartenant au Mouvement national, le Parti populaire social (P.P.S.), implanté dans le Koura, région qui avait été investie durant la guerre civile par la droite. En en reprenant le contrôle et en permettant le retour des habitants qui avaient fui par crainte des représailles, l'armée syrienne se donnait de puissants moyens de pression pour se rallier le P.P.S. Une scission officielle du Mouvement national libanais, qui aurait représenté le seul succès important de la Syrie dans la vie politique libanaise et qui aurait provoqué l'isolement du parti communiste, de l'O.A.C.L. (4), des Mourabitoun (5) et du Baas pro-irakien, n'a finalement été empêchée que par l'annonce du voyage du président Sadate à Jérusalem.

Au Liban, le régime de Damas ne s'est pas borné à diviser le Mouvement national. Il a aussi cherché à neutraliser des personnalités dont l'hostilité était manifeste. Après avoir été victime de trois tentatives d'assassinat, M. Raymond Eddé a été contraint à l'exil. Les émissaires du président Assad ont été chargés de la tâche difficile de remettre en selle les directions politiques musulmanes traditionnelles que la guerre avait plus ou moins rejetées à l'écart. A Tripoli, dans le nord du pays, où les troupes syriennes se comportent en armée d'occupation et contraignent la gauche à la clandestinité, l'entente n'a été cordiale ni avec M. Rachid Karamé, dirigeant local important et ancien premier ministre, ni avec M. Farouk Mokadem, son jeune rival. Dans le Sud, chaque fois que les relations s'amélioraient avec l'imam Moussa Sadr, chef spirituel et politique des musulmans chiites, elles se dégradaient avec M. Kamel El Assaad, dirigeant féodal également chiite. Plus généralement, les représentants d'un ordre que la guerre avait brutalement aboli éprouvaient quelque peine à jouer leur rôle, alors que ne se dessinait aucune solution à la crise interne libanaise.

La Syrie n'a pas été plus heureuse dans ses rapports avec la droite chrétienne, qui s'était d'abord placée ostensiblement sous sa protection. Une fois le danger de la défaite écarté, sa méfiance ancestrale a resurgi à l'égard de ce voisin entreprenant, bien que les troupes syriennes aient su faire preuve, en « pays chrétien », d'une mansuétude qu'elles n'accordaient pas au camp adverse.

L'occupation s'est faite ici plus légère, de vastes régions échappant même complètement au contrôle des hommes de Damas. La droite a pu poursuivre l'entraînement de ses combattants, allant jusqu'à organiser des parades à la sortie de chaque nouvelle promotion. Alors que les accrochages militaires entre Syriens et Palestiniens étaient monnaie courante, un seul affrontement sanglant, dans la région de Bécharré, a opposé la FAD aux combattants de la droite. Longtemps, la censure s'est exercée de façon beaucoup plus souple pour les journaux conservateurs, et la station émettrice d'Amchit, située en zone chrétienne, n'a pas cessé de fonctionner. La droite a continué de prélever des impôts et la construction de l'aéroport de Hamat, dans la région de Batroun, a été tranquillement achevée.

Dans ces conditions, la droite libanaise a pu relancer la guerre civile sur le seul terrain encore incontrôlé, le Sud-Liban, concrétisant, à cette occasion, son alliance avec Israël. Le Sud continuait, en effet, d'abriter les camps d'entraînement de la résistance palestinienne et du Mouvement national libanais.

Le 15 février, trois mois après l'entrée des troupes étrangères à Beyrouth, les milices chrétiennes, soutenues par l'artillerie israélienne, lancèrent une offensive qui allait leur permettre de contrôler, en quelques jours, la quasi-totalité de la région frontalière. S'ils avaient réussi à consolider leurs positions, les combattants phalangistes auraient « résolu » le problème de la lutte armée palestinienne en privant les fedayin du dernier front dont ils disposaient pour attaquer Israël. Par la même occasion, en introduisant directement l'Etat sioniste dans le jeu d'alliances, ils montraient à Damas qu'il lui fallait désormais tenir compte d'un contrepoids à son autorité.

C'était plus que ne pouvait accepter la Syrie, certes déterminée à contrôler les Palestiniens mais peu désireuse de laisser la droite jouer les forces-tampons et prendre une trop large autonomie. D'où le prudent retournement d'alliance opéré par le régime du président Assad. Dès le mois d'avril, il permet à des forces palestiniennes de transiter par le territoire syrien pour aller renforcer les positions du Sud. Mieux, il ordonne à la Saïka de participer à l'offensive qui se soldera par le reflux des troupes de droite et le rétablissement de la situation antérieure. Dès lors la guerre du Sud, marquée par un engagement croissant des forces israéliennes, ne va pratiquement plus connaître de répit.

Le 9 août, M. Begin fait monter les enchères en reconnaissant publiquement que son pays apporte une aide directe à la droite et en proclamant la détermination d'Israël à « protéger » la communauté chrétienne du Liban. L'attitude de Damas se durcit alors à l'égard du « pays chrétien » : l'occupation s'y fait plus massive, le contrôle plus sévère, la censure plus tatillonne. Ces rebondissements poussent insensiblement la Syrie à se prévaloir de sa nouvelle politique pour tenter de gagner la confiance des Palestiniens et les amener à accepter plus volontiers son autorité. Mais ceux-ci, malgré une apparente amélioration de leurs relations avec Damas, sont demeurés réservés à l'égard d'un régime qui avait fait donner son artillerie contre eux et qui, depuis, encerclait de ses blindés les camps de réfugiés.

Face aux initiatives égyptiennes

L'INITIATIVE du président Sadate est venue bouleverser les données du problème. L'occupation du Liban par l'armée syrienne n'avait été possible que grâce au consensus arabe réalisé lors du « sommet » de Ryad, le 16 octobre 1976. Placée sous l'égide de l'Arabie Saoudite, cette conférence avait été marquée par la réconciliation du Caire et de Damas, dont la querelle ouverte datait de la signature par l'Egypte, le 2 septembre 1975, du deuxième accord de dégagement des forces dans le Sinaï. En décidant de se rendre à Jérusalem, le président Sadate rompait, pour la seconde fois, la fragile solidarité arabe restaurée non sans mal un an plus tôt.

Les conditions de la présence syrienne au Liban s'en sont trouvées modifiées. En particulier, la nécessité de resserrer les liens avec l'O.L.P. et le Mouvement national libanais est devenue impérative. Le projet syrien de provoquer une rupture du Mouvement national a été mis en veilleuse. Des contacts officiels ont même été pris, pour la première fois, avec ce Mouvement en vue d'organiser une grande manifestation populaire à Beyrouth-Ouest — la première depuis l'intervention militaire de Damas — contre l'initiative égyptienne.

Mais les mécanismes de l'alliance conflictuelle n'ont pas été détruits pour autant. Ainsi, au lendemain de l'annonce du voyage à Jérusalem, Damas a, une fois de plus, demandé à l'O.L.P. de retirer ses troupes du Sud-Liban pour enlever à Israël tout prétexte à la poursuite d'une offensive militaire déjà largement engagée. Conscients de leur relative position de force, les Palestiniens ont cependant refusé de se plier à cette condition. Ne faisant plus de ce retrait un préalable, la Syrie s'est alors décidée à déclencher une campagne commune d'opposition à la politique du président égyptien.

Dans la méfiance réciproque, l'alliance entre l'O.L.P. et la Syrie a été ainsi quelque peu restaurée. Jusqu'à quand ? Elle a des chances de durer tant que les deux parties resteront exclues d'un règlement de paix. Pour M. Arafat, comme pour M. Assad, la solution négociée reste la seule perspective de solution du conflit du Proche-Orient. Ils sont, l'un et l'autre, engagés dans une stratégie qui ne diffère pas, quant au fond, de celle de M. Sadate. Mais ce dernier, en prenant de l'avance sur eux, en faisant cavalier seul et en reconnaissant pratiquement l'Etat d'Israël sans contrepartie, les a placés dans une dangereuse position d'isolement et a fait surgir le spectre d'un règlement séparé. Le front qu'ils ont alors été amenés à constituer à Tripoli avec les Etats et les mouvements hostiles à un règlement négocié s'explique par des nécessités tactiques.

Mais ce rapprochement est loin de correspondre à une modification profonde de stratégie. Car ni pour la Syrie ni pour l'O.L.P. il ne peut être question de se ranger de façon durable dans le camp du Front de refus arabe. D'un autre côté, ils ne peuvent se joindre à la négociation — au risque de provoquer une profonde crise avec les pays réunis à Tripoli et, probablement, un éclatement fatal de la centrale palestinienne — que s'ils obtiennent l'assurance de substantielles concessions israéliennes concernant la Cisjordanie et le Golan. C'est, en définitive, cette situation d'attente inconfortable qui favorise le rapprochement actuel de l'O.L.P. et de la Syrie.

L'initiative du président Sadate pourrait aussi avoir pour conséquence de mettre une fin brutale à l'impasse libanaise. L'alliance fragile entre l'O.L.P. et la Syrie se consoliderait si des propositions acceptables, visant à inclure l'une et l'autre dans un règlement de paix, étaient avancées. Par contre, elle volerait en éclats — entraînant la fin sanglante du « gel » de la situation libanaise — si des perspectives étaient ouvertes au seul M. Arafat ou au seul M. Assad. Car, en réalité, il y a un peu plus d'un an, la guerre civile et les multiples luttes d'influence qui l'ont accompagnée n'ont pas connu leur terme final : elles ont simplement été interrompues. La relance de la négociation israélo-arabe remet donc en danger le Liban et les populations qu'il abrite.

---

(1) Le projet ne semble pas tout à fait abandonné, comme l'indiquerait cette déclaration récente de M. Zohair Mohsen, chef de la Saïka : « *Nous sommes convenus que M. Arafat pourrait rester à la tête de l'O.L.P. dès lors qu'il a accepté de se soumettre à la volonté de la grande majorité de la résistance.* » (*Le Monde* du 3 décembre 1977.)

(2) Front démocratique pour la libération de la Palestine, dirigé par M. Nayef Hawatmeh.

(3) Le Front populaire pour la libération de la Palestine - Commandement général est une formation appartenant au Front du refus. La scission favorable à la Syrie a été conduite par M. Ahmed Jebril lui-même, chef du F.P.L.G.-C.G. La majorité est cependant restée fidèle aux positions antérieures de l'organisation.

(4) L'Organisation d'action communiste au Liban défend des positions très proches de celles du parti communiste dont elle est partiellement issue.

(5) Les Mourabitoun constituent une organisation d'obédience nassérienne dirigée par M. Brahim Koleilat. En dépit de multiples tentatives, la Syrie n'a pas réussi à se les rallier.

« La Syrie, le rêve et la rupture »

Un livre de Claude Palazzoli

MARQUÉE *dans les années 50 et 60 par* « le radicalisme et la violence, l'instabilité et les déchirements », *la Syrie est-elle devenue depuis 1970 un Etat* « assagi », *qui réhabilite la libre entreprise,* « flirte » *avec les monarchies arabes et met au pas les fedayin palestiniens ? Après le rêve, serait-ce donc la rupture ?* (1).

Ancien professeur aux universités de Beyrouth et de Damas, Claude Palazzoli sait admirablement dépeindre l'ambiance dans laquelle a baigné une Syrie en pleine ébullition, exprimer la fluidité de son paysage politique. Puisant sa documentation à d'excellentes sources, l'auteur recense méthodiquement tous les facteurs qui pèsent sur la vie politique syrienne : clivages régionaux, ethniques, religieux, socio-économiques ; oppositions villes-campagnes, nomades-sédentaires. Il fournit de précieuses indications sur la genèse et l'orientation idéologique de l'armée et du parti Baas, les affinités entre ces deux institutions. Il met en relief les constantes (interventionnisme des militaires) et les variantes (alternances dictature-démocratie, conservatisme-progressisme) du jeu politique : il expose les conséquences positives des premiers coups d'Etat militaires « qui ont préparé les conditions d'un transfert du pouvoir à d'autres forces, plus populaires » ; *il analyse aussi les causes de l'union avec l'Egypte, puis de la sécession, et souligne le contraste entre les mérites de la politique économique du régime de Salah Jedid (1966-1970) et le caractère* « aventuriste » *de sa diplomatie.*

Le lecteur ne s'attardera sans doute pas à certains détails contestables concernant, par exemple, l'ordre de succession de Abd er Razzaq el Dandachi et de Sabri el Assali à la tête de la Ligue d'action nationaliste, le lien de parenté entre Antoun et Abdallah Saadé, leaders du P.P.S., ou l'évaluation des effectifs du Baas en 1958. Mais on jugera tout de même un peu hâtif le jugement selon lequel « les Frères musulmans ne sont jamais parvenus en Egypte et en Syrie à faire de leur association un mouvement politique à racines populaires étendues. ». *Ce qui conduit l'auteur à ne consacrer que dix-huit lignes à ce mouvement intégriste actuellement en plein essor.*

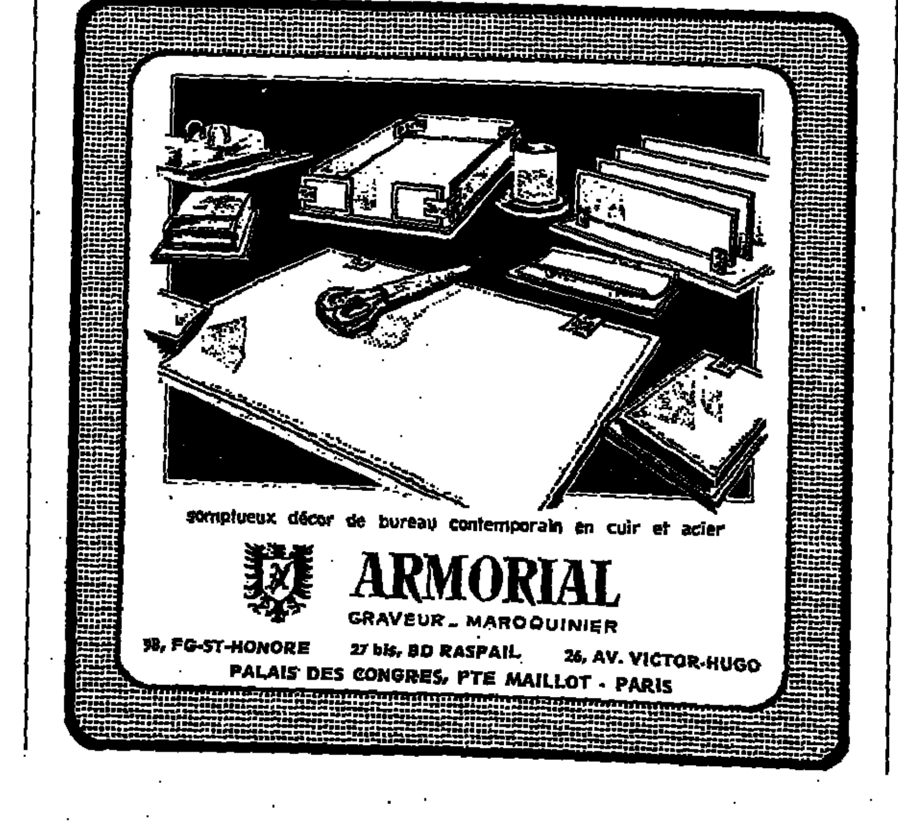
On regrettera aussi que certains aspects de l'évolution de la politique syrienne soient un peu escamotés : à peine le phénomène de la formation récente — pour la première fois dans l'histoire de la Syrie moderne — d'un appareil d'Etat centralisé et omniprésent est-il effleuré. On comprend dès lors l'étonnement de l'auteur : « Comment concevoir qu'en aussi peu d'années l'impétueuse Syrie ait à ce point changé, vieilli ? » *L'intervention syrienne au Liban, en 1976, est présentée comme une* « faute » *du président Assad, qui serait tombé dans un* « piège », *sans que l'auteur tienne grand compte du* « grand dessein national » *poursuivi par Damas depuis 1970 pour rassembler sous son égide les membres épars de la Grande Syrie historique (Liban, Palestine et Jordanie).*

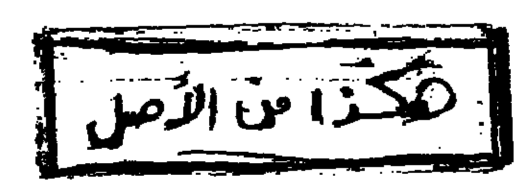
Le régime de Hafez el Assad n'a sans doute pas abandonné le rêve unitaire. Mais les hommes d'Etat ont succédé aux chefs révolutionnaires...

MARC YARED.

---

(1) Claude Palazzoli, *le Rêve et la Rupture*, Editions Le Sycomore, 72, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris. 1977. 293 pages, 47 F.





Politique et littérature

LA POÉSIE PALESTINIENNE ENTRE LA BLESSURE ET LE RÊVE DE LA TERRE

Par TAHAR BEN JELLOUN

« Je suis venu d'une famille d'argile
et du verset « Amen »
sur les épaules du passé
j'avais un rêve, une mère
j'avais un sac d'étoiles
je suis venu de n'importe où
des promesses d'une femme blessée
je suis sorti de la déchirure d'un tissu » (...) (1).

CELUI qui parle est un soldat, un combattant des sables, né sous la tente, dans un camp de réfugiés, avec une identité vacillante, une identité à reconquérir, un nom à porter et à défendre. C'est un enfant de la blessure et du rêve. Un rêve fou : une patrie, une terre et l'olivier. Le soldat est aussi un poète. C'est la voix de Mahmoud Darwich, poète de la résistance palestinienne.

La poésie palestinienne est contemporaine du temps brutal et de l'histoire falsifiée. Le peuple palestinien, expulsé de sa terre, disséminé entre les tentes noires et le désespoir, a tôt élevé la voix. Pas uniquement pour clamer des discours, mais aussi pour dire le quotidien de la mémoire entassée dans les camps, dire le rêve urgent, celui d'exister.

Aucun peuple n'a vécu sans poésie. Le peuple palestinien, peut-être plus que tout autre peuple, a mêlé la poésie à la lutte pour la survie, au combat militaire, à la résistance. C'est ce qui explique que la poésie palestinienne est d'abord un outil de combat qui se soucie peu des modes littéraires. Cela n'enlève rien à sa qualité et à sa force. Elle a suivi de près l'évolution politique. Ainsi, des poèmes des années 60 où le Palestinien cherche à faire entendre sa voix, on est arrivé aujourd'hui à des poèmes qui témoignent de la détermination d'un peuple à recouvrer sa terre et son identité.

Poésie pour l'existence, essentielle dans la mémoire du peuple, exigeante, elle dérange. Sa portée est réelle, d'où la subversion redoutée, notamment par les autorités d'occupation. Rares les institutions politiques et militaires qui n'ont pas essayé d'étouffer la voix du poète. Un grand poète palestinien, très populaire, Hummayad, fut assassiné en 1950 par l'occupant en Galilée. Il était aimé parce qu'il parlait pour ceux qui n'avaient pas droit à la parole. Sa poésie était contagieuse. Les chants de Hummayad continuèrent de circuler dans les camps, sous les tentes. Ce n'était pas la première fois qu'une voix était étouffée. Le poète marocain Abdellatif Laâbi rappelle dans son anthologie (2) le texte d'un jeune Palestinien anonyme qui fut pendu un matin de 1936 :

« O *nuit*
Laisse le prisonnier terminer ses lamentations
Ne crois pas que c'est la peur
qui me fait venir les larmes
je pleure sur ma patrie
et sur les enfants que j'ai laissés à la maison
Qui les nourrira après moi
alors que mes deux frères
avant moi
ont été pendus... »

Dans *Chronique de la douleur palestinienne*, Mahmoud Darwich, répondant à la poétesse Fadwa Touqan auteur de *Je ne pleurerai pas*, lui dit :

« Nous n'étions pas,
avant Juin, des nouveau-nés
c'est pourquoi notre passion ne s'est pas émiettée
entre les chaînes
voici vingt ans, ô ma sœur
que nous n'écrivons pas des poèmes
mais que nous combattons. »

Pour Samih Al Qassim, poète des territoires occupés, la poésie n'est pas seulement un combat, c'est aussi le souffle de la vie : « *La poésie pour moi veut dire : je suis vivant, j'existe.* » Exister. Exister en dehors des légendes lassantes semées par les ancêtres, être de la terre, être la terre même, c'est cela la quête de l'identité. Samih Al Qassim, né en 1939 à Zarqah, rive orientale du Jourdain, n'a pas quitté la terre de ses ancêtres. Il a refusé l'exil, et il a fait de ce refus une résistance et un symbole. Il dit : « *La mère symbolise les Arabes qui sont restés à l'intérieur du pays.* » Son premier recueil — en vers rimés — a paru en 1958. Son titre : *Cortège du soleil*. Mais c'est avec la défaite de juin 1967 que la poésie palestinienne a jailli comme l'urgence d'une nouvelle naissance. « *Le 5 juin 67, je suis né de nouveau* », dit Samih Al Qassim. Il écrit :

« Le cinq
du mois de juin dernier
nous avons retourné à la mort
ses valises diplomatiques
le cinq
du mois de juin dernier
nous avons démuni le vent occidental
de toutes les décorations entachées
du sang des enfants et de la honte
[des décombres (...)
mais pour que tout le monde
[comprenne
ce que j'ai dit
je le répète
le 5 juin dernier
nous sommes revenus au monde. »

Avec cette génération de poètes palestiniens, nous sommes loin du courant pessimiste et lyrique de la poésie arabe en général. Il y a là plus qu'un appel à la résistance ; il y a la naissance d'un homme arabe nouveau, l'homme du refus qui martèle les mots dans la violence de l'histoire, l'histoire d'une révolution.

La réalité des camps et de l'exclusion, le vécu de la blessure et de la brutalité, imposent au poète palestinien la rupture avec la rhétorique classique et le refus de la lamentation. C'est une poésie qui se démarque d'un passé récent ou lointain, empreint de nostalgie ; elle ne fait pas de concessions ; elle dit la chute des masques et « *la trahison des frères* ». La rupture ne signifie pas l'abandon du patrimoine populaire. Au contraire, un poète comme Al Qassim a su revaloriser et intégrer ce patrimoine menacé de disparition dans cette nouvelle vision. C'est ce que fit, avec la même exigence, Tawfiq Az Zayad, qui fut aussi est resté en Galilée. Il n'a pas quitté sa terre. Il a voulu être, avec son peuple,

« gardiens de l'ombre
des orangers et des oliviers

Il dit, dans *J'étreins vos mains*, s'adressant à ceux qui tentent de le déloger :

« Nous semons les idées comme la
[levure dans la pâte
nos nerfs sont de glace
mais nos cœurs expulsent le feu
si nous avons soif nous presserons
[les pierres
nous mangerons de la terre
si nous avons faim
MAIS NOUS NE PARTIRONS PAS
et nous ne serons pas avares
[de notre sang
Ici
nous avons un passé
[un présent
Ici est notre avenir... »

Fadwa Touqan est née à Naplouse où elle resta après l'occupation de 1967. Témoin de la défaite et objet de l'humiliation quotidienne, elle dit la blessure évidente et insiste sur la haine qu'on a déposée dans son corps :

« O ma haine terrifiante
ils ont tué l'amour en moi
ils ont transformé le sang
[de mes veines
en glycérine et goudron. »

On reprocha à un certain moment à Mahmoud Darwich d'avoir quitté les territoires occupés. (Il partit pour un an à Moscou puis revint s'installer à Beyrouth, où il dirige aujourd'hui la revue *Chou'une Falastenia*, qu'édite le centre de recherches de l'O.L.P.) Tout à fait à ses débuts, Darwich avait écrit un poème *Carte d'identité*, devenu l'un des poèmes les plus célèbres de la poésie palestinienne :

« Inscris
je suis arabe
le numéro de ma carte est cinquante mille
j'ai huit enfants
et le neuvième... viendra après l'été
te mettras-tu en colère ?
Inscris
je suis arabe
je travaille avec mes camarades de peine
dans une carrière
j'ai huit enfants
je leur arrache du roc
le pain les habits et les cahiers
et je ne viens pas mendier à ta porte
et je ne me plie pas
devant les dalles de ton seuil
te mettras-tu en colère ?
(...)
et j'aime par-dessus tout l'huile d'olive et le thym
mon adresse :
je suis d'un village perdu... oublié
aux rues sans nom
et tous ses hommes... au champ comme à la carrière
aiment le communisme
te mettras-tu en colère ? » (...)

Dans ce poème, clair et direct, se reconnaîtrait tout homme à l'identité confisquée, humilié par une autorité occupante. Poème-tract, militant, il fut nécessaire au moment où l'entité palestinienne ne s'était pas encore imposée au monde. Mahmoud Darwich considère que ce poème est aujourd'hui dépassé, dans sa forme comme dans son contenu. Quand le public le lui réclame lors d'un récital, il refuse de le dire et se met en colère, car c'est politiquement que ce cri est dépassé. Continuer à le clamer serait ne pas tenir compte de l'évolution de la résistance et de ses acquis.

Les derniers textes de Mahmoud Darwich déconcertent ceux qui s'attendent à trouver une poésie de résistance classique, avec des slogans et des morceaux de bravoure. Mahmoud Darwich, devenu en quelque sorte l'« *ambassadeur du rêve palestinien* », a su éviter le piège de l'événementiel et du circonstanciel. Non seulement il a contribué à donner à la poésie palestinienne de nouvelles dimensions, mais il a participé, au même titre que le poète syrien Adonis, à la révolution de la poésie arabe d'aujourd'hui. Riche et difficile, complexe et très élaborée, la poésie de Darwich dépasse de loin le cadre d'une poésie de résistance et s'impose à l'avant-garde de l'écriture arabe.

On ne peut pas en dire autant de la poésie de Moïne Bessissou, connu pour son art du récital. Il sait parler aux foules. Il a vécu la guerre civile du Liban et a été témoin de la chute de Tell-El-Zaatar. Cette présence sur les lieux de la tragédie l'a incité à écrire quotidiennement des poèmes dans le courant du réalisme symbolique.

Les camps et les massacres

LA jeune génération, celle qui s'affirme en ce moment, ne tranche pas beaucoup sur le groupe Qassim-Touqan-Darwich. Elle n'a pas plus d'audace dans le processus de refus et de rupture avec la poésie arabe classique. Disons que ces voix nouvelles ont tendance à politiser encore plus leurs écrits.

Khaled Abou Khaled, né en 1944 en Cisjordanie, travaille avec minutie la structure du poème. Sa démarche voudrait répondre à ses convictions marxistes. Ayant vécu et étudié au Caire, on sent encore dans sa poésie l'héritage des deux poètes égyptiens qui ont marqué la génération des années 60, Abd Assabour et Ahmed Higazy.

Voix paysanne, Khaled Abou Khaled ne s'écarte pas des thèmes constants de la poésie palestinienne : la terre, le retour. La terre chantée avec lyrisme. Un chant à plusieurs voix, une façon de dire la complexité d'un vécu en suspens. Cette parole est aussi celle de la simplicité et de la sérénité, celle de la lucidité qui nomme les choses, comme dans cet extrait d'*Un voyageur* :

« Vers toi, je suis emporté par l'oiseau de la nostalgie
qui s'empare d'un petit ruisseau
et d'une branche d'olivier
où reposer ses ailes
là
derrière une saison de verdure...
(...)
Ces temps cruels,
entendront-ils un jour la voix d'un sage
annonçant l'approche de notre Jérusalem ? »

Auteur de cinq recueils, Khaled Abou Khaled vient de publier *Ne me connaît que l'olivier*, poème sur la guerre civile du Liban, où il était parmi les combattants.

Ahmed Dhahbour est, sans conteste, la révélation de ces dernières années. Certains le considèrent comme le nouveau Darwich. Après le massacre de 1970 à Amman, il publia *Karbala*, un des plus beaux textes de cette nouvelle génération des camps et des massacres (Jordanie, Liban).

D'origine très pauvre, ce garçon nu et pur a introduit dans la poésie palestinienne la réalité du camp. Sobre et d'une lucidité amère, Dhahbour s'efface derrière ce qu'il écrit. Il ne veut pas bouleverser l'écriture, mais dire, dans le langage des reclus sous les tentes, ce que l'époque fait subir à sa famille, à son peuple. Dans ce qu'il dit, il y a pudeur et vérité. Il désigne avec l'exigence de l'enfant ce qu'il ne peut supporter. Sans démagogie. Sans rhétorique. Il est là où il pense qu'il doit être : parmi les plus déshérités, parmi ceux qui luttent. Tout en étant très proche de Darwich, il se réclame plutôt des grands poètes classiques comme Al Mutannabi et Al Maâri. *Le Palmier d'Amman* est un de ses poèmes sur le massacre de 1970 :

« Ils sont partis...
ils m'ont laissé sur le tronc du palmier
j'ai alors grandi à travers ses branches
j'ai grandi avec elles
et, à témoin, je prenais le vent qui caressait mes blessures :
des casques des soldats, une patrie tombait en loques
des fenêtres du palais me parviennent les aboiements
un toit tombe sur la tête d'un enfant
le cri d'une mère affligée
elle célèbre l'entrée des Rois au village tranquille
(...)
Abandonné à mes rêves brisés,
je poussais dans la sève du palmier
je suis devenu son parfum et son fruit...
(...)
Et si un jour ils veulent me brûler,
feu je deviendrai
et je prends le vent à témoin... »

D'autres poètes méritent d'être connus, notamment May Sâegh, qui n'a certes pas la force de Fadwa Touqan, mais qui est une des voix les plus pertinentes. Il faut aussi citer Mourid Al Barghothi, Sakhr, Yahia Al Badaoui, etc. (3).

Abou Assadaq — la cinquantaine — tient une place à part. C'est un conteur. Un homme du peuple qui préfère raconter et parler plutôt qu'écrire. Il s'empare de l'événement et le raconte avec sensibilité et humour. Pour lui, un poème est une rencontre, rencontre avec la réalité qui se soulève dans le feu, dans le chant, dans la danse. Il célèbre le poème de la terre fêlée face à la foule qui ne se laisse plus bercer par le nostalgique de Oum Kalsoum ou alors la démagogie et l'opportunisme d'un poète comme le Libanais Nizar Qabani, connu pour chanter le corps de la femme, mais qui a remplacé dans ses textes la femme par la Palestine.

Le public du monde arabe reste très attentif à la poésie palestinienne. Lors du dernier passage de Mahmoud Darwich (4) au Festival de Carthage (avec Adonis et Qabani), le théâtre de plein air était archi-comble : plus de cinq mille auditeurs.

Concluant son anthologie, A. Laâbi écrivait en 1970 : « *Ainsi, faisant fi des frontières créées par l'occupant, par-dessus les rives et les rampes, les rafales des combattants en même temps que les poèmes de Darwich, Al Qassim, Az Zayad et de tous les poètes palestiniens se répondent nuit et jour en un dialogue hautement poétique et révolutionnaire.* »

Parlant des enfants de 1948, Al Qassim dit :

« O mes frères bruns et nus
rêvant d'un drapeau
O mes frères éparpillés et ô mon poème malheureux
nous avons encore à poursuivre
l'oraison des justes
il reste encore une ligne avant de boucler l'histoire. »

* Les poèmes de Darwich, Al Qassim, Touqan ont été traduits par A. Laâbi. Les textes de Dhahbour et d'Abou Khaled l'ont été par Fayez Malas.

(1) *La Plainte du soldat éloquent*, poème paru dans Afrique-Asie, n° 99, traduit de l'arabe par T.B.J.

(2) Abdellatif Laâbi, *la Poésie palestinienne de combat*, éd. P.J. Oswald, Paris/Atlantes, Casablanca, 1970.

(3) Rached Hessine, mort accidentellement l'hiver dernier à New-York, est un poète qui a appartenu à plusieurs courants de la poésie palestinienne. Il était très lu et aimé. Après sa mort, Mahmoud Darwich écrivit un long poème à sa mémoire. Il dit de lui :

« Depuis vingt ans
il jette sa chair à l'oiseau, aux poissons
il la jette dans toutes les directions.
(...)
il était un champ de maïs et de
[pommes de terre
il n'aimait pas l'école
il aimait la prose et la poésie
(...)
Il était facile comme l'eau
simple comme le dîner du pauvre... »

(4) Le tirage des recueils de Darwich dépasse généralement dix mille exemplaires.

CARNET DES AMBASSADES

● **M. Said Abdallah Salman**, ambassadeur des Emirats arabes, a offert une réception le 1er décembre à l'occasion de la fête nationale.

● L'Association des amitiés franco-albanaises a organisé une journée de l'amitié franco-albanaise le 3 décembre à la salle Wagram, en présence de **M. Dhimiter Lamani**, ambassadeur de la République populaire socialiste d'Albanie en France.

● A l'occasion de la visite de **M. Jorge Diaz Serrano**, directeur général des pétroles mexicains, l'ambassadeur du Mexique et **Mme Flores de la Pena** ont donné une réception le 6 décembre dans les salons de l'ambassade.

● **M. Appagny Tanoe**, ambassadeur de Côte-d'Ivoire en France, a offert une réception le 7 décembre à l'occasion du dix-septième anniversaire de la proclamation de l'indépendance.

● Le chargé d'affaires du Kénya et **Mme Simani** ont donné une réception le 12 décembre à l'occasion de leur arrivée à Paris.

● A l'occasion de son départ, **M. André Guillabert**, ambassadeur du Sénégal, a offert une réception le 13 décembre.

● Pour fêter leur retour à Paris, l'ambassadeur de Norvège et **Mme Hersleb Vogt** ont offert un cocktail le 14 décembre.

● Le directeur du bureau d'information des Communautés européennes et **Mme François Fontaine** ont donné une réception le 19 décembre.

● A l'occasion de l'anniversaire du roi Birendra Bir Bikram Shah Dev, l'ambassadeur du Népal et **Mme T.N. Upraity** ont offert une réception le 23 décembre.

Nécrologie

● On annonce le décès de **M. David Bruce**, ancien ambassadeur des Etats-Unis à Paris, survenu à Washington le 5 décembre.

GRACE AUX PÉTRODOLLARS ET A LA TECHNOLOGIE

Le Soudan peut-il devenir le grenier

AUJOURD'HUI l'un des vingt-cinq pays les plus pauvres du monde, le Soudan, s'apprête à devenir, avant la fin du siècle, le grenier du Proche-Orient et du monde arabe. Le contraste entre son avenir brillant et ses difficultés actuelles dessine la toile de fond de toute la vie économique et politique du pays.

Avec ses 2 millions et demi de kilomètres carrés, superficie comparable à celle de l'Europe occidentale, le Soudan est le plus grand pays d'Afrique. Depuis la plus haute antiquité il jette un pont entre les deux mondes du continent, noir au sud, arabe au nord. Le rôle de trait d'union ne manque d'ailleurs pas d'entraîner de nombreuses difficultés : depuis l'indépendance, en 1956, le Soudan a connu tous les soubresauts de la violence politique, du coup d'Etat à la guerre civile.

La guerre civile entre les provinces du Sud, noires, animistes et chrétiennes, et le pouvoir central, arabe et musulman, déclenchée à la veille de l'indépendance, n'a pris fin qu'en 1972 : le Sud, écrasé, obtient néanmoins, par les accords d'Addis-Abeba, la plus large autonomie administrative.

Le général Nemeiry a dû subir, depuis celui qui le porta au pouvoir en 1969, une quinzaine de coups d'Etat dont l'un au moins n'a dû qu'à l'intervention étrangère l'échec sanglant où il s'est achevé. En juillet 1971, une insurrection d'officiers libéraux et communistes écarte pendant quelques jours le général Nemeiry des affaires. Recouvrant le pouvoir par un contre-coup d'Etat appuyé par l'Egypte et la Libye, le général installe sa dictature par une répression féroce, où le parti communiste soudanais, l'un des plus importants et des mieux organisés du continent, disparaît. En juillet 1976 une tentative de coup d'Etat, organisée par l'opposition musulmane intégriste, se solde par un millier de morts ; elle entraîne la formation d'une sorte de Sainte Alliance entre les régimes de Khartoum, du Caire et de Ryad, scellée par l'exécution d'Abdel Khalek Mahjoub, secrétaire général du P.C.

Jointe à l'extrême pauvreté d'un pays qui doit encore importer le quart de ses ressources alimentaires, cette instabilité permanente a longtemps détourné l'attention des immenses possibilités agricoles du Soudan. La conjonction de deux événements va les mettre en lumière. D'une part, la conférence mondiale de l'alimentation, réunie à Rome en novembre 1974, souligne, pour la première fois sur le plan international, que le Soudan est l'un des trois grands producteurs potentiels de denrées agricoles. D'autre part, vers la même époque, les pays arabes producteurs de pétrole, formés pour la plupart de régions arides ou semi-désertiques, prennent conscience de leur dépendance alimentaire à l'égard de l'Occident et décident de lancer un vaste programme de développement agricole de la région, visant à terme l'autosuffisance du monde arabe.

En raison de ses potentialités et de ses difficultés à les exploiter, le Soudan est choisi comme premier terrain d'application de ce plan financé par le Fonds arabe de développement économique et social (FADES) ; établi au Koweït, ce fonds, créé par la Ligue arabe en 1971, est alimenté par le surplus pétrolier, c'est-à-dire l'excédent de la balance des paiements courants des pays qui y cotisent. Les ministres des finances de la Ligue arabe, réunis à Dakar en avril 1976, mettent sur pied l'organisme qui sera plus particulièrement chargé de gérer les investissements agricoles : l'Arab Aid for Agricultural Investment and Development (A.A.A.I.D.), qui n'a véritablement commencé à fonctionner qu'au début de cette année à propos du Soudan.

Le Soudan est loin encore d'avoir mis en valeur l'ensemble de ses terres cultivables. Bien qu'un tiers environ de son territoire soit désertique, c'est un pays à vocation essentiellement agricole, arrosé par le Nil, qui le traverse de part en part, et présentant une vaste gamme de climats et de sols, depuis le Sahara, au nord, à la forêt équatoriale, au sud. D'ores et déjà, l'agriculture, qui contribue pour 40 % au P.N.B. et représente 98 % des exportations, constitue la principale activité. Dans un pays où le taux de la population rurale est parmi les plus forts au monde, elle emploie 80 % de la population active. Grâce au Nil, dont les deux grandes branches confluent à Khartoum, le problème de l'eau, crucial en zone tropicale, est résolu par l'irrigation. Une série d'accords égypto-soudanais régissent le partage des eaux du Nil entre les deux pays et assurent au Soudan des quantités largement suffisantes pour arroser ses cultures actuelles et à venir. Pourtant, sur les 840 000 kilomètres carrés de terres fertiles recensées par les experts de la conférence de Rome le long des fleuves, seuls 72 000 kilomètres carrés, soit environ 8,5 %, sont effectivement exploités.

Par CHRISTOPHE BATSCH

Cette mise en valeur a pris, dans la riche plaine de Gezireh, située entre les deux branches du Nil, au sud de Khartoum, un tour particulièrement original pouvant servir de modèle au développement d'autres régions. La plaine de Gezireh, la « *plus grande ferme du monde* », est entièrement consacrée à la culture du coton. Depuis sa mise en valeur vers 1925, à l'initiative du Sirdar, une organisation triangulaire associe le gouvernement soudanais, auquel incombent les travaux d'infrastructure et d'entretien, le Gezira Board, organisme chargé de la rotation des cultures et de l'amélioration de la production, et les quatre vingt-seize mille métayers qui s'engagent à cultiver leur lopin d'une dizaine d'hectares sous le contrôle des conseillers du Board. Les profits sont répartis entre les trois associés : 44 % au fermier, 40 % au gouvernement, 10 % au Gezira Board. Le reste est partagé entre les autorités locales et diverses mutuelles d'entraide sociale. Aujourd'hui le Gezira fournit 75 % du coton soudanais et le marché du chef-lieu, Ouad-Medani, est d'une abondance gargantuesque. L'efficacité du système permet d'envisager de l'étendre à d'autres terres aussi riches le jour où elles seront exploitées. Un certain nombre de handicaps doivent cependant être surmontés avant d'atteindre cet objectif.

Le premier obstacle structurel auquel se heurte le gouvernement soudanais réside dans l'insuffisance chronique, encore aggravée par la guerre civile, des moyens de transport. Les régions riches et fertiles se trouvent à une distance de 800 à 2 000 kilomètres de l'unique port du pays, Port-Soudan, sur la mer Rouge, dont l'arrière-pays ne se compose que de terres pauvres et improductives. Cet éloignement et la faiblesse de l'infrastructure routière constituent un des principaux goulets d'étranglement de l'économie ; la question revêt une telle importance aux yeux de Khartoum qu'elle a motivé le renvoi des experts soviétiques dont les plans ne tenaient pas suffisamment compte des besoins du Soudan dans le domaine des liaisons terrestres. Aucun programme de développement agricole ne peut être conçu sans un programme complémentaire de construction routière.

Grands travaux et main-d'œuvre

DEUX projets prioritaires doivent bientôt réaliser la liaison par route asphaltée de Khartoum à Kadougli (950 kilomètres) et à Port-Soudan, via Ouad-Medani (1 150 kilomètres). La priorité accordée à cette liaison entre la capitale et Port-Soudan, en cours de construction avec l'aide de six cents coopérants chinois, répond au moins autant à des impératifs stratégiques qu'économiques : opérant en effet un vaste détour par le sud, la route, après avoir suivi le cours du Nil Bleu, longe une bonne partie de la frontière éthiopienne jusqu'à la mer Rouge. Prenant en considération le handicap des moyens de communication, les plans établis par le FADES prévoient que 20 % des crédits du programme de développement seront affectés aux travaux publics d'infrastructure routière. En dehors des pays arabes, des crédits accordés par la C.E.E., l'Italie, le Japon et la Banque mondiale doivent permettre, outre l'extension du réseau routier, la construction de nouveaux aéroports à Khartoum et dans les provinces du Sud.

Le deuxième obstacle au développement de ses possibilités agricoles, un slogan le résume : « Le Soudan manque de bras ». Déjà les dix-sept millions d'habitants, dont sept à huit cent mille résident dans la capitale, n'y suffisent pas : chaque récolte attire une importante migration saisonnière en provenance des pays voisins. Près d'un million de Tchadiens seraient installés déjà dans le sud du pays (1). Malgré un effort de formation considérable qui a vu sextupler les effectifs de l'enseignement primaire depuis l'indépendance, la main-d'œuvre qualifiée demeure peu abondante ; la plupart des techniciens s'exilent ou sont absorbés par une bureaucratie d'Etat pléthorique.

Il semblerait qu'une solution puisse être élaborée avec l'aide de l'Egypte, à qui son excédent de population pose un problème inverse : ses fellahs à la science agricole multi-séculaire s'expatrient comme manœuvres ou domestiques ; près d'un million de cadres techniques et d'intellectuels travaillent à l'étranger, privant le pays de 25 % de sa population laborieuse. A cela s'oppose la nature particulière des liens soudano-égyptiens, d'ordre historique et affectif au moins autant qu'économique et politique. D'une manière significative, lorsqu'en 1974 la rumeur se répandit, propagée par des opposants au général Nemeiry, de la venue de fellahs égyptiens dans la province du Haut-Nil, de violentes émeutes éclatèrent parmi les populations locales. Le Soudan entretient avec l'Egypte des rapports de frère cadet vis-à-vis d'un aîné dont il subirait la tutelle avec méfiance et jalousie. Sans remonter au royaume de Nubie, vassal des pharaons, la mémoire reste vive de la colonisation anglo-égyptienne et de la lutte qu'entreprit contre elle le Mahdi.

L'irrédentisme égyptien, demeuré vivace, la réapparition au Caire du Wafd, qui a toujours inscrit à son programme l'unité territoriale de la vallée du Nil, ne peuvent qu'inquiéter les Soudanais. La présence de douze mille soldats égyptiens au Soudan, en vertu d'un pacte de défense commune, trop manifestement liée au maintien du régime Nemeiry, ne réalise pas l'unanimité parmi la population. Leader de l'opposition musulmane et modérée, M. Sadek El Mahdi fait d'ailleurs de leur retrait l'une des conditions préalables à toute « *réconciliation nationale* » (2). Les deux gouvernements sont liés néanmoins par un accord d'« intégration » politique et économique dont la plus récente manifestation fut, en octobre 1977, la première réunion commune des Parlements soudanais et égyptien, au Caire, en présence des deux chefs d'Etat. Malgré les discours très unionistes prononcés à cette occasion, les dirigeants jugèrent bon de rappeler qu'aucune unité politique n'était actuellement envisagée entre les deux Etats.

La complémentarité évidente de ces pays ne se traduit donc aujourd'hui que par une alliance des régimes, tandis qu'une part importante de la classe politique et de la population soudanaise demeure réticente. Les liens existent pourtant, et il est hors de doute que leur renforcement, dans le respect de la souveraineté mutuelle, ne pourrait qu'être profitable aux deux peuples. Peut-être le décollage économique du Soudan, s'il se réalise conformément aux prévisions, permettra-t-il l'effacement progressif d'un « complexe du cadet » qui s'oppose encore au développement conjoint.

Doubler la production des cultures actuelles

SELON le plan établi par les experts du FADES pour les huit à vingt-cinq ans à venir, le Soudan, d'importateur de produits alimentaires, se transformerait en principal fournisseur de ces denrées aux pays arabes voisins. Cet objectif serait atteint, selon les prévisions, en doublant la production de la plupart des cultures déjà existantes : blé, sorgho, coton, oléagineux, fruits et légumes, lait, viandes et poissons. La production de sucre de canne raffiné, qui couvre aujourd'hui 40 % des besoins du pays, serait multipliée par quatre en huit ans, dégageant ainsi un excédent exportable d'environ un million de tonnes. Enfin, avec l'aide de techniciens chinois, la riziculture doit s'implanter dans les plaines du Sud, décuplant la modeste récolte actuelle. L'effort se porterait dans trois directions : le développement des surfaces cultivées ; l'amélioration de la productivité par l'utilisation plus systématique des engrais chimiques ; la mécanisation de l'agriculture.

Ce dernier point ne va pas sans faire peser de graves menaces sur l'écosystème. Comme beaucoup de pays africains, le Soudan est victime d'un phénomène de désertification. Un développement trop rapide, mis en œuvre inconsidérément, pourrait entraîner des conséquences imprévisibles et dramatiques pour les sols et les hommes (3). Dans les régions arrosées par l'eau de pluie, le cycle d'utilisation des sols (jusqu'au début du siècle, une trentaine d'années) laissait la végétation naturelle se renouveler et protégeait ainsi la terre arable. Son raccourcissement, s'il était accéléré brutalement et sans précautions, favoriserait la progression du désert. Face à ce danger, le gouvernement soudanais a mis sur pied, avec l'aide de la F.A.O., un éventail de mesures qui réclament une participation active de la population. Son succès dépend aussi de la capacité du gouvernement à trouver dans l'aide étrangère les 15 millions de dollars indispensables à son financement.

Parmi la soixantaine de projets retenus par les plans du FADES, trois réalisations constituent par leur ampleur le véritable moteur du développement : l'assainissement des régions marécageuses qui bordent le Nil et ses affluents ; le percement du canal de Jonglei ; la construction du complexe sucrier de Kenana, troisième du monde pour l'importance de sa production. L'aménagement des berges du Nil concerne d'abord la rive droite de la Rahad, en voie d'achèvement ; elle permettra d'ouvrir environ 1 300 kilomètres carrés à la culture d'ici cinq ans, et 3 500 kilomètres carrés dans une vingtaine d'années, à la fin du projet. Destinée à la production du coton et de l'arachide, cette réalisation — d'un coût total de 240 millions de dollars —

(1) Cf. dans *le Monde* du 3 janvier 1976 l'article de J.-P. Peroncel-Hugoz : « Le Soudan : vingt ans d'indépendance. Devenir l'Eden... ».

(2) Déclaration au *Monde*, 13 août 1977.

(3) Un article de la revue *Sudanow* publiée à Khartoum en octobre 1977, sous le titre significatif « Corbeille de pain ou bol de poussière ? » signale que, dans la province de Bahr-El-Ghazal, le rendement à l'hectare, déjà faible, a chuté de moitié en cinq ans, à la suite d'une exploitation trop intensive des sols. A supposer que la mécanisation permette de tenir les paris ambitieux du plan, elle devra s'accompagner d'un effort constant de revitalisation des terres si on veut éviter de transformer en désert les régions mêmes qu'on prétend ouvrir à la culture. Les questions du succès du plan et du respect des sols sont liées et dépendent de la capacité du gouvernement à imposer son autorité sur des intérêts privés, surtout soucieux de profits immédiats. A cet égard, le choix de l'agriculture mécanisée, pourtant moins génératrice d'emplois, peut susciter l'inquiétude.

● L'EXPLOITATION DE LA FORCE DE TRAVAIL AU SOUDAN : l'université de Vincennes vient de publier sous ce titre une analyse détaillée des rapports de production au Soudan reprenant les passages essentiels d'une thèse présentée par Bernard Founou-Tchuigoua. (Publications du département d'économie politique de l'université de Vincennes, 12, route de la Tourelle, 75571 Paris Cedex 12. — 63 pages, 10 F.).

● COLLOQUE. — La section soudanaise de la Chambre de commerce franco-arabe (138, bd Haussmann, 75008 Paris) organise à Khartoum, du 31 janvier au 2 février prochains, un colloque destiné à faire connaître aux industriels français les possibilités du marché soudanais.

POUR SORTIR DE LA DÉPENDANCE

L'intégration économique des pays arabes est-elle possible ?

L'INTEGRATION économique des pays arabes est-elle possible ? De la réponse à cette question souvent posée dépend non seulement la possibilité de donner un contenu effectif à une volonté qui s'est plusieurs fois brisée sur des écueils politiques, mais aussi celle de fonder un type de développement économique qui ne renforce pas la dépendance des pays arabes à l'égard des puissances capitalistes mondiales. Or l'expérience des faits n'offre guère de réponses satisfaisantes : non que les tentatives aient manqué, mais parce qu'elles n'ont guère changé le cours des choses et que, pour l'essentiel, la dépendance ne cesse de s'accroître. On arrive donc à une situation paradoxale. D'un côté, il existe de nombreux facteurs jouant en faveur de l'intégration : une population nombreuse et partiellement qualifiée, des ressources de base et énergétiques très importantes, des terres arables non cultivées, des disponibilités financières et une culture commune. En revanche, toutes les tentatives d'union économique se sont traduites par un accroissement limité des échanges interrégionaux et la constance de leur structure, c'est-à-dire l'absence d'incitation réelle au développement économique.

Le principal mérite d'Abdelhamid Brahimi (1) est d'interpréter cette contradiction à travers une démonstration parfois longue mais toujours pertinente. Pour l'auteur de Dimensions et Perspectives du monde arabe, l'échec de l'intégration est lié à une pseudo-conception de l'intégration empruntée aux pays développés, celle qui consiste à la réduire à l'intercommunication des marchés existants. Or c'est à une intégration reposant sur la construction d'unités de production communes et donc sur la planification d'un certain nombre d'activités fondamentales qu'il faut recourir si l'on entend changer véritablement le cours des choses.

JUSQU'A nos jours, les principales tentatives d'intégration, que ce soit au Machrek ou au Maghreb, ont pris la forme d'accords douaniers ou d'ententes commerciales. C'est, en 1957, la convention de l'Union économique des pays arabes garantissant la liberté de circulation des produits, des personnes et des capitaux, puis le Marché commun arabe (1962), les initiatives maghrébines (1964), etc.

Or, quelques années après la mise en place de telles expériences, on a pu constater soit la stagnation des échanges (cas du Maghreb), soit leur accroissement rapide mais sous forme d'extrapolation plutôt que de restructuration. Les raisons en sont assez faciles à comprendre : la dépendance des pays arabes à l'égard de l'extérieur est si forte que les échanges intra-régionaux ne peuvent se développer que sur quelques productions relativement secondaires. En outre, lorsque ces mêmes pays se sont efforcés de sortir de cette dépendance, ils sont devenus concurrents pour des productions essentielles bien plus qu'ils n'ont cherché à construire un espace économique intégré profitable à tous. Enfin, dans certains cas et notamment au Maghreb, certaines clauses interdisant la circulation de produits fabriqués par des entreprises extérieures sur le territoire maghrébin ont freiné considérablement le développement des échanges.

La mise en contact des espaces économiques nationaux n'a donc pas conduit aux résultats attendus, et le mérite d'A. Brahimi est d'avoir montré la source de cette erreur en même temps qu'il en mesurait les effets. L'erreur était de croire que « la théorie statique des unions douanières » sécrétées par un ensemble de conceptions qui, historiquement, ont toujours été du côté des intérêts en place, pouvait servir de guide à des pays en voie de développement. Dès lors, tout en se fiant pour le reste à une volonté politique moins évidente qu'elle ne le paraît à première vue, sinon au Maghreb, les pays arabes n'ont fait que partager leur propre faiblesse et accroître leur extraversion. Seuls les plus forts d'entre eux ont pu en tirer quelques profits, ce que laissait justement prévoir la théorie des unions douanières, et encore s'agissait-il d'avantages relativement limités qui n'ont rien changé à leurs problèmes structurels (Egypte).

Par XAVIER GREFFE *

REFUSANT de ramener l'intégration au modèle de marchés s'élargissant les uns aux autres, A. Brahimi s'efforce de définir les fondements de ce que pourrait être une nouvelle intégration. Les objectifs d'abord : se soustraire à une dépendance coûteuse en s'intégrant les uns aux autres ; agencer ainsi un nouvel ordre économique mondial qui leur soit plus favorable. Le niveau ensuite : ne pas viser dès l'abord une intégration généralisée, mais plutôt la constitution de quatre sous-régions relativement cohérentes : Maghreb, Mauritanie, Libye ; — Syrie, Jordanie, Liban, Irak ; — Egypte, Soudan, Somalie ; — Arabie Saoudite, Koweït, Yémen et les Etats du Golfe.

Les mécanismes enfin : jouer sur l'importance commune des secteurs publics pour modeler les structures économiques ; ainsi pourrait-on mettre en place des industries communautaires (pétrochimie, automobile) susceptibles d'échapper à la dépendance, et à ce sujet, A. Brahimi fait remarquer à juste titre que l'utilisation du critère de substitution d'importation risque d'avoir des effets exactement contraires. Ainsi pourrait-on également produire le matériel agricole sur place et inciter à un nouveau développement de l'activité agricole, de nombreuses terres restant encore non cultivées.

Les industries de remodelage précéderont les véritables marchés de l'intégration et permettront ainsi de réaliser les économies d'échelles indispensables aux activités en question, de créer de nombreux effets externes, d'organiser de manière plus satisfaisante le marché de l'emploi et de renforcer le pouvoir de négociation vis-à-vis de l'extérieur. Mais c'est là une œuvre de longue haleine que les disponibilités financières potentielles des pays arabes facilitent moins qu'on ne le croit : pour A. Brahimi, les pétrodollars sont recyclés dans les économies développées plus qu'ils ne servent à mobiliser des facteurs disponibles et inemployés au sein de l'espace économique arabe. Aussi semble-t-il s'appuyer beaucoup plus sur le secteur public et les instituts de coopération mis en place à ce jour (F.A.D.E.S., O.P.A.E.P., U.S.A.S., etc.)

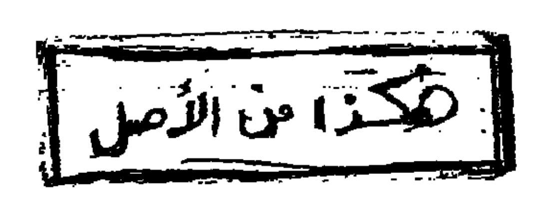
Telle est la thèse, soutenue dans un livre d'une rigueur rare et que la documentation statistique vient en permanence appuyer de manière judicieuse. C'est dire l'intérêt de l'ouvrage. Si A. Brahimi a proposé une thèse cohérente, peut-on penser que cette dernière a des chances de se réaliser s'il n'existe pas une volonté politique commune sans aucune ambiguïté ? Et cette volonté commune aura-t-elle jamais la chance d'exister tant que nombre de pays en voie de développement construiront leur stratégie à l'image des pays aujourd'hui développés, c'est-à-dire en précipitant les réflexes de type nationaliste et exclusifs beaucoup plus qu'en en diminuant la portée ? Il y a là une sorte de cercle vicieux qui marque un certain nombre de bourgeoisies au pouvoir, comme l'a montré Samir Amin dans une de ses dernières interventions à la CNUCED (2).

A. Brahimi ne va-t-il pas se retrouver alors devant le dilemme qu'il avait si bien dénoncé au début de son ouvrage : l'échec des unions économiques tenait en grande partie à ce que l'on s'en remettait à une union politique qui n'existait pas vraiment. Il est vrai aussi que l'auteur a mis au jour les risques de cette incapacité : réaliser une pseudo-intégration au seul profit de l'impérialisme dominant.

* Professeur à l'université Paris-Nord, directeur de l'U.E.R. de sciences économiques et de gestion.

(1) A. Brahimi, *Dimensions et perspectives du monde arabe*, Edit. Economica, Paris, 1977, 391 pages, 49 F.

(2) Cf. « Développement autocentré, autonomie collective et ordre économique international ouveau : quelques réflexions », CNUCED, Genève, 1977.



OCCIDENTALE

du monde arabe ?

est financée conjointement par le F.A.D.E.S., la Banque mondiale, l'Arabie Saoudite et les Etats-Unis.

Par ailleurs, 850 kilomètres carrés de terres arables seront récupérés sur les marécages qui bordent le Nil Blanc dans son cours supérieur. Ce gain proviendra de la réalisation du canal de Jonglei, dont le projet est à l'étude depuis 1904. Destiné à drainer une partie des eaux du Nil Blanc dans cette zone où la moitié du cubage est perdue par évaporation, le canal, long de 280 km, déversera chaque année dans le Nil 4 milliards de mètres cubes supplémentaires, dont une grande partie viendra alimenter les réserves de l'Egypte derrière le haut barrage d'Assouan. Son achèvement, prévu pour 1980, constitue un bon exemple de « joint venture » : financé par le F.A.D.E.S. et un consortium de banques françaises, il doit être réalisé par la Société des grands travaux de Marseille qui a signé ce contrat de 26 millions de dollars en juillet 1976, après que l'Egypte et le Soudan eurent conclu en 1975 l'accord de répartition des charges et du cubage. L'appel à la technologie occidentale, dont le coût est fixé par ceux-là mêmes qui la fournissent, ne permet donc pas aux pays concernés de contrôler la circulation des capitaux dont ils devront pourtant assumer le remboursement.

La sucrerie de Kenana, située au sud de la Guezireh et destinée à produire 350 000 tonnes de sucre raffiné dès 1980, *« rêve qui devient réalité »* selon les propres termes du président Nemeiry, présente un autre exemple caractéristique de « joint venture » : une souple association entre le gouvernement soudanais, les capitaux arabes et la technologie occidentale par où se perpétuent les effets de la dépendance. Une compagnie au capital de 100 millions de dollars a été constituée, la « Kenana Sugar Company », dont le Soudan détient 40 % des actions, le Koweït 23 %, l'Arabie Saoudite 17 % et la société anglaise Lonhro, qui assure la direction d'ensemble du projet, 5,5 % ; des établissement financiers privés koweïtiens, soudanais et japonais y participent également (4). Des crédits extérieurs s'y joindront pour la réalisation des travaux. C'est ainsi que la société française Technip, chargée de la construction de la raffinerie au coût de 120 millions de dollars, a fait appel pour son financement à un consortium franco-japonais mené par le Crédit lyonnais et Nissho-Iwai, et pour les études techniques à la société américaine Arkel. Par le biais des commandes de matériel à l'industrie française et du règlement des services de la société d'ingénierie, ces crédits reviennent pour l'essentiel à leur pays d'origine. Ainsi s'élabore un circuit financier particulièrement avantageux pour le prêteur tandis qu'il alourdit un peu l'endettement du Soudan.

Toutes les réalisations techniques ont de même été attribuées par adjudication internationale : des Britanniques construiront les canaux d'irrigation et les stations de pompage, des Autrichiens fourniront les pompes et Nissho-Iwai les chaudières et les générateurs. Seuls les bâtiments annexes seront confiés à des firmes locales : ils représentent moins de 5 % du coût global des constructions. Ainsi, même à l'occasion de grands travaux mobilisant ses capitaux, la domination multinationale ne laisse guère au pays de la périphérie la chance de constituer un secteur financier national.

Endettement et dépendance

LES difficultés de trésorerie sont en effet l'obstacle majeur que doit affronter le Soudan. Déjà l'endettement a atteint un point limite, plus d'un milliard de dollars en 1976, dont le remboursement absorbe le tiers des ressources d'exportation. Les réserves en devises dépassent rarement l'équivalent d'un mois d'importations, et la relance des paiements connaît un déficit croissant depuis 1974.

Dans ces conditions critiques, le programme de développement établi par le F.A.D.E.S., qui représente un investissement de l'ordre de 6,5 milliards de dollars en dix ans, constitue un pari audacieux sur l'avenir. Si ambitieux d'ailleurs que le F.A.D.E.S. a jugé bon de le fractionner et d'établir une distinction entre le programme global et un « plan d'investissement prioritaire » étalé sur huit ans. Ce plan permettrait la mise sur pied de soixante des cent projets initialement conçus ; son coût s'élève à 2,2 milliards de dollars, soit un peu plus du tiers du plan global. Il prévoit de consacrer 30 % de ces ressources aux travaux d'infrastructure : transport, barrages, centrales électriques, services de maintenance ; 80 % seront destinés au secteur productif, dont un dixième à l'agro-industrie.

PLAN D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE EN HUIT ANS

SECTEUR PRODUCTIF	En millions de dollars	En pourcentage
Cultures	912	41 %
Elevage	349	16 %
Agro-industrie	286	13 %
Sous-total	1 547	70 %
INFRASTRUCTURE		
Transports	432	19 %
Irrigation et énergie	14	1 %
Services	237	10 %
Sous-total	683	30 %
TOTAL	2 230	100 %

Source : FADES, Koweït

Le F.A.D.E.S. s'engage à fournir 1,3 milliard de dollars ; le reliquat proviendra du gouvernement soudanais, d'emprunts étrangers et d'investissements privés. L'endettement du Soudan s'élèverait alors à près de 2 milliards de dollars à l'égard des pays arabes et de leurs organismes financiers ; à plus de 1,5 milliard de dollars à l'égard des organismes internationaux (BIRD, F.M.I.) et des banques occidentales. Les experts du patronat britannique ont calculé qu'à ce rythme 70 % du service de la dette soudanaise seront consacrés dans les années 80 au remboursement des emprunts actuellement contractés (5).

Cette lourde dépendance financière se voit encore grevée de conditions politiques. Principal bailleur de fonds du F.A.D.E.S., l'Arabie Saoudite a su lier, la première parmi les exportateurs de pétrole, l'octroi du pactole financier aux objectifs de sa diplomatie. De plus en plus active sur le continent africain, avec l'obsession de *« barrer la route au communisme »*, celle-ci n'a pas manqué d'exercer ses pressions sur le Soudan, pays tout à la fois musulman, arabe, africain et impliqué dans les deux grands conflits qui déchirent la région, au Proche-Orient et dans la corne de l'Afrique. Après le renvoi des experts soviétiques en mai 1977, c'est sous l'égide du prince Fahd que se tint en juillet à Port-Saïd l'insolite entrevue entre le président Nemeiry et un condamné à mort en exil, M. Sadek El Mahdi. Premier ministre en 1966, dirigeant du Front national qui regroupe l'opposition modérée au régime, chef spirituel de la puissante secte musulmane des Ansars, il fut aussi l'instigateur du coup d'Etat de juillet 1976. Le désir de stabiliser la vie politique du pays afin d'y attirer les capitaux nécessaires à son développement explique la volonté de réconciliation du général Nemeiry, vivement encouragé dans cette voie par l'Arabie qui voit d'un bon œil ce régime aux origines nassériennes s'ancrer ainsi plus à droite.

La politique du Soudan en Afrique orientale ne peut manquer non plus de satisfaire son riche voisin. Le Soudan n'a jamais entretenu d'excellents rapports avec l'Ethiopie qui soutint longtemps la révolte des provinces chrétiennes. En retour, il apportait son appui aux mouvements de libération luttant en Erythrée : c'est encore à Khartoum, où ils conservent leurs sièges, que les deux plus puissants mouvements de libération de l'Erythrée viennent de proclamer leur réunification, dont l'Arabie Saoudite faisait un préalable à l'octroi de son assistance financière. Sans voir partout *« la main de Ryad »*, on ne peut que constater les convergences entre la politique tant extérieure qu'intérieure du Soudan et les souhaits de la monarchie saoudienne, au moment même où celui-là a le plus besoin des ressources de celle-ci.

Engagé par d'autres dans une partie qui le dépasse, le Soudan est-il bien armé pour affronter la soudaine richesse qu'on lui promet ? Son indépendance paraît bien fragile en face de l'énormité des intérêts en présence. Et, pour autant que le rêve se réalise d'être un jour le grenier du monde arabe, le contrôle de ce bouleversement, pour l'heure, lui échappe.

CHRISTOPHE BATSCH.

(4) A la suite de difficultés surgies entre Lonhro et les actionnaires koweïtiens, cette répartition pourrait être prochainement modifiée. La société américaine Alexander & Baldwin, en particulier, serait intéressée. Il est encore trop tôt pour mesurer l'ampleur de ces changements. Cf. le *Financial Times* du 24 mai 1977.

(5) Ces chiffres, et ceux qui précèdent, sont tirés d'une étude de marché sur le Soudan, réalisée par la confédération du patronat britannique (C.B.I.), reprenant et citant les programmes établis à Khartoum par le F.A.D.E.S.

LES ÉCHECS D'UNE POLITIQUE ANTISUBVERSIVE EN ASIE

(Suite de la première page.)

Les résultats de cette politique apparaissent donc sans commune mesure avec l'argent dépensé, et les dettes accumulées par les pays en voie de développement auxquels une telle stratégie a été suggérée. Crédits et dons, assistance multilatérale de la B.A.D., de la Banque mondiale ou des Nations unies, ou bilatérale, n'ont pas permis de résoudre globalement deux problèmes fondamentaux : la faim et le chômage. Sur les treize pays étudiés dans cette enquête (2), cinq ont une production alimentaire par tête en baisse et seule celle de la Malaisie a sensiblement progressé, bien que ce pays doive toujours importer le tiers de sa consommation.

Les nouvelles variétés de céréales — blé, riz miracle, — les engrais chimiques, la mécanisation, la technologie fournie par les experts étrangers sont non seulement coûteux, mais nécessitent un entretien complexe. Le riz miracle, par exemple, ne peut pousser que sur un quart de la superficie rizicole ; il lui faut une irrigation régulière, des insecticides (il est très fragile et résiste mal aux maladies et aux insectes) et des engrais, dont le prix est devenu souvent prohibitif depuis la hausse du coût du pétrole après 1973. Les résultats de la mécanisation, reconnaît la B.A.D., ne sont pas très encourageants ; ils n'ont profité qu'aux paysans riches. Qui plus est, ils ont réduit au chômage des centaines de milliers, voire des millions de fermiers, métayers et ouvriers agricoles, ou les ont obligés à accepter des salaires encore plus bas. Quant aux engrais, il suffirait d'épandre les deux tiers de la quantité employée pour obtenir une récolte équivalente. Enfin, la B.A.D. admet qu'un des problèmes les plus sérieux auxquels elle doit faire face est la difficulté d'appliquer, dans des champs cultivés par des paysans sans formation technique et souvent non motivés, avec les mêmes résultats, les méthodes mises au point en laboratoire.

Dans le meilleur des cas, la production agricole a suivi l'accroissement démographique, et la consommation moyenne par habitant demeure inférieure au minimum nécessaire, avec environ 2 000 calories par jour ; trois cent cinquante-cinq millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. La situation est particulièrement mauvaise dans le sous-continent indien, en Indonésie et aux Philippines. L'Indonésie est pourtant un gros producteur de pétrole et de minerais ; les Philippines consacrent le gros de leur budget aux opérations militaires et aux dépenses de prestige destinées à accroître le renom de la famille du président Marcos. En 1985, le déficit alimentaire de la région — qu'il faudra importer avec des devises — pourrait atteindre entre 24 et 30 millions de tonnes.

La population devrait s'accroître d'environ 25 % avant 1985 et, dans le même temps, le taux de chômage devrait dépasser les 10 % dans la plupart des pays, pour atteindre 15 ou 20 % en 1990. Il faut trouver du travail à ces dizaines de millions de personnes, dans les villes comme dans les régions rurales. Il faut aussi prévoir un revenu d'appoint pour des millions de paysans qui ne peuvent subvenir à leurs besoins par la seule culture de leur lopin de terre, trop exigu. Au Vietnam, la superficie de terre cultivable par tête est une des plus réduites du monde : entre *0,10 et 0,15 hectare.*

Etant donné que *« la région n'est pas plus près de résoudre la question alimentaire qu'il y a dix ans »*, il importe de chercher d'autres méthodes. En fait, il s'agit de revenir en arrière et d'oublier les techniques de pointe pour utiliser les potentialités locales. A quoi cela sert-il, par exemple, de creuser de nouveaux réseaux d'irrigation si la moitié de ceux installés ces dix dernières années ne fonctionnent pas, faute de réseaux secondaires ou sont mal entretenus ? Il faut donc recourir à l'utilisation de l'abondante main-d'œuvre locale, de systèmes peu coûteux et simples, *« relativement peu sophistiqués »*, à l'engrais organique... C'est, en fait, ce que des régimes socialistes comme la Chine ou le Vietnam pratiquent depuis vingt ans.

La réforme agraire doit, par ailleurs, permettre de donner des terres à ceux qui n'en ont pas ou pas assez. L'exemple de succès souvent invoqué est celui de Taïwan, qui a eu aussi pour effet secondaire, en indemnisant les propriétaires fonciers, de dégager des crédits qui ont été investis dans l'industrialisation et les services. Mais, en Asie du Sud et du Sud-Est non communiste, il n'y a guère d'exemple de réussite : l'échec de tentatives résulte à la fois du *« manque de volonté au sommet »* et du manque d'organisation et de fonds des bénéficiaires. *« Dans certaines régions, la production est encore organisée selon un mode essentiellement féodal »* (Thaïlande ou Malaisie). En Inde, d'autre part, quand les textes sont appliqués, le plafond est souvent fixé tellement haut que les propriétaires conservent en fait le gros de leur terre, ou le font inscrire sous le nom de parents ou de clients.

Une des autres méthodes de la *« révolution verte »* était l'établissement d'un réseau de crédit rural. L'idée était séduisante car elle permettait de remplacer le traditionnel système d'usure au taux exorbitant (parfois plus de 1 000 % par an en Thaïlande), tout en donnant aux paysans les moyens de se moderniser. Malheureusement, pour la plupart de ces derniers, le crédit sert exclusivement à boucler les années difficiles. De plus, les prêteurs à gages, propriétaires et commerçants, ne veulent pas perdre ce revenu ; dans l'est de la Thaïlande, un prêtre qui avait voulu, il y a quelques années, prêter à des taux *« européens »* a eu rapidement un accident de voiture mortel. Plus grave encore, la mise en place de banques dans les provinces a eu l'effet contraire de celui qui était cherché : il a surtout servi à drainer les capitaux ruraux vers les villes, appauvrissant encore les campagnes, comme nous le confirmait un banquier siamois.

Exporter en affamant

ALORS que l'Asie ne parvient pas à se nourrir et doit faire face à un avenir qualifié de *« sombre »*, les exportations de produits agricoles ne cessent de se développer. La *« révolution verte »* a permis d'accroître production et rendement des cultures de plantation, comme le caoutchouc et l'huile de palme, mais aussi le coton, la canne à sucre. Produits de la mer, fruits et légumes prennent aussi en quantité de plus en plus grande le chemin des pays qui peuvent les payer, soit frais soit congelés ou en conserves. Les principaux clients sont le Japon, les Etats-Unis et l'Europe occidentale.

En Thaïlande, par exemple, la culture de la canne à sucre a connu un développement sans précédent depuis les années 60 — après l'affaire de Cuba — et le pays est devenu un des principaux exportateurs mondiaux ; au même moment, par contre, la politique désastreuse des Philippines a conduit son secteur sucrier, autrefois florissant, au bord de la catastrophe.

« Nous assistons, écrit le rapport de la B.A.D., *au phénomène paradoxal de gouvernements de certains des pays les plus pauvres et les plus mal nourris du monde parlant d'exporter des céréales pour maintenir les prix et pour tirer profit des meilleures possibilités de gagner des devises. D'autres pays, se sentant moins en sécurité, font des stocks en attendant la prochaine mousson, alors que des millions de gens se couchent chaque soir le ventre vide. (...) Ils sont incapables de trouver une occupation qui leur fournisse assez pour se nourrir eux-mêmes et leur famille. »*

Ainsi l'Inde va exporter 1,5 million de tonnes de blé vers l'U.R.S.S. et le Vietnam. La Birmanie vend quelques dizaines de milliers de tonnes de riz à l'extérieur. La Thaïlande a exporté, en 1977, environ 2 millions de tonnes de riz, un record (près de 1 million de tonnes de plus que l'année précédente), alors que la production a baissé et que le pays a été touché par la sécheresse. Cela représente un solde positif important dans la balance commerciale et des profits considérables pour les grossistes et les exportateurs de riz, en général des Sino-Thaïs liés aux milieux politiques et militaires. La Thaïlande est aussi un des plus gros exportateurs de tapioca, très prisé par les industries alimentaires occidentales, en particulier ouest-allemande et néerlandaise. Très facile à cultiver, le tapioca a toutefois un gros défaut : il appauvrit beaucoup et rapidement la terre. Mais qui se préoccupe aujourd'hui du sort du paysan qui, dans plusieurs années, quand sa terre, épuisée, sera devenue improductive, ne pourra plus nourrir sa famille ?

De tous ces faits se dégage l'erreur la plus importante des politiciens et des techniciens qui ont élaboré la stratégie de la *« révolution verte »* : on ne peut changer la situation économique sans modifier le système de production et, par là même, les structures politiques ou la mentalité des dirigeants. L'exemple qu'on donné les régimes anticommunistes indochinois, de même que celui fourni aujourd'hui par l'aveuglement de la plupart des gouvernements de la région, est là pour montrer qu'il n'est pas facile de changer la mentalité. Si les responsables de l'économie malaisienne ou singapourienne ont vite compris qu'il fallait céder un peu pour maintenir un système et les profits qu'il rapportait, bien d'autres pensent toujours à accumuler le maximum de richesses, à les placer à court terme ou, plus prudemment, à les investir à l'étranger. Ainsi, en 1975, la Thaïlande était-elle le troisième investisseur à Hongkong derrière le Japon et les Etats-Unis

Les experts de la B.A.D. ont bien compris ce risque et proposent ce qu'ils pensent être les remèdes, en même temps qu'ils tentent de mettre en garde les gouvernements de la région qui sont membres de l'organisation et ses débiteurs. Le Japon, principale puissance de l'Asie, souhaite le maintien d'un équilibre politique, seul garant de la stabilité de ses relations commerciales, de ses marchés, de son approvisionnement en matières premières et du transit du pétrole qu'il importe du Proche-Orient.

L'Asie devient alors le centre d'une contradiction entre les élites locales, qui fondent leur puissance et leur richesse sur la terre, et ceux qui se demandent si ces élites ne doivent pas être sacrifiées au maintien du *statu quo*. Parlant de la Thaïlande au lendemain du coup d'Etat militaire du 6 octobre 1976, une étude américaine écrivait : *« Le processus de modernisation implique inévitablement le remplacement de modes de conduite et de pensée par des relations entre personnes plus fonctionnelles et matérielles... Le « progrès » n'est pas seulement un problème d'importation d'usines et de technologies, de télévision et d'embouteillages... Les partisans des changements de structure peuvent avoir été réduits à la clandestinité, mais les problèmes qu'ils ont vus ne sauraient disparaître en même temps. Aucune société ne peut être embaumée. »*

Autre contradiction notée par l'économiste pakistanais Hamzah Alavie, qui cite l'exemple de son propre pays, un des principaux bénéficiaires de la *« révolution verte »* : cette dernière a beaucoup profité aux propriétaires fonciers du Penjab, gros producteurs de blé et de coton. Ils voudraient emprunter pour acheter du matériel agricole moderne, mécaniser leur culture pour produire plus sans être tributaires de la main-d'œuvre locale. Ils sont soutenus par l'agro-business, en particulier américain, qui voit la possibilité de s'ouvrir un nouveau marché. Washington s'y oppose, craignant que cette révolution économique n'aggrave le risque d'une révolution sociale en réduisant au chômage des millions de paysans qui perdraient leur gagne-pain traditionnel. Poussée jusqu'au bout, la *« révolution verte »* risque de produire l'inverse de l'effet recherché : accroître la tension sociale sans fournir davantage à manger aux populations asiatiques.

PATRICE DE BEER.

(2) En Asie du Sud, l'Afghanistan, le Bangladesh, l'Inde, le Népal, le Pakistan et Sri-Lanka ; en Asie du Sud-Est, la Birmanie, l'Indonésie, la Malaisie (occidentale), les Philippines et la Thaïlande ; en Extrême-Orient, Taïwan et la Corée du Sud.

GUINÉE-BISSAU Après le IIIe Congrès du P.A.I.G.C.

La reconstruction nationale, l'unité avec les îles

Le troisième congrès du parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et des îles du Cap-Vert (P.A.I.G.C.) (1), qui a eu lieu fin novembre, a été sans aucun doute l'événement politique le plus important depuis l'indépendance de l'ancienne colonie portugaise. Au cours des derniers mois, toute l'activité du parti s'était centrée sur la préparation de ces assises, qui furent placées sous le signe de l'indépendance nationale, de l'unité avec les îles et du développement économique. Au terme de quatre ans d'indépendance et de trois ans de contrôle sur toute l'étendue du territoire national, le P.A.I.G.C. avait enfin l'occasion de dresser le bilan de cette expérience et de définir les grandes lignes de la révolution guinéenne dans les années à venir.

Les congrès du P.A.I.G.C. se sont toujours déroulés aux moments décisifs de son histoire. En 1963, le premier, réuni à Cassaca, avait décidé de promouvoir la lutte armée comme seul moyen pour débarrasser le pays du joug du colonialisme portugais. Le deuxième congrès, tenu en 1973 dans la zone libérée de Boé, dut régler en tout premier lieu les épineux problèmes posés par l'assassinat d'Amilcar Cabral à Conakry au début de cette année-là. L'unité du parti fut alors affirmée et l'indépendance de la Guinée-Bissau, dont les trois quarts étaient déjà libérés, fut proclamée. Repoussée d'un an par la célébration du vingtième anniversaire de la fondation du P.A.I.G.C., la troisième édition du congrès est intervenue dans des conditions économiques et politiques radicalement nouvelles.

Depuis trois ans, le P.A.I.G.C. tente d'effacer les séquelles de la guerre de libération tout en mettant en œuvre un vaste programme de reconstruction nationale. Quand, en octobre 1974, il prit possession des dernières zones sous domination portugaise, la situation économique du pays était en plein marasme. Non seulement les caisses de l'Etat étaient vides, mais les Portugais avaient emporté tout ce qui pouvait l'être. Le nouveau gouvernement devait notamment faire face à une balance commerciale fortement déséquilibrée, les exportations couvrant à peine 10 % des importations, et à un lourd déficit vivrier.

Le pays étant dépourvu de matières premières et n'étant pas une colonie de peuplement, les Portugais n'y avaient aménagé ni réseau routier digne de ce nom ni services sociaux, même rudimentaires. Après cinq siècles de « mission civilisatrice » portugaise, la population était analphabète à plus de 97 %, et le pays n'avait qu'une seule unité moderne de production : une usine de bière pour les besoins de l'armée portugaise. En l'absence de données statistiques sur l'économie ou la démographie, il était quasiment impossible pour les nouveaux dirigeants de parler de planification. Il s'agissait d'abord de jeter les bases d'un nouvel ordre économique en posant un certain nombre de priorités.

La tâche primordiale du nouveau gouvernement était d'étendre son emprise sur les rouages essentiels de l'économie. Dans un premier temps, il rompit le monopole des trusts portugais en s'octroyant le contrôle de l'importation et de la commercialisation des produits de première nécessité. Cette initiative alla de pair avec l'extension à tout le pays du système des magasins du peuple déjà en place dans les zones libérées. Mais la pièce maîtresse de l'action gouvernementale pour dégager l'économie des structures coloniales fut le remplacement de l'escudo portugais par le peso guinéen en 1976. La réaction de Lisbonne ne s'est pas fait attendre : les avoirs de la Guinée furent gelés.

Les choix de développement

La priorité des priorités dans le programme de reconstruction nationale est l'agriculture. Pour plus de 90 % la population vit de la terre et l'avenir du pays en dépend. Le gouvernement s'est fixé comme objectif un niveau de production agricole comparable à celui d'avant-guerre, quand le pays se suffisait sur le plan alimentaire. La réinstallation des paysans sur des terres abandonnées, l'amélioration des procédés traditionnels et la vulgarisation des techniques modernes devraient permettre d'y parvenir assez rapidement, sans investissements trop onéreux. En même temps, le progrès apporté à la culture de l'arachide et le démarrage de nouvelles cultures industrielles aideraient le pays à combler le déficit chronique de sa balance commerciale.

Mais un petit pôle industriel est aussi en train de se constituer, avec la création de petites unités de transformation utilisant des matières premières locales : usines de jus de fruits, de parquets et de briques auxquelles s'adjoindront dans un proche avenir une savonnerie, une huilerie et une fabrique de pâte à papier. Deux grands projets agro-industriels sont prévus. Un complexe sucrier devrait fournir, à partir des années 80, environ 60 000 tonnes de sucre, dont 50 000 pour l'exportation. Conjointement, un barrage sur le fleuve Corubal produirait l'énergie électrique nécessaire tout en permettant l'extension des superficies irriguées. Dans l'immédiat, cette stratégie de développement se traduira probablement par une certaine accélération de la croissance économique, mais en faisant peser une lourde hypothèque sur l'avenir du pays.

L'effet conjugué d'une économie extravertie soumise aux aléas du marché mondial, de la dépendance à l'égard d'une technologie importée et des experts étrangers et d'un endettement croissant ne risque-t-il pas d'entraver l'indépendance du pays ? Même si les autorités guinéennes sont

Par HOWARD SCHISSEL

conscientes des dangers inhérents à ce type de développement, la question se pose de savoir si la Guinée pourra, à la différence d'autres pays africains, éviter le piège du développement du sous-développement.

Un autre sujet de préoccupation pour les responsables de l'économie est la dépendance à l'égard de l'aide étrangère. Depuis 1974, le budget de l'Etat est alimenté en majorité par des apports extérieurs. Le P.A.I.G.C. semble avoir été déçu par l'aide offerte par les pays socialistes, qui, pendant la guerre, étaient les principaux fournisseurs, et les pays occidentaux ont largement pris la relève dans ce domaine. La Suède est en tête du peloton avec 10 millions de dollars par an, suivie par les Pays-Bas et la C.E.E. avec 8 millions chacun. Cette coopération engendre parfois des contradictions. Ainsi dans un pays où l'absence d'infrastructure constitue un handicap sérieux, comment justifier la construction du centre touristique de Bubaque, financé par des fonds suédois, et pour lequel, en contrepartie, l'Etat doit fournir personnels, installations et matériels qui font cruellement défaut ailleurs.

Après les privations et les sacrifices de la lutte, les exigences de la population sont grandes. Comme aimait le dire Amilcar Cabral : « *...le peuple ne lutte pas pour des idées ni pour des choses qui sont dans la tête des hommes. Le peuple combat et accepte les sacrifices exigés par la lutte afin d'obtenir des avantages matériels, pour vivre mieux et en paix et pour le progrès de son existence et l'avenir de ses enfants.* » Dans les conditions difficiles qui sont celles de la Guinée, le P.A.I.G.C. s'efforce donc d'améliorer les conditions de vie des masses rurales avec les moyens du bord. A cet effet, en s'appuyant sur les acquis de la révolution — les organisations populaires de base — le parti pourrait mobiliser la population. D'autant que la mise en place des conseils régionaux et des comités d'Etat collégiaux semi-autonomes fournit l'armature d'une véritable décentralisation. Dans la mesure où il y aura participation effective de la population dans ces organes du pouvoir, la Guinée évitera sans doute les méfaits d'une centralisation et d'une bureaucratisation excessive qui caractérisent la majorité des pays africains.

A l'heure actuelle, le P.A.I.G.C. bénéficie d'un large soutien populaire. Aux élections des conseils régionaux de décembre 1976, il a recueilli 80,6 % des suffrages. Seules trois circonscriptions dans le centre du pays, autour de Bafata (où le parti n'avait jamais pu s'implanter pendant la guerre) ont rejeté la liste de ses candidats. Le P.A.I.G.C. compte aujourd'hui sur la persuasion à long terme et sur les premiers fruits de son plan de développement pour marquer des points dans cette région soumise à l'influence des chefs traditionnels Foulas.

Un parti, deux pays

Les Guinéens ont malgré tout beaucoup d'avantages par rapport aux difficultés du M.P.L.A. en Angola et du FRELIMO au Mozambique. Le P.A.I.G.C. n'affronte aucune opposition politique ou militaire organisée et, surtout, en Guinée-Bissau n'a pas de troupes sud-africaines ou rhodésiennes à ses frontières. Sans doute est-ce l'une des raisons pour lesquelles, à l'opposé des deux autres pays, elle n'a pas signé de traité d'amitié avec l'Union soviétique.

Si le P.A.I.G.C. est l'unique parti en Guinée-Bissau et aux îles du Cap-Vert, les deux pays constituent néanmoins deux entités distinctes. Le développement colonial s'est soldé par la création de deux formations sociales radicalement différentes et, compte tenu des particularismes et de l'isolement géographique de l'archipel, la lutte s'est déroulée de manière différente dans les deux territoires. La lutte armée s'était limitée à la Guinée, tandis que, dans les îles, l'activité du parti n'avait jamais dépassé le stade de l'organisation politique clandestine. Une certaine tension a toujours existé au sein du P.A.I.G.C. entre Capverdiens et Guinéens : les Portugais se sont employés à l'exacerber afin de miner le mouvement, prétendant que les Capverdiens voulaient exercer leur hégémonie sur le continent. Les dirigeants du parti s'efforcent aujourd'hui de venir à bout de cet héritage colonial en forgeant cette unité qui inspira leur action pendant plus de vingt ans.

Les îles ont accédé à l'indépendance en juillet 1975, environ deux ans après la Guinée. Si le P.A.I.G.C. considère l'unité comme inéluctable, il ne cherche pas à brûler les étapes pour autant. Afin de resserrer graduellement les liens, une conférence intergouvernementale a décidé, pendant l'été 1977, d'harmoniser les politiques étrangères tout en respectant l'originalité des options de chacun. Le gouvernement de Praia s'attache à maintenir dans ce domaine une ligne plus modérée que son partenaire de Bissau. Par exemple, le Cap-Vert continue de permettre aux avions de la South African Airlines d'atterrir sur l'aéroport de Sal, tandis que les Guinéens ont mis l'aéroport de Bissalanca à la disposition des Cubains pour faciliter le pont aérien qu'ils avaient établi avec l'Angola. Une autre expérience d'unification en cours en Afrique, celle qui a lieu entre l'ancien Tanganyika et le Zanzibar au sein de la Tanzanie, montre qu'il s'agit d'un processus de longue haleine, qui peut prendre plusieurs décennies. Progressant à petits pas, avec la mise sur pied d'un Conseil de l'unité et l'harmonisation des projets de développement, ou en envisageant la création d'une compagnie aérienne et maritime commune, les Guinéens et les Cap-verdiens responsables entendent bien affirmer leur volonté d'aller de l'avant.

La décision du troisième congrès de rééquilibrer la composition du comité supérieur de lutte (l'équivalent du comité central) et du comité exécutif de lutte (le bureau politique) en faveur du Cap-Vert va dans le même sens. Une refonte des statuts et l'élargissement du secrétariat exécutif — devenu commission permanente — ont renforcé le parti. Demeurant un « *mouvement de libération au pouvoir* », le P.A.I.G.C. estime qu'aucune couche sociale n'est actuellement apte à prendre la tête du processus révolutionnaire. Il a opté pour un régime de « *démocratie nationale révolutionnaire* » et, dès lors, il n'était pas question d'affirmer davantage le caractère socialiste de l'expérience guinéenne (2). Mais lorsque sera parachevée l'indépendance nationale, le P.A.I.G.C. n'exclut pas que le progrès économique puisse déboucher sur une contradiction entre les différentes couches sociales ; ce jour-là, il compte se placer du côté des plus défavorisés.

Réfléchissant sur l'avenir, Amilcar Cabral se demandait comment éviter que la Guinée indépendante ne tombe dans les pièges du néo-colonialisme. Pour lui, il s'agissait de faire en sorte que les bénéfices de la révolution n'échoient pas à une élite petite-bourgeoise, liée à l'appareil d'Etat et avide de privilèges, mais plutôt à la masse des Guinéens. La mise en œuvre du programme de « *démocratie nationale révolutionnaire* » dira si le P.A.I.G.C. suit les voies tracées par son dirigeant disparu.

(1) Le P.A.I.G.C. est le seul parti légal dans les deux Etats. M. Aristides Pereira, président de la République du Cap-Vert, en est le secrétaire général, tandis que Luis Cabral, président du Conseil d'Etat de la Guinée-Bissau, détient le poste de secrétaire général adjoint.

(2) Sur ce point aussi, le P.A.I.G.C. se distingue du FRELIMO et du M.P.L.A. qui se sont nettement proclamés socialistes, voire marxistes-léninistes.

Un double front de lutte

L'« internationalisme libéral » à la conquête de l'Afrique australe

En Afrique australe comme au Proche-Orient, la recherche active d'un règlement des vieux conflits offre un point de similitude : ici comme là, des régimes alliés de l'Occident se voient pressés de s'entendre avec leurs adversaires et les Etats-Unis s'emploient directement à les y aider.

Ce phénomène trouve une explication dans L'Afrique australe de Kissinger à Carter (1), où Barry Cohen et Howard Schissel donnent toute sa dimension historique à la politique des Etats-Unis en Afrique et montre comment elle s'articule sur une stratégie plus vaste destinée à faciliter l'expansion du capitalisme multinational dans le tiers-monde. La pièce maîtresse de cette stratégie, c'est la philosophie de l' « internationalisme libéral » propre aux milieux de la Commission trilatérale et dont la grande nouveauté s'affirme dans le choix des méthodes : souplesse et conciliation à l'égard des régimes en place, fussent-ils « socialistes », et des mouvements de libération dans le tiers-monde. Mais, quand au fond, les deux auteurs estiment que les choix de la diplomatie américaine en Afrique ont une origine plus ancienne qui remonte à l'échec vietnamien, et à la proclamation de la « doctrine Nixon » en 1969 par laquelle les Etats-Unis renoncèrent au principe d'une intervention massive et directe dans les conflits locaux.

De cette année 1969 date, en effet, l'événement qui allait marquer la volonté de l'Amérique de s'engager activement sur le continent africain : l'élaboration, sous la direction de M. Kissinger, du mémorandum n° 39 du Conseil national de sécurité (connu sous le nom de document N.S.S.M. 39, et pour la première fois intégralement publié en français dans ce livre). Dès ce moment étaient fixées les options de l'Amérique en Afrique australe, à travers une soigneuse analyse des intérêts économiques et stratégiques en jeu — et cela bien avant la naissance de la Commission trilatérale en 1973.

Tenant toujours ce document pour la source d'inspiration essentielle de l'intervention américaine en Afrique, Barry Cohen et Howard Schissel vont alors s'efforcer d'y rattacher les développements récents dans les différents pays de l'Afrique australe, de l'Angola (où M. Young s'accommode fort bien de la présence cubaine, considérée comme « stabilisatrice » puisque la Gulf Oil y a déjà trouvé son compte) jusqu'en Afrique du Sud où le président Carter compte davantage sur les sociétés multinationales que sur les sanctions économiques pour infléchir la politique

Par MICHELINE PAUNET

d'apartheid : « Je pense que le poids de nos investissements dans ce pays, l'importance donnée par les Sud-Africains à l'accès au capital et à la technologie américaine, peuvent être utilisés comme une force positive à la solution des problèmes de la région », affirmait-il peu de temps après son élection (p. 67).

Singulier paradoxe : le capitalisme international se voit ainsi chargé de réparer les torts accumulés en cent ans par un système non moins capitaliste qui, en Afrique du Sud, avait fondé tout son essor sur l'oppression et l'exploitation de la main-d'œuvre africaine, comme le rappelle René Lefort dans L'Afrique du Sud. Histoire d'une crise (2). Un livre qui revient inévitablement sur la genèse du capitalisme et du système d'apartheid en Afrique du Sud, mais pour établir dans toute leur évidence les liens de cause à effet entre les deux phénomènes. Et, surtout, René Lefort a le *réflexe* de prendre au mot ces partisans de l' « internationalisme libéral » soudain soucieux du niveau de vie et des conditions de travail des ouvriers noirs, en faisant ressortir les contradictions inhérentes au mode de développement instauré dans ce pays : la crise politique et sociale se voit aggravée par des difficultés économiques qui pourraient être insurmontables à défaut des changements profonds qu'on se propose maintenant d'introduire par le canal des sociétés multinationales.

Les émeutes de Soweto, après l'extension des grèves depuis 1972, ont marqué le renouveau de la contestation noire encouragée par l'accession à l'indépendance de l'Angola et du Mozambique. Mais de quel poids pèsent les mouvements de libération sud-africains, face au projet de renouvellement du capitalisme qui se dessine ? René Lefort pose sans ambiguïté la question du choix des objectifs qu'il convient désormais d'assigner à une résistance aussi ancienne que la colonisation mais dont l'histoire est jalonnée d'échecs. Race ou classe ? « Lutte de libération et/ou lutte de classes » ? Tout son ouvrage porte la marque de ce souci de faire ressortir l'extrême complexité du problème auquel sont confrontés, plus que jamais, les dirigeants des deux principaux mouvements de libération actuels : Congrès national africain (A.N.C.) et Conscience noire.

Peut-être l'opposition africaine a-t-elle de nouvelles chances de relancer la lutte, compte tenu des difficultés économiques internes et des pressions extérieures qui s'exercent sur le « pouvoir blanc ». Son succès dépend cependant de son aptitude à définir la théorie cohérente qui lui a toujours fait défaut. Nécessité d'autant plus impérative que, déjà, les milieux d'affaires sensibles aux exhortations américaines se montrent prêts à créer une bourgeoisie de couleur, une « troisième force » en quelque sorte, qui serait disposée à les suivre dans la voie d'un sous-impérialisme sud-africain « plus totalitaire que jamais », même si la dimension raciale du « développement séparé » aura été gommée. Dans une perspective régionale, et contrairement aux convictions répandues, l'auteur conclut que c'est de l'intérieur de l'Afrique du Sud, avec l'immense prolétariat qu'elle abrite par comparaison aux pays voisins, que peut surgir la force de libération capable de mener le combat contre ce sous-impérialisme qui est en train de pénétrer toute l'Afrique australe.

(1) Barry Cohen et Howard Schissel, *l'Afrique australe de Kissinger à Carter*, L'Harmattan, Paris, 1977, 190 pages, 42 F.

(2) René Lefort, *l'Afrique du Sud. Histoire d'une crise*, Maspero, « Petite collection », Paris, 1977, 152 pages, 14 F.

BIBLIOGRAPHIE

SOUTHERN AFRICA AFTER SOWETO. — Alex Callinicos et John Rogers.

★ Pluto Press, Londres, 1977, 229 pages.

Dans l'histoire de l'Afrique du Sud, les soulèvements de Soweto et ceux qui les ont suivis dans d'autres ghettos noirs apparaissent comme un jalon ; peut-être même marquent-ils l'avènement d'une nouvelle phase dans la lutte contre l'apartheid, ou tout au moins l'entrée en scène de catégories sociales nouvelles. D'où le titre de cet ouvrage, qui n'en indique que partiellement le contenu... L'explosion de la colère des jeunes de Soweto, ses conséquences éventuelles sur l'évolution future de l'Afrique du Sud, et notamment sur les conditions et les moyens du combat pour abattre le « pouvoir pâle », n'occupent ici qu'une faible place et fournissent au surplus les pages les moins convaincantes de ce volume. *Southern Africa after Soweto* présente, en revanche, un résumé intéressant des transformations de l'Afrique du Sud. On y lit de quelle histoire Soweto est l'aboutissement ; quels sont les rapports qu'entretiennent les formes particulières du capitalisme sud-africain et le système de ségrégation raciale ; comment les Afrikaaners se sont emparés du pouvoir politique et sont arrivés à des positions solides dans les domaines économiques à partir de leur contrôle de l'appareil d'Etat.

Les auteurs ont le mérite d'insister sur deux aspects du problème qui ne sont pas toujours assez mis en valeur : la résistance permanente, et multiforme, des Africains au système d'oppression et de surexploitation qui leur fut progressivement imposé ; l'impossibilité d'appréhender la question sud-africaine sans tenir compte de l'environnement du pays, de ses liens politiques et économiques avec l'Occident, de ses rapports avec un certain nombre de pays africains indépendants. Mais alors, l'analyse paraît souvent schématique : le rôle des pays de la « ligne de front », l'activité des mouvements nationalistes sont envisagés de façon critique, moins en raison d'une appréciation correcte du rapport de forces prévalant dans cette région du continent qu'en vertu de pétitions de principes sur les modalités de la révolution et le rôle de la classe ouvrière. Le même défaut entâche la partie prospective de l'ouvrage, où la rhétorique trotskiste tient fréquemment lieu de réflexion à partir des réalités. La marge de manœuvre des acteurs du drame sud-africain est de toute évidence restreinte, l'histoire récente est là pour le rappeler, et la définition d'une stratégie de libération implique d'abord que soit mesurée précisément l'arène dans laquelle ils peuvent se mouvoir sans risquer leur propre destruction.

D. M.



Entre l'équité et les exigences du système de production



LA JUSTICE EN QUESTION

(Dessin de Bérénice Cleeve.)

La délinquance des affairistes, qui coûte à la société cent cinquante fois plus que les vols dans les grands magasins et cinq mille fois plus que les hold-up, ne donne pourtant lieu qu'à moins de 2 % des condamnations prononcées par les tribunaux. Ainsi bafouée par le pouvoir économique, la justice l'est aussi au nom de la raison d'Etat — l'actualité, sans cesse, se charge de nous le rappeler. Les tribunaux ne seraient-ils alors que les instruments d'une justice de classe, gardiens jaloux de l'ordre capitaliste sans lesquels, selon Adam Smith, *« les riches ne pourraient passer une seule nuit tranquille »* ?

Une telle vision serait trop simpliste : *« Si la loi est trop évidemment partiale et injuste, alors elle ne saurait remplir aucune fonction de dissimulation, de légitimation ; elle ne saurait contribuer en rien à l'hégémonie de classe (...) La condition essentielle de l'efficacité du droit est qu'il paraisse indépendant de manipulations grossières et qu'il semble juste »* (1).

Dans les démocraties occidentales, le système judiciaire — tout comme la fiscalité, l'enseignement ou le système de santé — se caractérise par son ambiguïté : l'affirmation solennelle du principe de l'égalité de tous est trop souvent contredite dans les faits par une série d'iniquités dont l'effet de différenciation sociale concorde trop bien avec les exigences du système économique pour qu'on puisse n'y voir qu'une longue série de malencontreuses « bavures ». La logique de ce contraste est peut-être d'assurer une gestion optimale des inégalités sociales sur lesquelles repose le système de production. Depuis près de deux siècles, l'institution judiciaire a sans doute contribué à les maintenir dans des limites tolérables pour le système capitaliste. Mais la concentration du pouvoir économique (de l'Etat aux multinationales) et la nouvelle division internationale du travail (immigrés et tiers-monde) lui posent des problèmes qui l'obligent à se redéfinir. Sera-ce, comme certains le craignent, dans le sens d'un nouveau totalitarisme et d'un apartheid généralisé ?

(1) E.P. Thomas, *Whigs and Hunters*, Edit. Allen Lane, Londres, 1976, p. 262.

Sanctionner les mauvais payeurs et réguler les excès de consommation

Le juge, le marchand et le débiteur

Par YVES DEZALAY *

MERCURE, dieu des marchands, était aussi celui des voleurs. Dans des sociétés restreintes où la circulation des biens était étroitement réglée et subordonnée au statut social des partenaires, le commerce, peu important, était nécessairement le fait d'étrangers et s'assimilait souvent à la prédation, voire à l'agression. Dans nos sociétés dites de consommation, le vol à l'étalage répond à l'incitation du libre-service (1) ; l'endettement excessif, les saisies sont la contrepartie de la persuasion publicitaire. Dans un cas comme dans l'autre, l'appareil judiciaire est là pour sanctionner des excès qui ne sont que l'aboutissement inévitable d'un système reposant sur la logique de *la concurrence et du profit.*

Ce n'est pas le seul niveau où il intervient. La simplification de l'échange, condition de sa généralisation, supposait l'instauration d'un rapport juridique nouveau : le contrat synallagmatique où les parties s'obligent réciproquement sans que cela implique de liens de dépendance statutaires ou quasi-familiaux. L'appareil judiciaire, après avoir contribué à imposer la liberté contractuelle dans une société où elle se heurtait aux structures sociales antérieures (loi Le Chapelier sur les corporations), continue à en être un des plus fermes soutiens alors même qu'elle est vidée de sens par l'étatisation et la concentration du pouvoir économique.

Dans cette double contradiction, on peut, nous semble-t-il, lire à la fois l'enjeu et les ambiguïtés de l'intervention judiciaire. Mais avant de chercher à les préciser, voyons comment fonctionnent les tribunaux : pour être clair, nous prendrons un exemple concret, celui des impayés, sans pour autant le développer de manière exhaustive puisqu'il ne sera que le support d'un schéma d'analyse valable pour l'ensemble de l'institution.

Chaque année, en France, un minimum de trois cent mille injonctions de payer sont délivrées par les juges d'instance. En Angleterre, pas moins d'un million deux cent mille poursuites sont engagées annuellement devant les tribunaux par les organismes de recouvrement de dettes. C'est déjà là une activité non négligeable, du moins du point de vue numérique ; pourtant, si l'on veut en apprécier toute la portée économique, on doit replacer ces poursuites dans l'ensemble des mécanismes de recouvrement de crédit dont elles sont à la fois l'aboutissement et la caution : ainsi en Angleterre, les instances engagées devant les *County Courts* ne représentent que 2,5 % de l'ensemble des créances pour lesquelles les organismes de crédit rencontrent des difficultés de recouvrement (2). Parce qu'elles leur coûtent autant, sinon plus, qu'elles ne leur rapportent, les créanciers ne se résolvent à engager des poursuites que lorsque les diverses pressions et intimidations qu'ils ont exercées se sont révélées insuffisantes. Même après avoir porté leur affaire devant le juge, ils continuent à appliquer cette logique d'une dissuasion graduée à la mauvaise volonté ou à l'incapacité du débiteur : seule une infime partie — quatre sur mille — des poursuites engagées est menée à son terme ultime, la prison pour dettes.

La fiction du libre contrat

QUELLE est la logique de ce système d'escalade dans la menace puis la contrainte ? Il faut d'abord remarquer l'importance de l'enjeu puisqu'on peut faire raisonnablement l'hypothèse que la quasi-totalité des adultes se sont trouvés, à un moment ou à un autre, dans cette situation de mauvais payeur. Le processus de recouvrement est organisé pour contenir de manière souple cette masse de débiteurs potentiels : à chaque étape nouvelle — courtoise lettre de rappel, menaces plus ou moins voilées, chantage, voire, dans certains cas, intimidation directe — la frontière entre ceux qui paient et ceux qui ne paient pas est repoussée un peu plus loin. Finalement, seuls ceux qui s'obstinent jusqu'au bout, soit qu'ils ne veulent, soit qu'ils ne peuvent payer, sont sanctionnés ; mais cette sanction intervient plus pour l'exemple qu'en raison de la somme engagée. L'efficacité des condamnations judiciaires ne vient pas de leur rendement économique mais de leur visibilité sociale. En l'occurrence ceux qui sont saisis font payer les autres en démontrant *a posteriori* la réalité des menaces. On peut aussi soutenir qu'ils paient pour les autres en apparaissant comme les seuls mauvais payeurs notoires.

C'est sans doute dans le *continuum* d'intimidation, de contraintes que représente le processus de régulation du crédit qu'on peut voir la contribution essentielle du tribunal. La notoriété liée à la condamnation judiciaire est à double usage : outre son formidable pouvoir de dissuasion — bien des débiteurs sont prêts à tout, pourvu que ça ne se sache pas, — elle fournit une information appréciable aux organes de prêts en désignant une population stéréotypée de mauvais payeurs auxquels les prêts ne seront accordés qu'à des conditions plus sévères — ce qui, la plupart du temps, veut dire à un taux plus élevé pour couvrir le risque supplémentaire. Sans qu'il soit nécessaire d'avoir formellement « deux poids, deux mesures », on aboutit à un phénomène de différenciation sociale très efficace qui, de plus, se reproduit indéfiniment, assurant du même coup sa propre justification. On retrouve cet engrenage reposant sur la dissuasion et l'étiquetage de boucs émissaires dans le fonctionnement du système disciplinaire dont la justice pénale (analysée page 16 par Pierre Lascoumes) constitue l'aboutissement.

Cette fonction dissuasive des tribunaux avait été, dès le départ, perçue par les intéressés, comme en témoigne un rapport du lord Chancellor en 1864 se félicitant de la récente création des *County Courts : « L'institution des nouvelles cours permet une expansion infinie du crédit. Dans chaque village, dans chaque cottage, les petits boutiquiers, les marchands ambulants, ont pu faire crédit d'autant plus librement qu'ils savaient que si, par ignorance, insouciance ou malhonnêteté, le débiteur ne respectait pas ses engagements, il pouvait être condamné par les tribunaux, et qu'il avait ensuite de bonnes chances de finir en prison. »* (3). Comme en témoigne Dickens ces sanctions étaient effectivement appliquées : selon des estimations de l'époque, les prisons de Londres étaient peuplées pour les deux tiers de débiteurs malchanceux.

Les juges justifiaient leur sévérité par la nécessité de renforcer la notion de liberté contractuelle : *« S'il est une chose que le bien public requiert plus que tout, c'est que des hommes d'âge mûr et sains d'esprit aient la plus grande liberté de conclure des contrats ; mais, une fois ces engagements souscrits librement et volontairement, ils doivent être tenus pour sacrés et les cours doivent user de toute leur autorité pour les faire respecter. »* (4).

C'est toujours cette même notion de contrat qui définit les limites de l'intervention judiciaire : les clauses du contrat étaient-elles légales ? Ont-elles été respectées ? Pourtant, depuis l'époque des petits boutiquiers et des marchands ambulants, la distribution et le crédit ont subi les contrecoups de la production de masse. Il est significatif que l'industrie automobile, premier champ d'application du taylorisme, ait été en même temps la première à mettre sur pied des établissements de crédit spécialisés.

Une souple gestion des impayés

EN 1971, les achats à crédit représentaient en Angleterre 41 % des dépenses d'équipement ménager, 45 % des achats automobiles ; l'endettement est maximum chez les ouvriers et les employés qui recourent au crédit deux à trois fois plus souvent que les cadres. L'émulation organisée (les exigences du standing), les conditions de vie, (éloignement de l'habitation et du lieu de travail), l'obsolescence accélérée des produits (équipement ménager non réparable, absence de pièces détachées), bref, tant la nature des produits que la position sociale des acquéreurs tendent à faire de ces achats à crédit une consommation *forcée.* Que signifie alors l'obstination du juriste qui persiste à ne vouloir lire dans ces contrats que l'engagement *libre* de deux volontés autonomes ? Le consommateur est habilement manipulé par les spécialistes de la promotion des ventes pour qu'il achète à crédit, mais on prétend ensuite lui faire endosser toutes les responsabilités de son engagement en prétendant abusivement qu'il l'a souscrit librement et en toute connaissance de cause. *A contrario*, on se rend bien compte qu'accepter de reconnaître officiellement le caractère dépendant de ce type de consommation, c'est remettre en question tout l'édifice du droit et, à travers la norme juridique, le système de production dont il est un des éléments constitutifs (cf. plus loin l'article de Michel Miaille).

Dans une *société* rurale caractérisée par des rapports marchands simples, les sanctions infligées au débiteur défaillant pouvaient raisonnablement apparaître comme le corollaire de la liberté contractuelle ; avec le développement de la concentration et de l'étatisation (cf. l'article de C. Servolin et H. Nallet page 14), la contradiction inscrite dans le système juridique tend à le faire éclater. Autant il lui devient de plus en plus difficile de maintenir la fiction de la liberté contractuelle, autant il lui est essentiel de continuer à l'affirmer, sous peine de mettre en cause l'ensemble du système économique des démocraties occidentales.

(Lire la suite page 14.)

* Sociologue.

(1) A tel point que, dans certains grands magasins, le taux de vol sert d'indicateur du caractère plus ou moins attrayant des divers rayons.

(2) Paul Rock, *Making People Pay*, Rutledge and Kegan Paul, Londres, 1973.

(3) Cité par Abel et Stevens, *Lawyers and the Courts*, Heinemman, Londres, 1967, page 35.

(4) Id., page 48.

Lire pages 14 à 18 :

(Suite de la page 13.)

Pour Abel et Stevens la solution à ce dilemme a été trouvée dans une séparation croissante des tâches au sein de l'appareil d'État : « *Les juges se cantonnent de plus en plus dans leur rôle de protecteurs des libertés civiles, spécialement celles reposant sur la propriété privée, et les gouvernements successifs évitent de donner de nouvelles responsabilités aux tribunaux.* » (5).

En France le dessaisissement des juges à chaque fois que l'administration est concernée permet d'éluder une grande partie de ces contradictions. Ainsi, lorsqu'un huissier, sur ordre du ministère des finances, saisit un contribuable malchanceux, il peut difficilement prétendre agir au nom du principe de la liberté contractuelle. Mais, dans la mesure où le titre de créance en possession de l'administration est considéré comme immédiatement exécutoire, la justice évite de soulever une question qui pourrait être épineuse — celle du fondement et de la validité de la dette — alors qu'elle la pose en règle générale pour tous les autres impayés. On pourrait multiplier les exemples où le tribunal apparaît comme le bras séculier de l'administration. Mais la relation du système judiciaire au pouvoir administratif n'est pas une simple relation de donneur d'ordre à exécutant. Il serait plus juste de l'analyser comme celle d'un *couple* dont la complémentarité fait l'efficacité, *mais provoque* du même coup l'autodestruction du partenaire le *plus* faible. C. Servolin et H. Nalet pour l'agriculture, Christine Delphi pour le travail ménager et B. Rettenbach dans le cas des immigrés et des intérimaires montrent comment le droit est plus que jamais lié à l'exploitation de certaines catégories d'individus et à l'absorption de leur travail dans le système capitaliste.

Les ambiguïtés, les contradictions internes de l'institution judiciaire sont à la mesure de son implication dans la réalité des rapports sociaux. Elles sont particulièrement visibles au niveau du système de sanctions et de discipline. Pour reprendre l'exemple qui nous a servi jusqu'ici de fil conducteur, à l'époque des petits boutiquiers, on emprisonnait, mais, avec le développement de la production de masse, l'organisation du crédit et l'extension du champ potentiel des débiteurs défaillants, le mécanisme des sanctions a dû à la fois s'alléger et s'affiner pour demeurer crédible. La prison pour dettes a quasiment disparu ; la saisie mobilière continue à être appliquée en raison même de son fort caractère dissuasif, mais elle choque de plus en plus et soulève l'indignation quand on réalise qu'elle ne fait souvent qu'accroître la dette du débiteur. Les huissiers eux-mêmes reconnaissent volontiers qu'elle est une arme dangereuse, à manier avec discernement et, dans bon nombre de cas, ils lui préfèrent la saisie-arrêt sur les salaires, plus lente certes, mais plus discrète et peut-être plus efficace en période de crise. On retrouve là l'idée de Foucault selon lequel les sanctions violentes, publiques, font de plus en plus place à des mécanismes d'encadrement plus discrets.

Normaliser les prolétaires

CETTE modulation des sanctions, présentée volontiers dans le discours de l'institution judiciaire libéralisation et une modernisation, se réalise de manière désordonnée au travers d'une série d'efforts souvent antagonistes d'agents de différents services essayant de résoudre au mieux les nouvelles *contradictions* auxquelles ils sont confrontés. C'est ainsi que, *dans le cas de loyers* impayés, les offices de H.L.M. *préfèrent*, dans la mesure du possible, *remplacer l'expulsion et la saisie* par une mise sous tutelle des *allocations familiales*, qui pourra être officielle ou officieuse selon la bonne volonté des magistrats. Outre la gravité et le caractère insoluble des problèmes qu'ils soulèveraient en ayant recours à cette panoplie classique, ils iraient trop nettement à l'encontre de la politique des pouvoirs publics visant à l'intégration et à la normalisation des familles prolétaires (6).

Devant la force de ces arguments, le juge ne peut guère que *faire* passer au second plan le respect du principe de la liberté contractuelle, et accepter d'autres *formes* de gestion des impayés et de régulation des excès de la consommation. L'achat, à la limite de ses ressources, de biens d'équipements par une clientèle populaire, est le symbole et la résultante d'un système de production et de consommation qu'un système de sanctions trop rigide risquerait de mettre à mal. Ainsi le *Payne Comittee* recommandait en 1969 qu'un service social pour les débiteurs soit incorporé dans la structure des *County Courts* pour « *assister dans la gestion hebdomadaire de leur budget les débiteurs financièrement incompétents ou irresponsables et remplir auprès d'eux les fonctions effectuées normalement par les avoués, les comptables ou les banquiers* ». Cette gestion souple, décentralisée, des dettes et des débiteurs — effectuée dans un cas par les banques, dans l'autre par les services sociaux, — et cautionnée en dernière instance par le juge, permettrait d'assurer au système de crédit son efficience *maximum*.

Mais pour le moment, dans ce domaine comme dans d'autres, la coexistence de plusieurs systèmes de contraintes et de sanctions frappe plus par ses aspects contradictoires, voire ses incohérences, que par son caractère complémentaire. Il ne faut pas chercher ailleurs l'origine de tous les discours, émanant généralement du sein même de l'institution, sur la crise (sic) de la justice. Ils ne sont guère que le symétrique, chez les juristes, du discours des travailleurs sociaux sur l'ambiguïté de leur profession. Au contraire, ces mutations du droit, ces adaptations du système disciplinaire sont l'effet même de l'implication du droit dans une formation sociale dont il reflète les contradictions et contribue efficacement à gérer les conflits.

Dans la mesure où elle continue à permettre des débats publics et apparemment contradictoires face au secret et au monolithisme des administrations, l'institution judiciaire peut jouer le rôle d'une soupape de sécurité dans des sociétés que leur évolution rapide rend hautement explosives. La mise en scène judiciaire d'une affaire, c'est-à-dire tant la disposition spatiale que l'organisation temporelle, le mode d'introduction des protagonistes, la distribution des rôles, bref cette théâtralisation dans laquelle on peut lire le souci de professionnels d'être toujours en mesure de maîtriser toute situation d'où pourrait émerger une contestation sociale, présente de ce point de vue un double avantage. Les conflits aigus peuvent s'y exprimer sans risques majeurs pour le système social. En outre, elle constitue pour les justiciables, surtout s'ils sont d'origine populaire, un handicap très lourd. Comme l'écrit Pat Carlen, « *leur tension, l'anxiété et le désespoir qui en résultent rejaillissent sur leurs paroles ou leurs attitudes, nuisant non seulement à leur prestation, mais surtout confirmant en apparence et légitimant l'hypothèse implicite essentielle — à savoir que le prévenu dans une Magistrates' Court est par définition un incapable social* ». (7).

YVES DEZALAY.

(5) Id., page 459.
(6) Donzelot, *la Police des familles*, Edit. de Minuit, Paris, 1977, 224 pages, 35 F.
(7) Pat Carlen, *Magistrates' Justice*, Martin Robertson, Londres, 1976.

Le droit des sociétés, l'entreprise et le groupe

Le patron introuvable, ou le règne de l'irresponsabilité

Par BERNARD RETTENBACH *

EN juin dernier, les services de nettoyage du métro étaient en grève, *mais* le trafic ferroviaire n'était pas perturbé. Les papiers et les détritus s'amoncelaient, devenant *une menace pour* l'hygiène. Le public *en apprenait la raison* : la propreté et donc, pour une part, l'hygiène du métro *dépendaient* non de la R.A.T.P. *mais de six entreprises* extérieures : les grévistes ne *parvenaient* pas à identifier les responsables de leurs conditions d'emploi, en tout cas à les obliger de se concerter *pour négocier* avec eux. Cependant, le métro ne remplit évidemment sa mission de service public que s'il assure hygiène et propreté. Or la R.A.T.P. s'en décharge sur des travailleurs, en grande majorité étrangers : leur salaire est très inférieur à celui des agents de la R.A.T.P. ; aucun de leurs employeurs ne leur assurait, la nuit, pendant le nettoyage des voies, la sécurité contre les risques du courant électrique ; ils ne disposaient d'aucun lieu où prendre leur repas, changer de vêtements, etc.

L'opinion publique pouvait s'étonner de la durée de la grève : les conséquences touchaient à l'absurde au moment où la R.A.T.P. lançait une campagne d'accueil en faveur des touristes étrangers. Mais — et sans doute l'opinion publique n'en était pas avertie — la situation génératrice de la grève était légale : c'est sous le couvert du droit que les travailleurs chargés de l'entretien des couloirs et des voies du métro dépendaient d'employeurs extérieurs ; ceux-ci et la R.A.T.P. pouvaient donc se renvoyer la responsabilité des solutions.

Une telle incohérence a, sans doute, des causes multiples ; certaines sont d'ordre économique. Mais on voudrait ici, plus spécialement, insister sur les causes d'ordre juridique ; la législation *du travail* est encore mal préparée à régler de tels conflits parce qu'elle est née sur des fondements et dans des cadres qui favorisent, au bénéfice des *employeurs et des porteurs* du capital, une *distorsion* entre les *situations* juridiques et la réalité.

La publicité donnée à ce conflit tient évidemment à la place du métro dans la vie des usagers, entre « *le boulot et le dodo* ». Loin d'être exceptionnel, il est représentatif d'une situation qui met de plus en plus en cause, voire en échec, ce que l'on pourrait appeler non pas le droit à l'emploi (qui n'existe pas malgré la déclaration des Constitutions de 1946 et 1958), mais des éléments déjà acquis d'un *droit* à l'emploi.

Ici, c'est une entreprise qui se *restructure par un processus* interne : elle redistribue différents secteurs de son activité en sociétés distinctes, sans transformer l'unité de son activité économique ; jusque-là, tous les travailleurs avaient un unique employeur ; désormais, ils dépendent d'employeurs différents. Là, par un mouvement vers l'extérieur, c'est une entreprise qui rachète, *sans les supprimer*, des entreprises, en raison de *leur identité* d'activité, ou en crée d'autres, pour *étendre* ou diversifier sa production, conquérir des marchés. Ailleurs, c'est une industrie dont le nombre des travailleurs n'a pratiquement pas diminué depuis dix ans mais dont la moitié appartiennent maintenant à des sociétés extérieures. Il faut ajouter à ce phénomène les formes diverses de travail temporaire, légales ou non, utilisées à des fins variées *dont* certaines relèvent beaucoup plus d'une recherche de rentabilité que du besoin de faire face à d'imprévisibles absences de personnel.

Un privilège pour le capital

LES conséquences, pour les travailleurs, c'est ce qu'on a appelé l' « *éclatement juridique de la collectivité de travail* » (1) ; il suffit d'évoquer quelques exemples pour en mesurer l'ampleur et la diversité : ici, des travailleurs réunis dans le même atelier ou le même *secteur de l'entreprise* se séparent au moment du repas ; certains n'ont pas droit au restaurant d'entreprise ; là, *dans* un siège social *unique*, les avantages proposés en matière de loisirs ne sont pas *les mêmes* : les comités d'entreprise sont différents, parce que sont différentes les sociétés regroupées ; là, sur le même périmètre de travail, certains salariés bénéficient de la convention collective de la pétrochimie, d'autres de celle de la métallurgie, d'autres ne bénéficient d'aucune convention. Ailleurs, cinq ouvriers *sont morts carbonisés*, précipités ensemble dans *un four* ; on n'a pu encore déterminer les responsabilités : ils étaient salariés d'entreprises différentes travaillant pour le compte et sur le terrain d'une entreprise qui n'est pas l'employeur des victimes.

On pourait multiplier et compliquer les *exemples* de ces *disparités*, en évoquant le problème de la sous-traitance sous les formes plus ou moins extensives qu'elle prend, mais qui aboutissent au même résultat : une entreprise, grande ou moyenne, peut être traversée par des frontières juridiques qui créent des espaces différents d'application de la législation du travail. Ainsi une distorsion s'accentue entre cette législation, ses conditions d'application et les situations réelles.

On voudrait ici montrer la part du droit dans *cette distorsion*. En effet, en analysant le sort de la collectivité de travail au double niveau de l'entreprise et du « groupe », on fait ressortir comment le « poids » du droit français va dans le sens qui favorise et privilégie le détenteur du capital, ses initiatives unilatérales et les finalités économiques de l'entreprise au détriment de ses finalités sociales.

Et d'abord, comment se situe la collectivité de travail dans l'entreprise ?

Une remarque préliminaire s'impose : la définition de l'entreprise est imprécise, comme d'ailleurs, on le verra plus loin, celle du « groupe ». N'est-il pas déjà significatif que des réalités aussi importantes pour les travailleurs gardent, en droit, un sens aussi flou et fluctuant et que la catégorie juridique fondamentale bien définie reste, en ce domaine, la « société » et particulièrement la « société de capitaux » ?

Cependant, l'entreprise est bien le cadre réel de l'existence collective des travailleurs, de leurs rapports organisés avec les employeurs. Le vocabulaire utilisé pour désigner ce cadre et pour en tenter une approche juridique en souligne le caractère commun : on parle d' « *unité économique et sociale* », réalisée *par* une association entre employeurs et travailleurs, *même si celle-ci* n'existe que par un équilibre *précaire réalisé par* voie de négociations, de *convention*, d'accord obtenus par la lutte : le mot même de « *comité d'entreprise* » dit *cela*.

Mais dès que *l'on veut analyser*, en termes juridiques, l'entrée *dans* la collectivité de travail et l'appartenance à l'entreprise, on ne dispose que d'une catégorie venant d'ailleurs ; or les juristes savent à quelle profondeur les concepts juridiques s'enracinent dans le terrain où ils sont nés et avec quelle difficulté on peut les soustraire aux « principes généraux du droit » qui ont inspiré leur *élaboration*. Le « *contrat de travail* » qui ouvre la porte de l'entreprise est, certes, une forme très renouvelée du « *contrat de louage de services* » du code civil ; il ne se limite plus à l'échange, contre rémunération, du travail d'un individu au service d'un autre. Dans les clauses du contrat de travail sont contenus les acquis d'une législation évoluée, des conventions collectives, le *droit* à la représentation et ce *droit de pression* sur l'employeur qu'est le droit de grève.

* Centre d'études et de recherches sur les mutations socio-culturelles actuelles (CERMSCA).

(1) J. Magaud, « L'éclatement juridique de la collectivité de travail », *Droit social*, n° 12, décembre 1975, pages 525 et sq.

Transformations économiques et évolution juridique

LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ BOURGEOISE ET LE DÉPÉRISSEMENT DU DROIT

Par HENRI NALLET et CLAUDE SERVOLIN *

A l'occasion d'événements récents, le chancelier de la République fédérale d'Allemagne éprouvait le besoin de rappeler que la R.F.A. est un « Etat de droit ». Compte tenu de la gravité de la situation, il n'est pas étonnant qu'il ait appelé à son secours l'un des maîtres mots de l'idéologie politique des bourgeoisies occidentales.

C'est dans ce terme, en effet, que ces sociétés résument ce qui fait leur grandeur et les distingue de toutes les formes de tyrannie qui ont régné avant elles et règnent encore sur le monde extérieur. Elles affirment par là le principe de l'égalité de tous devant la loi et le respect absolu d'un certain nombre de règles qui organisent les relations des individus entre eux.

D'une manière générale, la société civile bourgeoise se présente comme fondée sur des écrits qui contiennent les règles constitutives de l' « Etat de droit ». Pour la France, en particulier, le fondement de l' « Etat de droit », c'est l'ensemble des codes hérités de la Révolution de 1789 (le code civil, ou code Napoléon, qui organise les relations entre les personnes et la gestion des patrimoines, texte de base auquel sont venus s'adjoindre le code de commerce et le code pénal).

Ce corps de droit « civil » se fonde sur un ensemble de principes communs : égalité devant la loi, autonomie du sujet de droit, liberté des contrats, respect de la propriété, responsabilité personnelle. Il est garanti par l'appareil judiciaire de « droit commun » dont le fonctionnement prend une forme trinitaire : les deux parties portent leur conflit devant un juge dont l'indépendance est garantie par l'élection (Etats-Unis) ou par l'inamovibilité (France). Toute juridiction n'appartenant pas à ce système est une juridiction d'exception.

Mais le droit civil en tant qu'il serait le fondement juridique de la société bourgeoise pose certains problèmes embarrassants. Comment peut-on expliquer que la bourgeoisie, après le triomphe de sa révolution, ait jugé bon de se donner comme monument juridique un texte qui reproduit de nombreuses dispositions directement héritées du droit romain, et qui, par contre, ne contient rien sur les rapports capitalistes, en particulier sur le salariat ? Beaucoup d'auteurs répondent à cette question en attribuant au code civil un rôle purement mythique, voire mystificateur ; la bourgeoisie aurait besoin du droit et de la justice issus de la Révolution de 1789 pour conforter chez les « dominés » l'illusion qu'ils sont de libres citoyens et des sujets de droits autonomes, et dissimuler l'irrémédiable dyssymétrie de l'ensemble des rapports liant dominants et dominés. Si on accepte cette réponse, on peut être rassuré sur la pérennité du droit et de la justice : tant que la bourgeoisie durera, elle aura besoin d'eux pour faire fonctionner son mythe démocratique. Mais alors, pourquoi cette crise du droit, ces inquiétudes, ce malaise dans l'appareil judiciaire, ce sentiment de décadence irréversible qu'expriment tous les participants de milieux de la justice ?

Le passage au capitalisme

POUR éviter de tomber dans une impasse, toute étude du droit dans la société moderne doit rompre avec cette théorie qui fait du droit issu de la Révolution une pure mystification. En effet, ce droit a un contenu bien réel qui est la codification des rapports marchands simples (1). Et ce contenu n'a rien d'un vestige archéologique. Les formes marchandes simples ont représenté jusqu'à une période très récente, et particulièrement en France, une part très importante de la formation sociale dans l'artisanat, le commerce et surtout l'agriculture (2). Malgré un recul récent, ces formes de production et d'échange représentent encore une fraction non négligeable des sociétés capitalistes européennes.

La persistance de ces formes apparaît d'autant plus surprenante qu'elles n'ont guère été étudiées pour elles-mêmes. En effet, l'histoire traditionnelle les a si complètement négligées qu'elle semble parfois n'admettre qu'à contre-cœur leur existence, soit qu'elle fasse durer le féodalisme jusqu'à la révolution bourgeoise et l'avènement du capitalisme, soit au contraire qu'elle fasse remonter l'origine du capitalisme au haut Moyen Age.

Pour nous, au contraire, l'existence et le développement de ces formes durant plusieurs siècles est la caractéristique la plus remarquable de ce processus de « transformation » du féodalisme en capitalisme, qui est l'événement le plus important de l'histoire de l'Europe occidentale.

Une fois que l'on accepte de reconnaître que la petite production et l'échange simple ne sont pas seulement des catégories théoriques mais possèdent une existence historique, on peut voir qu'elles contiennent la possibilité du capitalisme, qu'elles apparaissent comme des conditions de son existence.

Si le capitalisme est une négation de l'économie marchande simple, il s'agit d'une négation dialectique, c'est-à-dire de la création d'une forme nouvelle par développement total des formes anciennes.

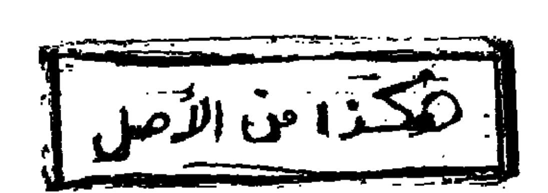
Aussi, dans une société capitaliste développée, l'existence prolongée de formes marchandes simples n'a rien qui puisse surprendre, étant admis qu'elles apparaissent alors sous l' « éclairage général » des rapports capitalistes dominants.

C'est ainsi qu'il faut comprendre par exemple les modalités de la vente par un agriculteur contemporain des produits de son travail, car un agriculteur vendant aujourd'hui ses produits à une grande coopérative ou à un groupe industriel se trouve dans une situation différente de celle de son père qui vendait au marchand de bestiaux ou sur le marché du bourg voisin. Il reste un authentique vendeur de produits et non pas un salarié. Mais la manière dont fonctionnent les rapports d'échange qu'il entretient avec les acheteurs de ses produits ne peut être pleinement com-

* Institut national de la recherche agronomique.

(1) On entend par « *formes marchandes simples* » des formes de production où le *producteur* travaille individuellement dans l'exercice d'un métier en utilisant un ensemble d'outils et de moyens de production dont il est le possesseur. Le cadre de l'activité productrice est la famille et le but de la production est essentiellement l'entretien et la perpétuation de la famille et de son patrimoine. Cette forme de production ne fait que très peu appel au salariat, sauf sous la *forme* de domestiques, d'apprentis et de compagnons. Elle s'accompagne d'un système d'échange développé et différencié, mais l'échange se fait alors selon le principe de l'équivalence des biens échangés. Cet « *échange simple* » diffère donc essentiellement de l'échange capitaliste qui doit conduire obligatoirement à la réalisation d'un taux de profit venant rémunérer le capital investi. On reconnaît dans cette description l'organisation de la production qui était en vigueur dans l'agriculture et l'artisanat avant l'apparition du capitalisme.

(2) La population rurale représentait 53 % de la population française en 1921 et encore 47 % en 1945.



Mais l'entreprise n'intervient pas dans le contrat ; ce n'est pas avec elle que le salarié s'engage, mais avec une société, par l'intermédiaire d'un représentant : d'autre part, le comité d'entreprise n'a compétence qu'après la conclusion du contrat. C'est donc à une obligation mutuelle entre le détenteur du capital et le travailleur que se ramène l'appartenance à l'entreprise. Par contre, la liberté contractuelle, principe fondamental des contrats, est très inégale : la disproportion des conséquences d'une rupture unilatérale, même abusive, du contrat étant, dans la plupart des cas, sans comparaison.

Législation du travail et droit de propriété

LES acquis de la législation du travail, fruit des conquêtes des travailleurs, tentent, il est vrai, de fonder juridiquement l'appartenance à l'entreprise dans des rapports collectifs entre employeur et travailleurs. Mais ces efforts se heurtent à la cohérence interne du cadre juridique actuel du contrat. Le droit civil du contrat de louage de services repose sur l'hypothèse d'un droit de propriété pour le bien duquel un individu recourt, contre rémunération, à l' « industrie » d'un autre. Quelle que soit l'ampleur des transformations opérées dans *un* tel cadre, sa logique interne ne peut *qu'assurer l'indépendance* du détenteur *du capital.* La *prérogative* de l' « *employeur, seul juge* » du bien de l'entreprise, le « *pouvoir disciplinaire du chef d'entreprise* », le droit de faire expulser des grévistes en cas d'occupation d'usine, sont encore rattachés au droit de propriété de l'employeur sur l'entreprise, malgré des signes de remise en cause par une jurisprudence nouvelle, en quête d'autres principes.

La dislocation de la collectivité de travail tient donc dans l'ordre juridique à deux facteurs : l'un, l'absence d'une définition de l'entreprise, renforce les effets de l'autre ; le statut de l'appartenance à l'entreprise assure au *propriétaire du capital un pouvoir* qui va de la décision de règlement intérieur jusqu'à la restructuration en *sociétés distinctes*, à la vente ou à la mise en liquidation de l'entreprise.

L'enracinement dans les fondements du droit français du pouvoir du capital dans un ensemble économique et social apparaît dans une lumière plus grande dans l'extension du phénomène de « groupe » dans l'économie actuelle. On a là une autre face du même problème. Tout comme les situations précédemment évoquées, les conséquences sur le droit à l'emploi *de la concentration* du capital dans un « groupe » ne sont pas formellement contraires au droit existant, elles sont même en cohérence avec les principes qui rendent possible cette concentration.

Le groupe est encore plus protégé que l'entreprise contre les tentatives d'une définition juridique ; aussi peut-il exister à la faveur d'ambiguïtés et de contradictions qui en font une réalité floue et fluctuante : comment alors pourrait-il être un lieu d'application rigoureuse de la législation protectrice des travailleurs ?

Les groupes naissent de la concentration de sociétés ou de groupes déjà existants : mais le processus qui les engendre ou les modifie consiste à la fois dans une utilisation et une mise en échec du statut juridique des sociétés

Le droit des sociétés rend possible la création de « sociétés de sociétés » ; *il permet* ainsi la dispersion et la concentration du capital : la dispersion, par des prises de participation dans celui des sociétés, la concentration dans les mains d'un nombre réduit de personnes, à la faveur du cumul possible de mandats d'administrateurs. En conjuguant le pourcentage des participations avec *la mise en place* dans les conseils d'administration, ou à la tête des sociétés, d'hommes liés entre eux par des facteurs divers, on aboutit à la constitution d'organes de pouvoir très puissants. Un hebdomadaire économique (2) déclarait récemment que le pouvoir économique et financier, en France, est entre les mains d'une quarantaine d'hommes ou plus, les « *intouchables* », qui se choisissent par « *cooptation instinctive* », de moins en moins en raison de la naissance ou de la fortune, de plus en plus à cause de l'appartenance à l' « *aristocratie de concours* ».

Ainsi, le groupe peut, sur un organigramme, paraître se réduire aux sociétés qui le composent ; et, d'une certaine façon, c'est vrai, car il ne serait rien sans elles ; mais, d'un autre point de vue, il est bien une réalité autonome. Pour autant le fossé s'élargit entre le pouvoir de *décision* qu'il détient et les travailleurs ; le premier est difficile à identifier et les seconds, *de par leur contrat* de travail, voient leurs droits strictement maintenus dans le cadre de leur *société*. L'existence de « holdings » ne modifie pas cette analyse ; dans *la* mesure où elles sont une société *distincte*, elles ne sont *composées* que de quelques hommes investis du pouvoir que leur donnent les capitaux et la puissance économique qu'ils représentent.

Pouvoir centralisé, travailleurs dispersés

UNE telle distance entre le groupe et la collectivité de travail met cette dernière à la disposition du premier. Utilisant le droit des sociétés pour *constituer* son pouvoir financier, *le groupe a besoin de s'en libérer pour* étendre son pouvoir économique : le principe fondamental de la personnalité juridique des personnes morales fait d'une société le sujet du pouvoir de décision, en *tout* ce qui la concerne ; mais le groupe n'existe qu'en réduisant les directions de ses composantes à *des relais* de mise en œuvre de sa *politique* (3). *On imagine*, dans une *période* où la division internationale du travail est un dogme de l'organisation de la vie économique, les ressources *dont bénéficie un groupe pour destructurer et restructurer les activités* de ses sociétés : en particulier pour les recentrer sur des secteurs plus rentables, en transférer certains à la sous-traitance française ou étrangère et privilégier la recherche et le « commercial », pour conquérir et tenir les marchés, en imposant aux sous-traitants des marges impératives.

Une telle distance entre le pouvoir du groupe et les travailleurs tient au décalage qui existe entre le groupe et le cadre dans lequel la loi prévoit et protège l'exercice des droits des travailleurs. Ce cadre est celui de la société, non du groupe ; leur interlocuteur est un P.-D. G. dont la mission *consiste dans l'application des décisions* ou orientations d'un pouvoir difficilement localisable. Quelle autre ressource que la lutte ont les travailleurs contre l'*application à leur société* d'un plan de restructuration, décidé à leur insu, qui aboutit à la déqualification d'un grand nombre, au changement de convention collective et à la perte d'avantages acquis de ceux qui sont transférés dans d'autres *sociétés ou* tout simplement à des licenciements importants ? Et cela, dans le même temps où le C.N.P.F. et le *gouvernement* lancent *une* politique de *promotion* des P.M.E. en vue de la sous-traitance : or, on le sait, les P.M.E. constituent un cadre dans lequel l'exercice des droits des salariés est limité par *la* difficulté et la faiblesse de la syndicalisation et un fréquent déplacement du pouvoir du patron vers le donneur d'ordres (4).

On peut objecter que les travailleurs *ne* sont pas totalement démunis de droits dans le groupe. C'est vrai que certains groupes ont pris l'initiative de créer les conditions de *représentation* des travailleurs *par* une commission centrale composée des représentants des différents comités centraux d'entreprise. Mais l'existence d'une *telle commission n'est pas protégée* par la loi : de plus, elle est créée après la naissance du groupe, quand *il ne s'agit plus que de le consulter* sur les modalités de mise en œuvre de la décision engagée.

C'est vrai aussi que les différents comités d'entreprise ont un droit d'information sur les ramifications financières de leur société par les participations qu'elle peut prendre en *d'autres*. Et *la loi* sur la *participation* aux fruits de l'expansion autorise, en certains cas, les salariés d'une filiale à souscrire des actions dans la *société* mère. Le salarié envoyé dans une filiale à l'étranger a un droit, en cas de licenciement, *à réintégration* dans *la* société mère. Mais ce ne sont là que des bribes de droits, faibles attestations d'une certaine prise en compte de la réalité *du groupe*. Son pouvoir reste très protégé, puisque son existence exige et lui permet d'utiliser une structure juridique, celle des *sociétés*, élaborée pour la constitution et le développement des capitaux, et de le dépasser pour bénéficier des *opportunités* financières et atteindre des finalités économiques. Quant à la collectivité de travail, elle est laissée à sa dispersion, dans les régimes divers des sociétés, soumise à des décisions *de restructuration* ou *de destructuration* ; *elle n'a guère d'existence reconnue* au niveau du groupe, au-delà des sociétés, qu'en raison de la détermination *d'une politique* commune du personnel et de la *création d'une* sorte de « contrat de travail de groupe » : l'engagement d'un salarié dans l'une des sociétés *implique* l'acceptation d'être muté dans n'importe *quelle société* du groupe, tout refus étant considéré comme une *démission*.

Protection par le droit, ou conflit ?

ON peut objecter à l'analyse précédente la *place* insuffisante qu'*elle* fait au *développement* de la législation en faveur des travailleurs ; il n'est pas question de le nier. Mais *l'histoire de la législation le montre* : les progrès les plus significatifs d'une mise en place des éléments d'un droit à l'emploi sont dus à des luttes déclenchées soit en raison de « vides juridiques » générateurs d'injustices, soit à la suite de solutions conformes au droit mais non moins source d'injustices.

Ces luttes sont à l'*origine* de négociations et de conventions dont certaines sont devenues des lois par voie de généralisation à tous les travailleurs.

Si bien que *le* droit du travail oscille, en quelque *sorte*, entre deux polarités : l'une relève d'une logique qui, par son enracinement dans le droit civil du contrat et le droit commercial des sociétés, a pour *conséquence* — ou pour but — de favoriser le capital, ses finalités propres, son pouvoir ; l'autre prend en compte l'entreprise comme lieu où se jouent la vie des hommes et leurs droits fondamentaux.

La justice est soumise à l'attraction de ces *deux* polarités ; la jurisprudence *oscille parfois* entre les deux : la priorité qu'il lui arrive de donner à celle qui favorise le développement d'un *droit* à *l'emploi* lui *permet* des hardiesses et des *nouveautés* : mais, le plus souvent, elle n'est, au mieux, qu'un rempart contre les retours en arrière — les *infractions* aux lois — et, quand *elle* est *sollicitée* en dernier ressort, elle se dégage très *difficilement*, et non sans incohérence, de l'inspiration de principes *généraux* du droit civil, à partir duquel les relations de travail ont été, au départ, juridiquement structurées. On est donc amené à penser qu'il n'est pas possible, et sur de tels fondements, d'élaborer un authentique droit au travail : pour répondre à l'*impératif* constitutionnel, il faudrait élaborer des catégories fondamentales spécifiques, donc autonomes.

Il ne faut donc pas s'étonner que, malgré son statut constitutionnel, le droit au travail, appelé plus concrètement droit à l'emploi, prenne si difficilement corps dans notre législation et notre système juridique.

Dans une période de restructuration profonde de l'économie et des entreprises, les syndicats sont aussi amenés à faire moins confiance au droit et à la justice qu'aux conflits, générateurs de rapports de forces, pour assurer l'existence des éléments acquis d'un droit à l'emploi.

Parmi les conséquences de cette situation pour les travailleurs, l'une des plus graves est le risque d'une séparation des travailleurs entre ceux qui, dans leurs entreprises, peuvent bénéficier d'une représentation puissante *pour maintenir et développer* les acquis de *conventions collectives favorables* et ceux qui se trouvent ou se retrouvent dans des entreprises ou dans des *situations juridiques* dans *lesquelles* une telle représentation est soit légalement, soit pratiquement, impossible ou très faible.

Les signes, déjà nombreux, d'une telle répartition incitent à se demander si la période actuelle des restructurations ne va pas engendrer, à l'intérieur même du monde du travail, une classe de plus en plus nombreuse d'hommes et de femmes exclus de la protection assurée dans les entreprises par les institutions représentatives des travailleurs.

BERNARD RETTENBACH.

---

(2) *Le Nouvel économiste*, nº 102, 17 octobre 1977, pages 66 et sq.

(3) « Recherche sur la représentation des salariés dans les groupes et holdings », sous la direction de Gérard Lyon-Caen, Centre de recherche de droit social, Paris-1 (recherche pour le compte du ministère du travail).

(4) Guy Courthieu, *l'Entreprise, société féodale*, Editions du Seuil, Paris, 1975, 208 pages, 25 F.

« Partout où il y a une grande pauvreté, il y a une grande inégalité. Pour un homme très riche, il doit exister au moins cinq cents pauvres, et la prospérité d'un petit nombre suppose l'indigence d'une multitude (...). C'est seulement à l'abri du juge que le propriétaire d'une telle richesse, acquise par l'activité de plusieurs années ou peut-être de générations successives, peut dormir une seule nuit en sécurité. Il est à tout moment entouré d'ennemis inconnus (...). Il ne peut être protégé que par le bras puissant du juge continuellement levé pour les frapper. »

ADAM SMITH (La richesse des nations.)



(Dessin de Bérénice Cleeve.)

---

prise qu'à condition de les situer dans le cadre d'ensemble du marché capitaliste.

Cette mise au point sur la petite production et ses rapports avec le capitalisme une fois faite, le rôle historique du droit civil devient plus aisément intelligible.

Le droit civil révolutionnaire, qui, en instituant la libération de la production et de l'échange sous leur forme simple, a posé historiquement les conditions mêmes du développement de l'échange généralisé et de la production capitaliste, subsiste encore aujourd'hui comme témoin de la permanence de ces formes *simples*.

Ces formes se définissent par le caractère patrimonial des biens de production et le cadre familial de la production elle-même. On voit à quel point *elles* se trouvent en harmonie avec le dispositif du droit civil et avec l'organisation de l'appareil judiciaire traditionnel avec ses trois personnages : *les deux plaideurs*, libres, égaux et responsables, et le juge dont le rôle se limite à interpréter la loi, à « dire *le droit* ». Il convient de noter tout ce qu'a de spécifique ce personnage du juge, situé au-dessus et en dehors des intérêts des parties. Ce qui explique que, d'abord, on ait voulu choisir les juges parmi les propriétaires notables — *leur indépendance* économique est garante *de leur désintéressement* — et *qu'ensuite* on en ait fait des fonctionnaires indépendants du pouvoir politique, mais participants du rôle tutélaire de l'Etat. Ces rapports issus de *l'échange simple* et de la petite production trouvent parallèlement leur expression politique et idéologique dans le radicalisme français *et ses équivalents* étrangers. L'exercice prolongé de la gestion de la société française par le courant *radical*, où les hommes de loi étaient si nombreux, s'explique par l'importance même des forces de la petite production dans la société française. *Mais cette société, qui vécut son plein épanouissement* sous la IIIᵉ République, a connu depuis la dernière guerre une évolution qui modifie complètement sa nature, et dont le signe le plus frappant nous est fourni par la diminution extrêmement rapide de la population rurale (3). Ces « changements sociaux » résultent du développement du capitalisme lui-même dans la société occidentale. L'évolution du capital tend à lui faire acquérir des caractères nouveaux ; les rapports marchands capitalistes s'éloignent de plus en plus des rapports marchands simples (4), le caractère privé du capital s'atténue sans cesse. Cette évolution des sociétés capitalistes s'opère partout sous l'égide de l'Etat. Comme l'avait le premier montré Hegel, et après lui Marx, Max Weber et bien d'autres, le développement *total de la société bourgeoise* et du capitalisme *conduit* de plus en plus *rapidement* à la réalisation de l'Etat rationnel par absorption *de la société civile dans l'Etat*, application *généralisée de la planification* (où Lukacs voit un trait dominant de l'idéologie bourgeoise), raffinement sans cesse plus poussé *de la division sociale du travail*.

Du droit révolutionnaire au règlement bureaucratique

DANS ce processus apparaît la contradiction qui existe entre la propriété privée (qu'elle soit celle du petit producteur ou celle du capitaliste) et la généralisation de la marchandise. La transformation intégrale des rapports entre *les hommes en rapports entre choses*, qui est le point d'aboutissement du capitalisme, s'exprime dans la planification de la société. Dans *une société ainsi planifiée*, l'individu tend à perdre son unité, à être décomposé en fragments correspondant aux divers rôles sociaux et économiques qu'il est appelé à jouer, à voir *réglementer de plus en plus étroitement* sa vie, afin que l'arbitraire des conduites individuelles ne vienne pas perturber ce qui a été planifié.

Au droit révolutionnaire pour qui « tout ce qui n'est pas défendu est permis » succède le règlement bureaucratique pour qui « tout ce qui n'est pas permis est défendu ».

Ces considérations nous permettent alors d'avancer une interprétation de la crise de la justice, du malaise du personnel judiciaire, fondée sur l'hypothèse du dépérissement du droit.

Ce processus de dépérissement est depuis longtemps à l'œuvre. Il se présente sous trois aspects différents :

— Les rapports entre les grandes firmes nationales ou multinationales, privées ou nationalisées, échappent pour l'essentiel et de plus en plus à toute espèce de débat judiciaire. Elles *ne se présentent jamais devant un tribunal* pour ce qui concerne leurs intérêts véritablement importants, et elles ne recourent à *la* justice et aux hommes de loi que pour « *authentifier* » *telle ou telle de leurs* démarches, à la manière dont on recourt à la légalisation par un commissaire de police. *Il est vrai que toutes les grandes firmes possèdent d'importants services juridiques*, mais l'activité de ces services, beaucoup plus que la représentation en justice de la firme, consiste à assurer *certains* aspects de l'organisation et de la planification interne *et* externe de la firme. Le juriste devient dans ce cas un « *ingénieur* », selon la formule du célèbre juriste américain Pound ;

— Les rapports entre les personnes privées et les institutions publiques relèvent depuis longtemps, *et de plus en plus, du droit administratif, « droit » qui n'est pas du droit, mais* rien d'autre qu'une méthode d'interprétation et d'application des règlements. La justice à « *trois personnages* » *disparaît* : on n'a plus qu'un « *administré* » qui *réclame à l'administration* une application correcte et cohérente de son propre règlement. La procédure même du recours administratif est révélatrice de son véritable caractère : ne commence-t-elle *pas le plus souvent* par un « recours gracieux » présenté par l'administré à l'administration même dont il a à se *plaindre* ? Ce caractère fondamentalement gracieux du recours se trouve, notons-le, renforcé par l'inexistence, pour ainsi dire nécessaire, des voies d'exécution (5). *L'exécution est en fait à la discrétion* des services concernés ;

— *Enfin*, on *assiste aux développements de* pratiques consistant à détourner de leurs sens les rouages judiciaires traditionnels. Le fonctionnement de la justice civile et pénale est de plus en plus écartelé entre deux tendances apparemment contradictoires mais qui toutes deux altèrent gravement sa nature. L'une, particulièrement nette dans les juridictions pénales, conduit à une fusion de fait de la police, du ministère public et du tribunal, les transforme en tribunaux d'exception à l'image des tribunaux *militaires*, des commissions de discipline ou des prétoires des prisons. L'autre tend à transformer les organes juridictionnels en organes de tutelle, tant en matière civile (*affaires familiales*, divorce, etc.) *qu'en matière pénale*, chargés de suppléer à la dépersonnalisation, à l'irresponsabilité croissante des justiciables (6). Le dernier congrès du Syndicat *de la magistrature sur la petite délinquance* paraît refléter fidèlement cette tendance.

Ce dernier aspect du dépérissement du droit paraît tout particulièrement digne d'être souligné, car il est le plus difficile à discerner. A la différence des deux premiers, il ne suppose nullement un effacement institutionnel des organes judiciaires ; il peut très bien s'accompagner, *et s'accompagnera* sans doute, non seulement d'une conservation mais d'un développement, d'une « modernisation » de ces organes, voire d'une augmentation notable des moyens matériels mis à leur disposition.

HENRI NALLET
et CLAUDE SERVOLIN.

---

(3) Il est à noter que cet exode rural a provoqué une réduction parallèle de l'appareil judiciaire, ce qui semble constituer un indice tout à fait direct du lien qui les unissait.

(4) Le « petit capitaliste » qui reste proche encore de la petite production tend, lui aussi, à régresser.

(5) Cf. l'article de G. Vedel dans *le Monde* du 4 mai 1977. Cet article très intéressant semble cependant pêcher par optimisme quant à la possibilité d'instituer des voies d'exécution réellement efficaces en matière administrative.

(6) Ces considérations ne sont nullement spéciales à la France. B. Abel et R. Stevens, dans leur livre « *Lawyers and the Courts* » (Heinemman, Londres, 1967), décèlent les mêmes tendances à la décadence de l'appareil judiciaire britannique traditionnel qu'ils attribuent au développement du « Welfare State » (équivalent britannique de l'étatisme réglementaire) et à la multiplication des tribunaux spécialisés (qui suppléent, en Grande-Bretagne, à l'absence de juridiction administrative). Les auteurs exhortent, pour finir, le juriste anglais à s'adapter à la société moderne en se considérant désormais comme assurant un service public, « *de la même manière que les hôpitaux, l'assistance publique ou les pompiers* »... (Op. cit., page 463.)

Protection des citoyens ou service des grands intérêts et de l'État ?

La délinquance, un désordre nécessaire et bien utilisé

Par PIERRE LASCOUMES *

LA délinquance est traditionnellement perçue comme une manifestation d'immoralité, un symptôme d'inadaptation ou de marginalité, ou bien comme la contrepartie d'un *processus* d'exclusion sociale. Lue comme un dysfonctionnement social, elle est traitée comme une anormalité. Le délinquant est un coupable à punir, un inadapté à soigner, un marginal à assister, un exclu à promouvoir... L'intervention des tribunaux et celle, plus large, de l'action sociale se définissent par rapport à cet éventail, oscillant sans cesse entre la correction, le traitement et la promotion.

Le taux de récidive chez les délinquants adultes se maintient à un haut niveau et il atteint des proportions considérables chez les mineurs qui ont eu affaire avec la justice, que ce soit pour des faits de délinquance ou pour avoir « bénéficié » de décisions d'assistance éducative. Après avoir longtemps cru aux valeurs intimidantes, curatives ou promotionnelles de leur intervention, les professionnels de la justice et de l'action sociale en viennent peu à peu à se demander s'ils ne participent pas avant tout à un réseau de marginalisation socio-économique produisant des délinquants, des marginaux ou des assistés.

Si la délinquance n'est pas un fait de nature, une perversion ou un accident, une faille du système, peut-être faut-il y voir une production nécessaire d'un système économique et social fondé sur l'exploitation et la violence.

Le contenu du terme de délinquance est inséparable de l'état des rapports sociaux dans une *société* donnée. Est-il besoin de rappeler que la délinquance n'est pas une qualité intrinsèque à certains comportements mais le résultat d'un processus de réaction sociale ? C'est l'existence, la forme et l'intensité de la réaction sociale qui confèrent à un type de comportement, dans un contexte donné, son caractère répréhensible ou non. « *Est déviant celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès.* » Cette réaction sociale est dominée par quelques stéréotypes qui définissent l'essentiel de ses contours : la délinquance juvénile, les agressions volontaires contre les personnes, la petite délinquance contre les biens. Toute l'habileté de la stratégie consiste à laisser croire que les petits voleurs (46,5 % des détenus au 1er janvier 1977) et jeunes délinquants (42 % des détenus ont moins de vingt-cinq ans, il s'agit le plus souvent de condamnés pour vol) sont des criminels en herbe dont la perversité vient de se manifester. La répression du petit délit apparaît alors comme l'occasion (à ne pas manquer) de repérer des personnalités pathologiques ou anti-sociales. Pourtant, 7,3 % seulement des détenus ont commis des atteintes graves contre les personnes.

Sur ce plan, l'inculcation idéologique est à ce point réussie *que notre réaction face à un de ces petits délits est de l'ordre du réflexe...* Cela est fondamental dans la mesure où, contrairement à ce que l'on croit en général, les appareils de contrôle social (police, justice...) sont d'une grande passivité et n'interviennent le plus souvent qu'à la suite d'un signalement venu de l'environnement social. Le caractère presque systématique du renvoi de ces délits et de leurs auteurs vers les agences répressives s'explique en très grande partie par la rupture qu'ils constituent avec l'idéologie dominante. Les infractions qui suscitent la réaction sociale la plus forte sont celles qui portent atteinte à l'intégrité physique des personnes (sous certaines formes), à la propriété privée, à la productivité et la stabilité dans le travail, aux structures familiales et à un ordre moral presque inchangé depuis 1810.

A l'inverse, les infractions inhérentes à la maximisation de la logique spéculative et marchande caractérisant les rapports sociaux actuels n'apparaissent pas comme étant de même nature que les premières. La gravité qu'on leur attribue est sans commune mesure avec celle attribuée aux précédentes. Leurs chances de signalement sont donc plus restreintes. La répression qui les frappe reste symbolique, voire inexistante. En matière financière par exemple, quand une affaire parvient après maints détours et retards devant les tribunaux, le prononcé d'une amende, parfois accompagnée de sursis, demeure la règle. Alors, peu importe que les accidents du travail tuent au moins dix fois plus en une année que l'addition des meurtres, assassinats et coups et blessures ayant entraîné la mort. Peu importe aussi que les estimations officielles du coût social de la délinquance placent en première ligne, et de loin, les fraudes fiscales, douanières et financières. On cherche à nous indigner régulièrement sur le non-respect des innocents par les preneurs d'otages et agresseurs de personnes sans défense. Mais c'est un silence pudique qui a pendant longtemps couvert, et couvre encore aujourd'hui, les pratiques de certaines entreprises bancaires, alimentaires, immobilières, *pharmaceutiques*, etc., et celles des multiples pollueurs ou fraudeurs sur les prix et la qualité des produits. L'Etat et les collectivités publiques (Sécurité sociale...), les consommateurs et les épargnants sont sans doute des « innocents » de nature particulière...

C'est dans ce sens que Michel Foucault définit le rôle « positif », actif, de la prison :

« *Dans la mesure où elle suscite au milieu des autres une forme particulière d'illégalisme... Voyant, marqué, irréductible à un certain niveau et secrètement utile... elle dessine, isole et souligne une forme d'illégalisme qui semble résumer toutes les autres, mais qui permet de laisser dans l'ombre celle qu'on veut ou qu'on doit tolérer* » (1).

Ainsi, parmi tous les illégalismes, seules certaines formes de délinquance possèdent une visibilité suffisante pour susciter une réaction sociale importante. Elles cantonnent ainsi la réprobation morale sur certains comportements pour mieux en préserver d'autres. Outre ce premier rôle, de mise en évidence de la délinquance violente contre les personnes (quantitativement très stable, elle représente un nombre restreint de délits indépendamment du tapage alarmiste fait à son propos) et de la délinquance mineure contre les biens, elle présente un autre avantage d'importance : celui de désigner des populations cibles et des boucs-émissaires de choix.

Quelque chose d'essentiel, sur le plan idéologique, se joue autour de la prison. Dans les représentations de la justice pénale, elle apparaît comme la peine type, celle par qui se définit l'acte grave ; c'est donc *elle* qui donne une grande part de sa visibilité à la seconde population-cible qui constitue la quasi-totalité de sa clientèle. De plus, la prison contribue à mettre en évidence deux formes de délinquance (2) qui débouchent souvent sur l'emprisonnement : les infractions contre les personnes (peu importantes quantitativement mais amplement dramatisées), certaines infractions contre les biens, essentiellement le vol. Enfin, la prison contribue à maintenir le faisceau du contrôle social sur une population-cible formée du prolétariat et du sous-prolétariat, parmi laquelle sont choisis l'essentiel des délinquants boucs émissaires.

Le bouc-émissaire

IL ne s'agit pas de nier l'existence de la délinquance ou de la minimiser, mais de bien distinguer, d'une part, les phénomènes que recouvre cette notion, d'autre part, l'utilisation idéologique qui en est faite. La délinquance est une production sociale à un double titre.

D'une part, elle est le résultat logique et nécessaire de l'état des rapports sociaux dans une formation sociale. Elle n'est ni une pathologie sociale, un simple dysfonctionnement, ni le résultat du passage à l'acte de personnalités perverses. La délinquance classique s'inscrit en parfaite continuité avec la violence qui caractérise l'ensemble des rapports sociaux et marque les conditions de vie (voire de survie) des classes et fractions de classe les plus exploitées et assujetties. De la même façon, la délinquance des affaires n'est pas un raté de l'économie libérale, mais une maximisation de la logique spéculative du profit, voire un ensemble de pratiques inhérentes au fonctionnement de l'économie de marché.

La bourgeoisie s'est réservé, au fur et à mesure de son accession à une position hégémonique, l'illégalisme des droits. C'est-à-dire la possibilité de tourner ses propres règlements, ses propres lois et d'accomplir un large secteur de la circulation économique dans les marges ou par-delà la législation, en utilisant soit les silences de cette dernière, ses contradictions ou combinaisons, soit plus simplement une tolérance de fait.

D'autre part, l'existence d'une délinquance fortement stigmatisée est nécessaire au maintien et au renforcement constant de la légitimité des politiques d'ordre. C'est pourquoi la seule délinquance qui a une visibilité et qui suscite une réaction sociale significative est celle qui provient du prolétariat et du sous-prolétariat. En concentrant la réprobation morale sur les illégalismes des classes populaires, cette délinquance amplement dramatisée vient justifier la profonde surveillance qui s'exerce sur ces classes et fractions de classe réputées dangereuses. Et cela tout en détournant

(1) *Surveiller et punir*, page 281, Editions Gallimard, Paris, 1975, 328 pages, 61 F.

(2) Voir l'encadré intitulé : « Classes dangereuses ».

* Sociologue, Centre national de la recherche scientifique.

Pratiques d'affairistes

LA belle unanimité qui s'est développée progressivement dans les dix dernières années, au sujet de la délinquance d'affaires ne doit-elle pas soulever quelques interrogations ? Certes, quelques pionniers avaient tenté de démontrer que la délinquance n'était pas exclusivement le fait des classes laborieuses réputées « dangereuses ». Mais la criminalisation effective des pratiques illicites dans le monde des affaires reste extrêmement limitée.

Depuis les grands scandales financiers des années 20, l'appareil juridique et institutionnel centré sur le contrôle de la délinquance d'affaires s'est largement développé. Les textes sont surabondants et les organes de contrôle spécialisés beaucoup plus nombreux que l'on ne croit : service de répression des fraudes, brigades et parquets financiers, commissions des ententes, des opérations de Bourse, de l'usure, etc. Cependant, à regarder les pratiques effectives du contrôle *social* en ce domaine, quelques constats et quelques questions s'imposent :

I. — Evaluer le coût du crime est une *entreprise très périlleuse*, particulièrement en ce domaine. Cependant, la direction centrale de la police judiciaire établit depuis quelques années le coût des transferts de possession à l'occasion d'infractions économiques et financières dont elle a eu connaissance. Il était, en 1975, de 2 031 millions de francs. L'évaluation de la fraude fiscale effectuée au préjudice de l'Etat était de 44 483 millions de francs pour la même année. Ces évaluations (qui sont des estimations minimales vu leur mode de calcul) laissent très loin derrière elles le coût de la criminalité traditionnelle.

II. — On ne dispose *pas* encore en France de statistiques *précises* sur la *délinquance* d'affaires et son traitement *judiciaire*. Si on se limite à un ensemble très hétérogène, mais *comprenant principalement* les infractions financières, fiscales, douanières et commerciales, on atteint le chiffre de 3,2 % des condamnations *prononcées* (11 129 *condamnations*). Si on précise les regroupements en se limitant aux *infractions financières, fiscales et douanières*, zone où peut être situé l'essentiel de la délinquance d'affaires grave et *organisée*, le *pourcentage* de condamnations n'est plus que de 1,7 % des condamnations en *matière pénale* (5 830 condamnations). Pour ces deux dernières catégories, il est intéressant de *noter la répartition* des sortes de peines prononcées :

	Prison ferme	Prison avec sursis	Amendes fermes	Autres sanctions	%
Infractions financières, fiscales et douanières	3,76 %	14,14 %	78,03 %	4,07 %	100
Infractions commerciales	1,87 %	6,55 %	85,12 %	6,03 %	100

III. — En matière de sanctions, il est notoire que l'amende, souvent accompagnée de sursis, demeure quasi *généralement* la règle en ce secteur.

D'autre part, si un certain nombre de tribunaux *correctionnels* ont tenté de faire évoluer ces sanctions vers des mesures qui *ne soient pas* symboliques, les décisions d'appel *atténuent fréquemment* les sanctions décidées en première instance. Estimant sans doute que la simple assignation en justice constitue, à elle seule, une sanction suffisante.

Enfin, quand après de longues années (fréquemment de cinq à dix ans pour les « gros dossiers »), une décision est obtenue, encore faut-il pouvoir la faire exécuter. Ce problème se pose avec une particulière acuité quand une peine de prison ferme est prononcée. L'octroi de sursis à l'exécution ou de mesures administratives rend l'application de ces décisions très aléatoire.

La répression de la délinquance d'affaires est loin d'atteindre une importance comparable aux dommages sociaux qu'elle occasionne. Mais quand elle existe, sur qui s'exerce-t-elle ? La cible préférée n'est-elle pas bien souvent l'affairiste individuel, les entreprises personnelles ou les petites sociétés où le gérant ou P.-D.G. est, en fait, actionnaire majoritaire ?

Bien souvent, ces petites sociétés sont *poursuivies pour des délits de gestion dont la loi de 1966 a multiplié à l'infini le nombre. Dans la pratique, distingue-t-on bien ces délits d'administration des délits graves d'abus de biens sociaux, publication de faux bilans, répartition de dividendes fictifs ayant causé un réel préjudice aux actionnaires ou créanciers ?*

Tout le processus judiciaire lui-même n'est-il pas principalement orienté vers la répression d'actes individuels ? Le droit lui-même ne connaît comme sujet que la « personne ». La grande entreprise moderne, et à plus forte raison l'entreprise multinationale, n'offre que des prises très limitées aux modes de poursuites classiques.

Enfin, l'essentiel des règlements en matière de délinquances d'affaires ne se fait-il pas par des filières déjudiciarisées (cabinets d'affaires, arbitres, négociations administratives, transactions, etc.) où les règlements amiables, secrets et non stigmatisants se font à l'abri du regard public, mais non hors du regard et des intérêts du pouvoir ?

P. L.

Au nom de la sécurité

Madame, Monsieur,

« C'est le devoir de la police de vous protéger. Elle s'y applique et de nombreux voyous ont été, grâce à son action, arrêtés et déférés à la justice.

» Après avoir travaillé de longues années, vous avez acquis le droit de prendre votre retraite et d'en profiter en toute tranquillité. Or, des individus recourant aux procédés les plus lâches et les plus insidieux, n'hésitent pas à vous agresser pour vous voler l'argent que vous avez légitimement gagné.

» Mais, vous pouvez et vous devez vous-même l'aider à vous éviter un certain nombre de risques que l'audace des malfaiteurs fait peser sur votre sécurité. Ainsi :

» LORSQUE VOUS ETES A VOTRE DOMICILE, ENFERMEZ-VOUS !

» N'ouvrez pas votre porte au premier venu : si vous recevez un visiteur inconnu, ne le quittez pas des yeux [...].

» LORSQUE VOUS ETES DANS LA RUE, SOYEZ PRUDENT !

» Pour éviter que votre sac, Madame, ne vous soit arraché, marchez au milieu du trottoir, éloignez-vous de la chaussée. [...]

» Lorsque vous allez encaisser votre pension, ne la comptez pas dans la rue, laissez votre argent placé à la Caisse d'Epargne, à la poste, à la banque, chez le percepteur.

» Si vous transportez une somme d'argent, répartissez-la dans vos poches et votre sac. [...]

» VIVEZ TRANQUILLES, et n'hésitez jamais à aller voir les policiers pour leur demander conseil, aide et protection. »

Signé : MICHEL PONIATOWSKI.

(Extraits d'une circulaire en date du 5 juin 1976 distribuée au domicile de retraités à l'initiative du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.)

Contrat pour une exploitation domestique

LE MARIAGE ET LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ

Par CHRISTINE DELPHY *

SUIVANT le mot célèbre d'un économiste américain, « quand un homme épouse sa bonne, il fait baisser le produit national brut ». Cela signifie qu'une partie importante du travail productif, le travail ménager, n'est pas enregistrée dans les comptabilités nationales, et la comptabilité française ne fait pas exception à cette règle. Or, pourquoi n'est-il pas enregistré ? Pour la simple raison qu'il n'est pas payé. Et le travail non rémunéré des épouses ne se limite pas, comme on le pense souvent, à l'entretien d'une maison, au travail « ménager » proprement dit.

Il s'étend aux productions artisanales, commerciales, agricoles, destinées au marché, quand les maris sont artisans, commerçants, agriculteurs.

Le produit national brut ne représente donc pas — loin de là — toute la production. Une bonne partie en est cachée, qui, évaluée en heures, en constitue plus de la moitié : en 1967, pour quarante-trois milliards d'heures de travail salarié, il s'est effectué quarante-cinq milliards d'heures de travail gratuit.

Or les productions et services rendus par ce travail, gratuits lorsqu'ils sont fournis par une femme à son mari, sont rémunérés lorsqu'ils sont fournis par cette même femme à une personne avec qui elle n'est pas mariée. La non-valeur du travail domestique n'est donc pas liée à la nature de ce travail ; d'autre part, la non-valeur, ou plutôt la gratuité du travail (la non-rémunération du producteur), ne se produit que dans des relations sociales particulières, celles de femme à mari. Il semble donc que cette gratuité ait une cause institutionnelle : le mariage.

Le mariage, loin d'être un lien « naturel », dans lequel la loi ne jouerait qu'un rôle marginal et exceptionnel (en cas de conflit), est un contrat dès le départ, et non pas seulement « quand les choses vont mal ». D'ailleurs, si tel était le cas, s'il n'avait pas « de son vivant » des règles précises, comment pourrait-on savoir que « les choses vont mal » ? C'est une institution pourvue, comme toute institution, d'un cadre juridique. Il apparaît de surcroît que, puisque cette institution est le lieu de création de rapports de production particuliers, — le travail gratuit — c'est aussi un contrat de travail.

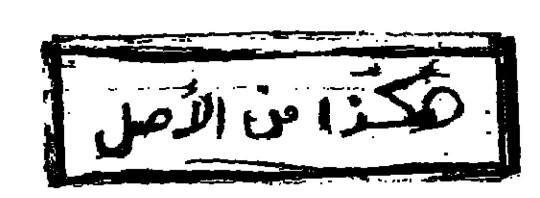
Cependant, l'obligation du travail domestique n'est nulle part notée dans les textes de loi sur le mariage qui prévoient seulement que l'apport de la femme peut consister soit en argent soit en nature. Mais elle est inscrite négativement : le manque à remplir ces obligations est sanctionné par la rupture du contrat : par le divorce. C'est dans les motifs de divorce que les obligations du mariage sont épelées : le tribunal de P... accorde le divorce à M. X... contre Mme X... parce que celle-ci « ne s'intéressait pas à son métier (à lui), tenait mal la maison et son cabinet (de médecin) ». En observant le divorce, on a, d'une façon à première vue paradoxale, un point de vue privilégié sur le mariage : la nature du contrat de mariage y est explicitée, non seulement dans les motifs de divorce, mais aussi et surtout dans la situation des divorcées, par le divorce comme état.

Des écarts renforcés

ON verra que l'état de divorce paraphe en quelque sorte, met en lumière et en relief, tous les traits de l'état de mariage comme état économique pour les femmes. Mais il ne crée pas, ou pas plus que d'autres éléments de la structure institutionnelle, cette situation économique. Il faut donc d'abord voir comment se crée et se recrée le marché du mariage comme marché économique, quels sont les liens entre ce marché du travail gratuit et l'autre marché, le seul officiel, celui du travail rémunéré. Et, pour commencer, comment entre-t-on dans le premier ?

1) Si le mariage donne lieu à l'exploitation des femmes, il est paradoxal qu'elles y entrent et se mettent ainsi en situation d'être exploitées. On doit donc supposer que des pressions importantes, positives et négatives, existent qui poussent les femmes à se marier en dépit de cette exploitation, et que certaines sont précisément d'ordre économique. Au niveau global, il est bien confirmé que l'état de célibat est pénalisé pour les femmes. A milieu d'origine égal, une femme célibataire ne peut espérer avoir un niveau de vie égal ou même commensurable avec celui de son père, de ses frères, ou de ses sœurs mariées (mais ce que l'étude a révélé, c'est que le célibat est rendu moins attrayant que l'état marié, en sorte qu'un calcul ferait pencher la balance en faveur de ce dernier). Un calcul, en effet, suppose une comparaison, deux termes : or, le célibat, peu importe quel que soit son attrait, n'est pas envisagé dans l'éducation des filles ; il est donc hors du champ des possibles. L'une des façons dont cette contrainte économique objective est réalisée est une éducation pour les filles uniquement orientée vers le mariage. Même dans les familles où l'on fait faire des études aux enfants, celles-ci ne font illusion ni aux parents ni aux intéressées : elles ne sont pas vues comme une préparation à une vie professionnelle, et n'en donnent d'ailleurs pas les moyens la plupart du temps, mais comme l'acquisition d'un « vernis culturel ». L'investissement culturel est dirigé non vers le marché du travail mais vers le marché du mariage. « On m'a fait faire de petites études qui ne menaient pratiquement à rien. On élevait les

* Centre national de la recherche scientifique.



l'attention des illégalismes de la bourgeoisie et de ses alliés (3). La délinquance populaire est un désordre social apparent, indissociable de l'ordre qu'il remet en cause.

Cette délinquance est l'occasion d'une vaste entreprise d'amplification idéologique, à visée profondément pédagogique et dont les finalités politiques sont assez claires. Sa répression est tout d'abord l'occasion de rappeler, à tous, les règles fondamentales ordonnant les rapports sociaux. En fait, cette inculcation permanente des fondements de l'ordre dominant s'adresse principalement à ceux dont on craint le passage à l'illégalisme individuel ou collectif en raison de l'exploitation et de l'assujettissement qu'ils subissent.

D'un autre côté, la répression de la délinquance des classes populaires sert à la démonstration, constamment renouvelée, de la légitimité des pratiques d'ordre social. « *Il faut réprimer le vol puisqu'il y a des voleurs... !* » A ce niveau, le savoir criminologique a joué et joue encore un rôle décisif en effectuant la démonstration scientifique (à base statistique, psychiatrique, psychologique...) de la dangerosité de ce type de délinquants. En effet, la très grande majorité des travaux effectués en criminologie ont pour base la population pénale ou carcérale, c'est-à-dire les délinquants repérés, étiquetés et jugés. Ces analyses ont donc lieu sur un produit fini : un ensemble de cas, élaboré et sanctionné par le système policier et judiciaire. Or, au lieu d'utiliser ces cas pour comprendre la logique propre au système répressif, sa focalisation sur certaines populations-cibles, ses différentes formes d'intervention selon ceux qu'il a pris en charge, les travaux classiques en criminologie ont toujours sinon supposé, du moins laissé croire que les délinquants condamnés constituaient un échantillon représentatif de la population délinquante ou déviante. Et donc qu'il était possible, sur cette base, d'extrapoler sur la criminalité en général. On « *découvrait* » ainsi en toute candeur que la criminalité la plus grave provient des « *groupes sociaux les plus défavorisés* », des milieux familiaux instables, etc. Confondant ainsi la logique de fonctionnement des appareils répressifs et la logique de la délinquance, ils légitiment et renforcent la première, en démontrant avec force détails que la population dangereuse est bien celle dont on s'occupe : C.Q.F.D. Les stéréotypes du délinquant, base du processus d'inculpation précédemment décrit, se trouvent ainsi pleinement rationalisés.

Dans un contexte de crise économique et sociale comme celui que nous connaissons actuellement, où les rapports sociaux sont susceptibles de prendre un tour violent, la dramatisation des phénomènes de délinquance doit être regardée avec une attention toute particulière. On constate le développement sous diverses formes d'une campagne centrée sur la sécurité des citoyens. Thème qui, en pratique, dissimule de plus en plus mal la préoccupation essentielle de la sécurité de l'Etat.

La visée centrale semble orientée vers une criminalisation de la lutte politique et tend à une mise sous « haute surveillance » de tout le territoire. On peut distinguer différents niveaux dans le processus en cours :

— A un niveau général, le déplacement d'un sentiment d'insécurité à base économique sur un bouc émissaire idéal et traditionnel, « la criminalité », tente de masquer la nécessaire inactivité des pouvoirs publics face aux conséquences de la phase actuelle de concentration du capitalisme monopoliste ;

— L'accentuation actuelle des contradictions sociales étant susceptible de modifier la situation politique, le thème de la sécurité de l'Etat est particulièrement d'actualité. Une des commissions du VIIe Plan dirigée par le ministère de l'Intérieur était consacrée à ce thème. Elle fit ressortir pour les années à venir une « *aggravation des risques* », mêlant dans sa démonstration des atteintes croissantes à l'ordre public la délinquance classique, la délinquance politique (nommée « *terrorisme* ») et les conflits sociaux : l'assimilation à la délinquance de la contestation sociale et de l'opposition politique est sur le point d'être explicite. Sous prétexte d'une prétendue augmentation des formes de délinquance violente, on cherche surtout à rendre acceptable un quadrillage policier tous azimuts.

Ainsi le développement de la police et de la gendarmerie a donné lieu à un plan de cinq ans (1976-1980) pour lequel les dépenses budgétaires dépasseront 4 milliards de francs.

En outre, sur le plan légal, tout un arsenal de mesures a été élaboré renforçant de façon considérable les moyens répressifs et les prérogatives de l'exécutif en ce domaine. Outre le projet (déclaré anti-constitutionnel) de fouille des véhicules, un renforcement des états d'exception (état d'urgence, de siège, art. 16) était prévu dans les cas de « *subversion intérieure* ». D'autre part, la convention européenne sur la répression du terrorisme permet une coordination inter-nations de la criminalisation de l'opposition politique qui, face à l'accroissement de l'oppression dans le monde, se trouve de plus en plus acculée, « *pour se faire entendre* », à des actions violentes ou tapageuses.

La violence d'Etat, pour s'exercer, n'a pas forcément besoin d'instruments légaux et ne s'embarrasse pas toujours du respect de ceux-ci. L'extradition de Me Klaus Croissant en est un exemple frappant. Le pouvoir d'Etat y a révélé sans détour sa force nue. Cette forme de « *réponses à la violence* » remet à sa modeste place les travaux de la commission portant le même nom. Indépendamment de la caution savante et des beaux exposés d'inquiétude (tout à fait dans la ligne des commissions d'enquête du dix-neuvième siècle sur les classes dangereuses), ce rapport officiel a surtout contribué à donner une visibilité accrue aux phénomènes de violence. Et sa première mise en œuvre a été l'extradition d'un avocat pour délit politique.

Notons aussi ce résultat fantastique mais totalement occulté par la plupart des commentaires sur ce rapport. Certes, le sentiment d'insécurité dans la population est très fort. Cependant il ne résulte ni d'une expérience directe ni même d'une situation dont aurait été victime « une vague connaissance » (réponses négatives entre 82 et 87 % — question 37, questionnaire IFOP). Par contre il provient essentiellement, nous dit-on, des informations transmises par les *mass media*. Pourquoi ont-ils accordé une telle place à ces phénomènes ? Serait-il donc nécessaire de détourner l'attention d'autres sources de tensions sociales (situations économique et sociale, scandales politiques) ?

On retrouve ici l'impérieuse nécessité de la délinquance, dans la mesure où, sous couvert de protection des citoyens, par l'appel au front uni contre la criminalité, on tente de rassembler, dans une même peur, ceux qui s'opposent dans leur rapport de classe.

PIERRE LASCOUMES.

(3) Voir l'encadré intitulé : « Pratiques d'affairistes ».

Classes dangereuses

LES pénalistes du dix-neuvième siècle étaient moins hypocrites qu'un de nos derniers ministres de l'intérieur qui déclarait : « *Un contrôle plus étroit sera fait sur les catégories de la population d'où émanent les trois quarts de la criminalité...* » Au siècle précédent, l'assimilation des « *classes laborieuses* » aux « *classes dangereuses* » se faisait sans ambiguïté, et c'est de là que nous vient l'essentiel de la définition tant légale qu'idéologique de la délinquance. Si le vocable a évolué, la perspective fondamentale a-t-elle changé ? Rappelons quelques données simples et éloquentes, mais souvent enfouies sous de prétendus grands débats.

Comme par hasard, l'administration pénitentiaire ne possède pas de statistiques concernant la distribution en catégories socio-professionnelles de la population pénale... Elle nous apprend cependant que près de 10 % des détenus sont reconnus totalement illettrés et que 80 % au moins ont, dans le meilleur des cas, un niveau de formation primaire. Ce qui ne veut même pas dire qu'ils possèdent le certificat d'études primaires et encore moins une qualification professionnelle quelconque. Inutile d'insister, La population envoyée en détention par la justice est essentiellement formée de membres des fractions les plus défavorisées du prolétariat et de membres du sous-prolétariat.

En ce qui concerne les condamnations pénales, on peut tendanciellement distinguer deux « populations-cibles ». D'un côté, les petits patrons de l'industrie et du commerce, fraction de classe qui présente le taux de condamnation le plus important (34,8 %), mais qui comparaissent en justice essentiellement pour des activités frauduleuses relatives à leur profession (chèques sans provision, infractions astucieuses contre les biens). Pour eux, l'essentiel des condamnations se résume à des peines d'amende (au taux de recouvrement très faible, 30 % environ) ou d'emprisonnement, le plus souvent accompagnées de sursis. A l'égard de cette fraction de classe, l'appareil judiciaire semble intervenir essentiellement pour réguler les conditions de la concurrence, éliminer les « canards boiteux » et, dans une certaine mesure, contribuer à l'élimination de secteurs économiques en voie de disparition : artisanat, commerce individuel, petites entreprises...

Cette première « population-cible » n'a pas cependant de visibilité spécifique, elle est massivement occultée par la seconde, à partir de laquelle sont idéologiquement constitués les principaux stéréotypes concernant la délinquance : elle est formée d'ouvriers, de salariés agricoles, de personnes de service et de certains inactifs [sous-prolétaires, chômeurs, marginaux, vagabonds...] Cette population-cible, constituée donc de prolétaires et sous-prolétaires, se caractérise par un taux de condamnation assez élevé (31,6 %). Ces condamnations concernent en très grande partie des infractions banales et violentes contre les biens, principalement le vol.

Pour ces délinquants, les condamnations à l'emprisonnement sont très importantes. Près de 46,5 % des détenus hommes étaient en prison au 1er janvier 1977 pour *vol simple*, et 9,8 % pour vol qualifié. Il est nécessaire d'ajouter que c'est dans ce deuxième type de population que l'on trouve l'essentiel des récidivistes ayant déjà connu la prison. Selon une statistique effectuée en 1973 sur les détenus libérés, le taux moyen de récidive se situe aux environs de 55 %.

Durée de la peine effectuée	% des condamnés effectuant une telle peine	Pourcentage de récidive
— Moins d'un an	36,15 %	55 à 60 %
— de 1 à 3 ans..........	29,75 %	50 à 55 %
— de 3 à 5 ans..........	8,53 %	30 à 50 %
— 5 ans et plus..........	22,60 %	30 %

Deux autres éléments sont à ajouter dans la définition de ces fractions de classe traitées comme « dangereuses » : l'âge et l'origine nationale.

Cette population se caractérise par sa jeunesse. De façon générale, ce sont les catégories d'âge situées entre dix-huit et trente ans qui ont le taux de condamnation le plus élevé ; ce taux augmente significativement chez les jeunes prolétaires et sous-prolétaires [une analyse, même sommaire, des statistiques de condamnation de la justice des mineurs permet de prolonger ce résultat sur les catégories d'âge inférieures.] Il est significatif que près d'un détenu sur deux ait moins de trente ans : 42,04 % des hommes en détention ont moins de vingt-cinq ans et, parmi les prévenus, la proportion est de 47,76 %. Or on sait que le taux de récidive est plus fort pour les jeunes détenus que pour leurs aînés : 72 % de récidive pour les seize-dix-huit ans, 63 % pour les dix-huit-vingt-cinq ans.

En ce qui concerne enfin la nationalité, il faut noter l'importance des Maghrébins, des Portugais et des Yougoslaves dans la population des condamnés prolétaires et des détenus.

Ainsi, le stéréotype du délinquant français se définit autour des axes suivants : c'est un homme, jeune de préférence, d'origine prolétaire ou sous-prolétaire, ayant commis un vol et condamné à une peine de prison ferme avec de fortes présomptions de récidive. S'il est étranger (Maghrébin, Portugais ou Yougoslave), cela jouera comme condition facilitante.

On retrouve là, sans peine, le « client-type » de la correctionnelle et des flagrants délits.

P. L.

La norme juridique au service du système capitaliste

Fétichisme du droit et mode de production

Par MICHEL MIAILLE *

EN abolissant les privilèges, le 4 août 1789, puis en votant la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen quelques jours plus tard, la *bourgeoisie* faisait craquer la *structure* socio-politique de la France de la fin du dix-huitième siècle. Elle donnait au droit une fonction et un statut absolument nouveaux.

Un demi-siècle plus tard, dans des conditions toutes différentes, prenant pied en Algérie, la bourgeoisie du dix-neuvième siècle rencontre également la résistance de structures juridico-*politiques* propres à *un* monde de solidarités tribales. Elle brisera ce monde archaïque par la force des armes, mais aussi *par* celle des lois qu'elle importe : *substitution du salarié agricole* au khamès (1), « francisation » des terres, *assimilation* au droit français permettant de les transformer d'espaces supports de solidarités familiales en *biens disponibles* pour l'achat et la *vente, c'est-à-dire en marchandises.*

Droit de liberté et d'égalité, d'échanges et de volonté : les *techniques* juridiques nées du capitalisme apparaissent comme porteuses de libération et de *modernisation* ; mais peuvent-elles être réduites à cette apparence ? Ne doit-on pas dire plutôt qu'à chaque société correspond un mode de production de la vie sociale, et *donc une forme juridique* spécifique ?

Cette proposition n'est pas réductible, comme beaucoup l'ont fait, à un économisme *vulgaire* : le droit n'est pas l'ombre portée de l'économie qui, magiquement, expliquerait tout. Il faut déterminer quels sont sa place et son *rôle* exacts dans une société donnée.

Pour tenter d'avancer, il est *possible* de poser comme hypothèse que la *société capitaliste* réalise *le* développement le plus abstrait et le plus général du droit dont les formes embryonnaires ou bloquées des sociétés *pré-capitalistes* ne *manifestent* que très partiellement les possibilités. En cela, en abandonnant tout universalisme qui prend *comme centre* l'Europe occidentale, nous *pouvons* comprendre la nature des caractéristiques du droit bourgeois et, par opposition, celle des *droits des sociétés* non capitalistes. En tant que *système de communication* formulé en termes de normes pour assurer la production des rapports *sociaux*, le *droit* bourgeois exprime, *portées à leur perfection, toutes* les potentialités juridiques.

Si *nous* tenons le droit pour un des langages de la société, *nous devons* immédiatement nous rappeler que le langage n'est pas *seulement formulation*, mais aussi constitution de la pensée. A l'opposé des « théories » simplificatrices qui faisaient du droit une superstructure, « *reflet* » *de* la base économique, il faut tenter de comprendre *le droit comme forme de la société civile.* Cette proposition nous éloigne aussi *radicalement des* présentations en termes d' « instance » qui courent le *risque* de restaurer un structuralisme qui néglige *l'essentiel* marxien, c'est-à-dire le rôle *central* de la lutte de classes comme moteur de l'histoire et des sociétés (2).

L'essentiel du droit *bourgeois* ne peut être compris que par rapport à la *nature* des rapports sociaux qui se nouent dans la société capitaliste.

(Lire la suite page 18.)

* Professeur à la faculté de droit de l'université de Montpellier-I.

(1) Sorte de métayage qui permet au propriétaire de ne laisser que le cinquième de la récolte au producteur direct (*khasma*, en arabe, signifie cinq).

(2) L. Althusser : « Les appareils idéologiques d'Etat, notes pour une recherche », *La Pensée*, 1970. Voir également M. et R. Weyl, *la Part du droit*. Editions Sociales, Paris, 1969.

filles pour le mariage » : *les « petites études » étaient dans ce cas une licence d'enseignement ; leur titulaire ne s'en est jamais servi.*

2) *Une fois cette première étape franchie, le processus ne fait que se renforcer, c'est-à-dire que l'écart entre le niveau de vie que permettraient à la femme ses ressources propres et le niveau de vie « mariée » ne fait que s'accroître avec le temps.*

Au mariage, les femmes abandonnent leurs études (« je me suis mariée quinze jours après mon bac philo ») *ou leur travail quand, rarement, elles en avaient un ; ou leurs chances de carrière en prenant un travail déqualifié* (« j'ai pris un petit travail pour permettre à mon mari de faire médecine, que j'ai laissé dès qu'il a eu terminé »). *Ainsi, même le travail est souvent une forme subtile de déqualification. En revanche, pendant le mariage, le mari progresse comme un célibataire, et, de plus, mieux qu'un célibataire. Car, si le mariage signifie pour la femme une charge ménagère si accrue qu'elle doit abandonner tout travail ou espoir de carrière, il signifie au contraire pour le mari la libération du souci de son entretien matériel et l'apport des services professionnels et para-professionnels de tous ordres en provenance de sa femme.*

Le mariage provoque donc une mobilité descendante de la femme et une mobilité ascendante de l'homme, par rapport à leurs situations respectives antérieures au mariage. Les deux effets se conjuguent pour multiplier la distance initiale entre les conjoints. Après dix ou vingt ans de mariage, les femmes sont dans une situation bien pire qu'au moment du mariage, et les conditions de vie des divorcées le montrent : elles abordent le marché du travail littéralement « en catastrophe ». Sans qualifications, ou les ayant perdues, sans expérience de travail, sans ancienneté (« à quarante ans, j'ai le genre de petit boulot qu'on a normalement à vingt-cinq »). *Elles sont reléguées dans les emplois les moins payés, qu'elles ont encore moins le choix de repousser que leurs collègues jeunes et sans charges de famille. Mme Y..., qui avait fait Arts déco, a cessé de travailler pendant vingt ans de mariage ; elle gagne 2 500 F par mois ; son mari, qui gagne plus de 10 000 F par mois, verse une pension de 800 F pour leur fille.*

Dix ou vingt ans après, le mariage est plus nécessaire qu'au premier jour. En d'autres termes, il crée, par sa dynamique, les conditions de sa propre reproduction.

3) *La charge de l'élevage des enfants est l'obligation la plus importante inscrite de fait dans le contrat de mariage pour les femmes ; sa non-observation est très sévèrement sanctionnée par la loi, comme il apparaît au cours des procès en divorce. Il ne peut y avoir de faute plus grave pour une femme que d'être une « mauvaise mère ».*

Un échange très inégal

MAIS ce qui est sans doute le plus révélateur de la situation faite aux femmes par le droit, c'est que cette charge persiste après la dissolution du mariage. En effet, les femmes divorcées ont toujours la charge des enfants jeunes. Or, leur revenu, dès lors qu'elles doivent aborder le marché du travail dans les conditions décrites plus haut et causées par le mariage, est considérablement inférieur à celui du mari. Les pensions alimentaires ne concernent que les enfants, quand il y en a, et, même quand elles sont versées, c'est-à-dire dans une minorité des cas, elles sont fixées à des taux si dérisoires par les tribunaux qu'elles sont loin de couvrir même la moitié du coût financier des enfants. C'est dire que, dans la plupart des cas, la situation économique des femmes, loin de s'améliorer, se dégrade au contraire par rapport au mariage, où le mari au moins contribuait ou assumait entièrement le coût financier des enfants.

Le travail matériel d'entretien des enfants et le travail d'éducation restent l' « apanage » des femmes et ne sont pas davantage rémunérés après le divorce que pendant le mariage. Ce travail continue donc d'être approprié par le mari après le divorce.

De plus, la charge financière des enfants passe du mari à la femme (cette charge est évidemment beaucoup plus lourde sur un revenu de femme — ayant été — mariée que sur un revenu d'homme).

On est ainsi tenté de conclure que le divorce n'est pas le contraire du mariage, mais un avatar du mariage caractérisé par une dégradation des conditions de vie des femmes, dégradation qui sanctionne et pénalise :

— Le fait que la femme gagne sa vie par ses propres moyens au lieu de recevoir sa pitance d'un homme ;

— Le fait qu'elle ne sert plus de domestique à un homme.

Le mariage consisterait donc en un échange particulièrement inégal : le mari donnant l'entretien financier des enfants contre le droit aux services illimités de la femme (la disposition de sa force de travail). Cet échange ne peut être rendu possible que si la moitié de l'entretien matériel et financier des enfants n'incombe pas de droit au mari. Ce n'est que parce que les femmes sont censées avoir l'intégralité de la charge des enfants que la participation partielle (uniquement financière) du mari peut apparaître comme un cadeau, et donc être négociée, que le mari peut, pour le prix modique de la participation à l'entretien financier de ses enfants, exiger et obtenir les services gratuits de la femme. Nos conclusions débouchent donc sur une nouvelle hypothèse : c'est que l'exploitation domestique individuelle (par le mari) est rendue possible par, et fondée sur, l'appropriation par la collectivité des hommes du travail d'élevage des enfants fourni par les femmes (1). Il serait fascinant d'examiner, à la lumière de cette hypothèse, le droit civil tout entier, en particulier le droit de la filiation et le droit de la succession : on y verrait que la responsabilité des hommes vis-à-vis des enfants y est facultative et toujours liée en droit à leur appropriation des enfants, et à leur appropriation de la force de travail de la « mère ».

CHRISTINE DELPHY.

(1) Pour une réflexion plus poussée, on consultera : C. Delphy, « L'ennemi principal », *Partisans*, novembre 1970 ; C. Delphy, « Mariage et divorce », *les Temps modernes*, mars-avril 1974, et C. Delphy et E. de Lesseps, « Rapport sur le divorce pour le ministère de la justice », 1975.

(Suite de la page 17)

Or, comme le notait Marx, commentant l'étude de cette société, celle-ci apparaît comme une immense accumulation de marchandises. La marchandise est le centre apparent du capitalisme : c'est bien pour elle que tous les économistes classiques ont travaillé sans pouvoir, finalement, découvrir le secret de sa valeur. Ce sera le mérite de l'auteur du *Capital* de montrer que le fétichisme de la marchandise a occulté, pour les économistes, l'explication des rapports réels qu'elle exprime. Jamais, dans l'économique, n'apparaissent réellement les rapports entre les hommes qui permettent l'organisation de la production et de la circulation des richesses.

Avec toutes les précautions nécessaires, il n'est pas inintéressant de rapporter cette explication au monde du droit. Un court passage, extrait des notes sur l' *Idéologie allemande* de Marx, nous y invite : « *Chacun tient son métier pour le vrai. Au sujet du lien de leur métier avec la réalité, les hommes se font d'autant plus nécessairement des illusions que la nature du métier le veut déjà. (...) Le juge, par exemple, applique le Code, et c'est pourquoi il considère la législation comme le véritable moteur actif. Respect de chacun pour sa marchandise.* »

Fétichisme de la marchandise, fétichisme de la norme dans le droit bourgeois. Que peut apporter un tel parallèle ? Précisément, la réponse à cette éternelle question des juristes : d'où vient que l'on doive obéir à la norme juridique, d'où vient qu'elle possède cette « valeur » impérative ?

« *Dans le monde du droit, tout paraît se passer entre personnes : celles qui commandent et celles qui obéissent, celles qui possèdent, celles qui échangent, celles qui donnent, etc. Tout semble être affaire de décision, de volonté, en un mot, de raison. Jamais n'apparaît l'épaisseur de relations qui ne sont pas voulues, de choses auxquelles les hommes seraient liés, de structures contraignantes mais invisibles* » (3).

Le droit est donc ce système qui, mettant en communication les hommes comme producteurs directs et comme propriétaires des moyens de production, assure la circulation des marchandises et, d'abord, la plus importante, la force de travail. Mais, ce faisant, il permet la production elle-même (4).

La société capitaliste est une société d'échanges généralisés portant notamment sur la force de travail qui permet de mettre en valeur le capital. Or, pour pouvoir acheter la marchandise/force de travail, il faut que l'échange se passe entre des individus égaux et libres. C'est d'ailleurs dans cet échange que les deux partenaires s'éprouvent comme sujets de droit en se reconnaissant réciproquement propriétaires. En ce sens, la généralisation des échanges a nécessité la généralisation du sujet de droit comme forme du nouveau rapport social. Ce n'est pas un hasard si, dans l'ancien régime, chaque classe était soumise à sa propre loi (privilège), de sorte qu'il n'y avait aucune commune mesure entre le seigneur et le roturier.

Or, c'est précisément parce que la société va être désormais définie comme un ensemble de « sujets de droit » qu'il y aura une commune « mesure » entre eux : ce sera la norme juridique. C'est d'ailleurs le sens étymologique : norme veut dire mesure, avant de signifier commandement (5). En d'autres termes, l'éclatement de la société par la dissolution des *structures* féodales est compensé par *une unité retrouvée sur le mode* juridique. La norme générale et abstraite devient le seul point commun à des individus que tout sépare dans leurs rapports sociaux : en postulant la norme comme égale pour tous et même élaborée par tous (ou par des représentants *élus*), *la société capitaliste* donne à celle-ci une *valeur de fétiche*, valeur qui est le piège de tous les juristes. Le droit bourgeois a donc un rôle propre dans la constitution du rapport social capitaliste : il prend même la place d'un langage hégémonique, d' « *équivalent général* » tendant à recouvrir l'ensemble des situations et des rapports sociaux.

Cette définition abstraite du droit capitaliste doit être nuancée par la considération des particularités historiques selon lesquelles et dans lesquelles s'est formé le rapport capitaliste. Le droit bourgeois peut, en effet, prendre des formes très différenciées. Nous sommes partis du système juridique français, c'est-à-dire du droit le plus rationalisé, le plus abstrait que le capital ait produit ; mais on pourrait, à juste titre, nous opposer le droit coutumier anglo-saxon, où la norme est beaucoup moins abstraite, moins générale et les inégalités fréquentes (6). Cette différence ne peut être comprise que rapportée aux conditions particulières de la lutte des classes en Angleterre. En effet, le passage au capitalisme s'effectue dans ce pays en réalisant l'alliance de la noblesse et de la bourgeoisie. Cette dernière réussit parfaitement à imposer sa domination tout en offrant l'image d'une révolution *avortée* (7) : elle peut donc conserver les formes aristocratiques dans la mesure où elles ne sont pas un obstacle à la mise en place des rapports capitalistes. D'où la règle de la coutume, des privilèges aristocratiques (au moins jusqu'au début du vingtième siècle, mais encore aujourd'hui, partiellement avec la Chambre des lords) ; en somme, le maintien d'un droit trop souvent perçu comme anachronique et « expliqué » par on ne sait quel « goût » de la tradition anglaise. C'est que la bourgeoisie anglaise n'a pas eu à construire le capitalisme contre la noblesse, comme ce fut le cas pour la bourgeoisie française, forcée de s'allier très rapidement à la petite bourgeoisie jacobine et au peuple : d'où un droit abstrait et égalitaire ici, et là un droit encore marqué par la féodalité.

A l'inverse de l'Angleterre, qui, après Cromwell, « oubliera » la décapitation de Charles I[er] en appelant au trône une nouvelle dynastie et renforcera ainsi l'alliance noblesse-bourgeoisie, les forces sociales qui, en France, feront la révolution, obligées de s'appuyer sur la petite bourgeoisie, voire le peuple, ne pourront correctement résoudre le problème de l'exécutif : tous les systèmes seront essayés sans que jamais un équilibre satisfaisant puisse être trouvé.

La fragilité de cette construction est corrigée par la présence d'une administration autoritaire, tentaculaire, donnant l'image de l'éternité et de la neutralité. Cet appareil n'est pas le fruit du hasard : lentement constitué pendant la période de la monarchie absolutiste, il est véritablement le lieu où la bourgeoisie expérimente concrètement la forme de sa domination. Toute la période qui s'écoule depuis la Révolution consistera à perfectionner cet appareil, à le consolider. Loin d'être un frein au développement du capital comme rapport social, l'administration en est un des moyens.

Mais il faudrait encore nuancer ces observations relatives aux caractères du droit capitaliste en rendant compte également des phases du développement économique. Le passage à un capitalisme monopoliste largement contrôlé par l'Etat entraîne une convergence nette des normes et des pratiques. Le droit administratif, longtemps propre à la France du fait de la tradition de la monarchie absolue et du bonapartisme, se développe indéniablement en Angleterre ; les modalités d'intervention de l'Etat (nationalisations, réglementations) n'épargnent plus les pays restés longtemps le symbole du libéralisme. Bref, avec la spécificité de leur histoire, les néo-capitalismes contemporains tendent à s'unifier, malgré les difficultés que cette unité engendre au plan juridique (*cf.*, le droit communautaire européen).

Une telle analyse des systèmes juridiques permet de comprendre pourquoi il n'y a jamais de droit en soi, mais toujours comme expression d'un rapport social déterminé par le rythme et les modalités de l'accumulation et de l'élargissement du capital.



Cloox
(Dessin de Bérénice Cleeve.)

Dans les sociétés non capitalistes

LE « droit » n'a jamais le même contenu, la même forme et la même fonction suivant le système social dans lequel il se développe. Il n'y a donc pas d'instance juridique. C'est seulement dans la société capitaliste que le « droit » joue pleinement son rôle de systèmbe de communication autonome.

Dans les sociétés pré-capitalistes, esclavagistes ou féodales, le droit ne connaît pas cette autonomie. Le système des tribus ou des clans, le système des castes, les liens vassaliques enserrent les individus dans les rapports étroitement définis à la mesure de la production de la vie sociale générale. La manière dont le « droit » est dit, dont il est affirmé, prend des formes qui ne sont pas encore totalement dégagées de la religion ou des mythes fondateurs. Les oracles, les devins et les prêtres sont les premiers « diseurs du droit », de sorte que notre conception du droit-règle générale est bien loin de ce premier droit, casuel, individualisé et concret (8). C'est qu'en effet la production de seules valeurs d'usage et la limitation des échanges engendrent le cloisonnement des statuts sociaux et une idéologie de type solidariste et communautaire que le discours théologique exprime parfaitement dans les mythes et l'organisation sociale. Autrement dit, le droit n'est qu'un sous-système de communication dans une telle société : le système de communication est constitué par les mythes et leur concrétisation, le système de parenté.

A part quelques rares travaux (9), c'est par le biais plus pratique, plus politique de la colonisation et de son corollaire, la décolonisation, que ces questions sont venues à l'ordre du jour. Nous avons déjà dit comment les colonisateurs avaient dû briser les organisations politico-juridiques pour assurer le développement du capitalisme et introduire des notions et des institutions du droit bourgeois réputées « *modernes et efficaces* ». On libérait les Africains pour les transformer en travailleurs salariés, on libérait les terres des servitudes archaïques pour en faire des *marchandises*, on brisait les castes pour assurer les classes sociales. Ces phénomènes ont eu leur réplique au moment de la décolonisation : l'accession à l'indépendance, suivant les moments et les lieux, s'est réalisée sous la plus parfaite hégémonie de l'impérialisme ou, au contraire, a entraîné la remise en cause du caractère universel et rationnel du droit bourgeois.

C'est à la suite de la révolution d'octobre 1917, mais également des expériences socialistes dans des pays anciennement colonisés et semi-féodaux, que s'est trouvée posée, à nouveau, la question du droit. La transformation radicale des rapports sociaux remettait à l'ordre du jour les liens entre droit et société et le problème des formes juridiques dans une société non capitaliste. Se trouvait même énoncée une extraordinaire hypothèse : celle du dépérissement du droit dans la transition socialiste. Certes, les expériences historiques peuvent faire l'objet de controverses : ainsi l'U.R.S.S. prétendant, dans les années 60, commencer à supprimer le droit d'un Etat devenu celui du peuple entier. Le transfert de certaines compétences à des organisations populaires (syndicat, mouvement de jeunesse, etc.) n'a pas, en réalité, modifié la nature du droit ni celle de l'Etat soviétique. Peut-être les tentatives chinoises pourraient-elles plus retenir l'attention : ainsi le règlement par des organismes élus (comités révolutionnaires dans l'usine, l'école, le quartier, etc.) de tous les conflits qui échappent au « droit » ; ainsi la place faite à l'éducation et à l'explication beaucoup plus qu'à la répression ; ainsi la suppression, pour un temps, de juges de métier et de la complexité du système judiciaire. Mais toutes ces simplifications ne peuvent être appréciées qu'en rappelant l'existence et le durcissement, comme on l'a vu récemment, d'une bureaucratie que la Chine n'a pu éviter. La « déjuridicisation » chinoise n'est pas un modèle : elle est, au mieux, un exemple d'une idée longtemps méconnue : le « droit » n'est pas éternel. Il est mortel, comme toutes les institutions sociales.

Nous sommes, aujourd'hui, à un moment de l'histoire où cette idée commence à prendre réalité : les juristes doivent abandonner leur fétichisme du droit.

MICHEL MIAILLE.

(3) M. Miaille, *Une introduction critique au droit*, Maspero, Paris, 1976. Voir également B. Edelman, *le Droit saisi par la photographie*, Maspero, 1973, et A.-J. Arnaud, *Essai d'analyse structurale du Code civil français*, L.G.D.J., Paris, 1973.

(4) E.B. Pasukanis, *Théorie générale du droit et le marxisme*, réédition E.D.I., Paris, 1971.

(5) P. Amselek, *Méthode phénoménologique et théorie du droit*, L.G.D.J., Paris, 1964.

(6) Ce thème est développé dans un ouvrage de Michel Miaille à paraître prochainement aux éditions Maspero et aux P.U.F. de Grenoble : *L'Etat du droit, critique du droit constitutionnel*.

(7) N. Poulantzas, *Pouvoir politique et classes sociales*, tome 2, Maspero, « Petite collection ».

(8) L. Garnet, *Anthropologie de la Grèce antique*, Maspero, 1968 (pages 59 et 175) ; J. Carbonnier, *Droit civil, Introduction générale au droit*, PUF, Paris, 1974.

(9) E. Terray, *le Marxisme devant les sociétés primitives*, Maspero, 1973 ; Cahiers du C.E.R.M. consacrés aux sociétés pré-capitalistes, au mode de

LA DOUBLE FACE DE L'INSTITUTION PÉNITENTIAIRE

A quoi, à qui servent les prisons

Par MAURICE T. MASCHINO

IL sort d'un bal. Un peu éméché. Aperçoit un cageot vide sur le trottoir. Y met le feu, pour « s'amuser ». Une voiture de police passe. L'embarque. Le lendemain, il est en prison (1).

Vagabonds, petits voleurs, escrocs d'un jour — sans compter les innocents, tel cet homme qui ne présente pas assez vite ses papiers d'identité à un contrôle de police et, injurié, proteste (outrage à magistrat), — ceux qui peuplent les prisons ne correspondent guère à l'image que les médias entretiennent.

Défaut de permis de conduire, chèque sans provision, abus de confiance, coups et blessures, abandon de famille, c'est la petite monnaie de la délinquance que la prison enregistre principalement. Truands d'envergure ou criminels dangereux ne constituent qu'une minorité : 0,2 % des condamnés en correctionnelle (où l'on traite 99 % des affaires) le sont à trois ans et plus ; un cinquième, de un à trois ans ; et la plupart — les deux tiers — à moins de trois mois (2).

Dès lors, comment prétendre que la prison se propose d'amender le détenu ?

Déjà handicapés au départ par une existence dans les marges ou les bas-fonds de la société, les détenus le sont encore plus par un système répressif qui les « enfonce », comme dit l'un d'eux, et les éloigne davantage de la normalité. La prison, remarque très justement Michel Foucault, « continue, sur ceux qu'on lui confie, un travail commencé ailleurs » : d'un infracteur elle fait un délinquant (3).

Aigri, sans qualification professionnelle, sachant le plus souvent à peine lire et écrire — « Toute ma vi, j'ai fai la fairaille avec mon ferre qui a bite che moi on se leve de bonne eure et on re vien le midi », — pourvu désormais d'un « casier », que peut-il faire, sinon recommencer ? Si 30 % des condamnés à une peine supérieure à cinq ans — c'est-à-dire la minorité — récidivent, 60 % de ceux qui restent moins d'un an en prison — c'est-à-dire la majorité — y retournent.

Echec ? Mais, comme ce « prétendu échec », constaté et dénoncé depuis plus d'un siècle, est inhérent à l'institution pénitentiaire, ne peut-on dire avec M. Foucault qu' « il fait partie (de son) fonctionnement » et que la prison obéit, en réalité, à d'autres finalités que celles que lui reconnaît le discours idéologique ?

L'une d'elles consiste à gérer les illégalismes, principalement d'ordre économique, que produit cette société. Fondée sur l'inégalité, exacerbant constamment le désir d'avoir sans donner à tous la possibilité de le satisfaire, il est inévitable qu'elle sécrète des délinquants : le hold-up s'inscrit dans la logique d'un système qui permet à quelques-uns, par un simple jeu d'écritures, de gagner quelques millions en un instant ; du truand au spéculateur en bourse ou au joueur de casino, c'est le style qui change — la classe (celle qu'on a, celle d'où l'on vient), — mais l'objectif est identique : gagner gros.

Il n'est donc pas possible, toutes choses demeurant égales, de supprimer la délinquance ; tout au plus peut-on la réglementer ou, comme dit M. Foucault, en assurer « l'économie » : « La prison bloque ou du moins maintient à un niveau assez bas les pratiques illégalistes courantes (petits vols, petites violences...), (elle) les empêche de déboucher sur des formes larges et manifestes. » Elle ne décourage pas l'infraction, sinon indirectement — par les tarifs qu'elle impose (le détenu « paie sa dette »).

MAIS la prison ne se contente pas de taxer la délinquance : d'une autre façon, elle la produit. Plus précisément, par sa structure même, elle crée un milieu — le milieu — dans lequel elle intègre le délinquant primaire, qui généralement a commis seul, en apprenti ou en artisan, sa première infraction.

A sa libération, pourvu *d'adresses* et de « tuyaux », il est encore moins disposé qu'auparavant à mener une existence normale — à s'inscrire par exemple à l'Agence nationale pour l'emploi.

S'il n'est pas nécessairement sur le « chemin du crime », il a toutes les chances de rester sur celui où les péripéties de son existence l'ont engagé, où la prison l'a confirmé, lui donnant en quelque sorte ses lettres d'accréditation : proxénète, indicateur, barbouze, membre d'une milice patronale ou du service d'ordre d'un parti — éventuellement, d'un candidat à la présidence de la République, — passeur d'armes, de drogue ou de devises, nervi ou tueur à gages, les débouchés ne manquent pas. Il appartient désormais à un milieu qui, lui-même fiché, surveillé et manipulé, est « branché » sur d'autres — en particulier, sur le monde des affaires et de la politique.

De temps à autre, un « raté » se produit, un scandale éclate, et l'opinion découvre qu'un prince négocie avec des policiers corrompus, eux-mêmes en contact avec des tueurs, qu'un notable organise des ballets roses, que tel autre fréquente un acteur dont le garde du corps a été tué dans des circonstances obscures, ou qu'un général étranger — qui ne traitait certainement pas avec des soldats de deuxième classe — peut faire enlever et assassiner, en plein Paris, un opposant politique.

Toutes ces tâches — et les autres, qui ne viennent jamais à la connaissance du public — exigent un personnel qualifié : il appartient à la prison de le fournir. Contribuant, comme l'école ou les centres d'apprentissage, à la reproduction de la division sociale du travail, elle est aux malchanceux et aux paumés ce que Polytechnique est aux bien-nés ; elle assure leur ventilation dans des secteurs d'activité où les « honnêtes gens » répugnent à s'engager, elle permet à certains de conserver les mains propres, puisque d'autres, pour eux, se les salissent.

Source de profits substantiels (telle la prostitution) pour ceux qui les protègent et les emploient, source d'informations, que le cas échéant on laissera filtrer, sur les mœurs de certains diplomates ou d'hommes politiques, les délinquants en exercice assurent, selon l'expression de M. Foucault, « le fonctionnement extra-légal du pouvoir ». Ils permettent à la classe dirigeante de gérer aux moindres frais ses propres illégalismes.

Illégalismes économiques, illégalismes — est-il besoin de le souligner ? — politiques. Organismes et organisations, partis — généralement de droite : la gauche a ses militants, — recourent à leurs services. Ainsi est-il établi que le SAC — *le Service d'action civique, gaulliste* — a recruté bon nombre de ses adhérents dans le milieu, que le SDEC n'hésite pas à lui emprunter des agents, qu'il s'agisse d'organiser un trafic d'armes en Israël, après l'embargo de 1967, ou en Algérie, contre le régime Boumediène. A une échelle plus modeste, on sait également que la police se sert des délinquants comme provocateurs lors d'une manifestation, qu'elle les charge de noyauter une organisation politique, de casser une grève ou du gauchiste.

SI l'un des rôles de la prison est de former ces hommes de main, il appartient à la justice de les lui fournir. Contrairement à ce que l'on croit, un juge ne juge pas — il n'apprécie pas, compte tenu des circonstances (matérielles, sociales, psychologiques) où il s'est produit, un acte délictueux, — il condamne : 2 % seulement des procès, rappelle Nicolas Herpin, se terminent par un acquittement. De l'arrestation et de l'inculpation au tribunal, le mécanisme fonctionne de façon telle qu'il conduit inévitablement à une sanction : amende ou prison.

Juger, en effet, exigerait du temps et des moyens. Or, depuis un siècle, les affaires pénales se sont multipliées par cinq, tandis que les effectifs de la justice ont diminué d'un tiers : « En 1972, chaque substitut du courrier du parquet de Versailles a traité trente et un mille deux cents procédures, soit par jour ouvrable, deux cent dix affaires, ce qui donne au mieux deux ou trois minutes pour voir une procédure. » C'est ce dossier — établi en trois minutes — que le tribunal a sous les yeux quand l'inculpé se présente. Et le tribunal est pressé : en correctionnelle, on juge en moyenne vingt affaires par matinée. 60 % des procès durent moins d'un quart d'heure : le temps de vérifier l'identité de l'inculpé, de rappeler les faits, de proposer à voix basse un chiffre aux assesseurs, de prononcer le verdict : deux mois, trois mois, et l'affaire est jugée. On ne pose de questions au prévenu, rappelle encore N. Herpin, que dans un dixième des cas, le procureur ne prononce de réquisitoire qu'une fois sur trois (il demande d'habitude l' « application de la loi »), et il arrive que la défense, pressée elle aussi, « couvre » d'une seule plaidoirie une dizaine d'inculpés.

Travail bâclé ? Certainement pas, puisque le procès est généralement une formalité : dernière étape d'une procédure, il la cautionne et la justifie.

C'est ainsi que la condamnation dépend, entre autres, du statut de l'inculpé à l'audience : la détention préventive préfigure la prison ferme, la liberté provisoire annonce le *sursis*. « Les délinquants primaires, constate N. Herpin, perdent leur procès dans près de la moitié des cas quand ils sont détenus, et dans un septième des cas quand ils sont libres. »

Mais liberté ou détention ne dépendent pas du libéralisme du juge. Ni de son humeur. Ni de son idéologie, qu'on suspecte trop souvent. Elles résultent de pratiques établies, qui obéissent à des normes. Le magistrat subit des contraintes techniques — c'est ainsi qu'elles se présentent à son niveau — et ces contraintes lui imposent, par exemple, de mettre en détention provisoire un étranger plutôt qu'un Français, un prolétaire plus souvent qu'un bourgeois, un jeune plus volontiers qu'un adulte.

Hypocrisie ? Au niveau de la pratique judiciaire, l'hypothèse est inutile : le juge se conforme aux usages, applique les lois écrites et non écrites, et travaille comme l'exige l'institution. Mais, à l'échelle de la société globale et des exigences de son fonctionnement, le double jeu est évident, car le rôle de la justice n'est pas, comme elle le prétend, de dire le juste, il est avant tout de sauvegarder l'ordre établi.

Du centre de rééducation au centre d'apprentissage, de l'usine à la prison et de la prison aux bas-fonds : la boucle est bouclée, les verrous solidement bloqués, et ce n'est pas, on s'en doute, en « humanisant » la détention (si utile que cela soit) ni en « rapprochant la justice des citoyens » qu'on les fera sauter.

(1) J.-P. Montaron, *les Jeunes en prison*, le Seuil, Paris, 1977, 225 pages, 35 F.

(2) N. Herpin, *l'Application de la loi*, le Seuil, Paris, 1977, 180 pages, 35 F.

(3) M. Foucault, *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 1975, 318 pages, 59 F. Lire également : J. Sarazin, *Dossier M, comme milieu*, Alain Moreau, Paris, 1977, 473 pages, 45 F.

Dans les revues...

LIBERATION publie sa première « édition spéciale », sous forme d'un magazine substantiel et largement illustré. Il est consacré à l' « affaire allemande ». C'est-à-dire à l'histoire de dix ans de terrorisme, — et d'une « prévention » dont les risques sont vigoureusement dénoncés : le « mal allemand ». Histoire centrée sur trois « affaires » — enlèvement de H.-M. Schleyer, Mogadiscio, mort de Baader — dont il est fort à craindre qu'elles ne soient pas un épilogue. Ce numéro est le reportage le plus complet sur ce triple événement. (Suppléments à « Libération », périodicité variable, ce numéro : 10 F. - 27, 30, 32, rue de Lorraine, 75019 Paris.)

« La crise dans la tête » : ce titre annonce un numéro spécial de la revue l'ARC où des intellectuels tels que François Châtelet, Michel Foucault ou Alain Touraine s'interrogent sur la pensée politique en France et le rôle des intellectuels. (N° 70, trimestriel, 20 F. - Diffusion : 78, bd Saint-Michel, 75006 Paris.)

Les deux derniers numéros de LA NOUVELLE REVUE SOCIALISTE offrent la publication intégrale des « actes » du congrès de Nantes. Ces textes permettent de réfléchir sur ce qui était alors « la grande affaire : l'actualisation du programme commun ». Et notamment sur les idées exprimées quant à son application dans le contexte international. (Nos 27 et 28, mensuel, 12 F. - 12, cité Malesherbes, Paris-9e.)

L'APPEL, seul « moyen d'expression des gaullistes authentiques », dont O. Germain-Thomas quitte la direction, n'augure rien de positif des élections de mars, quel qu'en soit le résultat, dans toutes les combinaisons possibles, prévisibles ou improbables. Par ailleurs, une position très claire, exprimée par P. Gélinet, sur le terrorisme-alibi, l'atmosphère en Allemagne occidentale, l'attitude de son gouvernement et la complaisance que le nôtre lui montre. (N° 41, décembre, mensuel, 9 F. - 89, rue de Lille, Paris-7e.)

Nouvelle contribution à l'anniversaire de la révolution d'Octobre : celle de CRITIQUE COMMUNISTE, avec une étude multiple de la « dégénérescence » de la première « Union des Républiques socialistes soviétiques », mais qui ne commencerait qu'avec l'éviction de Trotski ; et une interrogation, non moins multiple, sur la pérennité des analyses de Trotski et leurs prolongements par le mouvement trotskiste. (numéro spécial, octobre-novembre, dix numéros par an, ce numéro double : 18 F. - 10, impasse Guéménée, Paris-4e.)

Un cahier de la NOUVELLE CRITIQUE intitulé : « l'U.R.S.S. et nous ». Sous un titre qui est déjà une litote — « Complexités de la transition », — A. Adler y aborde franchement et développe longuement la question de ce qu'il appelle la « continuité de Lénine à Staline ». (N° 108, novembre, mensuel, 20 F. - 168, rue du Temple, 3e.)

L'HOMME ET LA SOCIETE, « revue internationale de recherches et de synthèses sociologiques », publie un véritable volume où se retrace, par des études critiques et de nombreux et importants inédits, l'itinéraire philosophique et idéologique de Lukacs .(Nos 43-44, trimestriel, ce numéro : 45 F. - Edit. Anthropos, 12, avenue du Maine, Paris-15e.)

Publication annuelle, dans la collection des « Notes et Etudes documentaires », de la documentation française, L'EUROPE DE L'EST vient de paraître pour l'année 1976. On y trouvera une série de « mini-dossiers » sur la contestation, l'eurocommunisme et les pays socialistes, les négociations de Vienne sur les réductions de forces en Europe centrale, etc., ainsi que les habituels résumés des événements de l'année dans chacun des pays de la région. (Nos 4406 à 4409 en un seul cahier, collection « Notes et Etudes documentaires », 17,50 F. - 31, quai Voltaire, 75340 Paris, Cedex 07.)

ESOPE donne la primeur d'une étude très circonstanciée de Michel Garder, destinée à paraître dans la Revue militaire autrichienne : véritable histoire abrégée de l'organisation et de la capacité militaires russes, de 1917 à 1977. Cette étude n'élude pas les rapports de l'armée et de la politique, celle-ci ayant toujours fermement et jalousement « contenu » celle-là. (N° 387, octobre-novembre, mensuel, 10 F. - 12, rue du 4-Septembre, Paris-2e.)

Faisant le point des négociations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques, dans la revue DEFENSE NATIONALE, Marie-France Toinet fait ressortir le poids de la politique intérieure américaine dans une entreprise que limitent encore les prises de position du président Carter en faveur des droits de l'homme. Dans le même numéro, Marc Geneste envisage les avantages de la bombe à neutrons pour la stratégie de défense européenne. (Décembre 1977, mensuel, 15 F. - 1, place Joffre, 75700 Paris.)

FUTURIBLES s'attache, cette fois, pour une bonne part aux prévisions sur l'âge post-industriel ; particulièrement en ce qui concerne l'Europe. (N° 12, automne 1977, trimestriel, 32 F. - 10, rue Cernuschi, Paris-17e.)

REPERES, cahiers du CERES, fait une large place aux problèmes de l'énergie et de la croissance, mettant en évidence les rapports de force internationaux qui limitent les choix de l'Etat et, davantage encore, ceux des citoyens. A signaler aussi un article de Jacques Monceau sur le « nucléaire en France » qui rappelle l'évolution du débat sur ce thème et de la politique officielle, en France, depuis la seconde guerre mondiale. (N° 48, décembre 1977, mensuel, 15 F. - 5, rue Payenne, 75003 Paris.)

Le BULLETIN DE LIAISON DU CEDETIM (Centre d'études anti-impérialistes) présente un dossier intitulé : « Carter ou l'impérialisme américain face à la crise. » On y trouve une intéressante contribution sur un problème trop peu souvent traité, à savoir la crise interne aux Etats-Unis. La question est de savoir si, avec Carter, un nouveau type de consensus social peut apparaître dans la société américaine permettant du même coup la mise en place d'un nouveau mode de domination au niveau international. (Décembre 1977, trimestriel, 10 F. - 14, rue de Nanteuil, 75015 Paris.)

ECONOMIE ET HUMANISME se mobilise « pour le tiers-monde ». C'est-à-dire, « pour » que nous participions plus activement à son développement, sans doute : mais surtout pour que, ce faisant — plus exactement : afin de le faire vraiment — le tiers-monde « nous change ». Propositions illustrées par divers témoignages rapportés principalement d'Asie, dans des domaines aussi divers que l'agronomie (« révolution verte ») ou la régulation des naissances. (N° 138, novembre-décembre, trimestriel, 18 F. - 18, rue de Savoie, Paris-6e.)

Le dernier numéro de MONDES EN DEVELOPPEMENT, dirigé par François Perroux, regroupe d'importantes analyses et propositions sur, ou pour, le « nouvel ordre économique mondial ». Le précédent cahier (exclusivement en anglais) considérait les rapports du développement et du désarmement. (Nos 18 et 19, 1977, trimestriel, 40 F. - Edit. Economica, 49, rue Héricart, Paris-15e.)

DEVELOPMENT DIALOGUE, qui s'attache à favoriser « un autre développement », revient sur le développement rural dans une livraison tout entière consacrée à la définition d'une théorie centrée sur l'unité villageoise et les besoins des paysans. Réflexion complétée par des descriptions d'expériences ayant cours en Asie. (1977 : 2, semestriel. - Fondation Dag Hammarskjoeld, Ovre Slottsgatan 2, S 752 20 Uppsala, Suède.)

Certains aspects spécifiques de la politique alimentaire retiennent l'attention de CERES, revue de la F.A.O., en particulier le « système après récoltes » visant à réduire les pertes alimentaires. D'autre part, Hans Singer montre les difficultés de l'appréciation de la dégradation des termes de l'échange. (Vol. 10, n° 6, novembre-décembre, bimestriel, abonnement annuel : 8 dollars. - F.A.O., via delle Terme di Caracalla, 00100 Roma.)

Devant l'ampleur de la dette extérieure, Helen Hughes, fonctionnaire de la Banque mondiale, s'interroge, dans FINANCES ET DEVELOPPEMENT, sur la capacité, pour les pays du tiers-monde, d'aménager méthodiquement leur dette et d'en assurer le service. Un autre fonctionnaire de la BIRD, Gilbert Brown, remet en question la politique de bas prix agricoles appliquée dans beaucoup de pays sous-développés, estimant qu'elle a eu des effets néfastes sur la production et qu'elle a surtout favorisé les plus grands exploitants. (Vol. 14, n° 4, décembre 1977, trimestriel, gratuit. - International Monetary Fund Bldg. Washington D.C. 20 431.)

Au sommaire du dernier numéro des NOTES DU G.E.R.E.I. (Groupe d'étude des relations économiques internationales) : la guerre du café, l'agriculture dans le Chili d'aujourd'hui, la Banque mondiale et le petit paysan au Guatemala, etc. (N° 3, décembre, abonnement, six numéros par an, 100 F. - INRA, 6, passage Tenaille, 75014 Paris.)

Dans son numéro de novembre-décembre, la revue NUEVA SOCIEDAD publiée à Caracas sous les auspices de la Fondation Friedrich-Ebert (elle-même émanation de la social-démocratie allemande), consacre une série d'articles au thème « éducation et culture ». Parmi eux, un très remarquable essai de l'auteur uruguayen Eduardo Galeano sur la place de l'écrivain latino-américain dans une société dépendante et répressive. En marge de ce dossier, deux études intéressantes sur la situation coloniale de Porto-Rico et sur les problèmes géo-politiques de l'Atlantique sud. (N° 33, novembre-décembre, bimestriel, abonnement annuel : 10 dollars des Etats-Unis. Pour s'abonner : Apartado postal 874, San José, Costa-Rica.)

Naissance, à Madagascar, d'un mensuel d'information sur l'océan Indien : OCEAN INDIEN ACTUEL, s'adressant avant tout aux francophones de la région. Le premier numéro publie un petit dossier sur la présence militaire de la France, et, parmi les autres articles, une analyse sur le socialisme tanzanien « à la croisée des chemins ». (N° 1, décembre, mensuel, 250 F malgaches. - 9, rue Samuel-Rahamefy, Antananarivo, Madagascar.)

Un cahier de PROBLEMES POLITIQUES ET SOCIAUX, publication de la Documentation française, fait le point des efforts de la communauté mondiale pour faire progresser un « nouvel ordre international de l'information ». Outre des prises de position de spécialistes, on y trouvera le recueil des principaux textes adoptés sur ce sujet dans les enceintes internationales. (N° 324, 25 novembre, bimensuel, 6 F. - 31, quai Voltaire, 75340 Paris, Cedex 07.)

Dans les NOUVEAUX CAHIERS, Catherine Levigne, qui a dépouillé les archives du Quai d'Orsay les plus récemment ouvertes aux chercheurs, en extrait la substance d'une mise en évidence de l'attitude — généralement favorable — de la diplomatie française face à l'implantation sioniste au Proche-Orient. Ce n'est évidemment qu'une approche, mais des plus intéressantes. (N° 50, automne 1977, trimestriel, ce numéro : 10 F. - 45, rue La Bruyère, Paris-9e.)

IMPACT, revue de l'UNESCO, consacre son dernier numéro à l'enseignement des sciences de l'ingénieur. La plupart des auteurs — tous spécialistes de l'ingénierie — posent le problème du rôle de l'ingénieur dans les pays en voie d'industrialisation. (Vol. 27, n° 4, octobre-décembre, 9,50 F. - UNESCO, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris.)

« L'enquête sur le terrain » : HERODOTE pose, sous ce titre, le problème de la relation d'enquête, « acte premier sur lequel se fonde toute la recherche en sciences sociales » (Camille Lacoste-Dujardin). Ethnologues, historiens et géographes font connaître leurs points de vue à la lumière d'expériences pratiques. (N° 8, octobre-décembre, trimestriel, 18 F. - Editions Maspero, 1, place Paul-Painlevé, 75005 Paris.)

La non-violence aux Etats-Unis est le thème du dernier numéro d'ALTERNATIVES NON VIOLENTES : c'est l'occasion de revenir sur l'action du pasteur King et sur le mouvement pour la paix au Vietnam, en particulier. (N° 26, novembre-décembre 1977, bimestriel, 5 F. - 3, rue Lemot, 69001 Lyon.)

Dans LA NOUVELLE CRITIQUE, Henri Claude traite de l'expansion des sociétés multinationales — nouvelle version des vieux trusts internationaux selon Lénine — et en tire quelques conclusions pour l'évolution économique et sociale et pour l'avenir du mouvement ouvrier. (N° 109, décembre, 20 F. - 2, place du Colonel-Fabien, 75940 Paris Cedex 19.)

LE MOUVEMENT SOCIAL consacre une bonne partie de son centième numéro à l'histoire du monde ouvrier : en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, en Hongrie et dans la République fédérale d'Allemagne. Pour la France, la C.G.T. et la C.F.D.T. font l'objet d'une analyse séparée. (N° 100, juillet-septembre, 18 F. - 12, avenue Sœur-Rosalie, 75621 Paris.)

ANNALES « Economies, sociétés, civilisations », consacre sa réflexion à la médecine et aux médecins dans la société. Mais il s'agit d'une étude historique : elle porte sur la France des dix-huitième et dix-neuvième siècles. (Septembre-octobre 1977, bimestriel, 30 F. - Editions A. Colin, Paris.)

Le troisième numéro de PROSPECTIVE ET SANTE contient, entre autres, des exposés sur la recherche génétique et ses « défis » ; sur la longévité (cent vingt ans) ; et une table ronde, dirigée par Edgar Morin : mise en question de la « méthode ». (N° 3, trimestriel, 30 F. - 3, rue Troyon, Paris-17e.)

ESPACE ET SOCIETE consacre tout un numéro au pouvoir local, en insistant sur l'intervention de l'Etat dans le processus d'urbanisation. A ce titre, le rôle des collectivités locales, « segments de l'appareil de l'Etat », fait l'objet d'une analyse spécifique. (Mars-juin, nos 20-21, trimestriel, 25 F. - Editions Anthropos, 12, avenue du Maine, Paris-15e.)

CINÉMA

Les trois derniers films du réalisateur grec Théo Angélopoulos font l'objet d'une étude dans CAHIERS DU CINEMA qui analysent également le reportage de Barbara Kopple : Harlan County. (N° 283, décembre, mensuel, 12 F. - 9, passage de la Boule-Blanche, 75012 Paris.)

Gabriel Blanco poursuit, dans ECRAN 77, la « psychanalyse de Charlot », cette fois en observant le rapport du personnage à l'idée de « dictature ». Dans ce même numéro : une intéressante étude sur les adaptations cinématographiques de l'œuvre d'Edgar Allan Poe. (N° 64, décembre 1977, mensuel, 10 F. - 60, avenue Simon-Bolivar, 75019 Paris.)

Dans LA REVUE DU CINEMA (image et son), un important dossier sur Costa-Gavras, une étude sur l'œuvre de Wim Wenders et un entretien avec Martin Scorsese à propos de son dernier film New-York, New-York. (N° 323, décembre, 8 F. - 3, rue Récamier, 75341 Paris Cedex 07.)

Correspondance

La gauche française et les contestataires soviétiques

A propos de l'article sur la gauche française et les contestataires soviétiques (notre numéro de décembre), *MM. Henri Cartan et Laurent Schwartz, du Centre de mathématiques de l'Ecole polytechnique, membres de l'Institut, nous ont adressé une lettre, dans laquelle ils réagissent à juste titre contre une présentation erronée de leur action. De son côté, M. Jean-Jacques Marie nous signale que, dans le même article, ses propos ont été incorrectement rapportés. Nous prions nos correspondants, ainsi que nos lecteurs, de bien vouloir nous en excuser.*

C. J.

Voici la lettre de MM. Henri Cartan et Laurent Schwartz :

Nous avons été étonnés en lisant l'article de Yves Hardy et Pascal Gabai dans *le Monde diplomatique* de décembre, pages 13 et 14, de voir écrit page 13, quatrième colonne, que l'O.C.I. a mené une campagne politique par le biais du Comité des mathématiciens, et page 14, troisième colonne, que le Comité des mathématiciens était animé par l'O.C.I. (Organisation communiste internationaliste)

Le Comité des mathématiciens a reçu l'adhésion et la signature d'une majorité des mathématiciens français (plus de sept cents adhérents) ; ces adhérents ont apporté leur complet soutien à toutes les actions entreprises, ainsi que leur initiative directe lors d'assemblées générales tous les trois mois ; on peut lui faire la grâce de reconnaître qu'il n'est pas animé par l'O.C.I. ni par aucun parti politique.

Les membres les plus actifs du Comité des mathématiciens sont Michel Broué et nous deux. Il est connu que Michel Broué est membre de l'O.C.I. mais, quand il travaille pour le Comité des mathématiciens, il met de côté ses opinions politiques et nous avons toujours collaboré tous les trois en parfaite harmonie. Il n'y a aucun secret nulle part, ni aucune difficulté et nous croyons aussi mériter qu'on nous reconnaisse tous les deux capables d'une entière indépendance vis-à-vis de tout parti politique.

***

M. Jean-Jacques Marie, pour sa part, nous écrit :

1° A la fin de l'entretien, M. Yves Hardy m'a déclaré : « Bien entendu, nous vous soumettrons ce que nous tirerons de cet entretien pour le mettre dans votre bouche avant de donner notre article au *Monde diplomatique*. » De cet engagement, si « bien entendu », je n'ai plus jamais ouï parler. MM. Hardy et Gabai ont « oublié » de le tenir. J'ai compris les raisons de cet oubli en les lisant.

2° Ils me prêtent, en effet, des propos surprenants. Le premier *(« l'opposition soviétique a signé son acte de décès en centrant son combat sur la problématique des droits de l'homme... »)* est scandaleux et stupide. Passons sur le ridicule du mot « *problématique* » pour désigner un combat, mais l'opposition ayant signé *son acte de naissance* en centrant son combat sur la défense des droits de l'homme (constitution du groupe d'initiative pour la défense des droits de l'homme en 1970), MM. Hardy et Gabai me font ainsi dire que l'opposition, dont *la Vérité* publiait un énorme recueil de textes, *Samizdat I*, en octobre 1969, était morte dès sa naissance, mort-née. Le faux est de taille, n'est-ce pas ? Le second, malheureusement pour eux, livre le mécanisme de ce que je suis au regret de devoir aussi appeler une falsification éhontée. Ils me font dire que André Sakharov est « *le porte-parole de la fraction restaurationniste du capital en U.R.S.S.* ». Cette pseudo-citation est élaborée — et grossièrement truquée — à partir d'un article de *la Vérité* que j'avais communiqué à ces deux journalistes et où l'on chercherait en vain cette phrase. Après avoir cité un passage de *Mon pays et le monde*, où Sakharov propose un programme tournant autour de « *l'autonomie complète des entreprises* », la « *dénationalisation partielle de tous les aspects de l'activité économique et sociale* », une « *décollectivisation partielle de l'agriculture* », l' « *adoption d'une réforme monétaire sur le change libre du rouble contre les monnaies étrangères* », etc., j'écrivais, dans une analyse assez longue :

« *C'est là le programme d'une aile de la bureaucratie, décidée à aller jusqu'au bout, c'est-à-dire à passer de l'alliance avec l'impérialisme à la subordination à l'impérialisme, à la fusion avec lui. (...) Si le programme de Sakharov s'arrêtait là (...), il n'aurait pas besoin de se ranger dans l'opposition et de se mettre en marge pour l'exprimer. (...) Le programme de Sakharov ne s'arrête pas à ces propositions de réintroduction modérée — croit-il — du capitalisme en U.R.S.S. (...) Il avance aussi des propositions qui mettent en jeu le monopole politique de la bureaucratie elle-même : défense des libertés,* suppression des *privilèges. Et, par là, il est fort dangereux, car là il exprime des aspirations qui dépassent telle couche de la bureaucratie.* » (*La Vérité*, février 1976, pages 106-107.) Faut-il continuer ? En trafiquant de cette manière un texte écrit, MM. Hardy et Gabai laissent aisément mesurer les étonnantes libertés qu'ils ont prises avec mes propos oraux (1).

2° MM. Hardy et Gabai affirment enfin que « l'O.C.I. *(...) menant, plus de deux ans durant, une campagne politique d'une remarquable constance, par le biais du comité des mathématiciens ou du C.I.C.R., a grandement contribué à la libération de Léonide Pliouchtch* ». Ils affirment donc que le Comité international contre la répression est une annexe de l'O.C.I. Il suffit de consulter la liste des signataires (et souvent membres actifs) de la charte constitutive du Comité, de James Marangé à Claude Payement ou de Jiri Pelikan à Krzystof Pomian, pour concevoir qu'il est fantaisiste et fantasmagorique d'attribuer à ces militants si divers un rôle de « biais » d'une quelconque organisation politique. J'ajoute, et cela donne la mesure du sérieux des informations de P. Gabai et Y. Hardy, que le Comité international contre la répression n'a pu participer à la campagne pour la libération de Pliouchtch pour la fort bonne raison qu'il a été créé, avec L. Pliouchtch, *deux mois après* la libération de ce dernier. La révélation, on le voit, est de taille : l'O.C.I. a utilisé pour libérer Pliouchtch le « biais » d'une organisation qui n'existait pas encore. On nage en pleine politique-fiction. Du début à la fin. Je ne pense pas que ces procédés s'apprennent dans les écoles de journalisme. Je ne sais où, d'ailleurs.

(1) Je me permets de rappeler que j'ai déjà esquissé cette analyse dans un article du *Monde diplomatique* sur la théorie de la convergence (août 1975).

Recherches universitaires

LES GRANDES IDÉOLOGIES TOUJOURS PRÉSENTES

« FIN d'une extraordinaire carence » : ainsi Marcel Prelot saluait-il, en 1954, l'entrée de l'histoire des idées politiques dans les facultés de droit. Qualifiée de « littérature de journal » *par les juristes allemands du dix-neuvième siècle, la science politique pouvait encore paraître « introuvable » à certains ; pour d'autres, elle était désormais « découverte », voire « retrouvée ».*

Retrouvailles sur lesquelles Georges Lescuyer, doyen de la faculté de droit de Paris-Nord, qui a refondu et profondément renouvelé le précis d'histoire des idées de Marcel Prelot, porte un regard ironique et lucide (1). *Vingt-trois ans après la réforme de 1954, le statut de la science politique est-il assuré ? N'est-il pas plus menacé que naguère par les préoccupations de rentabilité économique et de prudence politique ? Rentabilité : s'il s'agit d'abord de former* « des spécialistes pour la société de consommation », *si la préférence doit aller aux* « filières professionnelles » *au détriment des* « filières culturelles », « aimablement qualifiées parfois, par certains responsables, de parkings », *l'enseignement de Platon et de Tocqueville est démodé. Prudence : étudier les idées politiques, c'est admettre une certaine critique de l'ordre établi.* « La tolérance suppose la connaissance ; mais à quoi peut servir cette connaissance quand il apparaît que la tolérance n'est pas une attitude du vingtième siècle ? L'échange à Zurich de Vladimir Boukovsky et de Luis Corvalan nous prouve assez que le message d'Erasme ne serait pas très bien compris de nos jours. »

Pourtant, les grandes doctrines politiques sont toujours présentes. Les années 60 furent, en partie, celles de l'illusion de la « fin des idéologies ». *Nombre de sociologues constataient que la technique réduit considérablement le champ des idéologies, et que l'instruction largement diffusée rend difficile, sinon ridicule, l'adhésion à un système de pensée clos. Raymond Aron appelait de ses vœux* « la venue des sceptiques s'ils doivent éteindre les fanatismes ». *Mais n'était-ce pas là enfermer les idéologies dans leur acception péjorative de sectarisme et de refus d'accepter les réalités ? Sur ce point, le souhait de « dégagement » ne serait guère propre à notre temps : Napoléon déjà, mais aussi Gambetta, dont les compagnons opposaient leur positivisme républicain aux idéalistes survivants de 1848, ou encore Agathon qui donnait, pour sous-titre à son enquête sur les* « jeunes gens d'aujourd'hui », « le réalisme politique »...

Pour Georges Lescuyer, l'idéologie est inhérente à l'homme : les grands classiques conservent ou retrouvent leur audience, les écrivains politiques d'aujourd'hui obtiennent parfois des succès remarquables.

Par CHARLES ZORGBIBE

La technique peut modifier le contenu de l'idéologie, mais non la supprimer en elle-même ; elle tend à une démystification du monde de la politique, mais elle doit être ordonnée par la pensée politique, voire « remorquée » par ces doctrines politiques qui, seules, « agrafent » les hommes les uns aux autres et leur procurent l'élan des grandes circonstances. « Ils seront idéologues tant qu'ils penseront », *écrivait Maxime Leroy. Et Georges Lescuyer de citer, pour conclure, le Malraux des* Antimémoires : « Quelque chose d'éternel demeure en l'homme, en l'homme qui pense..., quelque chose que j'appellerai sa part divine : c'est son aptitude à mettre le monde en question » (2).

A l'heure où certains médias tiennent colloque sur la démocratie avec une ardeur sympathique, mais aussi une regrettable absence de rigueur conceptuelle, les spécialistes de science politique ont la chance de disposer d'un ouvrage monumental sur « la décision de majorité », *dû à Pierre Favre, professeur à l'université de Clermont-Ferrand* (3).

Champ d'étude en apparence immense. S'agit-il de retracer la genèse du principe de majorité dans les sociétés médiévales, puis les conditions sociales de production d'une pratique qui se fait accepter d'emblée dans les siècles suivants ? D'examiner les œuvres doctrinales qui, des Monarchomaques et de John Locke à Nietzsche et à Maurras, exposent, justifient ou condamnent la décision de majorité ? D'analyser le discours des divers acteurs sociaux et ses références aux doctes justifications du principe ? Aux diverses approches sociologiques possibles, Pierre Favre préfère l'étude du principe de majorité sous le seul angle du mode de décision collective.

Trois ordres de problèmes sont posés par l'auteur. La décision que prend un groupe à la majorité de ses membres est-elle bien « constituée », *ne renferme-t-elle pas un vice logique qui la rend incohérente, voire dépourvue de sens ? La seule addition des préférences de chacun met en œuvre des processus parfois peu maîtrisables comme le rappelle le* « paradoxe de Condorcet ». *La décision majoritaire doit, ensuite, être analysée dans son mécanisme, à travers les étapes de sa procédure : le contenu de la décision est-il déterminé dès lors qu'un type particulier de procédure est adopté, ou est-il largement indépendant de la procédure mise en œuvre ? La décision majoritaire doit, enfin, être mesurée dans son effet réel. Pour les tenants de la démocratie pluraliste, la volonté majoritaire est, à long terme, contraignante, et les dirigeants d'une institution démocratique ne peuvent que se plier à cette volonté collective. Pour les marxistes ou les théoriciens de l'élite, les vœux de la majorité sont de peu d'effets et la loi du nombre n'est qu'une mystification libérale... Sans trancher ce débat, Pierre Favre en décrit les diverses expressions et en dit la signification.*

(1) M. Prelot et G. Lescuyer, *Histoire des idées politiques*, Dalloz, Paris, 1977, 848 pages, 74 F.

(2) Dans le même sens, cf. l'article d'Henri Madelin, « Les idéologies se portent bien », *Projet*, février 1977.

(3) P. Favre, *la Décision de majorité*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1976.

les livres du mois

LES «MÉMOIRES D'EXTRÊME ASIE», d'Etienne Manac'h

Par YVES FLORENNE

RIEN ne fait rêver comme ces appellations superbes propres au Quai d'Orsay : direction d'Europe (à Dieu plaise !), direction d'Amérique, d'une ironie aiguisée; mais la direction d'Asie est la plus chargée de prestiges et de mirages. A M. Etienne Manac'h qui y régna dix années, il faudrait demander si, dans sa modestie et dans sa rigueur démocratique, il ne lui reste pas aux doigts et dans l'esprit quelque poudre d'or et d'arc-en-ciel de ces sultanats imaginaires, de ces empires de Soleil et de Lune. On le croirait volontiers, dans la mesure même où il est non seulement un philosophe déclaré, mais un poète caché. Cette poésie, on la découvre ici et là en le lisant. Quant à la philosophie qu'il a professée et qui, par des voies imprévues, l'a conduit au Quai, il ne l'y a certes pas débarquée. C'est elle qui « fonde en raison » (expression, chez lui, de prédilection) le jugement et l'action politiques, et c'est elle qui imprègne ce qui est, justement, le livre de raison du diplomate.

Pour lui, la direction d'Asie trouve son couronnement dans le commencement de la fin des épreuves de cette « vieille péninsule lointaine qu' (il) aimait », et pour la paix de laquelle il a lutté dix ans. La première partie du livre est faite de notes et de réflexions qui suivent et retracent chaque jour le cours des événements, jusqu'au soir où le représentant d'Hanoï vient lui annoncer la nouvelle de la fin des bombardements. Cependant que commence de se profiler, tantôt s'éloignant tantôt se rapprochant, la perspective, pour le directeur d'Asie, de l'ambassade de Pékin.

LES deux cents premières pages ne sont, en somme, que le vestibule d'un ouvrage de proportions monumentales dont la porte solennelle est l'entretien du nouvel ambassadeur avec le président de la République. Il y a là quelques pages de la plus simple beauté, nullement cherchée, et qui vient de la rencontre d'un sentiment profond avec un destin. (Ce ne sont pas les seules d'un livre dont l'auteur sent passer l'histoire et sait la saisir). Avant que se referme la porte (« C'est sans doute la dernière fois que je vous reçois ici »), le visiteur entrevoit encore un bref instant le visage « plein de sérénité ». C'est le 22 avril 1969. Cinq jours plus tard... Les lettres de créance de l'ambassadeur ne sont plus que des reliques, que celui qui en est l'objet refuse de rendre à son administration, et il se consolera mal d'être accrédité par une signature intérimaire.

Qu'on ne s'y trompe pas : en 1940, c'était déjà un homme « d'un autre bord » qui a rallié le général de Gaulle. A ce « bord », il est resté fidèle avec intransigeance. Il n'est pas tout à fait le seul. Non plus qu'à avoir, à la fois, « admiré » et « regretté » qu'un « chevalier du Moyen Age (...) ait su et pu réaliser une œuvre qui aurait dû être depuis longtemps celle de la gauche française ». Adhérant de cœur et de raison à cette politique extérieure et aux vues qui l'inspirent, il gardera pendant toute sa mission, comme un viatique, les dernières paroles reçues : « Je suis porteur de son message. » Et dans chaque circonstance opportune, il délivrera ce message à ses interlocuteurs chinois, il s'employera à dissiper leur inquiétude, non sans l'éprouver lui-même. Il est probable que, pour lui, sa question d'alors a pris de plus en plus d'actualité : « Y aura-t-il maintenant quelqu'un dont la vue aille si loin ? »

Deux mois exactement avant qu'Armstrong prenne pied sur le sol lunaire — l'ambassadeur va constater que le peuple chinois ignorera l'événement — il fait ses « premiers pas » sur cette « autre planète, plus étrange et plus trouble que la Lune ». Il s'est embarqué avec le viatique ou le testament qu'on a dit; avec cette formule de son prédécesseur et ami Lucien Paye : « Notre doctrine politique doit être de ne pas compter sur la Chine — jamais — mais de compter avec elle — toujours... »; et avec son Montaigne, qui ne le quitte pas : ni le livre, ni la pensée, « méthode de vie, boussole intellectuelle ». Montaigne que brûlerait la révolution culturelle : cet homme-là n'est pas l'homme nouveau, il n'est que l'homme de toujours. Le philosophe y pense, bien évidemment. Par exemple, devant les énormes inscriptions couvrant les musées fermés et les temples déserts : « Tant de criardes proclamations pour étouffer des siècles de marbre et troubler le silence le plus pathétique ».

N'IMPORTE. Il va de soi que le diplomate se soit passionné pour une mission qui le plaçait au « cœur de quelques-uns des grands problèmes du siècle » et d'une « large part de l'avenir du monde ». Mais cette Chine, il l'a aimée. Ce qui donne tout son prix à la lucidité du regard. Il serait vain de prétendre évoquer en quelques mots le journal quotidien d'une action, d'une observation, d'une méditation développées au sein d'une « planète » encore en fusion. Retenons seulement cette question de 1969 qui est la nôtre aujourd'hui : « Sous quelle forme l'invention tâtonnante du socialisme pourra-t-elle se poursuivre dans une République qui aura fait les funérailles de ses fondateurs ? »

On retient et on fixe plus facilement des traits à vif, nombreux dans ce que l'auteur appelle une « chronique intellectuelle », mais qui est, plus qu'il ne le dit, habitée de visages, de paysages, de rencontres, et de la sensibilité de celui qui les regarde. Parfois surgit une brève scène poignante dans son demi-silence. Une petite fille française regarde tristement des enfants chinois jouer à la balle. « Pourquoi ne vas-tu pas avec eux ? » — « Mais ils n'ont pas le droit de jouer avec moi. » Ou la jeune fille au cimetière — son père était français — qui attend près de la tombe que passe l'ambassadeur pour le supplier — clandestinement — de lui accorder sa protection. Déjà, on l'observe. « Elle est en danger. » Et que faire ? — En contraste, une lumière. Merveille jamais vue, dont Etienne Manac'h reçoit « un choc d'émotion » : visiblement étrangers au reste du monde, deux amoureux, ces hors-la-loi.

« La grâce dans son corps et l'amour se repose » : ce pouvait être de ces amants, mais c'est de l'apsara d'Angkor, « Aphrodite de l'Asie », que ce vers, il ne sait plus d'où venu, lui revient. A un mot près (Ronsard a écrit : « La grâce dans sa feuille... »). Ce qui, sans doute, au fond de sa mémoire, repose, c'est la chute du sonnet : « Afin que vif ou mort ton corps ne soit que rose. »

Après tant de politique étrangère — et souvent étrange — quittons l'ambassadeur poète et philosophe, amoureux, malgré tout, de la Chine, il le confesse, quittons-le sur cette rose, la plus belle des Cent Fleurs.

* *Mémoires d'Extrême Asie, la Face cachée du monde*, Fayard, Paris, 1977, 600 pages, 69 F.

ÉCONOMIE

L'ECONOMIE INDUSTRIELLE EN QUESTION. — Jean-Marie Chevalier.

★ Edition Calmann-Lévy, collection « Perspectives de l'économique », Paris, 1977, 288 pages, 58 F.

L'auteur du *Nouvel enjeu pétrolier* (paru dans la même collection) tire ici les conclusions théoriques de ses travaux précédents sur l'industrie pétrolière, en cherchant à construire une discipline nouvelle, l'économie industrielle, qui soit capable de soutenir les critiques de divers horizons et soit un instrument de travail efficace. Car quand nous parlons de « stratégies de firmes », de « contrôle », de « domination » d'une branche sur l'autre, d'une entreprise sur l'autre, voire de « filière de production », nous faisons de l'économie industrielle sans le savoir. Tout en se gardant de tomber dans la micro-économie, voire tout simplement le marketing, mieux vaut tenter de fonder, au moins en logique, une discipline intermédiaire entre la « micro » et le « macro » et qui ne soit pas un simple décalage de la trilogie américaine « structure - comportement - résultats » que notre auteur trouve, avec raison, trop behavioriste. Une tentative à suivre.

F. L.

PAYSANS ET COLLECTIVISME. — Georges Frélastre.

★ Editions Cujas, Paris, 1977, 284 pages, 52 F.

De la R.D.A., où prédominent des entreprises agro-industrielles hautement mécanisées, à la Yougoslavie, qui refuse, au nom du *modèle autogestionnaire*, la concentration et l'étatisation des terres, ou encore à la Pologne, dont 80 % des exploitations appartiennent au secteur privé, la situation de l'agriculture varie, à l'Est, d'un pays à l'autre. Aussi bien, parler de « collectivisme » est-il tout à fait impropre, et le mérite de G. Frélastre est précisément de ne pas aborder la réalité à travers l'optique déformante de l'idéologie. Ses observations sur le terrain, ses rencontres avec de nombreux responsables (directeurs de fermes d'Etat, agronomes) lui ont permis de saisir dans leur diversité les politiques agricoles des pays socialistes. Ce qui donne un ouvrage riche de connaissances précises (chiffres, tableaux ne manquent pas) et d'aperçus pertinents.

Mais, dans son désir de mieux cerner la singularité de chacun, l'auteur a fait intervenir une très contestable psychologie des peuples. Est-il sérieux d'invoquer la « *passivité slave* » (oh Stalingrad !) pour expliquer, fût-ce partiellement, les insuffisances de l'agriculture soviétique ? Prétendre que « *les Allemands aiment le travail pour le travail* », est-ce opératoire ? Ces quelques faiblesses déparent un ouvrage qui, pour l'essentiel, demeure très instructif.

M.T.M.

L'EVOLUTION DU DROIT DES INVESTISSEMENTS AU MAROC. — Jean Lamodière.

★ Editions du C.N.R.S., Marseille, 1977, 175 pages.

Analyse économique et juridique de l'évolution des codes d'investissement marocains, cette étude pose le problème du rôle des capitaux étrangers dans le développement d'un pays du tiers-monde. Il se résume en une alternative dramatiquement simple : soit le Maroc cherche à limiter les effets de domination des investissements privés étrangers, et ils ne viennent plus; soit il encourage libéralement leur venue au prix de son indépendance. Le nouveau code adopté en 1973 vise ainsi à contrebalancer les effets de la marocanisation et des nationalisations afin d'attirer les investisseurs. Tout en admettant que le droit ne constitue pas à lui seul une politique, l'auteur s'interroge sur la rationalité de celle qui consiste à offrir d'immenses avantages à des investisseurs étrangers pourtant peu empressés, tandis que les investissements anciens, déjà sur place et susceptibles d'extension, sont grevés d'une lourde fiscalité. Quoique s'interrogeant peu sur les mécanismes de la dépendance, cet ouvrage très technique apporte beaucoup d'éclaircissements sur l'orientation et les difficultés de l'économie marocaine.

C. B.

I.B.M., UNE MULTINATIONALE... REGIONALE. — Henry Bakis.

★ Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 1977, 205 pages, 40 F.

Ce livre est consacré à l'impact régional de l'implantation d'I.B.M. en France : c'est une analyse de géographie industrielle qui est ici menée. Une première partie nous présente, à partir de faits déjà largement connus, ce géant de l'informatique dans son organisation de l'espace au niveau mondial. Sautant les échelons intermédiaires, le reste de l'ouvrage traite d'I.B.M.-France sur laquelle, cette fois, des informations le plus souvent inédites, ou peu diffusées (mais aussi, sont-elles fiables ?) sont rassemblées parfois à partir d'observations directes : comment et où se logent les employés des différents centres d'I.B.M., quelle est la rationalité qui semble guider la firme dans le choix de ses implantations en France, est-il vrai que son arrivée est redoutée par les patrons locaux parce qu'elle offre des salaires supérieurs à la moyenne régionale, quels sont ses rapports avec ses sous-traitants, etc.

Un livre inégal par le style, et qui est sans doute un peu trop proche du mémoire de D.E.A. sur lequel il s'appuie. Mais un livre de pionnier, en un certain sens, sur un sujet important et qui ne pourra être traité à fond que lorsque l'on disposera d'autres travaux similaires.

F. L.

AFRIQUE

L'ETRIER, LA HOUE ET LE LIVRE. — Francis de Chassey.

★ Editions Anthropos, Paris, 1977, 312 pages, 55 F.

Ecrit à la lumière de la nouvelle anthropologie économique fondée sur le matérialisme historique, ce livre s'attache à décrire la genèse et l'évolution de deux sociétés « traditionnelles » (précapitalistes et précoloniales) qui se côtoient depuis des siècles au Sahara et au Sahel occidental. La société maure, d'origine arabo-berbère, et celle des toucouleurs, de souche négro-africaine, se partagent ce territoire qui constitue aujourd'hui la Mauritanie. A l'encontre de la problématique idéaliste de type « négritude et arabité », Francis De Chassey s'efforce de décrire cette unité dialectique dans l'apparente opposition entre Sahara et Sahel, pasteurs nomades et paysans sédentaires, Afrique blanche et Afrique noire. Il démontre avec force détails comment ces sociétés ont entretenu des relations séculaires sur les plans économique, idéologique et politique tout en s'influençant réciproquement.

L'étrier du guerrier arabo-berbère et la houe des paysans noirs se sont associés, chacun de manière spécifique, avec le Livre (l'islam) pour engendrer des formations sociales originales. On trouve néanmoins de remarquables similitudes, à l'intérieur de ces deux sociétés, dans le mode d'appropriation collective, le système de parenté, l'économie d'autosubsistance, la division socio-économique et le conflit permanent entre sagesse magico-animiste et islam formaliste.

A partir de cette étude comparative très fouillée, l'auteur pose le problème plus général d'un mode de production ouest-africain. Le qualificatif « ouest-africain » ne va pas sans poser des problèmes. L'auteur parle d'un « système social traditionnel typiquement ouest-africain » (p. 13) et d'un « système social ouest-africain » (p. 294). Les deux sociétés en question font-elles partie d'un mode de production plus large, typique de l'Afrique de l'Ouest, ou sont-elles le prototype de ce mode de production ? Dans ce cas, comment intégrer les sociétés fon et ashanti, pourtant très différentes, à ce modèle ouest-africain ?

Ces problèmes théoriques n'enlèvent rien à l'intérêt de ce livre qui est un des meilleurs sur la Mauritanie. D'autre part, ceux qui cherchent des clefs pour interpréter le conflit au Sahara occidental attendent avec impatience la publication du second tome dans lequel l'auteur promet d'aborder également les transformations de ces sociétés sous l'impact de l'impérialisme.

H. S.

LA MAURITANIE. — Ch. Toupet et J.-R. Pitte.

★ PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris, 1977, 128 pages, 9 F

Un petit précis des plus utiles sur un pays mal connu et que les événements mettent au premier plan de l'actualité. La République islamique de Mauritanie est décrite dans sa géographie et son climat, bref dans son milieu naturel à la fois saharien et sahélien; puis dans son histoire, qui est d'abord celle de son peuplement.

Les auteurs s'arrêtent, pour finir, aux deux événements majeurs survenus récemment : la découverte du minerai de fer et la crise au Sahara occidental.

LE SOLEIL DE DIEU EN TANZANIE. — Bernard Joinet.

★ Editions du Cerf, Paris, 1977, 164 pages, 19 F.

Beaucoup de « chocs » dans ce récit : Dieu, les missions, l'Afrique, le socialisme. Prêtre de choc, Bernard Joinet espère choquer à son tour avec ce livre-magnéto, fruit d'un entretien avec un journaliste de *la Vie*. Avec humour et chaleur, jamais à court d'anecdotes savoureuses ou édifiantes, il relate le trajet qui l'a mené d'une famille petite-bourgeoise et maurrassienne de la Nièvre aux églises de brousse en Tanzanie socialiste. Il présente, avec un enthousiasme à éveiller des vocations, le portrait d'un homme qui a réalisé l'accouplement, aujourd'hui moins insolite qu'il n'y paraît, du missionnaire et du socialisme. C'est presque affectueusement que dans les deux chapitres consacrés au président Nyerere et à l'Ujamaa il décrit l'originale expérience tanzanienne de socialisme villageois. Surtout, il analyse et défend la position d'une Eglise qui, rejetant la « *neutralité qui profite toujours au plus fort* », encore de mise parmi les évêques européens, s'est tout entière engagée aux côtés d'un régime dans son effort de transformation politique.

C. B.

STRATEGIC HIGHWAYS OF AFRICA. — Guy Arnold et Ruth Weiss.

★ Julian Friedmann Publishers, London, 1977, 178 pages, 3,50 livres.

De même que les frontières héritées de l'époque coloniale, les voies de communication en Afrique divisent plus qu'elles ne facilitent les contacts entre pays, peuples et régions. Afin de mettre en lumière l'importance stratégique des routes, des chemins de fer, et des fleuves dans la politique africaine actuelle, Arnold et Weiss retracent l'histoire de la construction ou de l'aménagement des principaux axes de communication et de commerce. Or, en Afrique, l'histoire coloniale a été souvent déterminée par la lutte des puissances européennes pour le contrôle de ces axes vitaux. Ainsi, Cecil Rhodes, le grand architecte de l'Empire britannique dans le cône sud de l'Afrique, a-t-il pu définir son projet en termes de chemin de fer reliant Le Cap au Caire.

Les auteurs de cette étude bien documentée répartissent en trois catégories les réseaux de communication africains : 1) ceux qui déterminent les relations, tant économiques que politiques, dans la région qu'ils traversent (chemins de fer de Benguela, du Cap et d'Uganda); 2) ceux qui furent construits après l'indépendance dans le but de réorienter les liens économico-politiques établis pendant l'ère coloniale (les chemins de fer Tanzam et Botzam); 3) ceux qui s'efforcent d'établir de nouveaux liens dans les régions où ils sont insuffisants (la route transsaharienne).

A l'exception de deux petits chapitres sur le Nigéria et la route transafricaine, les auteurs ne quittent guère l'Afrique australe. A cet égard, leur analyse apporte un nouvel élément de compréhension des enjeux des luttes de libération dans cette région.

H. S.

ASIE

HONGKONG. — Jean-Rémy Bure.

★ Le Seuil, coll. « Petite Planète-Villes », Paris, 1977, 126 pages, 14 F.

Ce petit livre inaugure une nouvelle série, celle des « Villes », de la collection « Petite Planète », dont la formule traditionnelle donne l'impression d'avoir été considérablement allégée, pour ne pas dire schématisée. Cette centaine de petits feuillets se lit très vite et le lecteur reste sur sa faim. Non que l'auteur ne connaisse pas son sujet : M. Bure fut pendant trois ans lecteur de français à l'Université chinoise de Hongkong. Mais les impératifs de la formule privilégient la richesse du style et l'analyse sociologique. Or, sans être plat, le style n'est point d'un orfèvre et, faute peut-être d'espace, la réflexion sociologique hésite à prendre son envol. Sans doute les prochains titres seront-ils plus « fouillés ».

M. Bg.

POLITIQUE

ON CHANTAIT ROUGE. — Charles Tillon.

★ Editions R. Laffont, Paris, 1977, 530 pages, 59 F.

Parmi tous les livres écrits par d'anciens membres du P.C.F., voici sans doute le plus attachant à la fois par la forte personnalité de son auteur et par son style rocailleux, abrupt, soutenu par des accents d'un lyrisme romantique. Les pages les plus originales concernent sans doute la jeunesse de cet ouvrier breton, l'organisation de grèves victorieuses contre les patrons des conserveries, et les souvenirs de ses missions en Tchécoslovaquie et en Espagne au moment où les débris de l'armée républicaine sont encerclés dans Valence et Alicante. Les autres points forts de sa vie — mutinerie de la mer Noire, action des F.T.P. dans la Résistance, exclusion du P.C. — Charles Tillon les a racontés dans des ouvrages précédents et se contente ici de les évoquer. Ce qui apparaît dans ce livre, et avec quelle rude ferveur, ce sont les qualités de l'homme et du militant. Avec aussi d'étonnantes esquisses de ceux — Thorez, Duclos, Casanova, etc. Il semble parfois que tout ne soit pas dit, mais ce que raconte ce livre fourmillant de détails concrets est déjà suffisamment riche pour éclairer la foi généreuse d'un homme dont les convictions ont été sacrifiées à des calculs étriqués et politiquement vains. On ne peut lire ces pages denses qu'en se posant une fois de plus la question : le P.C.F. a-t-il changé ? Les morts réhabilités à l'Est attendent toujours que les survivants soient réhabilités à l'Ouest, ce qui serait le véritable signe d'un changement.

C. J.

LA DEMOCRATIE A PORTEE DE LA MAIN. — « Echanges et Projets », préface de Pierre Viansson-Ponté.

★ Albin Michel, Paris, 1977, 234 pages, 39 F.

Le titre, ou plutôt l'espoir qu'il formule, n'est-il pas abusif ? D'autant plus que, dans la moitié de l'ouvrage — bien fait, sérieux, documenté, — les auteurs décrivent sans complaisance ce monstre qu'est devenu l'Etat. Omniprésent et en même temps inefficace, incapable de se gouverner lui-même, faible et autoritaire, il n'est plus, comme le remarque P. Viansson-Ponté dans sa préface, qu' « *une entreprise multiforme au service de multiples clientèles* ». Oublieux du service public par quoi, théoriquement, il se justifie, il n'a plus qu'un projet : durer et se reproduire. Directions et sous-directions prolifèrent. Si bien qu'il faut vingt-deux opérations, quatorze codécideurs et deux ans de démarches pour construire un C.E.S., et huit ans pour ouvrir un C.H.U.

Décentraliser, accroître le pouvoir des communes et des collectivités locales, confier aux citoyens ou à leurs associations le plus grand nombre de pouvoirs, redonner au Parlement un droit réel de contrôle, rendre l'administration transparente — les mesures que préconisent « Echanges et projets » sont assurément nécessaires. Mais comment les réaliser, et avec qui ? Si 73 % des Français estiment qu'il serait très grave qu'on supprimât le droit de vote, 79 % jugent qu'il serait plus grave encore qu'on abolît la sécurité sociale. Quand les citoyens ne considèrent plus la démocratie comme le bien suprême, peut-on prétendre qu'elle est à portée de la main ?

M.T.M.

AMÉRIQUE LATINE

MULTINATIONALES ET TRAVAILLEURS AU BRESIL. — Collectif Paulo Freire (C.E.D.A.L.).

★ Ed. F. Maspero, coll. « CEDETIM », Paris, 1977, 254 pages, 40 F.

La première et la deuxième partie de ce livre sont consacrées à l'internationalisation du capital en général et plus particulièrement à l'implantation des multinationales au Brésil, un de leurs terrains de chasse favoris dans le tiers-monde. La troisième présente ce que l'on pourrait appeler le programme politique de l' « opposition syndicale » brésilienne, opposition encore informelle mais dont « *la préoccupation politique va bien au-delà des aspects économiques du développement* » et de la nécessaire démocratisation du régime. Ce texte, clair, d'une remarquable hauteur de ton, est donc une analyse politique de la situation du Brésil aujourd'hui et des perspectives qui s'ouvrent à la lutte des travailleurs pour l'émancipation. Il attaque vigoureusement les thèses de l'opposition populiste selon lesquelles le militarisme et la répression policière ne sont que des accidents de parcours dans le développement du pays vers un capitalisme libéré de la tutelle étrangère. Il dénonce également la structure corporatiste des syndicats brésiliens (et notamment l'impôt syndical, acquitté par tout salarié, qu'il soit ou non syndiqué...) qui en fait des instruments de la domination politique de la bourgeoisie. Aucune indication n'est donnée sur l'ampleur et les formes de cette nouvelle opposition. Mais voilà en tout cas une voix nouvelle qui s'élève, et qui donne à réfléchir.

F. L.

GOVERNMENT POLICY AND THE DISTRIBUTION OF INCOME IN PERU, 1963-1973. — Richard Charles Webb.

★ Harvard University Press, 1977, 240 pages, 11,25 livres.

La révolution péruvienne de la « première phase », celle du général Velasco, a-t-elle entraîné une redistribution des revenus à la mesure de son discours populiste ? Non, répond R.C. Webb, ancien directeur de la recherche à la Banque centrale de réserve du Pérou. Comme le régime du président Belaunde, celui qui l'a remplacé en 1968 a certes contribué à une certaine diffusion de la richesse à l'intérieur de certains secteurs précis : celui de l'industrie moderne, qui a bénéficié aux ouvriers et aux cadres, celui de l'agriculture extensive, qui a donné des droits et des ressources à la main-d'œuvre agricole salariée. Mais le secteur rural traditionnel, même après la réforme agraire, s'est enfoncé dans sa pauvreté, cependant que l'oligarchie a gardé intacte sa richesse. Bilan décevant, faute de considérer, comme c'est la thèse de l'auteur, que l' « *élimination de la pauvreté doit venir avant la préoccupation pour l'égalité en elle-même* et (que) *les besoins des plus pauvres doivent acquérir le statut de droits plutôt que de susciter la compassion* ». Ce n'est pas le virage à droite de juillet 1976 qui changera le cours des choses.

B. C.

ELAN NOIR (Mémoires d'un Sioux). — John Neihardt.

★ Stock, Paris, 1977, 288 pages, 39 F.

Elan Noir est avant tout mémoire; la mémoire indienne de Black Elk, homme-médecine et prophète de la tribu des Sioux Ogiala. Elle nous rend infiniment présente et pathétique une culture qui, en 1932 (date de la première parution du livre aux Etats-Unis), allait disparaître sous le double coup d'une politique de ghetto et d'assimilation forcée.

Nous pénétrons ainsi au cœur des coutumes, des valeurs et de la religion des Indiens des Plaines, guidés par une parole poétique d'une rassurante familiarité tant elle épouse le souffle de la nature : août devient « *la lune des cerises noires* », décembre « *la lune des arbres qui craquent* ».

A travers un témoignage singulièrement dépourvu de haine ou de patriotisme redondant, nous revivons la bataille de Little Big Horn (1876) où les Indiens combattaient pour défendre la terre sacrée des Collines Noires contre l'envahisseur blanc.

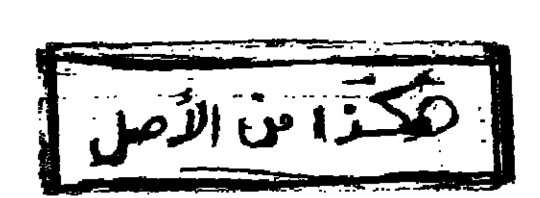
Vue de l'autre côté des barbelés de la réserve, la société des « visages pâles » se réduit à un fort et à un bazar. Pour Elan Noir, le monde « *carré* » des Blancs, qui divise et isole, a rompu à tout jamais le « *cercle sacré* » de la nation sioux. Avant l'invasion, l'homme des Plaines vivait en équilibre avec la nature, le bison assurait une ample suffisance et le devoir premier, imprescriptible, de celui qui avait plus était de donner à celui qui avait moins.

Face à Custer, le tueur d'Indiens, et à Buffalo Bill, le massacreur de bisons, se dressent, dans le souvenir d'Elan Noir, les nobles figures de Cheval Fou et de Nuage Rouge pour qui le patriotisme n'est point « *le dernier refuge des fripouilles* » (comme le pensait le Dr Johnson) mais l'amour profond de la terre et des hommes.

La destruction systématique des bisons, la politique des réserves et, plus tard, l'assimilation à outrance ont transformé un peuple jadis indépendant et solidaire en un troupeau d'assistés. Là est l'ethnocide, plus que dans le massacre de Wounded Knee, si horrible soit-il.

Enfin, ce qui touche dans ce témoignage, ou plutôt dans cette contre-histoire de la période 1863-1932, c'est aussi l'écoute de John Neihardt, son humilité et sa déférence à l'égard de la culture sioux, sa conviction profonde qu'il y a, dans la parole du prophète Black Elk, un message toujours valable pour la civilisation blanche. La large diffusion qu'a connue ce livre donne à entendre que « *le rêve d'un peuple* » n'est peut-être pas mort à Wounded Knee.

N. de C.



L'ACTIVITÉ DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ONU

Au Conseil de sécurité : résolution sur le Bénin...

LE Conseil de sécurité a adopté, le 24 novembre, sans opposition, une résolution sur l'agression contre le Bénin, terminant ainsi le débat rouvert le 22 novembre sur cette question. Le texte demande à la communauté internationale de collaborer à l'établissement d'informations sur les mercenaires impliqués dans l'agression et note que le Bénin souhaite leur poursuite en justice. Il demande également aux Nations unies d'aider le Bénin à réparer les dommages subis lors de l'attaque.

...et création d'un comité pour veiller à l'application de l'embargo sur les armes destinées à l'Afrique du Sud

Le 9 décembre, le Conseil de sécurité a décidé à l'unanimité d'instituer un comité pour veiller à l'application de l'embargo sur la fourniture d'armes à l'Afrique du Sud décrété le 4 novembre. Composé de quinze membres, ce comité étudiera les moyens de rendre cet embargo plus efficace et demandera à tous les Etats de lui fournir tous renseignements sur les mesures prises à cette fin.

FORCES DE L'ONU SUR LE GOLAN ET A CHYPRE. — *Le 30 novembre, par 12 voix contre 0, le Conseil de sécurité a prorogé de six mois le mandat de la Force des Nations unies chargée d'observer le dégagement sur le Golan (F.N.U.O.D.). Trois pays n'ont pas participé au vote : le Bénin, la Chine et la Libye.*

D'autre part, le Conseil a renouvelé pour six mois le mandat de la Force des Nations unies à Chypre en date du 15 décembre. Tous les pays membres du Conseil ont voté en faveur du renouvellement, sauf la Chine, qui n'a pas pris part au scrutin.

Fin de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale des Nations unies a terminé le 21 décembre les travaux de sa trente-deuxième session qui s'était ouverte à New-York le 20 septembre. Au total, cent trente et une questions inscrites à l'ordre du jour ont été examinées. Deux cent quinze résolutions ont été adoptées.

Les textes essentiels votés depuis le 19 novembre (voir *le Monde diplomatique* d'octobre, novembre et décembre 1977 pour le résumé des travaux jusqu'à cette date) concernent les problèmes suivants :

DESARMEMENT. — Des résolutions ont été adoptées à propos des conséquences économiques et sociales de la course aux armements, des projets de dénucléarisation régionale (création de zones exemptes d'armes nucléaires au Proche-Orient et en Asie du Sud), l'interdiction complète des essais nucléaires, la Décennie du désarmement, la fabrication de nouvelles armes de destruction massive, la réduction des budgets militaires, le désarmement général et complet, la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires, etc. L'Assemblée a adopté une résolution concernant la session extraordinaire qu'elle consacrera au désarmement, du 23 mai au 28 juin à New-York.

PROCHE-ORIENT. — Un projet de résolution présenté par des pays non alignés a été adopté le 25 novembre par 102 voix contre 4 (Israël, El-Salvador, Etats-Unis et Canada). Le texte demande la « *prompte convocation* » de la conférence de Genève avec notamment la participation de l'O.L.P. Il insiste sur la nécessité d'une solution d'ensemble tenant compte des droits nationaux des Palestiniens, avec retrait des Israéliens des territoires occupés.

Deux textes ont été adoptés le 2 décembre sur la question de Palestine. Le premier (voté par 100 voix contre 12 et 29 abstentions) réaffirme l'appui de l'Assemblée au plan élaboré par le comité pour les droits inaliénables du peuple palestinien. Le deuxième (95 voix pour 30 contre et 26 abstentions) prie le secrétaire général d'établir un service spécial des droits palestiniens au sein du secrétariat de l'ONU.

Sur les pratiques israéliennes dans les territoires occupés, trois résolutions ont été adoptées le 13 décembre. L'une d'elles condamne ces pratiques et charge le comité spécial compétent de poursuivre sa mission.

Par 122 voix (avec une abstention : celle d'Israël), l'Assemblée a décidé de prolonger de trois ans le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA). Une autre résolution demande le retour des personnes déplacées depuis 1967.

MAINTIEN DE LA PAIX. — L'Assemblée a notamment adopté à ce propos une résolution relative à la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales. Elle a aussi voté une déclaration sur la consolidation de la détente internationale.

PROBLEMES ECONOMIQUES. — Les principales décisions de l'Assemblée en ce domaine concernent le nouvel ordre économique international. Dans un texte adopté sans vote, l'Assemblée demande notamment que toute négociation globale concernant l'instauration de ce nouvel ordre se déroule dans le cadre de l'ONU et décide de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980 pour évaluer les progrès réalisés. Un comité plénier se réunira entre les sessions de l'Assemblée jusqu'à la session extraordinaire.

D'autres résolutions d'intérêt général portent sur le problème de l'inflation, l'endettement des pays en voie de développement, le transfert des techniques, etc. Par consensus, l'Assemblée a invité le 20 décembre le secrétaire général à nommer dans les meilleurs délais un directeur général pour le développement et la coopération économique internationale. Désigné pour quatre ans, il devra assurer une coordination des activités en matière de développement à l'intérieur du système des Nations unies.

Le secrétaire général a aussi été invité, dans un texte portant sur le financement du développement, à établir, avec l'aide d'un groupe d'experts, un rapport sur les pouvoirs de garantie des institutions financières internationales existantes et sur la possibilité de créer un organisme multilatéral d'assurance.

Parmi les nombreux autres textes concernant les activités économiques de l'ONU, signalons la décision de convoquer à Buenos-Aires, du 30 août au 12 septembre prochains, la conférence des Nations unies sur la coopération technique entre pays en voie de développement.

DECOLONISATION. — Le 28 novembre, l'Assemblée a exprimé l'espoir (sans voter) qu'une solution juste et durable soit promptement trouvée au problème du Sahara occidental. L'examen de la question a été renvoyé à sa trente-troisième session. A propos de Timor, l'Assemblée a rejeté le 28 novembre, par 67 voix contre 26 et avec 47 abstentions, l'allégation selon laquelle le Timor-Oriental a été intégré à l'Indonésie dans la mesure où la population du territoire n'a pas été à même d'exercer librement son droit à l'autodétermination. Le comité de la décolonisation est invité à envoyer une mission dans le territoire.

Des résolutions ont été adoptées concernant l'avenir de tous les territoires encore dépendants, y compris le Zimbabwe et la Namibie. Plusieurs textes condamnent les Etats qui collaborent avec l'Afrique du Sud dans les domaines politique, diplomatique, économique, militaire et nucléaire ; les pays producteurs ou exportateurs de pétrole sont priés de s'abstenir de fournir du pétrole brut aux régimes racistes d'Afrique australe et de prendre des mesures contre les compagnies pétrolières qui continuent à livrer du pétrole à ces régimes.

Par 120 voix et avec 5 abstentions (Royaume-Uni, Etats-Unis, Canada, France, République fédérale d'Allemagne), l'Assemblée a prié le Conseil de sécurité d'envisager une fois encore des mesures pour empêcher de nouveaux investissements étrangers en Afrique du Sud.

PROBLEMES SOCIAUX, JURIDIQUES ET DIVERS. — Le 8 décembre, l'Assemblée a demandé sans vote à la commission des droits de l'homme d'élaborer un projet de convention relative à la torture et aux autres traitements cruels ou dégradants. De nombreux textes ont été adoptés pour améliorer la protection des droits de l'homme, en particulier au Chili et en Afrique du Sud ; pour assurer la protection des réfugiés ; pour améliorer la situation des travailleurs migrants. Un texte concerne plus particulièrement les personnes portées disparues à Chypre. L'Assemblée a aussi décidé de réunir la conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale à Genève, du 14 au 25 août 1978.

Il a aussi été décidé que le comité spécial de la charte des Nations unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation se réunirait à New-York du 27 février au 24 mars prochains.

Le 17 décembre, l'Assemblée a pris note du rapport du comité chargé d'élaborer une convention internationale contre la prise d'otages. Une résolution contre le terrorisme international a d'autre part été adoptée par 91 voix contre 9 et avec 28 abstentions.

Le mandat de M. Martti Ahtisaari, commissaire des Nations unies pour la Namibie, a été prorogé d'un an à compter du 1er janvier 1978. D'autre part, M. Poul Hartling a été élu haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés en remplacement du prince Sadruddin Aga Khan. Son mandat est de cinq ans.

L'Assemblée générale, qui a procédé au cours de sa session aux élections habituelles dans les différents organes des Nations unies, a voté un budget de 985 913 000 dollars pour l'exercice 1978-1979. Cette décision a été prise par 119 voix contre 9 (U.R.S.S. et autres pays de l'Europe de l'Est) avec 6 abstentions (Etats-Unis, France, Cuba, Israël, Italie et Roumanie).

MAINTIEN DE LA PAIX. — *Le comité des opérations de maintien de la paix a adopté, le 2 décembre, son rapport à l'Assemblée générale. Il indique qu'il n'a toujours pas été en mesure de s'acquitter de la tâche qui lui avait été confiée : définir les principes directeurs des opérations de maintien de la paix.*

APARTHEID. — *Le comité spécial contre l'apartheid a lancé un appel en vue d'imposer un embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud, au cours d'une session tenue le 1er décembre. D'autre part, le président du comité et le secrétaire général des Nations unies ont condamné, chacun de son côté, la création d'un nouveau bantoustan censé être indépendant : le Bophuthatswana.*

NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES A VOCATION MONDIALE

• REFUGIES. — *Le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés a annoncé le 5 décembre dernier l'ouverture d'une délégation régionale pour l'Amérique latine septentrionale, dont le siège est à San-José (Costa-Rica). M. Hugo Idoyaga a été nommé au poste de délégué régional.*

— Le secrétaire général des Nations unies a nommé le 7 décembre M. Poul Hartling (Danemark) au poste de haut commissaire pour les réfugiés pour une période de cinq ans, en remplacement du prince Sadruddin Aga Khan. L'Assemblée générale de l'ONU a confirmé ce choix le 8 décembre par consensus

• ENFANCE. — *Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF ou FISE) a annoncé le 20 décembre que le conseil d'administration de cet institution avait débloqué 3 millions de dollars supplémentaires pour remettre sur pied les services essentiels en faveur des enfants du Liban, services qui avaient été interrompus pendant la guerre civile.*

— Des secours ont été envoyé fin novembre dans l'Etat indien d'Andhra-Pradesh pour permettre aux populations de faire face aux besoins les plus immédiats après le cyclone qui a dévasté cet Etat.

Commission économique pour l'Europe

Au comité pour le développement du commerce : la menace du protectionnisme

OUVRANT les travaux du comité pour le développement du commerce de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (C.E.E.-ONU), M. Stanovnik, secrétaire exécutif de la Commission, a lancé un appel à l'action contre la menace du protectionnisme. Les représentants des vingt-huit pays membres de la C.E.E.-ONU ont suggéré à ce propos que le secrétariat de la C.E.E. établisse un inventaire général mis à jour des obstacles de toute sorte au développement du commerce, inventaire qu'une réunion d'experts sera chargée d'examiner à Genève à la fin du mois de septembre prochain.

ENERGIE ELECTRIQUE. — *Réuni du 21 au 25 novembre à Genève pour sa trente-sixième session, le comité de l'énergie électrique s'est préoccupé des perspectives à moyen et à long terme de l'industrie de l'énergie électrique dans la région.*

INDUSTRIES MECANIQUES ET ELECTRIQUES. — *La sixième réunion spéciale d'experts des industries mécaniques et électriques s'est tenue à Genève du 9 au 11 novembre. Les experts ont pris note de la prochaine publication d'un rapport sur la production par ces industries de l'équipement destiné à prévenir la pollution.*

CHOMAGE STRUCTUREL. — *Dans un rapport sur les facteurs et profils de la croissance dans les pays à économie de marché, le secrétariat de la C.E.E.-ONU estime qu'il est d'une importance cruciale de savoir si le chômage est d'un caractère plus structurel que conjoncturel dans l'évaluation de la perspective économique à long terme dans la région jusqu'en 1990. Le rapport note qu'il convient d'interpréter les taux de chômage élevés dans un contexte économique nouveau où le style de la participation au travail est en évolution constante et continuera à changer.*

F.A.O.

Les travaux de la dix-neuvième conférence générale

REUNIE à Rome du 12 novembre au 1er décembre, la dix-neuvième session de la conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.) a estimé que les progrès réalisés en agriculture étaient insuffisants, bien que la production et les réserves alimentaires se soient accrues.

Comparant les progrès de la production vivrière aux régimes alimentaires réels des populations affamées du monde, la conférence a conclu que « *peu de progrès ont été enregistrés depuis 1974 en ce qui concerne l'objectif de base que constitue l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition. L'augmentation de la production de vivres par habitant n'a guère modifié la situation nutritionnelle d'une quantité de miséreux* ». Selon elle, le haut niveau des stocks est dû en partie au fait que ni les pays ni les individus ne peuvent acheter des vivres en quantités suffisantes.

Un programme d'action pour la prévention des pertes alimentaires a été approuvé au cours de la session. Il sera financé par un fonds disposant, dans un premier temps, de 10 millions de dollars fournis à l'aide des réserves financières de la F.A.O. D'autre part, la conférence a invité les Etats membres à contribuer pour un total de 950 millions de dollars aux activités du Programme alimentaire mondial (PAM) en 1979-1980, chiffre qui représente une augmentation de 25 % par rapport à l'exercice précédent.

Le Dr Bukar Shaib (Nigéria) a été élu président du conseil de la F.A.O., dont le nombre des membres a été porté de quarante-deux à quarante-neuf. La conférence a aussi prévu d'augmenter les effectifs de son comité du programme et de son comité financier.

Un budget de 211,35 millions de dollars a été approuvé, pour financer les dépenses de l'organisation en 1978-1979.

CEREALES. — *Selon un rapport publié le 25 novembre par la F.A.O. la récolte mondiale de céréales sera plus faible en 1977, mais elle devrait suffire à satisfaire, en 1978, une demande mondiale croissante et à maintenir les stocks mondiaux à leur niveau actuel. L'étude de la F.A.O., publiée dans son* Bulletin trimestriel, *dresse le bilan des changements survenus dans les perspectives céréalières pour 1977 et esquisse les perspectives pour 1978.*

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL. — *Une aide alimentaire d'une valeur de 5 651 000 dollars a été décidée au titre du PAM en faveur du Liban, le 24 novembre dernier, pour contribuer au ravitaillement de personnes déplacées dans le sud du pays.*

• ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE. — *La commission internationale d'étude des problèmes de la communication, créée à l'initiative de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a tenu sa première réunion à Paris, du 14 au 16 décembre.*

— L'UNESCO a organisé, le 7 décembre à Paris, une journée sur la situation des droits de l'homme en Afrique australe.

• ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. — *Une réunion technique tripartite de l'aviation civile, convoquée par l'Organisation internationale du travail (O.I.T.), a eu lieu à Genève du 7 au 15 décembre. L'objectif était de rechercher une solution aux problèmes spécifiques que posent les conditions d'emploi et de travail.*

• ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE. — *Après avoir pris connaissance des conclusions d'une commission internationale d'experts médicaux de neuf pays, le Dr H. Mahler, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.), a indiqué le 14 décembre à Dacca (Bangladesh) que la variole avait été supprimée en Asie. La commission avait signé le certificat définitif d'éradication après examen des résultats d'une enquête menée pendant deux ans. Le dernier cas déclaré remontait à octobre 1975.*

— L'O.M.S. a annoncé, au mois de novembre, qu'elle venait de mener à bien le projet concernant l'élaboration de plans directeurs pour l'approvisionnement public en eau et l'évacuation des déchets urbains dans toute la province de Kosovo (Yougoslavie).

— L'O.M.S. a lancé, au début du mois de décembre, un appel à tous les Etats membres de la région européenne, les invitant à renforcer l'effort de lutte contre le paludisme en Turquie.

• AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE. — *Cent soixante-dix participants venus de trente-six pays et de quatre organisations internationales se sont réunis du 21 au 25 novembre à Wageningen (Pays-Bas) sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.), de la F.A.O. et de l'O.M.S. La réunion avait pour objet d'étudier les résultats et les perspectives d'avenir d'une nouvelle méthode physique de conservation des denrées alimentaires : l'emploi des rayonnements ionisants émis par les radio-isotopes ou produits par des dispositifs électriques.*

• DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL. — *Le comité permanent de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), chargé d'examiner les programmes de l'Organisation, réuni à Vienne, du 5 au 9 décembre, a approuvé diverses activités qui avaient été soumises à l'évaluation et a demandé davantage de contributions pour le nouveau fonds de développement industriel, qui doit permettre à l'Organisation de disposer de ressources accrues.*

— Les représentants de plus de cinquante pays ont participé, du 12 au 16 décembre, à Madrid, à un colloque international sur les problèmes mondiaux des huiles et graisses végétales, convoqué par l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI).

— Les garanties à donner aux pays en voie de développement, pour leurs opérations avec les pays industrialisés, ainsi que les systèmes d'assurance qui les protégeraient contre le non-respect des obligations contractées par les entrepreneurs, figurent parmi les questions prioritaires que quelque cent cinquante spécialistes internationaux venus d'une vingtaine de pays ont examinées lors d'un séminaire à Lahore (Pakistan), du 25 au 29 novembre

• NAVIGATION MARITIME. — *La Guinée-Bissau est devenue, le 6 décembre, le cent quatrième membre de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (O.M.C.I.).*

ORGANISMES FINANCIERS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Groupe de la Banque mondiale

Cinq prêts de la BIRD

LA Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale ou BIRD) a annoncé plusieurs prêts ces dernières semaines :

— Au Nicaragua (1er décembre) : 10,1 millions de dollars pour un projet d'adduction d'eau à Managua, et 3 millions de dollars pour un projet rural d'assainissement touchant cinq cent cinquante villages ;

— Au Botswana (8 décembre) : 6,5 millions de dollars pour un projet destiné à stopper la dégradation des pâturages et à favoriser l'introduction de méthodes de gestion améliorées ;

— A la Côte-d'Ivoire (15 décembre) : 29 millions de dollars pour un projet d'entretien de routes de desserte et de routes à grande circulation ;

— A la Jamaïque (15 décembre) : 30 millions de dollars pour l'importation de matières premières et de biens d'équipement pour les productions industrielles et agricoles ;

— Au Paraguay (15 décembre) : 6 millions de dollars pour la construction de réseaux d'adduction d'eau.

CREDITS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT. — *L'Association internationale de développement (IDA) a annoncé des crédits en faveur des pays suivants :*

— Pakistan (24 novembre) : 3 millions de dollars pour financer les services techniques qui aideront à mettre au point les projets de développement économique de l'Azad Cachemire ;

— Kenya (30 novembre) : 10 millions de dollars pour le développement de la petite industrie ;

— Bangladesh (1er décembre) : 75 millions de dollars pour l'importation des éléments industriels, matières premières, produits chimiques et pièces détachées nécessaires pour maintenir les productions d'industries hautement prioritaires ;

— Haïti (15 décembre) : 6,6 millions de dollars pour la construction ou l'amélioration de polders dans les plaines marécageuses qui bordent le fleuve Niger ;

— Egypte (8 décembre) : 2 millions de dollars pour le financement d'une étude économique qui permettra la préparation d'un projet régional d'adduction d'eau dans des zones rurales et de petites villes ;

— Pakistan (8 décembre) : 70 millions de dollars pour un projet de maîtrise de la salinité de l'eau et de mise en valeur de terres dans la région du Punjab et 1,7 million de dollars pour une étude de pré-investissement d'un projet forestier dans la province frontalière du nord-ouest ;

— Tanzanie (8 décembre) : 15 millions de dollars pour aider la Banque d'investissement de Tanzanie à faire face à ses besoins en devises étrangères d'ici à 1980 ;

— Haïti (15 décembre) : 6,6 millions de dollars pour la remise en état et l'extension de réseaux d'adduction d'eau dans sept villes de province ;

— Inde (15 décembre) : 87 millions de dollars pour l'amélioration des services urbains dans le district métropolitain de Calcutta.

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE. — *La Société financière internationale (S.F.I.), filiale de la Banque mondiale, a annoncé, le 21 décembre, un second investissement d'environ 1,2 million de dollars dans la Banque nationale pour le développement économique (B.N.D.E.) du Maroc. La S.F.I. avait déjà investi 1,5 million de dollars dans le capital de la B.N.D.E. en 1962. Ce nouveau financement représente la part de la Société d'une offre qui est faite aux actionnaires de doubler le capital social de la B.N.D.E. pour permettre à celle-ci de continuer ses emprunts à long terme dont elle reprête le produit aux entreprises locales.*

EMPRUNTS DE LA BIRD. — *La Banque mondiale a annoncé, le 24 novembre, un emprunt à moyen terme d'un montant de 300 millions de francs suisses auprès d'un groupe d'importantes banques suisses.*

D'autre part, une offre publique de 50 milliards de yens (207 millions de dollars), en montant principal d'obligations de la Banque mondiale, a été annoncée le 23 novembre à Tokyo.

Les obligations « Obligations à 6,8 % et à quinze ans de 1977 - huitième série » ont été vendues au pair. L'échéance finale était le 9 décembre 1992 et les obligations seront amorties au pair par des versements égaux de 3 milliards de yens pour chacune des années 1983 à 1991 et un versement final de 23 milliards de yens en 1992.

CONFERENCE SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES CARAIBES. — *La Banque mondiale a convoqué, à Washington, les 15 et 16 décembre, une conférence sur les besoins liés au développement des pays de la région des Caraïbes et sur l'éventualité de la mise en place d'un mécanisme formel de concertation pour les questions liées au développement économique.*

REUNION DU CONSORTIUM POUR LE PAKISTAN. — *Les gouvernements et organisations concernés par l'aide au développement au Pakistan se sont réunis à Paris le 18 décembre, sous la présidence de la Banque mondiale.*

Banque arabe pour le développement économique en Afrique

Session du conseil des gouverneurs

LE conseil des gouverneurs, composé des ministres des finances des dix-huit pays membres de la Banque arabe de développement économique en Afrique (BADEA), s'est réuni à Khartoum le 3 décembre, pour sa troisième assemblée annuelle ordinaire. Le conseil a notamment fixé le capital du Fonds arabe spécial d'aide à l'Afrique à un niveau de 350 millions de dollars, qui devront être incorporés au capital de la Banque. Il a aussi assoupli la politique de prêt : la participation de la Banque dans le financement des projets, quand elle est comprise entre 1 et 10 millions de dollars, a été plafonnée à 40 % du coût total du projet (contre 30 % précédemment) et à 60 % (contre 50 % antérieurement) quand cette participation est inférieure à 1 million de dollars. Le conseil a recommandé au président de la Banque d'entreprendre les démarches auprès de la Ligue des Etats arabes afin que les ressources du Fonds arabe d'aide technique soient affectées au capital et au programme d'assistance technique de la BADEA. Au cours de cette session, le conseil a approuvé de nouveaux engagements de prêts au bénéfice du Cameroun, de Madagascar et du Libéria, pour un montant total de 23,25 millions de dollars. Un don de 50 000 dollars, pouvant se résoudre en avance sur prêt, a été accordé aux Comores.

Banque asiatique de développement

Prêts à six pays

LA Banque asiatique de développement annonce l'octroi de prêts en faveur de six pays :

— Corée du Sud (31 octobre) : 41,5 millions de dollars (à l'aide des ressources ordinaires de la Banque pour vingt-trois ans et à 8,30 %) destinés à l'amélioration du réseau routier ;

— Népal (8 novembre) : 4,2 millions de dollars (à l'aide des ressources du fonds spécial, pour quarante ans et à 1 %) affectés à un programme de formation professionnelle ;

— Malaisie (8 novembre) : 15,3 millions de dollars pour financer l'adduction d'eau dans les villes de Kota Kinabalu et de Tawau ; ce prêt est assorti d'un don d'assistance technique d'un montant de 150 000 dollars. Le 29 novembre, ce pays s'est également vu accorder un prêt de 18 millions de dollars pour le financement du programme de développement régional de Pahang Tanggara. Ces deux prêts, consentis à l'aide des ressources ordinaires de la Banque pour une durée de vingt ans, portent intérêt à 8,30 % l'an ;

— Indonésie (25 novembre) : 30 millions de dollars (pour quinze ans et à 8,30 %) dont bénéficiera la Bank Pembangunan Indonesia (BAPINDO), une des trois plus importantes institutions financières du pays ;

— Philippines (29 novembre) : 35 millions de dollars (à l'aide des ressources ordinaires de la Banque pour quinze ans et à 8,30 %) accordés à la Banque de développement des Philippines ;

— Afghanistan (29 novembre) : 5,7 millions de dollars (à l'aide des ressources du fonds spécial pour quarante ans et à 1 %) pour financer la réalisation d'entrepôts de stockage pour les fertilisants et les produits chimiques et vétérinaires.

RECENTES PUBLICATIONS

• *Rural Asia : Challenge and Opportunity* (l'Asie rurale : défis et perspectives) : étude réalisée à la demande de la Banque par une équipe d'experts internationaux pour préparer les politiques à appliquer dans les pays d'Asie membres de la BAD au cours des dix prochaines années *(voir page 1 l'article de Patrice de Beer).*

Banque européenne d'investissement

Octroi de vingt prêts dans les pays de la C.E.E., dont treize à l'Italie

LA Banque européenne d'investissement (B.E.I.) a annoncé, aux mois de novembre et de décembre, l'octroi de plusieurs prêts :

Le 29 novembre, cinq prêts d'un montant total équivalant à 83,5 milliards de lires (82,8 millions d'u.c.e.) pour contribuer au financement de deux projets industriels dans le Mezzogiorno italien, la mise en valeur de deux gisements de gaz en mer Adriatique, ainsi que la construction d'un tronçon d'autoroute dans le Frioul. Le prêt le plus important (24 milliards de lires), d'une durée de huit ans, au taux d'intérêt de 7,7 % l'an, a été octroyé solidairement à l'EFIM (Ente Partecipazioni e Finanziamenta Industria Manifattureria) et à l'ENI (Ente Nazionale Idrocarburi) ; l'équivalent de 20 milliards de lires a été accordé à l'IMI (Istituto Mobiliare Italiano) pour dix ans, au taux de 8 % l'an ;

— Le 9 décembre, un prêt d'une contre-valeur de 17 millions de livres (26 millions d'u.c.e.) pour le développement des télécommunications en Irlande ; ce prêt est assorti d'une durée de vingt ans et d'un taux d'intérêt de 9,6 % ;

— Un prêt à la Société lorraine de laminage continu (SOLLAC) d'une contre-valeur de 110 millions de francs (19,6 millions d'u.c.e.) pour une durée de quinze ans, au taux de 9,7 % l'an, pour le financement de la première étape de la modernisation de l'aciérie de Serémange (Moselle) ;

— Le 15 décembre, un montant d'une contre-valeur de 20 millions de livres (30,6 millions d'u.c.e.), d'une durée de sept ans et au taux d'intérêt de 7,5 %, pour contribuer au financement d'initiatives industrielles de petite et de moyenne dimension dans les zones du Royaume-Uni bénéficiant des aides au titre du développement régional ;

Un prêt d'une contre-valeur de 15 millions de francs (2,7 millions d'u.c.e.) pour financer, à Fos-sur-Mer (près de Marseille), des installations destinées à combattre la pollution pétrolière en Méditerranée ; ce prêt a été consenti au Port autonome de Marseille pour une durée de douze ans, au taux d'intérêt de 9 % l'an ;

— Le 16 décembre, huit prêts, d'un montant total équivalant à 94,8 milliards de lires (94 millions d'u.c.e.) en faveur de l'Italie, pour des investissements d'infrastructure portant sur l'approvisionnement en eau de la Basilicate et des Pouilles, l'amélioration du réseau routier de Palerme (Sicile) et de l'équipement portuaire de Naples, l'établissement, dans les Abruzzes, d'un centre de formation de techniciens des télécommunications, le financement de divers investissements industriels, la plupart également dans le Mezzogiorno ;

— Le 20 décembre, un prêt d'une contre-valeur de 334,5 millions de francs (60 millions d'u.c.e.) pour la modernisation et le renforcement des télécommunications internationales en France ; d'une durée de quinze ans et au taux d'intérêt de 9,35 % l'an, ce prêt a été accordé à la Caisse nationale des télécommunications à Paris ;

— Un prêt d'une contre-valeur de 50 millions de couronnes danoises (7,1 millions d'u.c.e.) en faveur de la construction d'un aéroport à Godthaab (Groenland) ; ce prêt a été consenti à l'Etat danois (ministère des finances) pour une durée de quinze ans au taux de 8,4 % l'an ;

— Le 21 décembre, un prêt d'une contre-valeur de 13,1 millions de livres (20 millions d'u.c.e.) pour contribuer au financement de plus de quarante améliorations et aménagements du réseau routier national irlandais ; ce prêt a été consenti pour une durée de vingt ans au taux de 9,6 % l'an.

Signalons aussi que l'aide d'urgence de 150 millions d'u.c.e., offerte par la Communauté économique européenne au Portugal sous forme de prêts à long terme de la B.E.I., a pris fin le 21 décembre avec l'octroi d'un prêt de 9 millions d'u.c.e. pour le financement d'initiatives de petite et moyenne dimension.

Prêts dans le cadre de la convention de Lomé

En application de la convention de Lomé, la B.E.I. a annoncé l'octroi des prêts suivants :

— Le 7 décembre, un prêt de 4,9 millions d'u.c.e. pour le financement d'une usine de tissage qui sera aménagée à Morogoro, à 180 kilomètres à l'ouest de Dar-Es-Salaam (Tanzanie) ; d'une durée de vingt ans, ce prêt porte intérêt à 2 % l'an ;

— Le 19 décembre, un prêt de l'équivalent de 2 millions d'u.c.e. pour contribuer au financement, en République unie du Cameroun, de l'extension d'une cimenterie et d'une usine de broyage de clinker ; d'une durée de dix ans, ce prêt porte intérêt à 5 % l'an ;

— Le 19 décembre, un prêt subordonné de 3 millions d'u.c.e. pour contribuer, en République rwandaise, au financement d'une fonderie d'étain prévue dans le cadre d'un projet de développement des productions de minerais d'étain et de tungstène du pays ; d'une durée de quinze ans, ce prêt est assorti d'un taux d'intérêt de 2 % l'an jusqu'à fin 1981 et de 6 % l'an ensuite ;

— Des prêts d'un montant total de 12,9 millions d'u.c.e. en faveur de la Côte-d'Ivoire, dont un prêt de 11 millions pour améliorer l'approvisionnement en électricité du pays et plus particulièrement d'Abidjan. Ce prêt est accordé, pour une durée de quinze ans, au taux d'intérêt de 5,4 % l'an, compte tenu d'une bonification de 3 %.

Banque interaméricaine de développement

Prêts à onze pays

LA Banque interaméricaine de développement a annoncé en novembre et en décembre l'octroi de prêts en faveur de onze pays :

— Un prêt de 53,9 millions de dollars le 1er novembre (à l'aide des ressources interrégionales, pour quinze ans, à un taux d'intérêt de 8 % l'an) pour la construction d'une usine de cellulose dans la région nord de l'Argentine ;

— Un prêt de 20 millions de dollars le 17 novembre (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans, à un taux d'intérêt de 1 % l'an pendant les dix premières années, et 2 % ensuite) pour l'amélioration et l'extension des services ruraux de santé au Nicaragua ;

— Un prêt de 5,3 millions de dollars le 25 novembre (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour trente-cinq ans, à un taux d'intérêt de 2 % l'an) en faveur de la mise au point d'un programme vétérinaire au Costa-Rica ;

— Un prêt de 17 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans, à un taux d'intérêt de 1 % l'an pendant les dix premières années, et 2 % ensuite) pour l'extension du réseau d'égouts de la ville de Guayaquil, en Equateur ;

— Un prêt de 15 millions de dollars le 1er décembre (10 millions à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans, à un taux d'intérêt de 1 % l'an pendant les dix premières années et 2 % ensuite, et 5 millions sur les ressources inter-régionales, pour vingt-cinq ans et à 8 % l'an) en faveur du programme de développement industriel et touristique de la Bolivie ;

— Un prêt de 1,58 million de dollars le 8 décembre (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans, à un taux d'intérêt de 1 % l'an pendant les dix premières années et 2 % ensuite) pour contribuer au financement d'un projet (mené conjointement avec la C.E.E.) destiné à favoriser le regroupement des pêcheurs au sein de coopératives au Honduras ;

— Un prêt de 105 millions de dollars le 8 décembre (65 millions à l'aide des ressources inter-régionales, pour quinze ans, à un taux d'intérêt de 8 %, et 40 millions en ligne de crédit complémentaire sur les ressources inter-régionales) pour la construction des quatre premières usines d'un complexe pétrochimique à Bahia-Blanca, en Argentine ;

— Un prêt de 12,2 millions de dollars le 8 décembre (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour trente ans, à un taux d'intérêt de 2 % l'an) pour l'amélioration des liaisons téléphoniques dans et entre les régions rurales du Costa-Rica ;

— Un prêt de 24,5 millions de dollars le 8 décembre (à l'aide des ressources ordinaires, pour vingt ans, à un taux d'intérêt de 8 %) en faveur du programme d'amélioration du réseau routier dans trois régions de la partie sud du centre du Chili ;

— Un prêt de 49,5 millions de dollars le 8 décembre (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans, à un taux d'intérêt de 1 % l'an pendant les dix premières années et 2 % ensuite) pour financer la construction d'ouvrages de contrôle des inondations, d'irrigation et de drainage dans le bassin de l'Abary, dans le nord-est de la Guyana ;

— Un prêt de 70 millions de dollars le 9 décembre (sur les ressources inter-régionales pour vingt ans, à un taux d'intérêt de 8 % l'an) pour la construction d'une usine hydro-électrique à San-Carlos, en Colombie ;

— Un prêt de 9 millions de dollars le 9 décembre (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans, à un taux d'intérêt de 1 % l'an pendant dix ans et 2 % ensuite) pour l'extension d'une faculté privée au Salvador ;

— Deux prêts d'un montant total de 120 millions de dollars le 15 décembre (sur les ressources inter-régionales, pour vingt-cinq ans, à un taux d'intérêt de 8 % l'an) pour un programme de crédit en faveur des agriculteurs et des éleveurs au Mexique.

ADMISSION DES BAHAMAS. — *Les Bahamas sont devenus le 15 décembre le quarante et unième Etat membre de la Banque interaméricaine de développement.*

Banque des règlements internationaux

Les conséquences de la baisse du dollar

REUNIS à Bâle les 12 et 13 décembre, les gouverneurs des banques centrales des dix pays les plus industrialisés ont examiné les conséquences de la récente baisse du dollar sur l'économie mondiale. Aucun accord n'est intervenu, semble-t-il, entre les gouverneurs sur une politique de soutien du dollar. MM. Arthur Burns, président de la Réserve fédérale américaine, et Teiichiro Morinaga, gouverneur de la Banque du Japon, ne participaient pas à cette réunion.

• FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL. — *Les autorités vénézuéliennes ont, le 28 novembre, informé le Fonds monétaire international (F.M.I.) que le montant prêté au F.M.I. par le Venezuela pour alimenter la facilité de financement supplémentaire sera porté de 450 à 500 millions de D.T.S. Cette décision porte à l'équivalent de 8,71 milliards de D.T.S. (environ 10,3 milliards de dollars des Etats-Unis) le montant total des ressources que les bailleurs de fonds se sont engagés à prêter.*

— Le 5 décembre, le F.M.I. a donné son accord au Sri-Lanka pour qu'il puisse acheter, au cours des douze prochains mois, l'équivalent de 93 millions de D.T.S. Ce crédit « stand-by » aidera ce pays à réaliser un programme gouvernemental de réforme économique.

— Le F.M.I. a procédé, le 7 décembre, pour le compte du Fonds fiduciaire, à sa vente d'or mensuelle par adjudication et a attribué 524 800 onces d'or fin, soit la quantité totale mise en adjudication à l'exception d'une fraction de barre standard. Cet or a été attribué aux adjudicataires au prix commun de 160,03 dollars l'once.

GROUPEMENTS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX

CNUCED

Problèmes de la dette extérieure

LE groupe intergouvernemental d'experts chargé d'étudier les problèmes de la dette extérieure des pays en voie de développement s'est réuni à Genève du 5 au 16 décembre. L'objectif de cette rencontre était de préparer les discussions de politique générale qui se dérouleront au sein du Conseil du commerce et du développement en mars prochain à propos du problème de la dette. Au cours de cette réunion, la Suède a demandé aux pays créanciers d'annuler la dette des quarante ou cinquante pays les plus pauvres du monde (soit environ 20 milliards de dollars).

PROGRAMME INTEGRE POUR LES PRODUITS DE BASE. — *Le comité intergouvernemental spécial du programme intégré pour les produits de base s'est réuni à Genève du 12 au 16 décembre sous les auspices de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour évaluer les progrès réalisés dans l'application du programme intégré. Le comité a envisagé une reprise éventuelle de la conférence de négociation sur un fonds commun suspendue le 1er décembre (voir* Le Monde diplomatique *de décembre dernier) « au début de 1978 » et a approuvé un nouveau calendrier pour les réunions sur divers produits de base.*

COMMISSION DES INVISIBLES. — *La commission des invisibles et du financement lié au commerce a consacré l'essentiel des travaux de sa huitième session, du 5 au 9 décembre, aux questions d'assurances, après avoir renvoyé l'examen du financement lié au commerce à une date ultérieure. La principale question soumise aux soixante-dix participants était l'assurance des gros risques dans les pays en voie de développement.*

COMMERCE ENTRE LE TIERS-MONDE ET LES PAYS DE L'EST. — *Un groupe d'experts a siégé à Genève du 28 novembre au 2 décembre pour étudier un système multilatéral de paiements entre les pays d'Europe de l'Est et les pays en voie de développement et trouver les moyens de relancer le commerce entre ces deux groupes de pays.*

GATT

A la session annuelle : mise en garde contre le protectionnisme

A l'ouverture de la session annuelle des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), M. Georges Maciel (Brésil), président de l'organisation, a lancé le 29 novembre dernier une nouvelle mise en garde contre le protectionnisme.

La session a duré deux jours et a été essentiellement consacrée aux difficultés actuelles du commerce international, à la lumière d'une étude publiée le 28 novembre par le secrétariat du GATT et selon laquelle les fortes pressions protectionnistes devraient en effet persister. Le rapport met, lui aussi, en garde contre cette « politique instable, onéreuse et en définitive incontrôlable » qu'est le néo-protectionnisme.

Accord sur le renouvellement de l'accord multifibre

Les négociations au comité du textile du GATT ont abouti le 14 décembre à un accord sur un protocole renouvelant l'accord multifibre (A.M.F.) de 1973 pour une nouvelle période de quatre ans. Le protocole est entré en vigueur le 1er janvier pour les Etats qui l'avaient signé.

Ce texte constitue une sorte de mode d'emploi pour le nouvel A.M.F. Il est assorti de considérations qui ouvrent la voie à toutes les interprétations. Les pays ayant de graves problèmes d'importations pourront espérer certaines dérogations temporaires. Toutefois, les pays exportateurs sont opposés à une interprétation large du texte.

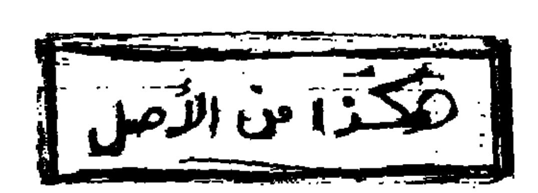
O.C.D.E.

Perspectives d'expansion peu favorables pour 1978

SELON le rapport intitulé *Les perspectives économiques pour 1978*, publié le 28 décembre par le secrétariat de l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.), « *les perspectives immédiates d'expansion économique se sont assombries* » depuis la réunion du conseil ministériel, en juin dernier. La croissance des pays membres pourrait, si les politiques actuelles restent inchangées, n'être que de 3,5 % en 1978 et, comme en 1977, se ralentir en cours d'année. Le taux annuel de progression du P.N.B. de la zone O.C.D.E. passerait de 3,25 % au cours du dernier semestre de 1977 à 4 % dans les six premiers mois de 1978, mais pour retomber à 3 % pendant les mois suivants.

CHOMAGE DES JEUNES. — *Le problème du chômage des jeunes a été discuté au cours d'une conférence ministérielle qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 décembre sous la présidence du ministre du travail des Etats-Unis. Une stratégie en trois points a été préconisée en faveur des sept millions de jeunes sans emploi dans les pays de l'O.C.D.E. : création d'emplois par la relance de l'activité économique chaque fois que cela est possible ; multiplication de mesures spéciales pour accroître les offres d'emploi destinées aux jeunes ; amélioration du passage du milieu scolaire à la vie professionnelle.*

COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT. — *Dans le chapitre introductif de son rapport annuel, intitulé* Coopération pour le développement, *exa-*



men 1977, publié en décembre, le président du comité d'aide au développement de l'O.C.D.E. insiste sur la nécessité de réorienter les politiques de façon à « définir le cadre à l'intérieur duquel s'inscrivent les mesures propres à assurer l'utilisation optimale des ressources humaines et matérielles » *au profit de l'ensemble de la population du tiers-monde.*

AGENCE POUR L'ENERGIE NUCLEAIRE. — *L'Agence de l'O.C.D.E. pour l'énergie nucléaire (A.E.N.) a organisé du 5 au 9 décembre, à Hambourg, en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, un symposium international sur la sûreté des navires nucléaires.*

RECENTES PUBLICATIONS

● *Offres de primes et pratiques commerciales analogues : rapport rédigé par le comité de la* politique à l'égard des consommateurs de l'O.C.D.E. ; 44 pages, 1977.

● *Examen des politiques agricoles des pays membres de l'O.C.D.E., 1974-1976 :* nouvelle publication qui présentera un examen permanent des politiques en mettant l'accent sur les problèmes d'actualité et l'évolution des politiques agricoles des pays membres ; 124 pages, 1977.

● *Système d'observation permanente des migrations :* Cinquième rapport (1977) du Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI), retraçant les développements dans quinze pays membres et rédigé sous la direction du professeur Bernard Kayser.

● Dans la série « Etudes économiques » : *la France.*

Association latino-américaine de libre-commerce

Dix-septième session ordinaire de la Conférence

LA dix-septième période de sessions ordinaires de la conférence de l'Association latino - américaine de libre - commerce (A.L.A.L.C.) s'est tenue à Montevideo du 5 au 27 novembre. Ses travaux ont essentiellement porté sur les négociations commerciales.

Au total, mille soixante-seize concessions tarifaires ont été négociées en vertu du programme de libération des échanges régi par les accords de complémentarité industrielle, les listes nationales, et les listes d'avantages non généralisés (ces derniers bénéficiant notamment aux pays les moins développés). La plupart des concessions, dans le cadre des accords de complémentarité industrielle, portent sur les machines de bureau, les produits chimiques et pharmaceutiques, les industries chimiques dérivées du pétrole, l'industrie photographique, les matières colorantes et les pigments, ainsi que sur les équipements électriques et électroniques.

En dehors des négociations commerciales, la conférence s'est penchée sur les dispositions en matière de changes et de financement du commerce, ainsi que sur les pratiques commerciales qui affectent le développement des échanges à l'intérieur de la zone. Une conférence extraordinaire, prévue pour le troisième trimestre de l'année 1978, se saisira de ces questions. En outre, la conférence a reconduit jusqu'au 31 décembre 1978 l'actuel régime sur l'origine des marchandises.

La conférence a aussi examiné le rapport annuel du comité exécutif permanent et établi le programme de ses activités pour 1978. Celui-ci prévoit notamment la convocation, pour la première fois, du conseil des ministres des affaires étrangères, organe suprême de l'Association. Enfin le budget de fonctionnement de l'Association pour la prochaine année fiscale a été approuvé. La dix-huitième période de sessions ordinaires de la conférence aura lieu du 6 au 29 novembre à Montevideo.

COOPERATION AVEC L'INSTITUT LATINO-AMERICAIN DE ROME. — *Le comité exécutif de l'A.L.A.L.C. s'est réuni en séance extraordinaire, le 28 novembre dernier, à Montevideo, afin d'examiner avec les représentants de l'Institut italo-latino-américain de Rome le programme d'activités communes pour 1978, dans le cadre de l'Accord de coopération souscrit par les deux organisations en juillet 1974.*

Groupe andin

Programme de promotion des exportations

LES directeurs des offices nationaux de promotion des exportations des pays membres se sont réunis à Bogota du 7 au 12 décembre pour mettre au point le premier programme de promotion des exportations du Groupe andin. Les nouvelles dispositions prévoient que les cinq pays mèneront en commun une série d'actions portant notamment sur la diffusion de l'information commerciale, la participation généralisée aux foires et expositions à l'étranger, la création d'entreprises de commercialisation, la promotion de biens des industries faisant l'objet des programmes sectoriels de développement, etc.

PARTICIPATION AUX NEGOCIATIONS DU GATT. — *Organisée par le Comité de l'Accord de Cartagena en collaboration avec la CEPAL, le PNUD et la CNUCED, s'est tenue dans la capitale péruvienne, du 7 au 11 décembre, la première réunion d'experts gouvernementaux sur les négociations commerciales multilatérales qui se déroulent à Genève dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT).*

PROJETS TECHNOLOGIQUES. — *La neuvième réunion du comité chargé des projets andins de développement technologique dans le domaine des ressources des forêts tropicales (PADT-REFORT) s'est tenue à Lima du 12 au 15 décembre. Les experts ont fait le point des travaux menés dans le cadre d'une étude visant à l'industrialisation du bois et à la généralisation de son emploi dans la construction de maisons économiques.*

Organisation des pays exportateurs de pétrole

Maintien du prix actuel

LE prix du pétrole restera inchangé jusqu'à nouvel ordre : telle est la conclusion de la conférence des ministres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), qui s'est réunie à Caracas les 20 et 21 décembre. Le communiqué publié à l'issue de la conférence ne mentionne pas un « gel » des prix ; il indique seulement que la conférence a examiné « *la question des réajustements de prix. Mais les pays membres n'ont pu parvenir à un consensus commun sur ce sujet* ».

Le secrétaire général de l'organisation, M. Ali Jaidah, a précisé que cette absence d'accord se traduirait par un maintien des prix du pétrole de référence à son niveau actuel de 12,70 dollars le baril. Le communiqué indique également que les pays membres se consulteront « *pour faire de nouveaux efforts afin de renforcer leur solidarité à l'égard des pays en voie de développement* ».

● ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE-ECHANGE. — *Le comité de parlementaires des pays de l'Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.), réuni pour la première fois à Genève le 25 novembre, a adopté une résolution sur la situation économique, dans laquelle il indique qu'* « *il a pris note avec intérêt de la proposition présentée par le comité consultatif de convoquer une conférence tripartite des pays d'Europe occidentale sur les politiques économiques, le plein emploi, la stabilité financière et des prix.* »

— *La troisième série de négociations entre les pays de l'A.E.L.E. et l'Espagne en vue de l'établissement d'un accord commercial multilatéral s'est déroulée à Genève du 5 au 9 décembre.*

● COMMUNAUTE DES CARAIBES. — *Le groupe de travail chargé, en septembre dernier, par le conseil des ministres du Marché commun des Caraïbes, de définir une stratégie pour le développement industriel des pays les moins développés de la zone et d'établir, en conséquence, un programme de création d'industries nouvelles, s'est réuni pour la première fois les 24 et 25 novembre, à Georgetown (Guyana). Son mandat devait prendre fin le 31 décembre.*

● CONSEIL INTERNATIONAL DU BLE. — *Le Conseil international du blé, réuni à Londres les 29 et 30 novembre, a passé en revue les résultats de la récolte de blé, de céréales et de riz en 1976-1977 et examiné les prévisions pour le reste de la récolte 1977-1978 et les perspectives pour 1978-1979. Le Conseil a également pris connaissance d'un rapport du groupe préparatoire sur l'état des travaux concernant la négociation d'un nouvel accord qui pourrait remplacer l'accord international sur le blé signé en 1971.*

● CONSEIL OLEICOLE INTERNATIONAL. — *La trente-septième session du Conseil oléicole international s'est déroulée à Madrid, du 22 au 25 novembre dernier. Pour l'actuelle campagne oléicole internationale 1977-1978, le Conseil prévoit une production mondiale d'huile d'olive équivalente à la moyenne des productions enregistrées au cours des six dernières campagnes (1.440.000 tonnes métriques).*

Les travaux du Conseil ont surtout porté sur les mesures propres à favoriser une amélioration de la consommation d'huile d'olive dans le monde. Il a décidé de prolonger d'un an l'accord international sur l'huile d'olive (soit jusqu'au 31 décembre 1979), dans la perspective d'une renégociation de cet accord au cours de l'année 1979 dans le cadre de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

● MARCHE COMMUN CENTRAMERICAIN. — *La deuxième réunion consultative des maires d'Amérique centrale a eu lieu à San-José (Costa-Rica), du 18 au 21 décembre. Elle a été consacrée à l'examen du projet de statuts de la Fédération des communes de l'Amérique centrale, dont la création a été décidée par la déclaration de Quetzaltemango, le 14 octobre dernier.*

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Marché commun

Bilan du Conseil européen de Londres

LE Conseil européen, réuni les 5 et 6 décembre à Bruxelles, a permis de résoudre une série de questions importantes pour l'activité de la C.E.E. :

— Contribution britannique au budget de la Communauté pour 1978 ;

— Augmentation des ressources du Fonds régional ;

— Lancement d'un emprunt communautaire destiné à financer les industries européennes en crise.

Les neuf chefs d'Etat ou de gouvernement ont décidé de renforcer la pression européenne sur le Japon afin que Tokyo réduise son excédent commercial avec la C.E.E., qui est de 5 milliards de dollars.

En revanche, ils se sont contentés d'un accord de principe assez vague sur la relance de l'union économique et monétaire européenne, qui est en veilleuse depuis 1973. Ils sont toutefois tombés d'accord pour renforcer la solidarité financière entre les Neuf et aider ainsi les pays de la C.E.E. devant faire face à des difficultés de balances des paiements (Italie, Irlande et Grande-Bretagne).

M. Helmut Schmidt, chancelier de la R.F.A., a également insisté sur la crise actuelle du dollar qui favorise l'expansion de l'économie américaine aux dépens de l'économie européenne.

Enfin, la proposition du président français, M. Valéry Giscard d'Estaing, de créer un « *espace judiciaire européen* » à l'intérieur duquel l'extradition des terroristes serait automatique sera examinée plus en détail par le conseil des ministres de la justice de la C.E.E. Tout en manifestant leur intérêt pour cette proposition, les partenaires de la France ont rappelé qu'il existait déjà une convention européenne sur le terrorisme dans le cadre du Conseil de l'Europe, trois conventions de sécurité aérienne dans le cadre des Nations unies et qu'un groupe d'experts de la C.E.E. travaille sur ce sujet depuis plusieurs mois.

Octroi d'une aide à certains pays en voie de développement

Le conseil des ministres des Neuf chargé des questions de développement s'est terminé le 28 novembre par l'octroi d'une aide de 45 millions d'unités de compte (1 u.c. = 1,14 dollar ou 5,7 F.F.) aux pays en voie de développement non associés à la Communauté européenne (dont l'Inde et le Pakistan, et plusieurs pays d'Amérique latine).

Le conseil a approuvé la proposition de la Commission européenne de répartir cette somme de la façon suivante : 78 % pour l'Asie et 23 % pour l'Amérique latine. M. Robert Galley, ministre français de la coopération, a alors regretté que la répartition arrêtée pour cette aide n'englobe pas l'Afrique.

En outre, les ministres ont réparti les 385 millions de dollars, contribution de la C.E.E. au milliard d'aide spéciale destinée aux pays les plus pauvres (moins de 280 dollars par an et par capital) décidée en juin dernier à Paris au cours du dialogue Nord-Sud.

Pas de réaménagement du « serpent monétaire »

Un réaménagement des parités à l'intérieur du « serpent monétaire européen » ne s'impose pas, a estimé le 19 décembre à Bruxelles M. Hans Pal, ministre des finances de la R.F.A. à l'issue du conseil des ministres des finances de la C.E.E.

Les pays du « serpent » (Allemagne de l'Ouest, Benelux et Danemark), a-t-il ajouté, disposent de réserves monétaires importantes et suffisantes pour faire face à la spéculation. Lors des dernières semaines, le « serpent » tiré vers le haut par la force du deutschemark, a subi de fortes pressions.

En outre, les ministres des finances des Neuf ont approuvé le doublement du concours financier à moyen terme destiné à aider les pays membres de la C.E.E. qui éprouvent des difficultés de balances de paiement. Ce concours passe donc de 2,7 à 5,45 milliards d'unités de compte européennes, soit plus de 30 milliards de francs français).

D'autre part, les ministres ont demandé à la Commission européenne de présenter dans les plus brefs délais ses propositions concernant l'émission d'un emprunt communautaire destiné à aider les industries européennes touchées par la crise.

Les ministres ont accepté l'entrée en vigueur au 1er janvier 1978 du système de ressources propres de la C.E.E. qui comprend les droits de douane, les prélèvements agricoles ainsi qu'un pourcentage pouvant aller jusqu'à 1 % des recettes nationales de T.V.A.

Nouveau régime d'importation des textiles

Le conseil des ministres des affaires étrangères des Neuf a approuvé le 20 décembre les résultats des négociations bilatérales menées par la Commission européenne avec une trentaine de pays exportateurs de textiles à bas prix de revient. En conséquence, un nouveau régime d'importation de produits textiles a été mis en place le 1er janvier, dans la C.E.E.

Le conseil des ministres a aussi approuvé le renouvellement de l'accord textile international (accord multifibre) dont le texte avait été mis au point à Genève, sous réserve que les accords bilatéraux conclus avec les pays exportateurs soient appliqués.

La décision du conseil permettra à l'Europe des Neuf de stabiliser dans un premier temps ses importations de textiles au niveau de 1976, c'est-à-dire 1 000 000 de tonnes, avec ensuite un taux de progression modéré selon la sensibilité des produits à l'intérieur du Marché commun.

La France autorisée à dévaluer son « franc vert »

Le conseil des ministres de l'agriculture du 13 décembre a autorisé la France à dévaluer son « franc vert » de 2,5 % à partir du 1er février prochain. Concrètement, cette décision signifie que les agriculteurs français bénéficieront à cette date d'une hausse de 2,5 % de leurs revenus. En même temps, les montants compensatoires monétaires appliqués dans les échanges agricoles de la C.E.E. baisseront de 16,9 % à 14 %.

Cette réduction favorisera les exportations de produits agricoles vers les autres pays du Marché commun, en les rendant plus compétitifs.

PRIX AGRICOLES : PROPOSITIONS DE LA COMMISSION. — *La Commission de la C.E.E. a proposé, le 8 décembre à Bruxelles, d'augmenter de 2 % en moyenne les prix agricoles européens pour la campagne 1978-1979. Pour la France, la hausse est de 3,9 % car la Commission de la C.E.E. a modulé, comme les années précédentes, les augmentations de prix selon les pays et l'état de leurs monnaies. C'est ainsi que les pays à monnaie faible se voient proposer une hausse moyenne plus importante (Italie 4,04 %, Grande-Bretagne 5,25 % et Irlande 2,3 %).*

En revanche, les pays à monnaie forte bénéficient d'une hausse des prix plus faible que la moyenne (pays du Benelux 1,8 % et Allemagne occidentale 0,86 %, Danemark 2 %).

AU CONSEIL DE L'ENERGIE. — *Le conseil de l'énergie de la C.E.E. n'a pris, le 13 décembre, que peu de décisions. Sur la plupart des dossiers discutés, la Grande-Bretagne a confirmé qu'elle se refuserait à prendre des mesures contraignantes.*

C'est ainsi qu'à propos de la surcapacité de raffinage qui existe en Europe — la capacité des raffineries dépasse de plus de 35 % la demande actuelle, — qui doit faire l'objet d'un rapport le 30 janvier, de la part du comité spécial de l'énergie, composé de hauts fonctionnaires, les Britanniques ont déjà exprimé leurs réserves quant à des mesures de contrainte ou de contrôle.

Le conseil a adopté une directive sur l'utilisation rationnelle de l'énergie concernant les normes d'isolation des immeubles et celles portant sur les générateurs de chaleur. Un amendement britannique a été adopté exceptant de ces normes les appareils hors série et de grand gabarit.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETE. — *Le conseil des ministres de la C.E.E. a pris, le 13 décembre, la décision de proroger le programme européen d'études pilotes concernant la lutte contre la pauvreté pour une nouvelle période de trois ans.*

REUNION DES MINISTRES DE LA SANTE. — *Pour la première fois, les ministres de la santé de la C.E.E. se sont réunis le 13 décembre à Bruxelles.*

Ils ont décidé de demander à la Commission européenne d'étudier des mesures d'harmonisation des politiques de lutte contre le tabac et des législations antidopage dans le sport.

M. Vredeling, commissaire européen chargé des affaires sociales, a rappelé aux ministres que la C.E.E. dépense chaque année, dans le domaine de la santé, 100 milliards d'u.c., somme « astronomique » qui risque encore de croître jusqu'en 1980. A cela deux raisons, a-t-il expliqué : le vieillissement de la population et l'accroissement de la consommation de médicaments dont le coût est de plus en plus élevé.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS. — *L'harmonisation des tarifs postaux dans l'Europe des Neuf n'est pas pour demain, a-t-on constaté à l'issue de la réunion du 15 décembre à Bruxelles des ministres des postes et télécommunications du Marché commun.*

Les habitants des six pays fondateurs de la C.E.E. continueront d'affranchir leurs lettres (de moins de 20 grammes) ou leurs cartes postales à un tarif uniforme. Par contre, les trois derniers adhérents (Grande-Bretagne, Irlande et Danemark) continueront d'appliquer un tarif différent entre leurs pays et les six précédents.

La Commission européenne a néanmoins été chargée d'étudier les implications financières et techniques d'un tarif postal unique.

ENVIRONNEMENT. — *Les ministres de l'environnement des Neuf ont décidé, le 12 décembre à Bruxelles, une réduction progressive en dix ans de la pollution par les fameuses « boues rouges », dans les régions de fabrication de dioxyde de titane.*

CECA

Des droits compensateurs seront perçus provisoirement sur l'acier importé

APRES une longue période d'hésitation, la Commission européenne et le conseil des ministres des Neuf ont finalement opté pour une formule de protection de l'acier européen assez différente de celle qui a été retenue aux Etats-Unis. Tandis qu'à Washington M. Solomon a fait adopter par le président Carter le principe d'un prix unilatéral de référence de l'acier importé (5 % de plus que l'acier japonais) au-dessous duquel toute importation entraînerait une procédure anti-dumping automatique et rapide, les Neuf ont craint que cette procédure n'entraîne les grands pays producteurs d'acier dans une escalade protectionniste contraire à l'esprit du GATT.

Aussi ont-ils préféré une formule plus conforme à celui-ci, qui consiste à proposer aux principaux fournisseurs d'acier de l'Europe des négociations portant à la fois sur les quantités et les prix de l'acier vendu aux Neuf. Pendant ces négociations — dont la durée est fixée forfaitairement à trois mois — la Commission appliquera (de janvier à mars) des droits compensatoires qui seront automatiquement appliqués sur tout acier livré en Europe à un prix inférieur aux prix de base que la C.E.E. va fixer pour chaque catégorie de métal. Pour permettre l'application de ce système, les livraisons d'importation précédemment accordées ont été supprimées.

L'objectif est qu'après cette période intérimaire la C.E.E. applique des arrangements convenus avec les principaux pays ou groupes de pays fournisseurs habituels de l'Europe : pays de l'A.E.L.E. (Association européenne de libre-échange, notamment la Suède), pays de l'Est, Japon, Espagne, Corée du Sud, Afrique du Sud, Brésil. Pour que le système fonctionne, les Neuf ont décidé :

1) Que le prix d'entrée qui sera négocié avec ces pays devra être inférieur aux prix intérieurs à la C.E.E., de façon à laisser une marge de pénétration à ces nations ;

2) Que les sidérurgistes européens n'auront pas le droit d'aligner en baisse leurs tarifs sur ceux des concurrents extérieurs à la C.E.E. ;

3) Que le volume d'importations négociable sera légèrement inférieur à celui de 1976, pour tenir compte de la baisse de la consommation d'acier en Europe ; dans le cas particulier du Japon, la limitation à 1,5 million de tonnes des livraisons à l'Europe serait reconduite.

Renforcement du dispositif interne

Alors que M. Solomon attend de son dispositif qu'il ramène de 20 % à 14 % la part des importations sur le marché américain de l'acier, il semble que la Commission européenne espère redresser, grâce aux droits compensateurs, puis aux accords avec les fournisseurs, la situation de l'acier communautaire, qui n'avait cessé de se dégrader ces derniers mois. Mais le dispositif externe de la C.E.E. n'est qu'une partie du système adopté par les Neuf. Celui-ci, qui vise à relever les prix internes qui se sont complètement effondrés, compte en outre trois mesures applicables à la Communauté.

● AUGMENTATION DES PRIX INTERNES : la Commission a relevé de 5 % le 1er janvier les prix recommandés pour l'acier européen ; une seconde hausse de 5 % aura lieu le 1er avril ; la date du dernier ajustement n'est pas encore fixée. En ce qui concerne les ronds à béton, il sera établi, à côté des prix minima *obligatoires existants*, des prix d'orientation supérieurs, qui serviront de référence pour calculer les « *prix de base* » au-dessous desquels les importations seront frappées d'un droit compensateur.

● RENFORCEMENT DES CONTROLES : pour s'assurer que les dispositions du plan sont effectivement respectées — la méfiance à l'encontre des « Bresciani » n'a pas disparu — il a été décidé que tout échange de produits faisant l'objet de prix minima devrait être accompagné d'un « *certificat de conformité* » indiquant les quantités vendues, la destination, le prix, etc.

● EXTENSION DU REGIME DES PRIX MINIMA obligatoires aux laminés marchands et aux bobines d'acier laminé à chaud. La Commission européenne a également décidé d'élargir l'application du régime des prix minima — lorsqu'il existe — au négoce.

● REDUCTION DES CAPACITES DE PRODUCTION : une fois la discipline ramenée sur le marché, la Commission accélérera la rationalisation de la sidérurgie communautaire par la réduction des capacités de production ; ce qui nécessitera la création, dans les régions atteintes par l'opération, d'emplois nouveaux pour compenser ceux qui seront perdus. Un crédit de 32 millions d'unités de compte européennes a été affecté par la Commission de Bruxelles à cet effet.

La nécessité de solutions urgentes n'est en tout cas pas discutée. Le programme prévisionnel pour le trimestre en cours ne prévoit qu'une production de 30 millions de tonnes, contre 32,54 un an plus tôt et... 39,36 au premier trimestre 1975. Soit un recul de 7,8 % en un an et de 24 % en quatre ans, qui ramènerait la production à 8,9 millions de tonnes pour l'Allemagne fédérale (— 8,3 % en un an, — 33,5 en quatre ans), 5,2 pour la France (— 7,9 % et — 26,8 % respectivement), 5,4 millions pour la Grande-Bretagne (— 2 % et + 2 %) et 3,8 millions pour le Benelux (— 6,4 % et — 35,2 %).

Ces pronostics très sombres s'expliquent par le fait que, selon les experts de Bruxelles, la consommation d'acier des Neuf n'excéderait pas 28 millions de tonnes au premier trimestre, soit 7,5 % de moins qu'un an plus tôt et 20 % de moins qu'au premier trimestre 1974. Malgré le fléchissement très net de la demande et celui, plus fort encore, de la production européenne, les importations d'acier des Neuf resteraient très fortes : 2,55 millions de tonnes au premier trimestre, soit 21 % de plus qu'il y a quatre ans et à peine moins qu'il y a un an (2,99 millions).

LE SEPTIEME EMPRUNT DE LA CECA EN SUISSE *s'est élevé à 80 millions de francs suisses ; placé par le Crédit suisse, il a une durée de quinze ans et un intérêt de 4,5 %.*

AIDE A LA CONSTRUCTION OUVRIERE. — *La Commission de Bruxelles a accordé des crédits (au taux de 1 % l'an) pour faciliter la construction de logements sociaux pour les travailleurs des industries de la CECA : 38 490 livres sterling pour le financement partiel de la construction de trente-trois logements pour sidérurgistes au Royaume-Uni ; 621 000 FF pour la construction de cinquante logements destinés à des sidérurgistes en France ; 3,3 millions de FB pour douze logements destinés à des métallos belges ; 85 000 florins pour dix-sept logements pour sidérurgistes aux Pays-Bas ; 18 100 livres pour neuf logements dans les charbonnages et 90 000 livres pour trente-six logements dans la sidérurgie d'Irlande.*

CONCENTRATION DANS LA SIDERURGIE BELGE ET FRANÇAISE. — *La Commission européenne a autorisé la concentration de diverses firmes sidérurgiques qui constitueront un ensemble*

assurent 9,3 % de la production d'acier des Neuf, ce qui lui assurera la quatrième place dans la CECA. L'opération aura trois aspects : les entreprises françaises Châtillon (contrôlée par Paribas), Neuves-Maisons (Paribas et Frère) et Chiers (Paribas et C.B.L.) seront concentrées dans une société unique dénommée Compagnie industrielle Chiers-Châtillon qui sera placée sous le contrôle de Paribas et de la Financière du Ruau, en vue de créer un groupe sidérurgique à la production diversifiée entre les produits longs de Chiers et de Neuves-Maisons et les produits plats de Châtillon ; simultanément sera constitué un holding (Fibelpar) par C.B.L., Paribas et Frère, qui détiennent ensemble 15,4 % du capital de Cockerill ; enfin, le groupe C.B.L. participera à la Financière du Ruau, holding belge qui détient de nombreuses participations financières dans des entreprises sidérurgiques belges et françaises et qui était contrôlé, jusqu'à présent, par Paribas et Frère.

AIDE A LA RECHERCHE. — *Bruxelles a accordé 226 680 unités de compte européennes pour aider un projet proposé par l'University of Aston (Birmingham) concernant les causes des explosions provoquées par le contact du métal en fusion avec l'eau.*

AIDE A LA READAPTATION. — *La Commission européenne a accru de 3,8 millions de francs l'aide communautaire accordée antérieurement pour les travailleurs d'Usinor touchés par la fermeture définitive de l'acierie Thomas, du train blooming, des trains laminoirs et des services auxiliaires annexes à l'usine de Thionville, de quatre fours sur cinq de l'aciérie Martin de l'usine de Denain, et de deux trains laminoirs de l'usine de Louvroil.*

RECUL DE LA PRODUCTION CHARBONNIERE. — *Durant les dix premiers mois de 1977, l'extraction houillère a reculé de 4,7 % en Allemagne, de 2,9 % en France et de 1,2 % au Royaume-Uni. Et pourtant, les stocks sur le carreau des mines ont augmenté de 12 % en un an (33,1 millions de tonnes au lieu de 29,6).*

Parlement européen

Vote du budget 1978

DEVANT le Parlement européen réuni à Strasbourg le 14 décembre, M. Roy Harris Jenkins (Grande-Bretagne), président de la Commission de la C.E.E., s'est déclaré déçu par le choix fait le 13 décembre par la Chambre des communes sur le mode de scrutin en Grande-Bretagne pour l'élection du Parlement européen.

Le 15 décembre, le Parlement européen a voté, en deuxième lecture, le budget des Communautés pour 1978 qui s'élève au total à 25 milliards d'unités de compte européennes, en deux parties sensiblement égales de crédits de paiements et de crédits d'engagements.

Les premiers sont en hausse de 23,54 % par rapport au budget précédent et les seconds de 28,77 %. Les suppléments d'initiatives parlementaires y contribuent respectivement pour 170 et 85 millions d'u.c. Ce budget a été arrêté à la majorité simple, les communistes votant contre. Pour 1978, le secteur agricole mobilise à lui seul près des trois quarts des crédits.

D'autre part, le Parlement européen a demandé à la Commission de prendre un certain nombre de dispositions pour sauver l'industrie textile. Il a également proposé de réduire la dépendance de la C.E.E. à l'égard des sources d'énergie et de limiter à 50 % au plus les importations d'énergie.

AUTRES ORGANISATIONS POLITIQUES TECHNIQUES ET SOCIALES

Agence spatiale européenne

Accord sur les programmes

REUNI à Paris du 12 au 14 décembre, le conseil de l'Agence spatiale européenne (ASE) est parvenu à un accord sur les programmes futurs de l'Agence, après de nombreuses réunions infructueuses (dont la dernière les 22 et 23 novembre).

Ainsi, le conseil a adopté, à l'unanimité, une résolution indiquant que des participants à l'actuel arrangement Ariane ont l'intention de mettre en œuvre la production de six Ariane pour les besoins de l'Agence et les marchés extérieurs tournés vers des applications pacifiques de l'espace. L'Agence aura la direction d'ensemble et la charge des relations avec les utilisateurs extérieurs ; la maîtrise d'œuvre du projet est confiée, comme pour le développement, au Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.).

Une seconde résolution, qui n'a obtenu que la majorité (la République fédérale d'Allemagne, l'Espagne et l'Italie votant contre) fixe les prix des lancements pour les besoins de l'Agence.

Pour le programme de télécommunications, tous les Etats (sauf la R.F.A. et l'Irlande) ont adopté une « *déclaration d'intention de participer à un ou plusieurs des quatre éléments* » (E.C.S., H-SAT, MAROTS, technologie). Cette déclaration mentionne, pour chacun des pays, l'ordre de grandeur de sa contribution au programme.

Une résolution a aussi été adoptée, qui prévoit le lancement du premier satellite Marots sur le quatrième tir de qualification du lanceur Ariane, à la fin de 1980. Une autre résolution confirme les décisions précédemment adoptées par le comité des programmes scientifiques ; elle décide d'affecter un des six lanceurs Ariane au satellite scientifique Exosat et de faire lancer le second modèle de Geos par la NASA, en juin prochain.

Les délégués ont abordé les questions budgétaires. Ils n'ont pu voter le budget général et le budget scientifique de l'agence, qui demandent un accord unanime. Le conseil a finalement approuvé le financement de la première mission du Spacelab et donné son accord de principe pour des missions ultérieures.

SATELLITE METEOSAT. — *Le satellite européen de météorologie Météosat a été lancé le 23 novembre depuis Cap-Canaveral (Floride). Il a atteint le 7 décembre sa position définitive en orbite géostationnaire.*

MISSION SPACELAB. — *L'ASE a désigné le 22 décembre les quatre candidats européens sélectionnés pour la première mission du Spacelab en 1980 où l'un d'entre eux volera à bord du Spacelab en tant que spécialiste européen de la charge utile (expériences) aux côtés du spécialiste « charge utile » américain. Les quatre candidats sont de nationalité italienne, suisse, allemande et néerlandaise.*

Conseil de l'Europe

Au comité des ministres : déclaration sur le droit d'asile

LE comité des ministres du Conseil de l'Europe a rendu publique le 5 décembre une déclaration relative à l'asile territorial, réaffirmant la nécessité de protéger le droit d'asile. La déclaration indique notamment que :

« *1) Dans l'accomplissement de leurs devoirs humanitaires, les Etats membres du Conseil de l'Europe réaffirment leur intention de maintenir leur attitude libérale à l'égard des personnes qui cherchent asile sur leur territoire ;*

» *2) Les Etats membres du Conseil de l'Europe, parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, réaffirment leur droit d'accorder l'asile à toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social, ou de ses opinions politiques, remplit également les autres conditions requises pour bénéficier de ladite convention, ainsi qu'à toute autre personne qu'ils jugeraient digne de recevoir l'asile pour des raisons humanitaires ;*

» *3) Les Etats membres du Conseil de l'Europe réaffirment que l'octroi de l'asile territorial est un acte pacifique et humanitaire qui ne saurait être considéré comme inamical à l'égard d'un autre Etat, et qui devrait être respecté par tous les autres Etats.* »

Précédemment, l'entrée de l'Espagne au Conseil de l'Europe, les progrès de la coopération européenne, la réunion de Belgrade sur la mise en œuvre de l'acte final de la conférence d'Helsinki, ainsi que les travaux de l'assemblée générale des Nations unies avaient été au centre des travaux de la soixantième session du comité des ministres du Conseil de l'Europe, réuni le 24 novembre à Strasbourg.

D'autre part, plusieurs résolutions ont été adoptées à la fin du mois de novembre et au mois de décembre par le comité des ministres, recommandant notamment : le dédommagement des victimes de crimes par l'Etat, dans les cas où l'auteur de l'infraction est inconnu ou sans ressources ; le recours au droit pénal à l'encontre des pollueurs quand les autres mesures (civiles ou administratives) sont restées sans effet ; l'harmonisation et la reconnaissance en Europe des cartes d'identité ; l'harmonisation des législations relatives au délit de fuite ; une meilleure protection des individus au regard des actes de l'administration.

DROITS DE L'HOMME. — *Pendant sa cent trentième session à Strasbourg, du 5 au 16 décembre, la commission européenne des droits de l'homme a notamment tenu des audiences dans les affaires suivantes : Leo Zand contre l'Autriche (droit à un procès devant un* « tribunal indépendant établi par la loi »), *de Weer contre la Belgique (droit à un* « procès équitable »), *Peyer contre la Suisse (internement d'une personne sous tutelle dans un centre d'éducation), et Schiesser contre la Suisse (droit de toute personne arrêtée d'être* « aussitôt traduite devant un juge ou un autre magistrat habilité par la loi à exercer des fonctions judiciaires »).

CHARTE SOCIALE EUROPEENNE. — *Près de deux cents parlementaires, experts, représentants des syndicats et du patronat ont participé, du 7 au 9 décembre, à Strasbourg, à un colloque sur la charte sociale européenne et les politiques sociales des pays membres. Selon les conclusions du colloque, certaines clauses de la charte (concernant la protection des travailleurs migrants, le droit syndical et le droit à la négociation collective, le droit à une rémunération égale et à la protection pour les femmes, le problème du chômage) ainsi que le mécanisme de contrôle de la charte devront être améliorés.*

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE. — *Un séminaire sur l'aménagement du territoire et la recherche prospective en Europe s'est tenu sous l'égide du Conseil de l'Europe, les 28 et 29 novembre à Strasbourg. Ce séminaire se proposait d'étudier de quelle manière l'évolution future de la société européenne conditionne les politiques et la planification urbaines et régionales.*

Organisation des États américains

Aggravation de la situation des droits de l'homme en 1977

LA Commission interaméricaine des droits de l'homme (C.I.D.H.) a mis fin le 12 décembre à sa quarante-deuxième période de sessions ordinaires après quinze jours de travaux. A cette occasion, la C.I.D.H. a souligné la sérieuse aggravation de la situation des droits de l'homme dans la presque totalité des pays du continent au cours de 1977. Depuis sa dernière période de sessions en effet, la Commission a été saisie de deux cent trente-cinq nouvelles dénonciations d'atteintes aux droits de l'homme, concernant mille cent vingt-sept personnes dans les pays suivants : Argentine, Bolivie, Cuba, Chili, Equateur, Etats-Unis, Haïti, Nicaragua, Paraguay, Pérou, République Dominicaine et Uruguay. Elles s'ajoutent aux trois cent quatorze cas qui, depuis plusieurs mois, étaient à l'origine de la multiplication de ses démarches auprès des gouvernements d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, de Colombie, du Chili, d'El Salvador, des Etats-Unis, du Guatemala, de Haïti, du Honduras, du Paraguay, du Pérou, de la République Dominicaine, de l'Uruguay et du Venezuela. En outre, la C.I.D.H. a entendu, au cours de ses travaux de nouvelles dépositions sur la situation en Uruguay.

La C.I.D.H. a accepté les offres des gouvernements de Panama, d'El Salvador et du Paraguay, l'invitant à effectuer des observations dans leurs pays. Elle a pris les dispositions nécessaires pour se rendre à Haïti afin d'enquêter sur les allégations relatives à l'existence de prisonniers politiques dans ce pays.

La Commission a, d'autre part, décidé d'intervenir auprès des gouvernements des Etats membres qui n'ont pas encore signé (ou ratifié) la convention interaméricaine des droits de l'homme de 1969 (pacte de San-José).

LES IMPORTATIONS DE SUCRE AUX ETATS-UNIS. — *Après trois réunions extraordinaires — les 28 et 30 novembre et le 2 décembre — consacrées au problème du sucre, le Conseil permanent de l'O.E.A. a adopté, à l'unanimité, à l'exception des Etats-Unis, une déclaration où il souligne la préoccupation des pays producteurs de sucre d'Amérique latine et des Caraïbes à la suite de la décision prise le 11 novembre par le gouvernement de Washington pour relever les taxes à l'importation du sucre — décision devenue effective depuis le 1er janvier. Le Conseil dénonce, en particulier, le caractère unilatéral de cette initiative, le gouvernement américain ayant ignoré purement et simplement les procédures de consultation préalable établies dans le cadre de la Commission spéciale de consultation et de négociation (CECON). Le représentant des Etats-Unis a insisté sur le caractère temporaire de ces mesures.*

UN DEBAT BUDGETAIRE SOUS LE SIGNE DE L'AUSTERITE. — *Le débat budgétaire qui, du 12 au 15 décembre, a fait l'objet de travaux de la cinquième Assemblée générale extraordinaire de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.), a confirmé le refus des principaux Etats membres d'engager de nouvelles dépenses.*

Les prévisions de dépenses du budget général pour les années 1978 et 1979 (89 152 800 dollars) avancées par les services spécialisés du secrétariat ont, en effet, soulevé de sérieuses réserves de la part des représentants du Brésil, du Venezuela et de la Colombie, notamment, alors que le représentant des Etats-Unis, après avoir appelé à plus de réalisme, déclarait que son gouvernement considérerait excessive une augmentation supérieure à 10 % des dépenses inscrites à ce budget.

L'Assemblée s'est surtout opposée à un nouveau gonflement des dépenses de fonctionnement du secrétariat (54 206 800 dollars), dont le financement est assuré par les contributions obligatoires des Etats membres. Elle a consenti cependant un effort financier considérable en faveur du budget de la Commission interaméricaine des droits de l'homme qui, de 358 000 dollars en 1977, passera, en 1978, à 894 100 dollars.

LA BOLIVIE RENONCE A ACCUEILLIR L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'O.E.A. — *Au cours d'une réunion hebdomadaire du Conseil permanent, le 28 novembre, le représentant de la Bolivie a annoncé que son gouvernement renonçait à accueillir la prochaine session de l'Assemblée générale de l'O.E.A. dont la séance d'ouverture est prévue pour le 30 mai prochain. Le représentant bolivien a précisé que cette décision était liée à la détermination de son gouvernement de ramener le pays au libre exercice des normes constitutionnelles au cours de 1978.*

OTAN

Session du conseil ministériel

LE conseil de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), réuni en session ministérielle à Bruxelles les 8 et 9 décembre, a réaffirmé l'engagement des pays membres « *de poursuivre le processus de détente et d'instaurer une meilleure entente avec les pays d'Europe de l'Est* ». Il a souligné que « *pour avoir tout leur sens, les efforts visant à faire disparaître les frontières à l'intérieur de l'Europe devraient avoir des résultats positifs, tant pour la vie des particuliers que pour les relations entre Etats* ». Analysant le déroulement de la conférence de Belgrade sur la sécurité et la coopération en Europe, les ministres ont « *regretté qu'un certain nombre de critiques précises portant sur des lacunes relevées* (dans la mise en œuvre de l'acte final de la conférence d'Helsinki) *n'aient pas encore reçu de réponses satisfaisantes* ».

Les ministres ont « *observé avec préoccupation que la croissance continue de la puissance militaire du pacte de Varsovie ne peut qu'affecter les relations Est-Ouest* » et, tout en « *mettant l'accent sur le caractère défensif de l'alliance* », se sont déclarés résolus à prendre les dispositions nécessaires pour « *décourager toute agression, résister aux pressions et, s'il y a lieu, défendre l'intégrité territoriale des Etats membres* ». Parmi les autres sujets examinés par le conseil figurent : la mise au point du programme à long terme visant « *à permettre aux forces de l'OTAN de répondre à l'évolution des besoins de la défense dans les années 80* », les progrès de la standardisation des armements et de « *l'interopérabilité* » ; la participation des pays de l'OTAN à la session spéciale des Nations unies sur le désarmement ; les travaux des négociations de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe (M.B.F.R.) ; l'évolution récente des conversations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques ; les événements concernant Berlin et l'Allemagne occidentale, le Proche-Orient et la Méditerranée.

COMITE DES PLANS DE DEFENSE. — *Le comité des plans de défense de l'OTAN s'est réuni en session ministérielle les 6 et 7 décembre à Bruxelles. Dans le communiqué publié à l'issue de leurs travaux, les ministres indiquent que* « le potentiel militaire du pacte [*de Varsovie*] s'accroît bien au-delà des besoins normaux de sa *défense* » *et constatent* « avec satisfaction que l'opinion publique [est] de plus en plus consciente de ses développements ». *Le comité a également examiné un rapport sur l'avancement de certains programmes, dans le cadre du* « programme de défense permettant d'adapter les forces de l'OTAN aux exigences nouvelles de la défense des années 1980 », *défini à la réunion* « *au sommet* » *tenue à Londres en mai 1977. Les ministres ont manifesté leur accord sur les principaux champs d'action sur lesquels devront être centrés les programmes de défense à moyen et long terme, en vue de leur approbation par la réunion ministérielle prévue pour le printemps 1978. Ils ont en outre exprimé leur satisfaction à propos* « des suites rapides et positives données au programme parallèle à court terme visant à l'amélioration des forces dans le domaine particulier de l'équipement antiblindés, des stocks de guerre, de l'état de préparation ainsi que des renforts » ; *ils ont noté que l'alliance accroîtra du tiers environ ses disponibilités en missiles antiblindés pour la fin de 1978 et qu'elle prévoit des améliorations similaires dans les stocks de guerre d'autres munitions d'importance critique.*

Union interparlementaire

La soixante-quatrième conférence

L'UNION interparlementaire a tenu sa soixante-quatrième conférence à Sofia (Bulgarie) du 21 au 30 septembre, réunissant des parlementaires venus de soixante-huit pays. La conférence a adopté *sept* résolutions sur le désarmement, le comportement des autorités israéliennes dans les territoires arabes occupés, la situation en Afrique du Sud, en Namibie et en Rhodésie, l'étude d'un nouvel ordre économique international, le droit de la mer, les problèmes de l'eau, le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Réuni de son côté, les 20 et 30 septembre, le conseil interparlementaire a adopté une résolution sur le Chili, dans laquelle il constate notamment que les pouvoirs de répression dont dispose l'exécutif *ont été* renforcés et que les méthodes de répression prennent des formes nouvelles. Saisi d'un rapport sur les violations des droits des parlementaires, le conseil s'est prononcé sur les cas individuels de neuf parlementaires en Argentine, au Chili, au Kenya, à Singapour et en Uruguay.

● AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE. — *La cinquième conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique, réunie à Abidjan du 14 au 17 décembre, a décidé de reconduire pour quatre ans dans ses fonctions le secrétaire général de l'organisation, M. Dankoulodo Dandioko (Niger). La conférence a envisagé avec faveur l'élargissement de l'Agence à la Guinée-Bissau, Cap-Vert, Sao Tome et Principe ; le secrétaire général a été chargé d'entamer des pourparlers avec les représentants de ces pays.*

Il a été décidé de faire un effort pour améliorer la gestion de l'organisation en réduisant notablement les frais de fonctionnement. Ces dépenses ne devront donc pas dépasser en 1978 17 millions de francs et 19 millions en 1979. L'économie réalisée permettra d'étoffer des programmes d'aide à l'édition et à la production dans les pays africains de documents pédagogiques. Elle sera également consacrée en partie à des actions spécifiques jugées exemplaires : assistance aux Comores dans le domaine de l'enseignement, aide au Liban en matière de radiotélévision notamment.

En ce qui concerne la réforme du secrétariat à l'Agence, le débat a été reporté à une session ultérieure. Une motion, présentée par le Sénégal, la Tunisie et le Liban, qui visait à placer l'Agence sous la présidence d'un chef d'Etat, a été repoussée faute d'obtenir la majorité requise (les neuf-dixièmes).

● ASSOCIATION DU TRANSPORT AERIEN INTERNATIONAL. — *Réunis en Floride, du 29 novembre au 8 décembre, les représentants des compagnies aériennes régulières membres de l'Association du transport aérien international (IATA) ont décidé d'ajourner leurs travaux jusqu'au 10 janvier. Ils n'ont, en effet, pas pu parvenir à l'établissement d'un cadre multilatéral de nouveaux tarifs face à l'exploitation d'un* « *train du ciel* » *entre Londres et New-York.*

● COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE. — *Une mission du Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) a effectué, à la fin du mois de novembre, un séjour d'une dizaine de jours en Israël.*

Il s'agissait de la première prise de contact à haut niveau entre le C.I.C.R. et le nouveau gouvernement d'Israël. En ce qui concerne la visite des détenus de sécurité par les délégués du C.I.C.R., les autorités militaires ont proposé une nouvelle procédure selon laquelle l'arrestation des détenus de sécurité sera notifiée au C.I.C.R. dans un délai de quatorze jours après l'arrestation. Pendant cette période, les délégués du C.I.C.R. seront autorisés à visiter sans témoin tous les détenus de sécurité, y compris ceux sous interrogatoire.

— Le 30 novembre, une délégation du C.I.C.R. et les autorités indonésiennes ont achevé à Djakarta leurs discussions destinées à mettre sur pied le programme des futures visites du C.I.C.R. dans les camps de détention en Indonésie.

— Cinq délégués du C.I.C.R. ont visité en Rhodésie (Zimbabwé), du 28 novembre au 9 décembre, huit lieux de détention où sont incarcérés plus de 900 détenus administratifs. Par ailleurs, des visites de prisons sud-africaines étaient prévues pour décembre et janvier.

● COMMISSION DU PACIFIC SUD. — *La conférence régionale de la Commission du Pacifique sud (C.P.S.) a consacré l'essentiel de ses travaux, du 14 au 18 novembre, aux problèmes des îles du Pacifique dans le domaine de la défense des cultures. Elle a recommandé la création d'un service de protection des végétaux du Pacifique sud au sein de la C.P.S.*

— Un séminaire régional a réuni les chefs des services des douanes de treize pays et territoires du Pacifique au siège de la C.P.S., à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du 28 novembre au 2 décembre. Les participants ont examiné les formalités douanières appliquées dans toute la région, dans l'intention de promouvoir des services douaniers efficaces.

● CONFERENCE EUROPEENNE DES MINISTRES DES TRANSPORTS. — *Le conseil de la Conférence européenne des ministres des transports (C.E.M.T.) a tenu sa quarante-sixième session, à Paris, le 6 décembre.*

Les ministres ont procédé à un examen approfondi de la situation des chemins de fer, à la place que ce mode de transport doit occuper et au rôle qu'il doit jouer dans la participation des transports au développement économique, au progrès social et à la qualité de la vie. Ils ont examiné à ce propos les mesures propres à assurer le redressement de la situation financière actuelle des chemins de fer.

Deux résolutions ont été adoptées : l'une sur les mesures et les actions de nature à permettre une meilleure participation des chemins de fer aux transports internationaux, l'autre sur les problèmes posés par le trafic avec le Proche-Orient.

Des éléments en vue d'aider à la prise de décisions de caractère politique en matière de transport et d'aménagement du territoire ont été dégagés par un séminaire d'experts réuni à Paris du 21 au 23 novembre à l'initiative de la C.E.M.T. et de la Conférence européenne des ministres de l'aménagement du territoire du Conseil de l'Europe (CEMAT).

● ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE. — *La soixantième session du conseil de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) s'est tenue à Genève les 14 et 15 décembre. Après avoir examiné les résultats obtenus en 1977 dans la recherche destinée à faire mieux comprendre la composition de la matière, le conseil a approuvé le budget de l'Organisation pour 1978 (615,24 millions de francs suisses). Il a décidé de discuter, en juin prochain, des allocations de crédits pour les années 1979-1981 et il a arrêté le nouveau barème des contributions des Etats membres pour la période 1978-1980. Le conseil a élu comme nouveau président le professeur Bernard Grégory (France), qui prend, ce mois-ci, la succession de M. Paul Levaux (Belgique), dont le mandat est arrivé à expiration.*

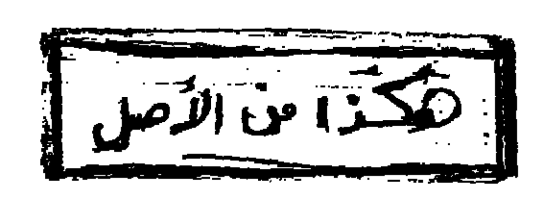
● ORGANISATION INTERNATIONALE DE PROTECTION CIVILE. — *Plus de sept cents participants venus d'une cinquantaine de pays ont pris part à la deuxième conférence internationale sur la médecine de catastrophe, organisée du 30 septembre au 3 octobre à Mayence (Allemagne fédérale) par l'Organisation internationale de protection civile (O.I.P.C.) conjointement avec le Club de Mayence et la Société internationale de médecine de catastrophe.*

● UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE. — *L'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) s'est réunie à Paris du 28 novembre au 1er décembre pour la deuxième partie de sa vingt-troisième session. Prenant la parole devant l'assemblée, le général Haig, commandant suprême des forces alliées en Europe, s'est notamment inquiété de la* « myopie » *dont certains alliés feraient preuve à propos des problèmes de défense. Il a notamment indiqué que l'Union soviétique augmente ses dépenses militaires de 3 à 4 % par an depuis dix ans, et accroît ses livraisons d'armes au tiers-monde.*

La « menace, *a-t-il ajouté,* est devenue mondiale et plus offensive ». *Il ne suffit plus de maintenir l'équilibre des forces au centre du dispositif allié, il faut aussi se préoccuper des régions limitrophes.*

L'assemblée a adopté, par cinquante voix contre dix-huit (démocrates-chrétiens allemands et conservateurs britanniques), le rapport de M. Segre (communiste italien) sur l'application de l'acte final de la C.S.C.E. La recommandation souligne que « la nécessité de respecter intégralement » *les dispositions de l'acte final* « ne constitue pas une ingérence dans les affaires intérieures ».

L'assemblée a également adopté, par 23 voix contre 1 et 21 abstentions, le rapport de M. Forni (député socialiste de Belfort) sur l'union européenne. M. Forni, qui réclamait une « moralisation » *des relations internationales, se prononçait pour une défense plus européenne. La recommandation adoptée demande une* « harmonisation des conceptions stratégiques » *des Etats membres et une politique commune pour le commerce des armes.*



LE MONDE diplomatique

Index des articles publiés en 1977

— AGRICULTURE - PROBLEMES AGRAIRES : Les problèmes d'une Afrique « différente » au Rwanda, Jacques Chevrier (AVRIL). — Histoire de la France économique et sociale, de la France rurale, Frédéric Langer (Etude bibliographique, JUIN). — La place et le rôle économiques et politiques de la paysannerie dans l'économie et dans la lutte des classes, Jean Poutge (« Le capitalisme difforme et la nouvelle question agraire : l'exemple de la Grèce moderne » de K. Vergopoulos, AOUT). — Deux solutions au problème de la famine en Afrique : la mobilisation des masses paysannes et la formation de cadres ruraux efficaces, François de Ravignan (AOUT). — Plaidoyer pour une « agriculture rationnelle », Christophe Batsch (« The Famine business » de Colin Tudge, OCTOBRE). — Un village du Niger devant les experts occidentaux, François de Ravignan (NOVEMBRE). — Priorité à la relance de la production agricole au Vietnam, Nayan Chanda (NOVEMBRE).

• AGRO-BUSINESS : *En Amérique latine : les nouvelles formes d'exploitation des paysans par le capitalisme mondial*, James P. Petras *(JUIN)*. - *L'agro-business et la faim dans le monde*, Micheline Paunet *(Etude bibliographique, JUIN)*.

— APARTHEID-RACISME-PROBLEME NOIR : Eldridge Cleaver : le retour de l'enfant prodigue, — T.D. Allman (FEVRIER). — Les moyens du changement en Afrique australe, Denis Martin (JUILLET). — L'Afrique du Sud entre la dictature et la révolution, Claude Meillassoux. — De la Rhodésie au Zimbabwe : le rôle des multinationales, Martin Bailey (SEPTEMBRE). — La condition des travailleurs immigrés (cf. « dossiers », SEPTEMBRE). — L'Afrique du Sud en sursis un an après Soweto, Howard Schissel (Etude bibliographique, SEPTEMBRE). — La Conscience noire : de la non-violence à l'interdiction, René Lefort (NOVEMBRE).

— ARMEMENT-ARMEMENT NUCLEAIRE-ENERGIE ATOMIQUE : Le Chili dans la course atomique (JANVIER). — La multinationalisation des industries de guerre, Michael T. Klare (FEVRIER). — Concurrence d'Etats clients des Etats-Unis dans le domaine de l'industrie militaire (encadré, FEVRIER). — L'utilisation des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires, Michel Vincineau (AVRIL). — Les armes du massacre à Timor-oriental, Serge-Christophe Kolm (JUILLET). — M. Carter et la limitation des livraisons d'armes à l'étranger, Michaël T. Klare (NOVEMBRE).

• DESARMEMENT : *Pour une contribution française à l'arrêt de la course aux armements*, Jean Kanapa *(MARS)*. - *Information réciproque entre l'Est et l'Ouest en vue de réduire les tensions*, Victor-Yves Ghebali *(cf. « dossiers », JUIN)*.

— ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PAYS EXPORTATEURS DE BAUXITE : La solidarité de l'Association des pays exportateurs de bauxite à l'épreuve face aux multinationales, Marie-Claude Céleste (NOVEMBRE).

— ATLANTIQUE (pacte) : voir Pactes militaires.

— BIOGRAPHIES : Un livre d'amour et de découverte, Jean Ziegler (« Histoire d'autres » de Georges Balandier, OCTOBRE). — Jean Moulin : les communistes et la Résistance, Claude Bourdet (NOVEMBRE).

— BREVETS : voir Transfert des techniques.

— CAPITALISME : voir Idéologies.

— CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE : La Chambre de commerce internationale et les échanges Est-Ouest, Odon Kallos et Hans Rudolph Freiherr von Schroder (JUIN).

— CHRETIEN (militantisme) : voir Eglises-Religions.

— COLONIALISME - DECOLONISATION - PROBLEMES ISSUS DU COLONIALISME : Au Portugal : une diplomatie ambiguë à la recherche d'un nouveau type de relations avec les grandes puissances et les anciennes colonies, Ernesto Melo Antunes ; Interaction entre décolonisation et lutte pour le pouvoir, Luis Moita (cf. « dossiers », AVRIL). — La décolonisation de Bélize dans l'impasse en raison de l'opposition du Guatemala, Jean-Claude Buhrer (JUILLET). — Le jeu changeant des puissances coloniales dans les Etats musulmans, H. Cherif (cf. « dossiers », AOUT).

— COMMISSION TRILATERALE : Deux « réservoirs de talents » pour le nouveau président : la Commission trilatérale et la Brookings Institution (encadré, JANVIER). — La politique « trilatérale » de M. Zbigniew Brzezinski, Jean-Pierre Cot (SEPTEMBRE).

— COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE ORIENTALE : L'effondrement de la Communauté de l'Afrique orientale, Reginald Major (OCTOBRE).

— COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE : Le rôle de la C.E.E. dans le dialogue Nord-Sud, Françoise de La Serre (cf. « dossiers », MARS). — En Grèce : le patronat et l'Etat devant l'adhésion à la C.E.E., Kostas Vergopoulos ; Pour l'entrée dans l'Europe unie en dépit des obstacles à surmonter, Georges Mavros (cf. « dossiers », NOVEMBRE).

— CRISE - PROBLEMES MONETAIRES : Le parti communiste italien et la crise économique, Ferdinando Scianna (JANVIER). — La crise en Grande-Bretagne, Ralph Miliband (MARS). — Les Seigneurs de la crise, Frédéric Langer et Jean-Louis Sarbib (JUILLET). — Le Fonds monétaire « gendarme » du grand capital, Julia Juruna (OCTOBRE). — Gauche et droite devant les grands déséquilibres mondiaux, François Partant (OCTOBRE). — Comment aménager la coopération financière entre l'Est et l'Ouest, Marie Lavigne (DECEMBRE).

* *Voir en complément : Economie*

— CROIX-ROUGE : L'extension du droit humanitaire en cas de guerre, Yves Sandoz (DECEMBRE).

— CULTURE : voir Intellectuels.

— DEFENSE : voir Pactes militaires.

— DEMOCRATIES : Débat entre les P.C. d'Europe de l'Est et de l'Europe capitaliste à propos des perspectives contemporaines de passage au socialisme, Lilly Marcou (JANVIER).

• A L'EST : *La pensée politique des démocraties populaires et de l'U.R.S.S.*, François Fejtö *(cf. « dossiers », JANVIER)*. - *Décomposition ou renforcement de la sphère soviétique*, Marc Ferro *(Etude bibliographique, MARS)*.

• A L'OUEST : *Le problème des « moyens de pouvoir »*, Maurice T. Maschino *(Etude bibliographique, FEVRIER)*. - *Le capitalisme contre la démocratie*, Maurice T. Maschino *(enquête, MARS)*. - *La démocratie trahie par... la concentration des moyens d'information (cf. « dossiers », MAI)*. - *Libertés et terrorisme*, Claude Julien *(NOVEMBRE)*.

— DESARMEMENT : voir Armement.

— DIPLOMATIE. Diplomatie et pouvoir en France : le rôle du Quai d'Orsay, Robert Luc (JANVIER). — Au Portugal : une diplomatie ambiguë à la recherche d'un nouveau type de relations avec les grandes puissances et les anciennes colonies, Ernesto Melo Antunes (cf. « dossiers », AVRIL). — Bilan diplomatique de l'intervention française au Zaïre, C.J. (MAI). — Conservatisme de l'U.R.S.S. en politique étrangère, René Girault (cf. « dossiers », JUILLET).

— DISSIDENTS D'EUROPE DE L'EST : voir Libertés et coopération en Europe.

— DROIT : Depuis Bandoung, tiers-monde et nouveau droit international, Edmond Jouve (cf. « dossiers », MARS). — Au Portugal : une société perturbée en quête d'Etat après l'effondrement des structures corporatistes, Adriano Moreira (cf. « dossiers », AVRIL). — Question allemande et droit international, Charles Zorgbibe (Recherches universitaires, AVRIL).

• DROITS DE L'HOMME : *Le nouvel engagement des Etats-Unis en faveur des droits de l'homme*, Donald M. Fraser *(MARS)*. - *La « croisade » de l'équipe Carter en faveur des droits de l'homme*, Philippe Labreveux *(MAI)*. - *En dépit des prises de position de l'administration Carter, violation des droits de l'homme au Salvador, au Nicaragua et au Guatemala*, Jean-Claude Buhrer *(MAI)*. - *Aux Etats-Unis : contradictions entre les principes d'Helsinki et la survivance de la loi McCarran sur l'immigration et la nationalité*, Schofield Coryell *(JUIN)*. - *Les droits de l'homme et la circulation des idées : point sensible dans le débat entre l'Est et l'Ouest*, Aleth Manin *(cf. « dossiers », JUIN)*. - *Avec la conférence de Belgrade : prudence de la gauche française à l'égard des dissidents d'U.R.S.S. et d'Europe de l'Est*, Pascal Gabai et Yves Hardy *(JUILLET)*. - *Les droits de l'homme et les relations entre les Etats-Unis et l'Amérique latine*, Philippe Labreveux *(JUILLET)*. - *L'Amérique latine face à la politique de M. Carter (SEPTEMBRE)*.

• DROIT HUMANITAIRE : *Guérillas, guerres de libération nationale et droit humanitaire*, Charles Zorgbibe *(Recherches universitaires, OCTOBRE)*. - *L'extension du droit humanitaire en cas de guerre*, Yves Sandoz *(DECEMBRE)*.

— ECONOMIE : Crise économique en Israël en raison du poids des dépenses militaires et des emprunts à l'étranger, Amnon Kapeliouk (JANVIER). — M. Jimmy Carter et la relance de l'économie américaine, Stanley Aronowitz (FEVRIER). — Les trois piliers de la lutte contre le sous-développement au Vietnam, Nayan Chanda (MARS). — Effondrement de l'économie et corruption du pouvoir au Zaïre, Jean Rymenam (MAI). — Les difficultés du régime militaire brésilien, Julia Juruna (MAI). — La Chambre de commerce internationale et les échanges Est-Ouest, Odon Kallos et Hans Rudolph Freiherr von Schroder (JUIN). — Les multinationales européennes et le capitalisme mondial, Georges Bensaïd (« The European Multinationals » de G. Franko, JUIN). — A la Martinique et en Guadeloupe : choc brutal entre une économie fragile et la métropole, Jean Crusol (étude, JUIN). — En Argentine : inquiétude des milieux « libéraux » devant les nouvelles stratégies économiques, Thierry Maliniak (JUILLET). — L'économie régionale en question, Jean-Louis Sarbib (Etude bibliographique, JUILLET). — Le patronat français devant la renaissance de tendances protectionnistes, J. Bunel et J. Saglio (AOUT). — L'impératif du redressement économique en Chine, Jean Daubier (SEPTEMBRE). — Mutations profondes des structures économiques et sociales de la Grèce, Constantin Tsoucalas ; Le patronat et l'Etat devant l'adhésion à la C.E.E., Kostas Vergopoulos ; Pour l'entrée dans l'Europe unie en dépit des obstacles à surmonter, Georges Mavros (cf. « dossiers », NOVEMBRE). — En Israël : la nouvelle politique économique du Likoud, Meir Merhav (DECEMBRE).

• EURODEVISES : *L'endettement vertigineux du tiers-monde et le commerce de technologie*, Georges Corm *(JUIN)*.

• MATIERES PREMIERES : *Les enjeux économiques de l'indépendance de la Namibie*, Robert A. Manning *(JANVIER)*. - *La Mauritanie dans l'engrenage saharien*, Howard Schissel *(JUIN)*. - *Les conséquences des fortes fluctuations du prix du sucre dans les pays sous-développés exportateurs*, Edmond de Clairmont *(JUIN)*. - *La solidarité de l'Association des pays exportateurs de bauxite à l'épreuve face aux multinationales*, Marie-Claude Céleste *(NOVEMBRE)*.

• NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL : *voir Nord-Sud*.

• PETROLE : *Les compagnies pétrolières à l'abri de l'impôt aux Etats-Unis (encadré, JUILLET)*

• PETRODOLLARS : *Le rôle politique et économique de l'Arabie Saoudite dans le monde arabe*, Marie-Christine Aulas *(AVRIL)*.

— EGLISES - RELIGIONS : La position des P.C. espagnol et catalan sur le militantisme des chrétiens au sein du parti, Gonzalo Arroyo (JANVIER). — Les Eglises catholiques et le pouvoir militaire en Amérique latine, Jean-Pierre Clerc (étude, FEVRIER). — Une déclaration d'évêques français solidaires des peuples d'Amérique latine (MARS). — Au Portugal : une Eglise en trois images, Luis de França (cf. « dossiers », AVRIL). — Des chrétiens face à la dictature chilienne, Armando Uribe (Etude bibliographique, JUIN). — Islam et politique (cf. « dossiers », AOUT). — Symptômes et miroir de nos sociétés : l'internationale des sectes, Michel de Certeau (« Les nouvelles sectes » d'Alain Woodrow, SEPTEMBRE).

— EST-OUEST (relations) - DETENTE : Débat entre les P.C. d'Europe de l'Est et de l'Europe capitaliste à propos des perspectives contemporaines de passage au socialisme, Lilly Marcou (JANVIER). — Moscou et l'eurocommunisme, Bernard Féron (AVRIL). — La « menace venant de l'Est... », un slogan non fondé, Daniel Proektor (point de vue, AVRIL). — Moscou et l'intégration européenne, Charles Zorgbibe (Recherches universitaires, JUIN). — L'Europe, d'Helsinki à Belgrade : un dialogue difficile et nécessaire (cf. « dossiers », JUIN). — La Chambre de commerce internationale et les échanges Est-Ouest, Odon Kallos et Hans Rudolph Freiherr von Schroder (JUIN). — Avec la conférence de Belgrade : prudence de la gauche française à l'égard des dissidents d'U.R.S.S. et d'Europe de l'Est, Pascal Gabai et Yves Hardy (JUILLET). — Comment aménager la coopération financière entre l'Est et l'Ouest, Marie Lavigne (DECEMBRE). — La gauche française et les contestataires soviétiques, Yves Hardy et Pascal Gabai (enquête, DECEMBRE).

— FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL : Le Fonds monétaire « gendarme » du grand capital, Julia Juruna (OCTOBRE).

— FRANCOPHONIE : Bilan et perspectives de la francophonie depuis la création de l'Association des parlementaires de langue française, Jacques Chevrier (NOVEMBRE).

— GUERILLA : Guérilla et résistance ouvrière en Argentine, Marcelo Dias (encadré, JANVIER). — Guérillas, guerres de libération nationale et droit humanitaire, Charles Zorgbibe (Recherches universitaires, OCTOBRE).

— HISTOIRE : Contestation de l'histoire aux Etats-Unis, Pierre Dommergues (« America Confronts a Revolutionary World : 1776-1976 » de William Appleman Williams et « Main Currents in Modern America History » de Gabriel Kolko, MARS). — Les raisons de l'« ingouvernabilité » de l'Italie, Carlo Maurizi (AVRIL). — Histoire de la France économique et sociale, de la France rurale, Frédéric Langer (Etude bibliographique, JUIN).

— IDEOLOGIES - MOUVEMENTS ET SYSTEMES POLITIQUES : Débat entre les P.C. d'Europe de l'Est et de l'Europe capitaliste à propos des perspectives contemporaines de passage au socialisme, Lilly Marcou (JANVIER). — Le « socialisme démocratique » de M. Manley à l'épreuve à la Jamaïque, Marie-Claude Céleste (JANVIER). — La droite en Europe (cf. « dossiers », JANVIER). — Le parti communiste italien et la crise économique, Ferdinando Scianna (JANVIER). — Au Sénégal : socialisme du verbe dans une économie dépendante, Howard Schissel (MARS). — Montée de la droite et dissensions du parti travailliste en Israël, Amnon Kapeliouk (AVRIL). — Au Portugal : le parti socialiste au cœur des contradictions, Nuno Brederode Santos (cf. « dossiers », AVRIL). — La corruption de l'idéologie, Maurice T. Maschino (Etude bibliographique, JUIN). — Avec la victoire de la droite en Israël : incertitudes sociales et nouveau risque de guerre, Amnon Kapeliouk (JUIN). — En Espagne : déroute du franquisme après les élections du 15 juin, Eduardo Haro Tecglen (JUILLET). — La crise du mouvement travailliste en Israël, Amnon Kapeliouk (JUILLET). — A propos des nouveaux philosophes : la cohorte des pénitents, Maurice T Maschino (JUILLET). — Le rôle du Parti communiste d'Albanie, Eric Vigne (AOUT). — Pouvoir communiste et Islam en Union soviétique, Hélène Carrère d'Encausse (cf. « dossiers », AOUT). — Fin d'une stratégie de « passage pacifique au socialisme » à Sri-Lanka, Mohan Ram (cf. « dossiers », OCTOBRE). — Stratégie pour le passage de la Grèce au socialisme, Babis Dracopoulos (cf. « dossiers », NOVEMBRE). — La gauche française et les contestataires soviétiques, Yves Hardy et Pascal Gabai (enquête, DECEMBRE)

• CAPITALISME : *Etroite imbrication entre justice et politique dans les sociétés capitalistes*, Yves Dezalay *(FEVRIER)*. - *Le capitalisme contre la démocratie*, Maurice T. Maschino *(enquête, MARS)*. - *Les multinationales européennes et le capitalisme mondial*, Georges Bensaïd *(« The European Multinationals » de G. Franko, JUIN)* - *En Amérique latine : les nouvelles formes d'exploitation des paysans par le capitalisme mondial*, James F Petras *(JUIN)* - *Les seigneurs de la crise*, Frédéric Langer et Jean-Louis Sarbib *(JUILLET)* - *Capitalisme et classe ouvrière aux Etats-Unis*, Frédéric Langer *(Etude bibliographique, SEPTEMBRE)*. - *Gauche et droite devant les grands déséquilibres mondiaux*, François Partant *(OCTOBRE)*.

* *Voir en complément : Impérialisme*.

• EUROCOMMUNISME : *La position des P.C. espagnol et catalan sur le militantisme des chrétiens au sein du parti*, Gonzalo Arroyo *(JANVIER)*. - *Moscou et l'eurocommunisme*, Bernard Féron ; *Les contradictions de l'eurocommunisme après le « sommet » de Madrid*, Nicos Alivizatos *(AVRIL)*. - *Après la conférence de Berlin : les mutations idéologiques du mouvement communiste*, Lilly Marcou *(MAI)*. - *Polémique autour du P.C. italien*, Ferdinando Scianna *(AOUT)*. - *Le rôle des P.C. dans les sociétés européennes en crise*, Daniel Singer *(Etude bibliographique, NOVEMBRE)*.

• MARXISME : *La perversion du marxisme par le pouvoir soviétique*, Maria-Antonietta Macciocchi *(« Les luttes de classes en U.R.S.S. », de Charles Bettelheim, JUILLET)*. - *La crise du pouvoir en Union soviétique (cf. « dossiers », JUILLET)*. - *Réédition d'un ouvrage fondamental*, Gérard Chaliand *(« Staline — aperçu historique du bolchevisme », de B. Souvarine, SEPTEMBRE)*.

— IMMIGRES : voir Travail.

— IMPERIALISME : L'Amérique latine, banc d'essai d'un nouveau totalitarisme américain, James F. Petras (AVRIL). — La fiction zaïroise (MAI). — L'Allemagne à la conquête de l'Europe, Jean-Pierre Vigier (JUIN). — L'endettement vertigineux du tiers-monde et le commerce de technologie, Georges Corm (JUIN). — Pacte islamique et impérialisme face à l'U.R.S.S. et aux nationalismes, Sami Mansour (cf. « dossiers », AOUT). — La politique « trilatérale » de M. Zbigniew Brzezinski, Jean-Pierre Cot (SEPTEMBRE).

• IMPERIALISME CULTUREL : *L'impérialisme culturel, entrave à l'épanouissement de l'humanité*, Mohammed Reza Djalili *(cf. « dossiers », MARS)*. - *La démocratie trahie par... la concentration des moyens d'information (cf. « dossiers », MAI)*.

— INFORMATION : voir Presse.

— INTELLECTUELS - CULTURE : Guerre totale contre les élites en Amérique latine, Hugo Neira (enquête, JANVIER). — L'écrivain dans les pièges de la société industrielle, Jean-Michel Palmier (« l'aliénation dans le roman américain contemporain », de Pierre Dommergues, FEVRIER). — Intellectuels et ouvriers face à la répression en Pologne, Daniel Singer (JUILLET). — A propos des nouveaux philosophes : la cohorte des pénitents, Maurice T. Maschino (JUILLET). — Les objectifs de l'Office de promotion culturelle, Stéphane Hessel (cf. « dossiers », SEPTEMBRE)

— JUSTICE : Etroite imbrication entre justice et politique dans les sociétés capitalistes, Yves Dezalay (FEVRIER). — Au-delà de l'affaire Croissant : les droits de la défense en Amérique latine (Armando Uribe) et en U.R.S.S. (Jacques Amalric) (DECEMBRE).

— LIBERTES ET COOPERATION EN EUROPE : La « menace venant de l'Est... », un slogan non fondé, Daniel Proektor (point de vue, AVRIL). — L'Europe d'Helsinki à Belgrade : un dialogue difficile et nécessaire (cf. « dossiers », JUIN). — Avec la conférence de Belgrade, prudence de la gauche française à l'égard des dissidents d'U.R.S.S. et d'Europe de l'EST, Pascal Gabai et Yves Hardy (JUILLET). — Intellectuels et ouvriers face à la répression en Pologne, Daniel Singer (JUILLET). — Libertés et terrorisme, Claude Julien (NOVEMBRE). — La gauche française et les contestataires soviétiques, Yves Hardy et Pascal Gabai (enquête, DECEMBRE).

— LINGUISTIQUE : Progrès et limites de la réforme linguistique au Canada, Keith Spicer (SEPTEMBRE).

— MILITAIRE (pouvoir) - DICTATURES : Les Eglises catholiques et le pouvoir militaire en Amérique latine, Jean-Pierre Clerc (étude FEVRIER). — Problèmes professionnels, évolution psychologique et rôle de l'armée portugaise, Pedro Pezarat Correia (cf. « dossiers », AVRIL). — Les difficultés du régime militaire brésilien, Julia Juruna (MAI). — Des chrétiens face à la dictature chilienne, Armando Uribe (Etude bibliographique, JUIN). — Révision de la politique américaine en Corée du Sud, Alain Bouc (JUIN). — Critique de la dictature militaire brésilienne par un groupe de colonels, Marcelo Dias (JUILLET). — L'Amérique latine face à la politique de M. Carter (SEPTEMBRE). — Au Pakistan : persistance de la popularité de M. Bhutto et aggravation des antagonismes ethniques, Eqbal Ahmad (cf. « dossiers », OCTOBRE). — Le rôle des forces armées dans la vie politique en Grèce, Th. Pangalos (cf. « dossiers », NOVEMBRE). — La gauche éthiopienne face au pouvoir militaire, Olga Kapeliouk (Etude bibliographique, DECEMBRE). — La dictature et les lois de l'enfer, Armando Uribe.

— MINORITES : voir Nationalisme.

— NATIONALISME - PROBLEMES ETHNIQUES - MOUVEMENTS DE LIBERATION : Nationalisme et révolution dans le monde arabe : bilan d'un échec : Tahar ben Jelloun (Etude bibliographique, JUILLET). — L'Ethiopie, clef du nouvel équilibre en mer Rouge, Gérard Chaliand (JUILLET). — La situation à Timor-Oriental après dix-huit mois de guerre, José Ramos-Horta (JUILLET). — Pacte islamique et impérialisme face à l'U.R.S.S. et aux nationalismes, Sami Mansour (cf. « dossiers », AOUT). — La stratégie du Front Polisario face à ses adversaires directs et à leurs protecteurs, Raoul Weexsteen (AOUT). — La fiction de l'autonomie au Kurdistan irakien, Chris Kutschera (AOUT). — Enjeux économiques et luttes de libération en Afrique australe (SEPTEMBRE). — Au Pakistan : persistance de la popularité de M. Bhutto et aggravation des antagonismes ethniques, Eqbal Ahmad (cf « dossiers », OCTOBRE).

• MINORITES : *Minorité oubliée en Amérique du Nord : les Acadiens entre l'assimilation et la pauvreté*, Jacques Gout et Pascal Mallet *(FEVRIER)*. - *Les Indiens des Amériques revendiquent leur droit à l'autodétermination*, Jean-Claude Buhrer *(DECEMBRE)*.

• REGIONALISME : *Régionalisme et universalisme*, Charles Zorgbibe *(Recherches universitaires, JUILLET)*. - *L'économie régionale en question*, Jean-Louis Sarbib *(Etude bibliographique, JUILLET)*

— NORD-SUD : L'aide suédoise au tiers-monde, Bengt Svensson (JANVIER). — Le tiers-monde et la division internationale du travail, Samir Amin (Etude bibliographique, FEVRIER). — Le tiers-monde et l'ordre international (cf. « dossiers », MARS). — En réponse à une question du président Lopez Portillo : analyse de l'inégalité des échanges internationaux, François Perroux (MAI). — Les expériences de coopération industrielle tripartite entre firmes occidentales, centrales socialistes et des entreprises du tiers-monde, Charles Zorgbibe (Recherches universitaires, MAI). — En Amérique latine : les nouvelles formes d'exploitation des paysans par le capitalisme mondial, James F. Petras (JUIN). — L'agro-business et la faim dans le monde, Micheline Paunet (Etude bibliographique, JUIN). — L'endettement vertigineux du tiers-monde et le commerce de technologie, Georges Corm (JUIN). — Un objectif des pays en voie de développement : produire leurs propres biens d'équipement pour réduire leur dépendance, Pierre Castella (SEPTEMBRE). — Gauche et droite devant les grands déséquilibres mondiaux, François Partant (OCTOBRE). — Les multinationales et l'Afrique, Denis Martin (Etude bibliographique, OCTOBRE). — Un village du Niger devant les experts occidentaux, François de Ravignan (NOVEMBRE). — Où trouver de l'argent pour les pays sous-développés, François Perroux (DECEMBRE).

* *Voir en complément : tiers-monde*.

— PACTES MILITAIRES - DEFENSE : L'OTAN et l'hégémonie germano-américaine (encadré, JANVIER). — Défense et sécurité dans l'« Europe des contradictions », Xavier Sallantin (MARS). — L'avenir prévisible des deux alliances en Europe, Pierre Hassner (cf. « dossiers », JUIN).

* *Voir en complément : Stratégie*.

— PARLEMENT EUROPEEN : L'engrenage fédéral, Gérard Soulier (JUIN). — Démocratiser la C.E.E., Jean Vergès (AOUT).

— PRESSE-INFORMATION : La démocratie trahie par... la concentration des moyens d'information (cf. « dossiers », MAI).

— PROBLEMES MONETAIRES : voir Crise.

— PROTECTIONNISME : Le patronat français et la renaissance de tendances protectionnistes, J Bunel et J. Saglio (AOUT). — En Grèce : le patronat et l'Etat devant l'adhésion à la C.E.E., Kostas Vergopoulos (cf. « dossiers », NOVEMBRE).

— QUESTIONS SOCIALES : voir Travail.

— RACISME : voir Apartheid.

— SECURITE EUROPEENNE : voir Libertés et coopération en Europe.

— SERVICES SECRETS : La C.I.A. et le roi Hussein (encadré, MARS). — L'utilisation de l'information par la C.I.A. au Chili, Yves Hardy (cf. « dossiers », MAI).

— SIONISME : Après la formation du gouvernement de M. Begin : désarroi de la communauté juive aux Etats-Unis, T.D Allman (JUILLET).

— SOCIAL-DEMOCRATIE : La crise de la social-démocratie au Danemark, Michèle Solat (AVRIL).

— SOCIETE : Histoire de la France économique et sociale, de la France rurale, Frédéric Langer (Etude bibliographique, JUIN). — La condition des travailleurs immigrés (cf. « dossiers », SEPTEMBRE). — Symptômes et miroir de nos sociétés : l'internationale des sectes, Michel de Certeau (« les nouvelles sectes » d'A. Woodrow, SEPTEMBRE).

— SOCIETES MULTINATIONALES : La multinationalisation des industries de guerre, Michaël T. Klare (FEVRIER). — Le rôle des firmes transnationales, Philippe Laurent (cf. « dossiers », MARS). — Le rôle politique des multinationales dans la crise portugaise, Luis Salgado de Matos (cf. « dossiers », AVRIL). — Rupert Murdoch patron « modèle » d'une grande multinationale de l'information, J.-C. T. (cf. « dossiers », MAI). — L'endettement vertigineux du tiers-monde et le commerce de technologie, Georges Corm (JUIN). — Les multinationales européennes et le capitalisme mondial, Georges Bensaïd (« The European Multinationals » de G. Franko, JUIN). — De la Rhodésie au Zimbabwe : le rôle des multinationales, Martin Bailey (SEPTEMBRE). — Les multinationales et l'Afrique, Denis Martin (Etude bibliographique, OCTOBRE). — La solidarité de l'Association des pays exportateurs de bauxite à l'épreuve face aux multinationales, Marie-Claude Céleste (NOVEMBRE)

— STRATEGIE : Le rôle des militaires argentins dans la stratégie américaine pour l'Atlantique Sud (enquête, JANVIER). — Une mise en garde de Pékin à propos de la stratégie militaire du Kremlin vis-à-vis de l'Europe, Jean Daubier (Etude bibliographique, FEVRIER). — Défense et sécurité dans l'« Europe des contradictions », Xavier Sallantin (MARS). — Le projet de pacte militaire dans l'Atlantique sud et ses conséquences dans les relations entre Pretoria et l'Amérique latine, Robert A. Manning (MARS). — Les rivalités irano-saoudiennes dans le Golfe : une conséquence de la doctrine stratégique américaine, Marc Pellas (enquête, JUILLET). — L'Ethiopie, clef du nouvel équilibre en mer Rouge, Gérard Chaliand (JUILLET).

— TECHNIQUES (tranfert des) - BREVETS : La multinationalisation des industries de guerre, Michaël T. Klare (FEVRIER). — Concurrence d'Etats clients des Etats-Unis dans le domaine de l'industrie militaire (encadré, FEVRIER). — L'endettement vertigineux du tiers-monde et le commerce de technologie, Georges Corm (JUIN). — Un objectif des pays en voie de développement : produire leurs propres biens d'équipement pour réduire leur dépendance, Pierre Castella (SEPTEMBRE). — Vers un code de conduite pour régir le transfert des techniques, Zalmai Haquani (DECEMBRE).

— TIERS-MONDE - SOUS-DEVELOPPEMENT : Solidarité révolutionnaire du gouvernement cubain et aide au tiers-monde, Marie-Claude Céleste (cf. « dossiers », FEVRIER). — Les trois piliers de la lutte contre le sous-développement au Vietnam, Nayan Chanda (MARS). — Le « développement du sous-développement » en Indonésie, Jean-Jacques Gugenheim (AVRIL). — Les problèmes d'une Afrique « différente » au Rwanda, Jacques Chevrier (AVRIL). — Vers un code de conduite pour régir le transfert des techniques, Zalmai Haquani (DECEMBRE). — La recolonisation d'Haïti, le plus pauvre des pays de l'hémisphère occidental, René Depestre (DECEMBRE).

* *Voir en complément : Nord-Sud*.

— TRAVAIL (monde du) - QUESTIONS SOCIALES - IMMIGRES : Intellectuels et ouvriers face à la répression en Pologne, Daniel Singer (JUILLET). — Capitalisme et classe ouvrière aux Etats-Unis, Frédéric Langer (Etude bibliographique, SEPTEMBRE). — La condition des travailleurs immigrés (cf. « dossiers », SEPTEMBRE). — Négociation en vue de l'établissement de colons blancs d'Afrique australe en Amérique du Sud, Armand et Michèle Mattelart (SEPTEMBRE). — L'Europe à la recherche d'une véritable politique à l'égard des travailleurs migrants, Martine Charlot ; Vers une nouvelle réglementation de l'immigration aux Etats-Unis, Schofield Coryell (OCTOBRE). — Mutations profondes des structures économiques et sociales de la Grèce, Constantin Tsoucalas (cf. « dossiers », NOVEMBRE). — Le président Carter et l'immigration sauvage des travailleurs mexicains, Christian Deverre (DECEMBRE).

— TRILATERALE : voir Commission trilatérale.

— VIOLENCE - REPRESSION - TERRORISME : Guerre totale contre les élites en Amérique latine, Hugo Neira (JANVIER). — Le rôle des militaires argentins dans la stratégie américaine pour l'Atlantique sud ; Guérilla et résistance ouvrière, Marcelo Dias (JANVIER). — Recrudescence des attentats anticastristes, Bernard Cassen ; Les actes de terrorisme anticubains en 1976 (cf. « dossiers », FEVRIER). — Le règne de la terreur en Indonésie, Jean Guilvout (FEVRIER). — Une déclaration d'évêques français solidaires des peuples d'Amérique latine (MARS). — Les deux Irlandes dans l'impasse (MAI). — Rapport d'une mission de parlementaires canadiens sur la situation en Argentine, au Chili et en Uruguay (encadré, JUILLET). — Libertés et terrorisme, Claude Julien (NOVEMBRE).

Le romancier et la politique

(NOUVELLES)

JULIO CORTAZAR : La deuxième fois (mai).

SEYDOU BADIAN : La campagne du général (septembre).

DOSSIERS

● **LA DROITE EN EUROPE (JANVIER) :**

Refus des filiations historiques et métamorphose sans précédent de la droite française, Gilbert Comte. - *En Allemagne : changement radical dans les cœurs et les esprits.* August Von Kageneck. - *Les trois visages de la droite espagnole,* Philippe Marcovici. - *En Grande-Bretagne : vitalité du conservatisme dans une société en crise,* François Bédarida. - *La pensée politique des démocraties populaires et de l'U.R.S.S.,* François Fejtö. - *Ramifications diverses de la droite européenne à partir de racines idéologiques communes* Bernard Brigouleix. - *L'extrême droite en France,* Jean-Jacques Mourreau. - *Une doctrine livrée au pillage,* Paul Thibaud.

● **CUBA DANS LA TOURMENTE (FEVRIER) :**

Les couleurs contre la « grisaille socialiste », Julio Cortazar. - *Solidarité révolutionnaire et aide au tiers-monde,* Marie-Claude Céleste. - *Les acquis de la révolution entérinés par la nouvelle Constitution.* Antoine Blanca. - *Recrudescence des attentats anticastristes,* Bernard Cassen. - *Les actes de terrorisme anticubain en 1976.* - *Les nouveaux censeurs de la révolution castriste,* Michèle Mattelart (Etude bibliographique).

● **LE TIERS-MONDE ET L'ORDRE INTERNATIONAL (MARS) :**

Les étapes de la lutte pour le développement depuis Bandoung, Edmond Jouve. - *Vers un ordre social par la négociation collective,* Mario Bettati. - *L'impérialisme culturel, entrave à l'épanouissement de l'humanité,* Mohammed Reza Djalili. - *Le rôle de la C.E.E. dans le dialogue Nord-Sud,* Françoise de La Serre. - *L'Union soviétique devant les relations entre l'Ouest et le Sud,* Charles Zorgbibe. - *Le rôle des firmes transnationales,* Philippe Laurent.

● **LE PORTUGAL OU LA REVOLUTION DOMESTIQUEE (AVRIL) :**

Le parti socialiste au cœur des contradictions, Nuno Brederode Santos - *Problèmes professionnels, évolution psychologique et rôle politique de l'armée,* Pedro Pezarat Correia. - *Interaction entre décolonisation et lutte pour le pouvoir,* Luis Moita. - *Le rôle politique des multinationales dans la crise,* Luis Salgado de Matos. - *Une diplomatie ambiguë à la recherche d'un nouveau type de relations avec les grandes puissances et les anciennes colonies,* Ernesto Melo Antunes. - *Une Eglise en trois images,* Luis de França. - *Une société perturbée en quête d'Etat après l'effondrement des structures corporatistes,* Adriano Moreira. - *L'étouffement des aspirations après la « révolution des œillets »,* Yves Hardy (Etude bibliographique)

● **LA DEMOCRATIE TRAHIE PAR LA CONCENTRATION DES MOYENS D'INFORMATION : PRESSE A L'ENCAN ET ETOUFFEMENT DES LIBERTES (MAI) :**

Les causes de la concentration en France, Jean-C. Texier. - *Aux Etats-Unis : un système d'information totalitaire dans une démocratie,* Georges-Albert Astre. - *En Grande-Bretagne : emprise croissante des conglomérats industriels,* Peter Golding. - *En Italie : l'impossible rôle de médiateur des grands quotidiens entre le public et le pouvoir,* Percy Allum. - *En Allemagne de l'Ouest : naissance d'une presse « alternative » contre les géants,* Jörg Becker. - *En Suède : aide de l'Etat pour empêcher les situations de monopole,* Bengt Liljenroth. - *Rupert Murdoch, patron « modèle » d'une grande multinationale de l'information,* J.-C. T. - *L'importance des enjeux investis dans l'industrie du papier,* Armand Mattelart. - *L'utilisation de l'information par la C.I.A au Chili,* Yves Hardy - *Puissance des « grands régionaux » en France,* H. C. - *Donald l'imposteur,* Robert Escarpit (« *Donald l'imposteur ou l'impérialisme raconté aux enfants* » de A. Mattelart et A. Dorfman) ; *R. Hersant et E. Amaury, deux patrons d'« un autre âge »,* Y. H. (Etude bibliographique). - *La puissance de la presse vue sur le plan cinématographique,* I. R.

● **L'EUROPE, D'HELSINKI A BELGRADE : UN DIALOGUE DIFFICILE ET NECESSAIRE (JUIN) :**

Les droits de l'homme et la circulation des idées : point sensible dans le débat entre l'Est et l'Ouest, Aleth Manin. - *Devant certaines campagnes lancées à l'Ouest : classique confrontation entre deux conceptions de la liberté :* Ryszard Wojna. - *Information réciproque en vue de réduire les tensions,* Victor-Yves Ghebali. - *Les moyens de consolider et d'élargir le processus de la détente,* Marian Dobrosielski. - *L'avenir prévisible des deux alliances en Europe,* Pierre Hassner. - *La question allemande au cœur de la sécurité européenne,* Charles Zorgbibe.

● **LA CRISE DU POUVOIR EN UNION SOVIETIQUE (JUILLET) :**

Complexité du système, gigantisme et extension des compétences, Marc Ferro. - *Une nouvelle Constitution peu différente de la précédente,* Hélène Carrère d'Encausse. - *La chute de M. Podgorny et la gérontocratie,* Robert Daniels. - *Renforcement des pouvoirs de l'autorité centrale aussi bien en U.R.S.S. que dans le camp socialiste et le mouvement communiste,* Bernard Féron. - *Conservatisme de l'U.R.S.S. en politique étrangère,* René Girault. - *La perversion du marxisme par le pouvoir soviétique,* Maria-Antonietta Macciocchi (« *Les luttes de classes en U.R.S.S.* », de Charles Bettelheim).

● **ISLAM ET POLITIQUE (AOUT) :**

Le jeu changeant des puissances coloniales dans les Etats musulmans, H. Cherif. - *En Afrique noire : distanciation et œcuménisme à l'égard des autres groupes du monde islamique,* Pierre Alexandre. — *Le rôle exceptionnel de la religion en Iran,* Nikki Keddie. - *Le nouvel élan des frères musulmans en Egypte,* Dr Abdel Azim Ramadan. - *Une nouvelle approche de l'islam sunnite,* Hassan Hanafi. - *Pacte islamique et impérialisme face à l'U.R.S.S. et aux nationalismes,* Sami Mansour. - *Pouvoir communiste et Islam en Union soviétique,* Hélène Carrère d'Encausse

● **LA CONDITION DES TRAVAILLEURS IMMIGRES (SEPTEMBRE) :**

Intérêts et devoirs du pays d'accueil, Paul Dijoud. - *Insuffisances de la formation professionnelle,* André Jeanson. - *L'avenir des jeunes immigrés,* Gilles Verbunt. - *Les besoins de santé des migrants,* Dr Robert de Montvalon. - *Les objectifs de l'Office de promotion culturelle,* Stéphane Hessel. - *Les faiblesses de la politique d'immigration de la France,* André Legouy. - *Insécurité et racisme de crise,* Albert Lévy.

● **RELEVE POLITIQUE DANS LE SOUS-CONTINENT INDIEN (OCTOBRE) :**

En Inde, une équipe mal soudée partagée entre ses engagements sur l'élimination de la pauvreté et les privilèges d'une élite minoritaire, Denzil Peiris. - *Au Pakistan : persistance de la popularité de M. Bhutto et aggravation des antagonismes ethniques,* Eqbal Ahmad. - *Fin d'une stratégie de « passage pacifique au socialisme » à Sri-Lanka,* Mohan Ram

● **LA GRECE ENTRE LE SCEPTICISME ET L'INQUIETUDE (NOVEMBRE) :**

Mutations profondes des structures économiques et sociales, Constantin Tsoucalas. - *Le rôle des forces armées dans la vie politique,* Th. Pangalos. - *Le patronat et l'Etat devant l'adhésion à la C.E.E.,* Kostas Vergopoulos. - *Un peuple rétif aux structures et aux schémas importés,* Kostas Zouraris. - *Renaissance d'une démocratie dans la méthode et le calme,* Panayotis Lambrias. - *Pour l'entrée dans l'Europe unie en dépit des obstacles à surmonter,* Georges Mavros. - *Les structures de la dépendance,* Andreas G. Papandréou. - *Exploitation de la loi électorale par la droite pour le maintien de sa suprématie,* Ilias Iliou. - *Stratégie pour le passage au socialisme,* Babis Dracopoulos.

EUROPE

La droite en Europe (cf. « dossiers », JANVIER). — Débat entre les P.C. d'Europe de l'Est et de l'*Europe capitaliste* à propos des perspectives contemporaines de passage au socialisme, Lilly Marcou (JANVIER). — Une mise en garde de Pékin à propos de la stratégie militaire du Kremlin vis-à-vis de l'Europe, Jean Daubier (Etude bibliographique, FEVRIER). — Défense et sécurité dans l'« Europe des contradictions », Xavier Sallantin (MARS). — L'avenir prévisible des deux alliances en Europe, Pierre Hassner (cf. « dossiers », JUIN). — Les multinationales européennes et le capitalisme mondial, Georges Bensaid (« The European Multinationals » de G. Franko, JUIN). — L'engrenage fédéral, Gérard Soulier (JUIN). — L'Europe à la recherche d'une véritable politique à l'égard des travailleurs migrants, Martine Charlot (OCTOBRE). — Le rôle des P.C. dans les sociétés européennes en crise, Daniel Singer (Etude bibliographique, NOVEMBRE).

EUROPE - MARCHE COMMUN

Le rôle de la C.E.E. dans le dialogue Nord-Sud, Françoise de La Serre (cf. « dossiers », MARS). — Moscou et l'intégration européenne, Charles Zorgbibe (Recherches universitaires, JUIN). — En Grèce : le patronat et l'Etat devant l'adhésion à la C.E.E., Kostas Vergopoulos : Pour l'entrée dans l'Europe unie en dépit des obstacles à surmonter, Georges Mavros (cf « dossiers », NOVEMBRE).

EUROPE DE L'EST

Décomposition ou renforcement de la sphère soviétique, Marc Ferro (Etude bibliographique, MARS). — Comment aménager la coopération financière entre l'Est et l'Ouest, Marie Lavigne (DECEMBRE).

CONFLIT GRECO-TURC : voir Chypre.

— **ALBANIE** : L'Albanie à contre-courant du nouvel ordre international, Yves Letourneur ; Indépendance nationale et souveraineté économique, Eric Vigne ; le rôle du parti communiste d'Albanie, E.V. (AOUT).

— **ALLEMAGNE (REPUBLIQUE FEDERALE)** : Changement radical dans les cœurs et les esprits, August Von Kageneck (cf. « dossiers », JANVIER). — L'OTAN et l'hégémonie germano-américaine (encadré, JANVIER). — Naissance d'une presse « alternative » contre les géants, Jörg Becker (cf. « dossiers », MAI). — L'Allemagne à la conquête de l'Europe, Jean-Pierre Vigier (JUIN). — Lettre d'une prison allemande : témoignange d'un détenu de droit commun (cf. « dossiers », DECEMBRE).

● *QUESTION ALLEMANDE : Question allemande et droit international,* Charles Zorgbibe (*Recherches universitaires, AVRIL.*) — *La question allemande au cœur de la sécurité européenne,* Charles Zorgbibe (*cf « dossiers », JUIN*)

— **CHYPRE** : En dépit d'une relance des négociations, renforcement de la partition de fait de Chypre, Marcel Barang ; Reconstitution des événements de 1963, Dimitri Andréou (enquête, JUIN).

— **DANEMARK** : La crise de la social-démocratie au Danemark, Michèle Solat (AVRIL).

— **ESPAGNE** : Les trois visages de la droite espagnole, Philippe Marcovici (cf « dossiers », JANVIER). — La position des P.C. espagnol et catalan sur le militantisme des chrétiens au sein du parti, Gonzalo Arroyo (JANVIER). — L'Espagne entre les écueils, José Vidal-Beneyto (FEVRIER). — Déroute du franquisme après les élections du 15 juin, Eduardo Haro Tecglen ; L'économie espagnole à l'heure de la vérité J.R. Lasuen (JUILLET)

— **FRANCE** : Refus des filiations historiques et métamorphose sans précédent de la droite française, Gilbert Comte ; L'extrême droite en France, Jean-Jacques Mourreau (cf. « dossiers », JANVIER). — Pour une contribution française à l'arrêt de la course aux armements, Jean Kanapa (« point de vue », MARS). — Le capitalisme contre la démocratie, Maurice T Maschino (enquête, MARS). — Les causes de la concentration de la presse, Jean-C. Texier ; R. Hersant et E. Amaury, deux patrons d'« un autre âge », Y.H (Etude bibliographique) ; Puissance des « grands régionaux », H.C. (cf. « dossiers », MAI). — A la Martinique et en Guadeloupe : choc brutal entre une économie fragile et la métropole, Jean Crusol (Etude, JUIN). — Histoire de la France économique et sociale, de la France rurale, Frédéric Langer (Etude bibliographique, JUIN). — Avec la conférence de Belgrade : prudence de la gauche française à l'égard des dissidents d'U.R.S.S. et d'Europe de l'Est, Pascal Gabai et Yves Hardy (JUILLET). — Le patronat français devant la renaissance de tendances protectionnistes, J. Bunel et J Saglio (AOUT). — La condition des travailleurs immigrés (cf. « dossiers », SEPTEMBRE). — Au-delà de l'affaire Croissant, les droits de la défense, Claude Julien (DECEMBRE). — La gauche française et les contestataires soviétiques, Yves Hardy et Pascal Gabai (enquête, DECEMBRE)

● *POLITIQUE ETRANGERE : Diplomatie et pouvoir, le rôle du Quai d'Orsay,* Robert Luc (*JANVIER*). — *Les relations entre Français et Vietnamiens,* professeur André Roussel (*MARS*) — *Bilan diplomatique de l'intervention française au Zaïre,* C. J (*MAI*).

— **GRANDE-BRETAGNE** : Vitalité du conservatisme dans une société en crise, François Bedarida (cf. « dossiers », JANVIER) — La crise en Grande-Bretagne, Ralph Milliband (MARS) — Emprise croissante des conglomérats industriels dans la presse, Peter Golding (cf. « dossiers », MAI).

— **GRECE** : La Grèce entre le scepticisme et l'inquiétude (cf. « dossiers », NOVEMBRE). — La dernière chance pour le réformisme en Grèce, *Kostas Vergopoulos* (DECEMBRE)

— **IRLANDE** . *Les deux Irlandes dans l'impasse,* Nicolas Baby : Une crise n'incitant guère à l'*optimisme* Pierre Joannon (MAI)

— **ITALIE** : *Le parti communiste italien et la crise économique,* Ferdinando Scianna (JANVIER). — Les raisons de « l'ingouvernabilité » de l'Italie, Carlo Maurizi (AVRIL). — L'impossible rôle de médiateur des grands quotidiens entre le public et le pouvoir, Percy Allum (cf. « dossiers », MAI). — Polémique autour du P.C. italien, Ferdinando Scianna (AOUT).

— **POLOGNE** : Intellectuels et ouvriers face à la répression en Pologne, Daniel Singer (JUILLET).

— **PORTUGAL** : Le Portugal ou la révolution domestiquée (cf. « dossiers », AVRIL). — Les jeux des militaires, Alain Echegut et Karl M. Van Meter (DECEMBRE).

— **ROUMANIE** : « Socialisme » autoritaire en Roumanie, Maurice T. Maschino et Fadela M'Rabet (reportage, OCTOBRE).

— **SUEDE** : L'héritage des sociaux-démocrates, Bengt Svensson (JANVIER). — Aide de l'Etat pour empêcher les situations de monopole dans la presse, Bengt Liljenroth (cf. « dossiers », MAI)

— **U.R.S.S.** : *La pensée politique des démocraties populaires et de l'U.R.S.S.,* François Fejtö (cf. « dossiers », JANVIER). — Les racines et la signification du « culte de la personnalité » en U.R.S.S., Bernard Féron (FEVRIER). — L'Union soviétique devant les relations entre l'Ouest et le Sud, Charles Zorgbibe (cf. « dossiers », MARS). — Moscou et l'eurocommunisme, Bernard Féron (AVRIL). — La « menace venant de l'Est... » un slogan non fondé, Daniel Proektor (point de vue, AVRIL). — Moscou et l'intégration européenne, Charles Zorgbibe (Recherches universitaires, JUIN). — La perversion du marxisme par le pouvoir soviétique, Maria-Antonietta Macciocchi (« Les luttes de classes en U.R.S.S. » de Charles Bettelheim, JUILLET). — La crise du pouvoir en Union soviétique (cf. « dossiers », JUILLET). — Avec la conférence de Belgrade : prudence de la gauche française à l'égard des dissidents d'U.R.S.S. et d'Europe de l'Est, Pascal Gabai et Yves Hardy (JUILLET). — Pacte islamique et impérialisme face à l'U.R.S.S. et aux nationalismes, Sami Mansour ; Pouvoir communiste et Islam en Union soviétique, Hélène Carrère d'Encausse (cf. « dossiers », AOUT). — L'infaillibilité du procureur représentant du système Jacques Amalric (DECEMBRE)

— **U.R.S.S. - CHINE** : Une mise en garde de Pékin à propos de la stratégie militaire du Kremlin vis-à-vis de l'Europe, Jean Daubier (Etude bibliographique, FEVRIER)

— **U.R.S.S.- ETATS-UNIS** : Les réactions de Moscou devant la politique des Etats-Unis en Amérique latine, K Khatchatourov (FEVRIER)

Suppléments

— Identité de la Flandre (8 p. - MARS).
— Oman : vers un Etat moderne (8 p. - MARS)
— Irak : neuf ans de pouvoir baasiste (13 p. - AVRIL).
— Venezuela ou comment partager l'abondance (6 p. - MAI).
— La Catalogne : de la résistance à l'autonomie (5 p - AOUT)
— La Finlande à la recherche d'un avenir (6 p. - OCTOBRE)
— Jordanie : le redressement d'un royaume menacé (7 p - NOVEMBRE).
— Japon : la recherche d'un nouvel équilibre (7 p. - DECEMBRE)

AMÉRIQUE DU NORD

— **CANADA** : *Minorité oubliée en Amérique du Nord : les Acadiens entre l'assimilation et la pauvreté,* Jacques Gout et Pascal Mallet (FEVRIER). — Progrès et limites de la réforme linguistique au Canada, Keith Spicer (SEPTEMBRE).

— **ETATS-UNIS** : Le triomphe de M. Jimmy Carter, Schofield Coryell (JANVIER). — Deux « réservoirs de talents » pour le nouveau président : la Commission trilatérale et la Brookings Institution ; L'OTAN et l'hégémonie germano-américaine (encadrés, JANVIER). — M. Jimmy Carter et la relance de l'économie américaine, Stanley Aronowitz ; Le cabinet du nouveau président, Marie-France Toinet (FEVRIER) — Eldridge Cleaver : le retour de l'enfant prodigue, T.D Allman (enquête, FEVRIER). — Concurrence d'Etats-clients des Etats-Unis dans le domaine de l'industrie militaire (encadré, FEVRIER) — L'écrivain dans les pièges de la société industrielle, Jean-Michel Palmier (« L'aliénation dans le roman américain contemporain » de Pierre Dommergues, FEVRIER) — Contestation de l'histoire aux Etats-Unis, Pierre Dommergues (« America Confronts a Revolutionary World 1776-1976 » de William Appleman Williams et « Main Currents in Modern America History » de Gabriel Kolko, MARS). — Un système d'information totalitaire dans une démocratie, Georges-Albert Astre (cf. « dossiers », MAI) — Contradictions entre les principes d'Helsinki et la survivance de la loi McCarran sur l'immigration et la nationalité, Schofield Coryell (JUIN). — Les Seigneurs de la crise, Frédéric Langer et Jean-Louis Sarbib (JUILLET). — Après la formation du gouvernement de M. Begin : désarroi de la communauté juive, T.D Allman (JUILLET). — Les compagnies pétrolières à l'abri de l'impôt aux Etats-Unis (encadré, JUILLET). — Capitalisme et classe ouvrière, Frédéric Langer (Etude bibliographique, SEPTEMBRE) — Vers une nouvelle réglementation de l'immigration, Schofield Coryell (OCTOBRE). — Le président Carter et l'immigration sauvage des travailleurs mexicains, Christian Deverre (DECEMBRE). — Les Indiens des Amériques revendiquent leur droit à l'autodétermination, Jean-Claude Buhrer (DECEMBRE).

● *POLITIQUE ETRANGERE* . *Le nouvel engagement des Etats-Unis en faveur des droits de l'homme,* Donald M. Fraser (*MARS*) — *Le président Carter et le Proche-Orient,* Noam Chomsky (*AVRIL*). — *L'Amérique latine, banc d'essai d'un nouveau totalitarisme américain,* James F Petras (*AVRIL*) — *La « croisade » de l'équipe Carter en faveur des droits de l'homme,* Philippe Labreveux (*MAI*). — *La fiction zaïroise : internationalisation du conflit,* Robert A. Manning (*MAI*) — *Révision de la politique américaine en Corée,* Alain Bouc (*JUIN*) — *Les rivalités irano-saoudiennes dans le Golfe : une conséquence de la doctrine stratégique américaine,* Marc Pellas (*enquête, JUILLET*). — *Les droits de l'homme et les relations entre les Etats-Unis et l'Amérique latine,* Philippe Labreveux (*JUILLET*) — *La politique « trilatérale » de M. Zbigniew Brzezinski,* Jean-Pierre Cot (*SEPTEMBRE*). — *L'Amérique latine face à la politique de M. Carter : des régimes militaires tentés par des « ravalements de façades »,* Jean-Claude Buhrer (*SEPTEMBRE*) — *Nouvelle étape dans la dégradation des relations entre Washington et Jérusalem,* Jean Gueyras ; *Le gouvernement israélien face aux pressions américaines,* Daniel Amit (*OCTOBRE*) — *M. Carter et la limitation des livraisons d'armes à l'étranger,* Michael T. Klare (*NOVEMBRE*). — *Transfert gratuit d'équipement militaire américain en Corée du Sud : Selon la presse américaine : ombre sur les efforts de paix au Proche-Orient* (*encadrés*). (*NOVEMBRE*). — *Tournant spectaculaire dans les relations entre Washington et Lagos,* Suzanne Cronje (*DECEMBRE*).

— **ETATS-UNIS - CHINE** : voir CHINE, page 26.

— **ETATS-UNIS - U.R.S.S.** : voir rubrique Europe-U.R.S.S.

AMÉRIQUE LATINE

Guerre totale contre les élites en Amérique latine, Hugo Neira (JANVIER). — Les Eglises catholiques et le pouvoir militaire en Amérique latine, Jean-Pierre Clerc (FEVRIER). — Une déclaration d'évêques français solidaires des peuples d'Amérique latine (MARS) — Le projet de pacte militaire dans l'Atlantique sud et ses conséquences dans les relations entre Pretoria et l'Amérique latine, Robert A Manning (MARS) — Les nouvelles formes d'exploitation des paysans par le capitalisme mondial, James F Petras (JUIN). — Rapport d'une mission de parlementaires canadiens sur la situation en Argentine, au Chili et en Uruguay (encadré, JUILLET). — La décolonisation de Belize dans l'impasse en raison de l'opposition du Guatemala, Jean-Claude Buhrer (JUILLET). — Rivalités territoriales entre le Chili, le Pérou et la Bolivie, Thierry Maliniak (SEPTEMBRE). — Négociations en vue de l'établissement de colons blancs d'Afrique australe en Amérique du Sud, Armand et Michèle Mattelart (SEPTEMBRE). — La dictature et les lois de l'enfer, Armando Uribe (DECEMBRE). — Les Indiens des Amériques revendiquent leur droit à l'autodétermination, Jean-Claude Buhrer (DECEMBRE).

— **ARGENTINE** : Le rôle des militaires argentins dans la stratégie américaine pour l'Atlantique sud ; Guérilla et résistance ouvrière, Marcelo Dias (enquête, JANVIER). — Inquiétude des milieux « libéraux » devant les nouvelles stratégies économiques, Thierry Maliniak (JUILLET)

— **BRESIL** : Les difficultés du régime militaire brésilien, Julia Juruna (MAI). — Critique de la dictature militaire par un groupe de colonels, Marcelo Dias ; Extraits du manifeste du 21 avril (JUILLET)

— **CHILI** : Le Chili dans la course atomique (JANVIER) — L'utilisation de l'information par la C.I.A., Yves Hardy (cf. « dossiers », MAI). — Des chrétiens face à la dictature chilienne, Armando Uribe (Etude bibliographique, JUIN)

— **COLOMBIE** : Des lézardes dans la façade démocratique en Colombie, Bernard Cassen (reportage, NOVEMBRE).

— **EL-SALVADOR - GUATEMALA-NICARAGUA** : En dépit des prises de position de l'administration Carter, violation des droits de l'homme au Salvador, au Nicaragua et au Guatemala, Jean-Claude Buhrer (MAI)

— **MEXIQUE** : Virage à droite et concessions à la gauche, Elizabeth Granjess (OCTOBRE)

— **PANAMA** : Les limites de l'accord conclu entre Panama et les Etats-Unis, Xabier Gorostiaga (SEPTEMBRE).

— **URUGUAY** : Quatre ans de dictature en Uruguay : Un petit pays dans le « Marché commun de la mort », Eduardo Galeano (SEPTEMBRE). — En Uruguay : des avocats coupables au même titre que leurs clients (DECEMBRE)

— **AMERIQUE LATINE - ETATS-UNIS** : voir rubrique ci-dessus : Etats-Unis - politique étrangère.

ANTILLES

— **CUBA** : Cuba dans la tourmente (cf. « dossiers », FEVRIER).

— **GUADELOUPE** : A la Martinique et en Guadeloupe, choc brutal entre une économie fragile et la métropole, Jean Crusol (Etude, JUIN).

— **HAITI** : La recolonisation d'Haïti, le plus pauvre des pays de l'hémisphère occidental, René Depestre (DECEMBRE)

— **JAMAIQUE** : Le « socialisme démocratique » de M. Manley à l'épreuve, Marie-Claude Céleste (JANVIER)

— **MARTINIQUE** . Une société morbide et ses pulsions, Edouard Glissant ; Choc brutal entre une économie fragile et la métropole, Jean Crusol ; Masques et mécanismes de la dépossession, Roland Suvelor (JUIN).

Organisations internationales

— **BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX** : A propos du dernier rapport annuel de la B.R.I (encadré, JUILLET)

— **PARLEMENT EUROPEEN** : Démocratiser la C.E.E., Jean Vergès (AOUT).

— **UNESCO** : L'Egypte et l'UNESCO, Charles Zorgbibe (Recherches universitaires, SEPTEMBRE)

* En complément : voir Index alphabétique, page 25.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET NOUVEAUX GOUVERNEMENTS

AUSTRALIE
(19 décembre 1977)

Premier ministre : *M. Malcolm Fraser* ; ministre du commerce extérieur et des ressources : *M. Douglas Anthony* ; industrie et commerce : *M. Phillip Lynch* ; industries primaires : *M. Ian Sinclair* ; services administratifs : *M. Reginald Withers* ; travail et relations industrielles : *M. Anthony Street* ; transports : *M. Peter Nixon* ; trésorier : *M. John Howard* ; éducation : *M. John Garrick* ; affaires étrangères : *M. Andrew Peacock* ; défense : *M. James Killen* ; sécurité sociale : *Mme Margaret Guilfoyle* ; finances : *M. Eric Robinson* ; affaires aborigènes : *M. Ian Viner* ; santé : *M. Ralph Hunt* ; immigration et affaires ethniques : *M. Michael MacKellar* ; territoire du Nord : *M. Evan Adermann* ; construction : *M. John McLeay* ; développement national : *M. Kevin Newman* ; recherche scientifique : *M. James Webster* ; postes et télécommunications : *M. Anthony Staley* ; justice : *M. Peter Durack* ; productivité : *M. Ian MacPhee* ; consommation et commerce : *M. Wal Fife* ; ministre chargé de la représentation commerciale spéciale : *M. Ransley Garland* ; ministre chargé des affaires intérieures et du territoire de la capitale australienne : *M. Robert Ellicott* ; environnement, logement et développement urbain : *M. Raymond Groom*.

ESPAGNE
(Elections législatives du 15 juin 1977)

Nombre d'électeurs inscrits : 3 746 850 ; nombre de votants : 2 308 094, soit 84,01 %. Répartition des voix et des sièges entre les différents partis : Union du centre démocratique : 744 801 voix, soit 32,26 %, 12 sièges ; parti socialiste ouvrier espagnol 729 044 voix, soit 31,58 %, 11 sièges ; Alliance populaire : 245 646 voix, soit 10,64 %, 3 sièges ; parti communiste espagnol : 245 533 voix, soit 10,63 %, 3 sièges ; parti socialiste populaire 212 229 voix, soit 9,19 %, 3 sièges ; Fédération de la démocratie chrétienne : 36 237 voix, soit 1,57 % ; Alliance socialiste démocratique (centre gauche) 27 697 voix, soit 1,20 % ; Candidature des travailleurs de Madrid : 14 781 voix, soit 0,64 % ; Phalange espagnole de la JONS : 13 848 voix, soit 0,60 % ; Front démocratique de gauche : 12 694 voix, soit 0,55 % ; Phalange espagnole de la JONS (authentique) : 7 155 voix, soit 0,31 % ; Unité populaire : 5 078 voix, soit 0,22 % ; Parti indépendant de Madrid : 0,19 % ; Réforme sociale espagnole : 3 923 voix, soit 0,17 % ; Front pour l'unité des travailleurs : 3 001 voix, soit 0,13 % ; Association politique autour de José Antonio : 1 615 voix, soit 0,07 %.

INDE
(Elections législatives des 16, 17, 18, 19, 20 mars 1977)

Parti du Congrès : 154 sièges ; pourcentage des suffrages obtenus par rapport à l'ensemble des votes valablement exprimés 34,5 %

Congrès (O) : 50 sièges ; Congrès pour la démocratie (Ram) 28 sièges ; parti socialiste 65 sièges ; Jan Sangh 90 sièges ; B.L.D. 65 sièges ; (ces cinq partis réunis dans le parti Janata, disposent au total de 298 sièges ; dans leur ensemble, ils ont recueilli 43,2 % des suffrages valablement exprimés)

Autres partis : parti communiste indien pro-soviétique (C.P.I.) : 7 sièges ; pourcentage des suffrages obtenus par rapport à l'ensemble des votes valablement exprimés 2,8 % ; parti communiste indien marxiste (C.P.I. (M)) : 22 sièges, 4,3 % ; divers , 58 sièges, 15,5 %.

PAYS-BAS
(15 décembre 1977)

Président du conseil et ministre des affaires générales : *M. Andréas Van Agt* ; vice-ministre président, ministre de l'intérieur, chargé des affaires antillaises : *M. Hans Wiegel* ; justice : *M. Johan De Ruiter* ; affaires étrangères : *M. Christoph Van Der Klaauw* ; coopération et développement : *M. Jan De Koning* ; affaires culturelles, loisirs et action sociale : *Mme Mathilde Gardeniers-Berendsen* ; défense : *M. Roelof Kruisinga* ; affaires économiques : *M. Gisbert Van Aardenne* ; finances : *M. Frans Andriessen* ; agriculture et pêche : *M. Alphons Van Der Stee* ; enseignement et sciences : *M. Arie Pais* ; politique des sciences : *M. Peijnenburg* ; affaires sociales : *M. Willem Albeda* ; transports et travaux publics : *M. Daniel Tuijnman* ; santé publique et environnement : *M. Leendert Ginjaar* ; logement et aménagement du territoire : *M. Pieter Beelaerts Van Blokland*.

Calendrier des fêtes nationales

16-30 JANVIER

26 AUSTRALIE — Fête nationale
26 INDE — Fête nationale

1er-15 FEVRIER

1 SRI-LANKA — Fête de l'indépendance
6 NOUVELLE-ZELANDE — Fête nationale

AFRIQUE

Deux solutions au problème de la famine en Afrique : la mobilisation des masses paysannes et la formation de cadres ruraux efficaces, François de Ravignan (AOUT). — En Afrique noire : distanciation et œcuménisme à l'égard des autres groupes du monde islamique, Pierre Alexandre (cf. « dossiers », AOUT). — Les multinationales et l'Afrique, Denis Martin (Etude bibliographique, OCTOBRE).

— **AFRIQUE AUSTRALE** : Le projet de pacte militaire dans l'Atlantique sud et ses conséquences dans les relations entre Pretoria et l'Amérique latine, Robert A. Manning (MARS). — Les moyens de changement en Afrique australe, Denis Martin (Etude bibliographique, JUILLET). — Négociations en vue de l'établissement de colons blancs d'Afrique australe en Amérique du Sud, Armand et Michèle Mattelart (SEPTEMBRE). — Enjeux économiques et luttes de libération en Afrique australe (SEPTEMBRE).

• *NAMIBIE : Les enjeux économiques de l'indépendance de la Namibie*, Robert A. Manning *(JANVIER)*.

— **AFRIQUE DU SUD** : L'Afrique du Sud entre la dictature et la révolution, Claude Meillassoux ; Les réserves Bantoustans-« Homelands » (SEPTEMBRE). — L'Afrique du Sud en sursis un an après Soweto, Howard Schissel (Etude bibliographique, SEPTEMBRE). — La Conscience noire : de la non-violence à l'interdiction, René Lefort (NOVEMBRE).

— **CONGO** (Rép. pop. du) : Lutte pour le pouvoir, Hugues Bertrand (MAI).

— **ETHIOPIE** : L'Ethiopie, clef du nouvel équilibre en mer Rouge, Gérard Chaliand (JUILLET). — La gauche éthiopienne face au pouvoir militaire, Olga Kapeliouk (Etude bibliographique, DECEMBRE).

— **KENYA** : Le Kenya, pion ou allié de l'Occident ?, Denis Martin (reportage, FEVRIER).

— **MAROC** : voir rubrique Sahara occidental.

— **MAURITANIE** : voir rubrique Sahara occidental.

— **NIGER** : Un village du Niger devant les experts occidentaux, François de Ravignan (NOVEMBRE).

— **NIGERIA** : Tournant spectaculaire dans les relations entre Washington et Lagos, Suzanne Cronje (étude, DECEMBRE).

— **RWANDA** : Les problèmes d'une Afrique « différente » au Rwanda, Jacques Chevrier (AVRIL).

— **SAHARA OCCIDENTAL** : La Mauritanie dans l'engrenage saharien, Howard Schissel (JUIN). — La stratégie du Front Polisario face à ses adversaires directs et à leurs protecteurs, Raoul Weexsteen (AOUT).

— **SENEGAL** : Socialisme du verbe dans une économie dépendante, Howard Schissel (MARS).

— **TANZANIE** : Resserrement des liens entre le continent et les îles, Denis Martin (MAI).

— **ZAIRE** : La fiction zaïroise : Internationalisation du conflit, Robert A. Manning ; Effondrement de l'économie et corruption du pouvoir, Jean Rymenam ; Impuissance des différentes organisations d'opposition, René Lefort ; Bilan diplomatique de l'intervention française, C. J. ; Critique d'un échec économique et d'une dictature, Micheline Paunet (« Zaïre, le pouvoir à la portée du peuple » de C. Kamitatu-Massemba) ; Le cycle infernal de l'endettement ; L'attitude des Etats-Unis dans la nouvelle guerre du Shaba ; Les organes du pouvoir (encadrés, MAI). — Relations difficiles entre le président Sadate et l'armée égyptienne après l'annonce d'une aide militaire du Caire au régime Mobutu, Marie-Christine Aulas (JUIN).

— **ZIMBABWE** (Rhodésie) : De la Rhodésie au Zimbabwe : le rôle des multinationales, Martin Bailey (SEPTEMBRE).

REPORTAGES ET ENQUÊTES

● Guerre contre les élites en Amérique latine, **Hugo Neira** (enquête, JANVIER).

● L'Argentine sous la botte : le rôle des militaires argentins dans la stratégie américaine pour l'Atlantique sud (enquête, JANVIER).

● Eldridge Cleaver : le retour de l'enfant prodigue, **T.D. Allman** (enquête, FEVRIER).

● Les églises catholiques et le pouvoir militaire en Amérique latine, **Jean-Pierre Clerc** (étude, FEVRIER).

● Le Kenya, pion ou allié de l'Occident ? **Denis Martin** (FEVRIER).

● Le capitalisme contre la démocratie, **Maurice T. Maschino** (enquête, MARS).

● Le rôle politique et économique de l'Arabie Saoudite dans le monde arabe, **Marie-Christine Aulas** (enquête, AVRIL).

● Les Palestiniens dans l'étau, **T.D. Allman** (AVRIL).

● En dépit d'une relance des négociations, renforcement de la partition de fait de Chypre, **Marcel Barang** ; Reconstitution des événements de 1963, **Dimitri Andréou** (enquête, JUIN).

● *La Martinique : une société morbide et ses pulsions*, **Edouard Glissant** ; Choc brutal entre une économie fragile et la métropole, **Jean Crusol** ; Masques et mécanismes de la dépossession, **Roland Suvelor** (étude, JUIN).

● Les rivalités irano-saoudiennes dans le Golfe : une conséquence de la doctrine stratégique américaine, (enquête, JUILLET).

● La Thaïlande ou la fragilité de la manière forte, **Marcel Barang** (AOUT).

● « Socialisme » autoritaire en Roumanie, **Maurice T. Maschino et Fadéla M'Rabet** (OCTOBRE).

● Le Fonds monétaire « gendarme » du grand capital, **Julia Juruna** (étude, OCTOBRE).

● M. Carter et la limitation des livraisons d'armes à l'étranger, **Michael T. Klare** (étude, NOVEMBRE).

● Des lézardes dans la façade démocratique en Colombie, **Bernard Cassen** (NOVEMBRE).

● Tournant spectaculaire dans les relations entre Washington et Lagos, **Suzanne Cronje** (étude, DECEMBRE).

● La gauche française et les contestataires soviétiques, **Yves Hardy et Pascal Gabai** (enquête, DECEMBRE).

PROCHE-ORIENT

Nationalisme et révolution dans le monde arabe : bilan d'un échec, Tahar Ben Jelloun (Etude bibliographique, JUILLET).

CONFLIT ISRAELO-ARABE. — PALESTINIENS.

Les Israéliens face à l'O.L.P., Amnon Kapeliouk ; Le gouvernement de M. Rabin et la réunion du Conseil national palestinien du Caire, Amos Kenan (encadré, MARS). — *Les Palestiniens dans l'étau*, T.D Allman (reportage, AVRIL). — Le président Carter et le Proche-Orient, Noam Chomsky (AVRIL). — Politique des « faits accomplis » dans les territoires occupés et volonté annexionniste d'Israël, Amnon Kapeliouk (JUIN). — Nouvelle étape dans la dégradation des relations entre Washington et Jérusalem, Jean Gueyras ; Le complot anti-palestinien du monde arabe, Michel Kamel ; Accélération de l'implantation israélienne dans les territoires occupés, Amnon Kapeliouk (OCTOBRE). — Selon la presse américaine : ombre sur les efforts de paix au Proche-Orient (encadré, NOVEMBRE). — Au Proche-Orient : de l'affrontement à la convergence, Amnon Kapeliouk (DECEMBRE).

— **EGYPTE** : Le refus de l'« apartheid économique » en Egypte, Mohamed Sid-Ahmed (MARS). — Relations difficiles entre le président Sadate et l'armée égyptienne après l'annonce d'une aide militaire du Caire au régime Mobutu, Marie-Christine Aulas (JUIN). — Le nouvel élan des frères musulmans, Dr Abdel Azim Ramadan (cf. « dossiers », AOUT). — L'Egypte et l'UNESCO, Charles Zorgbibe (Recherches universitaires, SEPTEMBRE). — Les effets de la visite du président Sadate à Jérusalem, Marie-Christine Aulas (DECEMBRE).

— **ISRAEL** : Crise économique en Israël en raison du poids des dépenses militaires et des emprunts à l'étranger, Amnon Kapeliouk (JANVIER). — Concurrence d'Etats clients des Etats-Unis dans le domaine de l'industrie militaire (encadré, FEVRIER). — Montée de la droite et dissensions du parti travailliste, Amnon Kapeliouk (AVRIL). — Avec la victoire de la droite, incertitudes sociales et nouveau risque de guerre, Amnon Kapeliouk (JUIN). — La crise du mouvement travailliste, Amnon Kapeliouk (JUILLET). — Le gouvernement israélien face aux pressions américaines, Daniel Amit (OCTOBRE) — La nouvelle politique économique du Likoud, Meir Merhav (DECEMBRE)

— **JORDANIE** : La C.I.A et le roi Hussein (encadré, MARS).

ASIE

— **ARABIE SAOUDITE** : Le rôle politique et économique de l'Arabie Saoudite dans le monde arabe, Marie-Christine Aulas (enquête, AVRIL). — Les rivalités irano-saoudiennes dans le Golfe : une conséquence de la doctrine stratégique américaine, Marc Pellas (enquête, JUILLET).

— **BANGLADESH** : L'instabilité du Bangladesh, Denzil Peiris (DECEMBRE).

— **CAMBODGE** : Premiers signes d'une timide ouverture au monde extérieur, Nayan Chanda (MAI).

— **CHINE** : Le sens de la crise chinoise, Roland Berger (JANVIER). — L'évolution des rapports entre la Chine et les Etats-Unis, Banning Garrett (JANVIER). — Comment percevoir la Chine dans sa complexe réalité, Jean Daubier (MARS). — L'impératif du redressement économique, Jean Daubier (SEPTEMBRE). — Durcissement de la lutte contre les « quatre », Jean Daubier (DECEMBRE).

— **CHINE-U.R.S.S.** : voir U.R.S.S.-CHINE, page 26.

— **COREE** (Rép. pop. dém. de) : La « Kimilsunite » (encadré, MAI).

— **COREE** (Rép. de) : Révision de la politique américaine en Corée, Alain Bouc (JUIN). — Transfert gratuit d'équipement militaire américain en Corée du Sud (encadré, NOVEMBRE).

— **GOLFE** : voir rubrique Arabie Saoudite.

— **INDE** : Une équipe mal soudée partagée entre ses engagements sur l'élimination de la pauvreté et les privilèges d'une élite minoritaire, Denzil Peiris (cf. « dossiers », OCTOBRE).

— **INDONESIE** : Le règne de la terreur, Jean Guilvout (FEVRIER). — Le « développement du sous-développement » en Indonésie, Jean-Jacques Gugenheim (AVRIL).

— **IRAK** : La fiction de l'autonomie au Kurdistan irakien, Chris Kutschera (AOUT).

— **IRAN** : Les rivalités irano-saoudiennes dans le Golfe : une conséquence de la doctrine stratégique américaine, Marc Pellas (enquête, JUILLET). — Le rôle exceptionnel de la religion en Iran, Nikki Keddie (cf. « dossiers », AOUT).

— **JAPON** : Le malaise de la gauche japonaise, Philippe Pons (AOUT).

— **PAKISTAN** : Persistance de la popularité de M. Bhutto et aggravation des antagonismes ethniques, Eqbal Ahmad (cf. « dossiers », OCTOBRE).

— **SRI-LANKA** : Fin d'une stratégie de « passage pacifique au socialisme », Mohan Ram (cf « dossiers », OCTOBRE)

— **THAILANDE** : La Thaïlande ou la fragilité de la manière forte, Marcel Barang (reportage, AOUT).

— **TIMOR-ORIENTAL** : La situation à Timor-Oriental après dix-huit mois de guerre, José Ramos-Horta ; Les armes du massacre, Serge-Christophe Kolm (JUILLET).

— **VIETNAM** : Les trois piliers de la lutte contre le sous-développement, Nayan Chanda ; Les relations entre Français et Vietnamiens, professeur André Roussel (MARS). — Priorité à la relance de la production agricole, Nayan Chanda (NOVEMBRE).

OCÉAN INDIEN

— **COMORES** : Décentralisation et lutte anti-féodale aux Comores, Philippe Leymarie (NOVEMBRE).

— **ILE MAURICE** : Irruption d'un mouvement populaire militant à l'île Maurice, Sélim Turquié (JUILLET).

Numéros non distribués dans certains pays

Au cours de l'année 1977, la mise en vente du *Monde diplomatique* a été interdite dans les pays suivants :

— **MAROC** : Comme toutes les publications du *Monde* à l'exception du *Monde des philatélistes*, *le Monde diplomatique* est interdit au Maroc depuis la fin du mois de janvier 1977.

— **IRAN** : Numéros de mars et avril, dans lesquels figuraient des articles comportant l'appellation « golfe Arabo-Persique »

— **ZAIRE** : Numéro de mai, contenant plusieurs articles sur « La fiction zaïroise ».

— **REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO** : Numéro de mai (article sur le « Congo : la lutte pour le pouvoir »).

— **EGYPTE** : Numéros de juin (article sur « L'aide du Caire au régime Mobutu, le président Sadate et son armée ») et de juillet (probablement pour l'article « Rivalités irano-saoudiennes dans le Golfe »).

CINÉMA POLITIQUE

● Une semaine de cinéma cubain, **Ignacio Ramonet** (FEVRIER).

● « Raid sur Entebbe » et « Victoire à Entebbe », films d'I. Kershner et de M. Chomsky, **Ignacio Ramonet** (FEVRIER).

● *Héros américains de télévision*, **Ignacio Ramonet, Marc Vernet, Armand Mattelart** (FEVRIER).

● « Le Jardin de pierres », de Parviz Kimiavi, **Ignacio Ramonet** (MARS).

● *« Etnocidio »*, de Paul Leduc, **Ignacio Ramonet** (MARS).

● Voix de la théorie, **Ignacio Ramonet, Marc Vernet, Marc Ferro, Thomas H. Guback** (MARS).

● « Giacomo Matteotti », de Florestano Vancini, **Ignacio Ramonet** (MARS)

● *La puissance de la presse vue sur le plan cinématographique*, **Ignacio Ramonet** (cf. « dossiers », MAI).

● *Documentaristes*, **Ignacio Ramonet, Alain Bergala** (MAI).

● « Emitaï », de Sembene Ousmane, **Ignacio Ramonet** (JUIN).

● « Soleil des hyènes », de Ridha Béhi, **Ignacio Ramonet** (JUILLET).

● « Hors d'ici », de Jorge Sanjinès, **Ignacio Ramonet** (JUILLET).

● « Vingt-cinq », de Celso Luccas et José-Celso Correa, **Ignacio Ramonet** (JUILLET).

● *« L'histoire m'absoudra »*, de Gaetano Pagano, **Ignacio Ramonet** (JUILLET).

● Images d'enfants, **Ignacio Ramonet, Pascal Kané, Michèle Mattelart** (JUILLET).

● « Nucléaire : danger immédiat », de Serge Poljinsky, **Ignacio Ramonet** (JUILLET).

● Ecrans arabes, **Ignacio Ramonet, Diane de Saint-Mathieu** (AOUT).

● Au Festival de La Rochelle : cinémas et sociétés, **Ignacio Ramonet** (AOUT).

● « Un peuple, un canal », de Jean-Louis Bertuccelli, **Ignacio Ramonet** (SEPTEMBRE).

● Superproductions, **Ignacio Ramonet, Noëlle de Chambrun** (SEPTEMBRE).

● Décombres gauchistes, **Ignacio Ramonet, Serge Toubiana, Serge Daney** (OCTOBRE).

● Contre les cultures impériales, **Ignacio Ramonet, Peter Limqueco, Luis Nieves-Falcon, Armand Mattelart** (NOVEMBRE).

● « Nous sommes tous des juifs arabes en Israël », d'Igal Niddam, **Elie Elmaleh** (DECEMBRE).

● « Ceddo », de Sembene Ousmane, **Ignacio Ramonet** (DECEMBRE).

● « La guerre de pacification en Amazonie », d'Yves Billon, **Ignacio Ramonet** (DECEMBRE)

● « Continuer à vivre », d'Antonio da Cunha Telles, **Ignacio Ramonet** (DECEMBRE).

● Images d'intervention, **Ignacio Ramonet et Noëlle de Chambrun** (DECEMBRE).

POLITIQUE ET LITTERATURE

● « Clandestine » et pourtant vivante : la droite littéraire, **Georges Laffly** (FEVRIER).

● *Le roman policier en Union soviétique*, **Fédor Tchaptchakhov** (MARS).

● Les romanciers malades de la presse, **Henri Gibier** (MAI).

● *Paysans du tiers-monde dans les villes blanches*, **Micheline Paunet** (SEPTEMBRE).

● La dictature dans le roman latino-américain, **Ruben Bareiro-Saguier** (OCTOBRE).

● Science-fiction et rêve de l'Etat, **Yves di Manno** (NOVEMBRE).

PAGE DES LIVRES

COMPTES RENDUS D'YVES FLORENNE

— « Au-delà de la crise », d'**Alain Touraine** (FEVRIER).

— « Plaidoyer pour l'Europe décadente », de **Raymond Aron** (MARS).

— « De la France », de **M.-A. Macciocchi** (AVRIL).

— « L'Etat-spectacle », de **Roger-Gérard Schwartzenberg** (MAI)

— « La frontière et le texte », d'**Yves Delahaye** (JUIN).

— « Seule une écologie socialiste », de **René Dumont** (JUILLET)

— « De la France défendue à l'Europe protégée », de **Pierre M. Gallois** (AOUT).

— « La résistance sans héroïsme », de **Charles d'Aragon** (SEPTEMBRE).

— « L'Europe suicidaire », de **Léon Poliakov** (OCTOBRE).

— « L'avenir est notre affaire », de **Denis de Rougemont** (NOVEMBRE)

— « L'Europe interdite », de **Jean-François Deniau** (DECEMBRE).

LE MONDE DIPLOMATIQUE

INTERROGATIONS

Le monde aujourd'hui est plein de certitudes. Toute pensée est affirmative, tout discours constitutif. Impossible de parler, d'écrire, sans être supposé savoir. Le droit d'expression se transforme en devoir d'assertion. On préfère les réponses, même sans questions, aux questions, même sans réponses. Quelle force dans la contrainte sociale qui oblige à se faire marchand de vérités tout un chacun dont la profession est de penser, et l'oblige à endosser à chaque instant les costumes intellectuels de rigueur ! A voir certains se hâter de certitude en certitude contradictoires, il vient le désir de proposer, au lieu de dialectiques roublardes et précipitées, une maïeutique naïve et patiente.

Car il n'est pas de réflexion véritable qui ne finisse par poser plus de questions qu'elle n'en résout. Une activité de pensée, scientifique ou artistique, peu importe, ne prend sens que par les certitudes qu'elle réfute, par les préjugés qu'elle ruine — fussent-ils ceux sur lesquels elle est fondée. Nombre de chercheurs sont, tôt ou tard, confrontés à des interrogations redoutables, souvent anciennes et élémentaires, longtemps tenues pour réglées, qui jaillissent à nouveau du cœur même de travaux locaux et spécialisés, pour remettre en cause toute une vision du monde. Métaphysiques ou politiques, il est d'usage de n'avouer ses perplexités qu'à l'abri des réponses, mêmes provisoires, que leur fournit tel ou tel système de prêt-à-penser. Oserons-nous avancer à découvert retrouver le questionnement, avouer l'ignorance et revendiquer l'incertitude ?

J.-M. L.-L.

Sans savoir quand ni comment…

Par JEAN-MARC LEVY-LEBLOND *

J'AI peur des centrales nucléaires, beaucoup moins à cause des dangers d'accident que de leur possible fonctionnement normal. J'ai peur, non tant parce qu'elles menacent de *ne pas* marcher, mais parce qu'elles pourraient bien marcher — et que je ne comprends pas pourquoi. Devant des systèmes complexes et gigantesques, intégrant des tonnes de béton, des myriades de minuscules transistors, des kilomètres de tubulures, échangeant des flux d'électricité, de vapeur et d'argent, reposant sur le travail de milliers d'ouvriers et ingénieurs, les décisions de centaines de politiciens et technocrates, le vertige me prend. Je ne comprends pas *pourquoi* « ça marche », parce que je ne *comprends* pas *comment*. Physicien, je connais pourtant les principes de l'énergie nucléaire, ceux de la thermodynamique, ceux de l'électricité — j'ai le privilège de posséder presque tout l'arsenal nécessaire à la compréhension théorique du fonctionnement d'une centrale nucléaire. Théorique *seulement* : c'est qu'il y a loin des principes à leur mise en œuvre, des livres de physique et leurs équations aux réacteurs et leurs barres de contrôle. De la physique théorique à la physique expérimentale, déjà un hiatus ; de la physique à la technologie, un gouffre. Que sais-je de la métallurgie, de l'électronique, de l'hydrodynamique appliquées — sans parler de la plomberie et de la maçonnerie — qui se réalisent dans une centrale nucléaire au même titre que la physique fondamentale ? Comment donc parler de compréhension lorsqu'il s'agit d'une prise aussi unilatérale (du côté de la théorie) et partielle (du point de vue de la physique) sur la réalité ?

Ce qui pourrait n'être qu'anxiété personnelle, due à l'insuffisance de mes moyens individuels, se transforme en interrogation universelle lorsque je réalise que *personne* ne possède cette compréhension qui me manque. Les plus impliqués dans une entreprise de cette ampleur n'ont chacun qu'une vue extrêmement limitée : l'ingénieur métallurgiste ne sait rien sur les normes de sécurité du béton, le spécialiste de la radio-protection ne connaît pas les problèmes d'échange de chaleur à haute température, et les administrateurs du projet n'en maîtrisent que l'organigramme de papier. Il n'y a plus de perception globale possible.

PRINCIPES théoriques, réalisation pratique, organisation sociale, autant d'aspects séparés. Rien là qui soit particulier à l'électronucléaire : il ne fait que porter à un degré supplémentaire la socialisation machinale de la technologie inaugurée au dix-neuvième siècle par le capitalisme. C'est sans doute avec les voies ferrées, puis les réseaux de distribution de l'électricité qu'apparaissent pour la première fois des objets techniques d'échelle proprement surhumaine. Les machines à vapeur, les automobiles elles-mêmes (en leurs débuts au moins), restent à portée de main individuelle : leur fonctionnement, entretien, réparation (sinon leur production), peuvent encore être maîtrisés par l'artisan ou l'amateur isolé. Mais l'étendue spatiale et la complexité organisationnelle du chemin de fer, de l'électricité ou du téléphone, avant même leur sophistication technique, en font des systèmes directement sociaux. La maîtrise et la connaissance des processus y échappent au travailleur individuel, sans que *personne* ne les récupère ; à la différence de la manufacture ou même de l'usine traditionnelle, elles se diluent dans la structure collective et perdent jusqu'à leur signification propre.

La compréhension alors fait place à l'appréhension. On a déjà exprimé autrefois devant le développement de ces nouvelles technologies, les mêmes craintes, les mêmes refus que devant le nucléaire. En apparence, peur des risques, et des dangers : en réalité peut-être, peur du succès. A cet égard, les partisans du nucléaire n'ont pas tort, qui assimilent leurs adversaires écologiques à ceux, naguère, du chemin de fer. Ils peuvent même avoir raison quand ils affirment *que, comme* le chemin de fer, le nucléaire saura surmonter ses problèmes de sécurité et devenir fiable. Mais on peut accepter cette argumentation pour la retourner : si le chemin de fer n'a pas étouffé les voyageurs dans ses tunnels ni provoqué de pleurésies dans ses wagons, qui oserait affirmer que son coût social fût nul ? C'est tout le tissu national qui en a été bouleversé, les relations ville-campagne, le poids économique des régions, l'organisation interne des cités, etc. — sur une échelle certainement imprévue par les plus visionnaires des apôtres du progrès technique.

La distribution généralisée de l'électricité, la circulation automobile, le téléphone individuel, la télévision à domicile : autant d'exemples analogues, où les technologies nouvelles contribuent toujours à accentuer les traits les plus marquants de la société qui les met en œuvre : disjonction de la production et de la consommation, atomisation de la vie sociale en activités disjointes (travail, loisir, repos), distension des liens historiques et géographiques, perte de toute autonomie personnelle et aggravation de la dépendance institutionnelle, etc. Il s'agit donc moins de refuser le progrès ou de le nier que de le considérer comme purement tautologique : la roue de l'histoire avance certes, mais dans la direction très particulière déterminée par l'ordre social.

CE fonctionnement désormais machinique de tout système socio-technique, tel l'électronucléaire, entraîne la dissolution de toute notion de responsabilité. Puisqu'il n'y a plus de vue d'ensemble du projet, plus de contrôle global, les décisions ne sont plus que ponctuelles (politiques *ou* économiques *ou* techniques, séparément) et deviennent automatiquement irréversibles : chacun peut s'abriter derrière un ordre, ou une incitation, venu de plus haut, ou d'à côté. Les ouvriers obéissent aux ingénieurs, les ingénieurs appliquent les décisions administratives, les politiciens s'en réfèrent aux experts, les experts arguent des nécessités techniques, et il devient impossible de rompre cet enchaînement, de s'opposer à l'inertie d'un système dont l'existence est le seul argument pour sa perpétuation et sa croissance.

Dès lors, les accidents inévitables n'ont jamais de responsables, tout au plus des coupables. Quand le barrage de Malpasset se rompt, on peut déceler une faute professionnelle chez l'architecte, ou quand la vanne d'Ekofisk déverse son pétrole dans la mer du Nord, impliquer un technicien maladroit. Mais la disproportion entre l'effet et sa cause présumée rend l'imputation proche de la conjuration magique : le bouc émissaire est toujours là pour prendre en charge et concentrer la culpabilité diffuse et confuse du corps social. Autant vaudrait accuser et traîner devant les tribunaux la paille dans l'acier, ou la faille dans le béton. Comment exiger d'une machine humaine un fonctionnement sans défaillances qu'on n'espère d'aucun engin mécanique ? Et voici que l'on est conduit au fatalisme, plus inacceptable encore que l'exorcisme. C'est pourtant bien cette absence de réaction qui est désormais la nôtre, par exemple devant les dizaines de milliers de victimes annuelles de l'automobile : « personne n'y peut rien ». *C'est vrai.* Et n'est-ce pas une raison largement suffisante pour refuser toute extension du réseau socio-technique qui nous enserre ? Chaque innovation technologique que nous acceptons, nous la paierons *sans savoir quand, ni comment*. Mais ce coût inévitable, nous avons désormais la certitude de son existence au moins. Devant l'inéluctabilité des accidents, l'attentisme pourrait prendre le pas sur le fatalisme et l'on en viendrait à espérer les catastrophes majeures qui, enfin, révèleraient la vraie nature de ce progrès et le condamneraient. Il faudrait alors se réjouir de la disparition progressive du contrôle social sur la technostructure et de l'accroissement corrélatif de sa vulnérabilité. Plus élevée sa complexité, plus nombreuses les causes de défaillances, plus imprévisible leur nature. Que tel réacteur nucléaire de puissance soit gravement endommagé et demande des mois de réparation à cause d'un incendie provoqué par la vulgaire bougie utilisée par un technicien pour vérifier les circuits dans un recoin obscur ne démontre-t-il pas l'inévitable fragilité des monstres techniques, condamnés à mort par leur gigantisme même, comme les grands reptiles de l'ère secondaire ? Mais cet optimisme cynique est inacceptable. La politique du pire n'est pas seulement inefficace en pratique, elle est également erronée en théorie. Car les défaillances du système, fautes des hommes ou défauts des machines, si elles provoquent, de temps à autre, la catastrophe, sont aussi et d'abord ce qui en assure le fonctionnement normal. Au niveau de complexité atteint, le respect absolu de toutes les contraintes imposées, limites de tolérance techniques ou normes d'organisation administratives, entraînerait immédiatement le blocage de la machine.

C'EST une caractéristique des systèmes complexes que leur relative immunité par rapport à leurs déficiences, mieux, la nécessité du rôle qu'elles y jouent. Ce qu'ils perdent, un peu, en fiabilité et en sécurité, ils le gagnent, beaucoup, en souplesse et en adaptabilité. Aucun mécanisme ne peut fonctionner s'il ne dispose d'un certain jeu. Tout système complexe ne fonctionne que par ses écarts à ses normes propres. Nos analyses théoriques n'ont pas encore envisagé dans toute son ampleur cette *efficacité de la défaillance, cette fonctionnalité du dysfonctionnement.*

Notre système social dans son ensemble en offre peut-être la meilleure preuve. Ainsi, voici quand même plus d'un siècle que Marx l'a démontré : le capitalisme ne peut durer, il est condamné à court terme. Devant l'évidente faillite de la conclusion, on a essentiellement critiqué la démonstration. Et s'il fallait plutôt incriminer sa prémisse, et reconnaître que le système social actuel n'est pas le capitalisme, pas tout à fait ? Plus même qu'aux innovations hétérodoxes que le capital a acceptées *pour se maintenir* (telle la planification étatique), je pense aux diverses formes sociales extérieures ou antérieures au règne du capital et qui jouent néanmoins un rôle majeur dans *sa stabilité, comme,* au premier chef, le travail domestique non rétribué des femmes. Il faudrait alors reconnaître que, malgré son extension continue, la sphère du capital n'est pas homogène, mais comprend des lacunes et des failles, nécessaires à *sa vitalité*. La persistance et la récurrence de composantes archaïques au sein du système capitaliste s'expliqueraient ainsi par la nouvelle fonctionnalité qu'elles y trouvent (on gagnerait sans doute beaucoup à envisager sous cet angle la situation d'un pays comme l'Italie). Inversement, l'échec des tentatives socialistes jusqu'à présent ne serait-il pas dû à leur volontarisme hégémonique, et l'immobilisme de leurs sociétés à l'impossibilité d'assurer le contrôle absolu d'une machine sociale en fonctionnement effectif *(1)* ? On comprendrait alors que le marxisme n'ait d'efficacité que critique. Sur un plan moins théorique, et à titre d'exemple, le refus d'affronter ce problème explique peut-être aussi la résistance des travailleurs devant cette forme suprême de la critique sociale pratique, la grève du zèle. C'est que, en démontrant l'impossibilité d'assurer le trafic aérien dans le respect absolu de ses règles de sécurité, les aiguilleurs du ciel subvertissent la notion de contrôle social en général, bien au-delà de l'ordre capitaliste momentanément mis en cause.

MAIS les organisations syndicales ou politiques aspirent moins à la destruction du pouvoir qu'à sa prise. A ce titre, elles ont besoin de s'appuyer sur un projet *idéal* de réorganisation sociale : il s'agirait de substituer à l'ordre capitaliste, mauvais car insuffisamment ordonné (certains parlent volontiers de son « anarchie »), un ordre nouveau, plus rigoureux. Un renforcement des contraintes qui régissent la machine sociale, un meilleur contrôle, seraient nécessaires et possibles. Mais les grèves du zèle réfutent par l'absurde cette illusion, d'où la réticence à y recourir. Enfin, la même idée — l'efficace de la faille — ne vaut-elle pas pour les systèmes de pensée ? Plutôt que d'ironiser sur les contradictions et déficiences de telle théorie, on devrait alors reconnaître qu'elles seules lui assurent un fonctionnement productif. On accepterait aussi l'hétérogénéité intrinsèque de toute doctrine, et on éviterait de la critiquer en lui imposant une homogénéité artificielle, visant ainsi une cible trop facilement atteinte. Nous en sommes là, peut-être. Une nouvelle parole se chercherait. La rhétorique deviendrait (avec l'éthique ?) une forme essentielle de la politique. Il s'agirait de pratiquer une dialectique sans casuistique, une tolérance sans passivité, une pluralité sans éclectisme, une rigueur sans cohérence.

(1) Naturellement, la conclusion logique de ces développements est la remise en cause de la notion même de système social, et plus généralement de toute pensée systémique.

* Maître assistant de physique à l'université de Paris-VII.

Dans ce numéro :

Le numéro du « Monde diplomatique » de décembre 1977 a été tiré à 115 000 exemplaires.
Comme toutes les publications du « Monde », sauf « le Monde des philatélistes », « le Monde diplomatique » est interdit au Maroc depuis la fin du mois de janvier 1977.

